

1993

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	452	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	94	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	231	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	48	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	546	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	1534	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

1994

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	476	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	108	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	226	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	54	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	584	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	1554	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

1998

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	530	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	173	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	283	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	83	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	703	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	2156	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

1999

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	540	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	184	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	300	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	98	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	724	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	2951	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2003

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	613	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	241	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	350	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	115	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	854	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	2976	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2004

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	650	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	256	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	360	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	121	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	906	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	3201	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2008

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	791	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	356	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	414	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	150	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1147	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	3650	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2009

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	815	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	371	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	419	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	155	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1186	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	3695	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2013

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	922	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	472	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	466	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	190	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1417	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	4091	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2014

PERSONNES PHYSIQUES)
PERSONNES PHYSIQUES)
LUX, SIÈGE AU LUX)
S (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
RES
LUX A ET IC AU LUX

X	937	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	476	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	476	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	192	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1457	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	4158	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX



1990 + 25 = 2015





+25

OAI

P.07

À PROPOS DE L'OAI
PRÉFACES

01

P.12

CHRONOLOGIE

02

P.34

GENÈSE ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

03

P.52

PROFESSIONS OAI

04

P.66

ORGANES DE L'OAI

08

P.110

EXPOSITION OAI « BAU – ZEICHEN » /
« BÂTIMENTS SIGNIFIANTS »

09

P.122

TÉMOIGNAGES
DES PARTENAIRES DE L'OAI

10

P.136

SECRÉTARIAT / SIÈGE OAI

14

P.172

FAÇONNAGE DU CADRE
DE TRAVAIL DES MEMBRES

15

P.176

JOURNÉES OAI PRESSE / MÉDIAS

16

P.182

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC
PROMOTION DE LA PROFESSION

20

P.234

FONDATION DE L'ARCHITECTURE
ET DE L'INGÉNIERIE

21

P.240

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE
DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS
INDÉPENDANTS

22

P.242

FORMATIONS CONTINUES
ET VOYAGES D'ÉTUDES

05

P.76
THÈMES PRIORITAIRES TRAITÉS
PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE

06

P.80
TÉMOIGNAGES DES PRÉSIDENTS
ET VICE-PRÉSIDENTS DE L'OAI

07

P.90
25 ANS OAI :
L'ÉMANCIPATION D'UNE PROFESSION

11

P.148
ACTIONS POLITIQUES

12

P.160
ENGAGEMENT EUROPÉEN DE L'OAI

13

P.166
PARTICIPATION AU PROCESSUS
LÉGISLATIF

17

P.206
GUIDE OAI RÉFÉRENCES

18

P.210
BAUHÄREPRÄIS OAI

19

P.224
COMMUNICATION INTERNE / EXTERNE

23

P.254
SENSIBILISATION DES JEUNES
AUX PROFESSIONS OAI

24

P.262
DÉFIS ACTUELS

25

P.268
STATISTIQUES

P.278
FÊTE 25 ANS OAI
15/06/2015

IMPRESSUM



Une version en ligne de cet ouvrage est disponible sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications grand public »

ÉDITEUR

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RÉDACTION

PIERRE HURT, DIRECTEUR

YANN JEGU, CHARGÉ DE MISSIONS

CONCEPTION ET RÉALISATION

ROSE DE CLAIRE, DESIGN.

PHOTOS
FILM

PIERRE HURT, CARLO HOMMEL, CHRISTOF WEBER, ALBERT SEYSER, PROJETS DE MEMBRES OAI
PROJECT TWO

TOUS DROITS RÉSERVÉS

@ OAI 2015

IMPRESSION

IMPRIMERIE CENTRALE, LUXEMBOURG

ISBN

ISBN 978-2-919912-30-8

TIRAGE

4250 EXEMPLAIRES

PRIX DE VENTE

25 €

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS

+25

À PROPOS DE L'OAI

Constitué en mars 1990 aux termes de la loi du 13 décembre 1989, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) regroupe 5 professions libérales, à savoir architecte, architecte d'intérieur, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur et architecte-/ingénieur-paysagiste.

UN SECTEUR TRÈS DYNAMIQUE EN PLEIN ESSOR:

En 25 ans, le nombre de bureaux établis au Luxembourg a presque **triplé** pour les **architectes** (478 en 2015) et presque **quadruplé** pour les **ingénieurs-conseils** (192 en 2015). Ces bureaux **emploient au Grand-Duché plus de 4.200 personnes**.

Au-delà de ses missions légales, d'organisation professionnelle ainsi que d'intérêt public, l'OAI valorise la véritable dimension du travail de ses membres, au niveau économique, social, artistique et culturel, pour un cadre de vie durable et de qualité.

L'OAI A EN PARTICULIER LES ATTRIBUTIONS LÉGALES SUIVANTES:

- a) défendre les droits et intérêts de ses membres et de leurs professions;
 - b) accorder l'honorariat aux personnes ayant exercé une profession OAI et ayant présenté leur démission;
 - c) assurer la défense de l'honneur et l'indépendance des professions OAI en veillant notamment à l'application de la réglementation professionnelle et au respect, par les professions OAI, des normes et devoirs professionnels respectifs;
 - d) maintenir la discipline entre les professions OAI et exercer le pouvoir disciplinaire par son Conseil de discipline;
 - e) prévenir ou concilier tout différend entre les professions OAI, d'une part, et entre ceux-ci et les tiers, d'autre part;
 - f) tenir le tableau de l'Ordre;
 - g) promouvoir les professions OAI;
 - h) promouvoir et organiser la formation professionnelle continue volontaire, de même que l'assistance et le conseil y afférents;
 - i) exécuter des missions spécifiques qui lui sont déléguées sur base d'une loi ou d'une convention;
 - j) sensibiliser le grand public à la qualité du cadre de vie et au développement durable;
 - k) créer ou subventionner, le cas échéant, toutes organisations, œuvres et formations poursuivant l'accomplissement de ses objectifs;
 - l) participer au processus législatif et réglementaire pour toute matière touchant aux professions OAI.
-



Je tiens à féliciter l'OAI pour ses 25 ans d'existence! Depuis 1990, l'OAI a joué un rôle remarquable dans la promotion des professions des architectes et des ingénieurs-conseils. Vos propositions intitulées « Construisons ensemble notre cadre de vie » illustrent parfaitement votre volonté de contribuer activement au développement de notre pays.

Vous représentez un secteur très dynamique et en plein essor: en 25 ans, le nombre de bureaux d'architectes établis au Luxembourg a presque triplé, voire quadruplé pour les ingénieurs-conseils. Ensemble, vous employez aujourd'hui plus de 4.200 personnes au Grand-Duché. L'OAI et ses membres contribuent ainsi de façon intégrante à l'économie du pays. Au-delà des aspects légaux, d'organisation professionnelle ainsi que d'intérêt public, l'OAI contribue de même aux structures sociales, artistiques et culturelles.

J'apprécie beaucoup le contact personnel et régulier que le Gouvernement entretient avec le Conseil de l'Ordre, ce qui nous permet de faire le point régulièrement et de travailler ensemble vers un cadre de vie de qualité. Dans nos dernières rencontres, l'OAI a souligné le bénéfice pour les pouvoirs publics d'intégrer en amont, dans l'élaboration des projets de lois, l'expertise et l'expérience pratique dont bénéficient les femmes et hommes de terrain, et je consens.

L'architecture joue un rôle crucial dans les structures d'urbanisme durables que nous devons planifier pour les générations futures, et les décideurs publics et privés doivent en effet disposer d'un conseil impartial et responsable pour assurer un développement équitable de notre société. Ensemble, nous devons utiliser au mieux les talents des concepteurs, architectes, ingénieurs et urbanistes pour agir de manière holistique au profit de notre cadre de vie. Je me félicite particulièrement des activités de sensibilisation de l'OAI à destination des jeunes à cet égard.

Je félicite de tout cœur l'OAI et ses membres pour le travail inlassable qu'ils ont fait au cours de 25 ans, et je vous souhaite plein de succès pour vos projets futurs. L'appui du Gouvernement vous est certain!

Xavier Bettel
Premier Ministre



S'appuyant sur un engagement dynamique de ses membres, l'OAI est en évolution constante, une évolution sur le plan de l'habitat et de l'aménagement du territoire qui reflète les changements et les besoins de notre société. L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils a démontré depuis 25 ans ses efforts de promotion de la culture du bâtiment et son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie en favorisant des lieux d'habitats harmonieux.

Auparavant le métier des urbanistes, architectes, ingénieurs et paysagistes consistait à aménager et à construire des espaces fonctionnels. Aujourd'hui l'art du métier est de mettre l'homme au centre des préoccupations tout en mettant l'accent sur la durabilité et le respect de l'environnement. La construction énergétiquement efficace et l'habitat durable sont des sujets qui nous concernent tous. Une majeure partie de la consommation d'énergie et des émissions de CO2 est attribuée au secteur de la construction. Des bâtiments consommant moins d'énergie et construits avec des matériaux de plus en plus durables nous permettront à la fois de réduire notre dépendance des sources d'énergie fossiles et de diminuer notre empreinte carbone.

Certes les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et de l'ingénierie reposent sur des valeurs tangibles, mais sans oublier les émotions et les passions transmises à travers l'élaboration d'un projet. Face à un intérêt et une sensibilité croissants du grand-public pour une architecture harmonieuse et durable, l'OAI joue ainsi un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de vie et dans la définition de l'architecture comme un fleuron national. L'ordre stimule la créativité et l'innovation afin que ses membres puissent offrir un large éventail de compétences aux maîtres d'ouvrages.

Les efforts de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils vont donc de pair avec ceux du gouvernement en matière d'efficacité énergétique, de la construction durable et notamment du Nation Branding.

Je salue le dynamisme dont les membres de l'OAI ont fait preuve pendant les derniers 25 années en harmonisant et en développant le paysage urbain et architectural du Grand-Duché. Je souhaite plein de succès à l'OAI dans la poursuite de ses très nombreuses activités et félicite tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce livre.

Étienne Schneider
Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Économie

CRÉATIVI-
TÉ, INNO-
VATION,
INTÉGRA-
TION,
COMPÉ-
TENÇE,
INDÉPEN-
DANCE



L'OAI dans tous ses états en 25 chapitres

Nous avons le plaisir de vous présenter cet ouvrage retraçant un quart de siècle d'activités de l'OAI.

La préparation de ce portrait nous a aussi fait découvrir la variété et la multiplicité des initiatives de l'Ordre tant au niveau légal, que celui d'organisation professionnelle, culturelle et d'intérêt public.

Bien qu'il soit difficile de mesurer l'impact direct, nous espérons cependant que, dans l'une ou l'autre situation, vous avez ressenti un effet de ce large éventail d'actions sur votre cadre de vie professionnelle ou personnelle.



Nous remercions toutes les personnes qui ont fait vivre l'OAI depuis sa création : membres actifs de manière bénévole, collaborateurs internes et externes de l'OAI,...

Dans un futur proche, nous souhaitons plus intensifier nos efforts afin que les prestations intellectuelles des membres de l'OAI soient encore davantage reconnues à leur juste valeur.

© Boshua



Communiquer sur une approche holistique et contextuelle, qui ne se calque sur aucune mode et évite les solutions de facilité à première vue, se révèle complexe, surtout dans notre société matérialiste reposant sur l'immédiateté.

Pourtant, le maître d'ouvrage a tout intérêt de s'adjoindre un conseil de qualité, compétent, impartial et responsable, pour pouvoir assumer son rôle déterminant pour notre environnement et pour trouver son bien-être.

© Eric Chenal

Que cette rétrospective puisse constituer un encouragement et une source d'inspiration pour développer ensemble notre société de manière intelligente!

Jos DELL
Président

Andrea DE CILLIA
Vice-président

Pierre HURT
Directeur

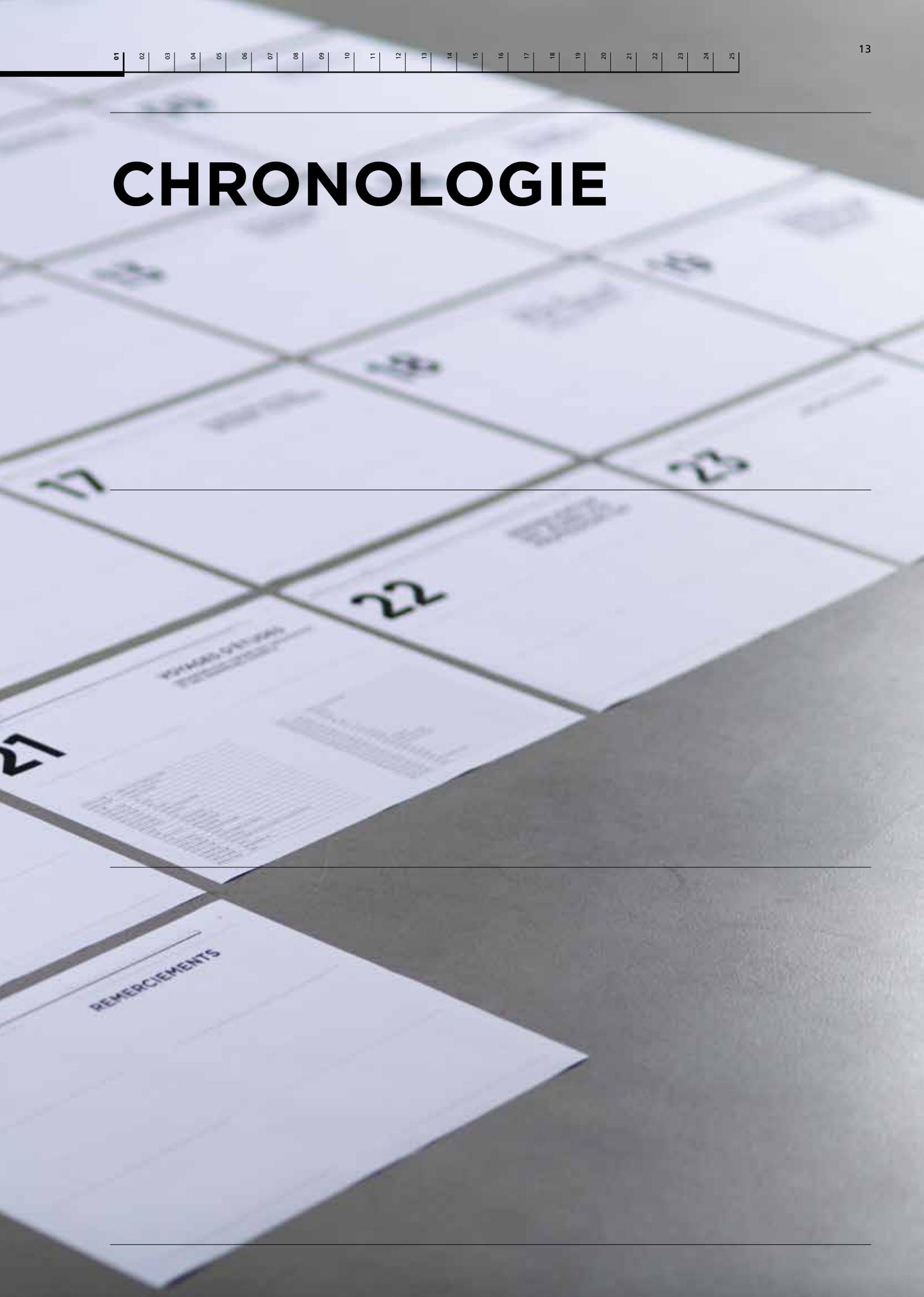
+25

OAI

01



CHRONOLOGIE



CHRONOLOGIE

Une sélection d'événements clés, repères

1897

27/03/1897

Création de l'Association des Ingénieurs luxembourgeois par six ingénieurs et un architecte

1920

Début des années 1920

Constitution d'une société propre par les architectes

1934

14/08/1934

Arrêté grand-ducal, art. 1^{er}: Sont soumis à l'autorisation écrite à délivrer par Notre Directeur général du commerce et de l'industrie

f) les personnes qui exercent la profession d'architecte ou exécutent, pour le compte d'autrui des travaux rentrant dans cette profession.

La profession d'architecte consiste à concevoir et étudier la composition d'un édifice, à en diriger et surveiller l'exécution, à régler des dépenses y relatives.



01



02

1939

1939

Constitution de la Société des Architectes Diplômés

1945

01/08/1945

► 01 ► 02

Constitution de l'asbl « Ordre des Architectes, Luxembourg »

Président: Victor ENGELS / 47 membres

Peintre: Josy MEYERS, 1942.

1957

1957

L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels (ALIAI – anciennement ALII) acquiert l'immeuble situé 4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg-Ville et une douzaine d'années plus tard, l'acquisition de la maison 6 permet d'aménager le Foyer Technique

1962

13/12/1962

Constitution de la Chambre des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg asbl (CICL)

1963

17/06/1963

Loi ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur: ...architecte, ingénieur,...

1969

1969

OAL 82 membres

1985

1985

10/06/1985

1986

1986

►03

1987

29/10-3/11/1987

►04

1988

29/11/1988

28/12/1988

1989

13/12/1989

►05

21/12/1989

1990

01/03/1990

15/03/1990

OAL 155 membres, fusion avec la Fédération Nationale des Architectes

Directive européenne « Architecte » (établissement et libre prestation de services)

OAL conférence de l'architecte Léon Krier

Participation de quelques membres de l'OAL à une mission officielle au Sénégal dans le cadre de la coopération avec le Secrétaire d'Etat à la Coopération et aux Classes Moyennes Robert GOEBBELS

Dépôt du projet de loi n°3294 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil par le Secrétaire d'Etat aux Classes moyennes Robert GOEBBELS

Loi concernant le droit d'établissement telle que modifiée par les lois des 4 novembre 1997, 31 mai 1999 et 9 juillet 2004

...Qualifications / accès aux professions d'architecte et d'ingénieur indépendants...

aux termes de la directive européenne « Architecte » de 1985.

Loi portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil
Dossier suivi par le conseiller juridique de l'Ordre Me Paul BEGHIN

Directive européenne « Reconnaissance générale des qualifications (Bac+3) » réglementant aussi la profession d'ingénieur.

L'OAL et la CICL engagent le directeur Pierre HURT.
Mise en place d'un premier bureau commun au Foyer Technique (Siège de l'ALIAI) 4-6, boulevard G-D Charlotte à Luxembourg

Assemblée constitutive de l'Ordre légal des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) au centre culturel de Cessange à Luxembourg

206 membres repris sur une liste établie par le Ministre des Classes moyennes Fernand BODEN.



03



04



05

Avec l'assistance de Me Paul BEGHIN et du directeur Pierre HURT, l'OAI, sous la présidence de Chrëscht KLEIN, et la CICL, sous la présidence de Florent SCHROEDER, se dissolvent et constituent l'Ordre légal.

Membres du 1^{er} Conseil de l'Ordre: Président: Chrëscht KLEIN, architecte / Vice-Président: Florent SCHROEDER, ingénieur-conseil / Jean HERR, architecte, secrétaire général / Mike GOBLET, ingénieur-conseil, trésorier / Victor JAAQUES, ingénieur-conseil / Perry WEBER, architecte / Iconica SABAILA-PAVLOVICI, architecte.

Membres du 1^{er} Comité de la Section des Architectes de l'OAI:

Président: Chrëscht KLEIN / Vice-Président: Perry WEBER / Secrétaire général: Jean HERR / Trésorier: André MAILLIET / Membres: Marie-Hélène LUCAS, Iconica SABAILA-PAVLOVICI, Jean LANNERS

Membres du 1^{er} Comité de la Section des Ingénieurs-Conseils de l'OAI:

Président: Florent SCHROEDER / Secrétaire: Victor JAAQUES / Trésorier: Mike GOBLET / Membres: Emile GILLARDIN, Albert WIESEN, Robert WILMES

Installation du secrétariat OAI au 8 rue Jean Engling à Luxembourg-Dommeldange. A l'occasion du 1^{er} anniversaire de l'OAI, inauguration officielle du secrétariat le 25/03/1991

Constitution du CRTI-B (Centre de Ressources des Technologies de l'Information pour le Bâtiment) par le Ministère des Travaux publics, le CRP Henri Tudor, l'Administration des Bâtiments publics, l'OAI, l'ARBED et la Chambre des Métiers. Objectif majeur: création d'un cahier général et particulier normalisé...

Assemblée générale du CEDIC au Luxembourg (Comité européen des Ingénieurs-Conseils)

Constitution du CAE à Trévise (Conseil des Architectes d'Europe). L'OAI est représenté par Chrëscht KLEIN et Georges REUTER.

Entrevue avec le Ministre des Travaux publics Robert GOEBBELS au sujet de la proposition de directive européenne sur les marchés publics de services, des contrats types, ...

Concours pour un sigle de l'OAI: lauréat l'architecte André HAAGEN

Circulaire n°1317 du Ministre de l'Intérieur Jean SPAUTZ aux administrations communales concernant l'application de la loi régissant l'OAI.

Règlement grand-ducal fixant les mesures d'exécution relatives aux primes et subventions d'intérêt en faveur du Logement.

Convention du 03/10/1990 concernant la liste des architectes réalisant des plans sur base d'un taux d'honoraires réduit dans le domaine du logement social conclue entre le Ministère du Logement et l'OAI.



06



07



08

05/1990

► 06

05/1990

10-12/05/1990

06/1990

04/07/1990

► 07

26/07/1990

► 08

01/08/1990

10/09/1990

19/09/1990

01/10/1990

23/10/1990

1991

1991

24/04/1991

14/05/1991

▶ 09

20-22/09/1991

10/10/1991

▶ 10

11/10/1991

17/10/1991

15-24/11/1991

▶ 11

21-22/11/1991

27/11/1991

Première circulaire de l'Ordre aux administrations communales concernant l'application de la loi régissant l'OAI

OAI: 309 membres (246 architectes et 63 ingénieurs)

Commission « contrat-type/prestations/honoraires » instituée par le Conseil de Gouvernement

Négociation avec le Ministre de l'Environnement sur l'application de la loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux.

Introduction du certificat OAI annuel « demande d'autorisation » dont une copie est jointe par le membre à chaque demande auprès des instances publiques.

Sous la Présidence de l'architecte Georges REUTER, assemblée générale du CAE au Luxembourg

Premier stand OAI à l'OEKO-Foire

Assemblée générale de l'Ordre au centre culturel Atert à Bertrange

Adoption du règlement d'ordre intérieur de l'OAI
Nouveau membre du Conseil de l'Ordre: l'architecte Marie-Hélène LUCAS

Signature de la charte de partenariat EUROKA à Saarbrücken:

Allemagne: Architektenkammer Rheinland-Pfalz, Architektenkammer des Saarlandes

Belgique: Ordre des Architectes de la Province de Luxembourg

France: Ordre des Architectes de Lorraine

Grand-Duché de Luxembourg: Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils

L'Ordre des Architectes de la Province de Liège et l'Ordre des Architectes d'Alsace se sont associés par après.

Parmi les conférences de l'OAI, voici celle des architectes italiens Franco PURINI et Laura THERMES au Cercle municipal « Architectures italiennes 1980-1991 »

Exposition OAI architectes / artistes: peintures de 13 architectes membres de l'OAI au Cercle Municipal de la Ville de Luxembourg

Premier stand OAI à la Foire de l'Information scolaire et universitaire

Publication de la police type OAI « Assurances Architectes / Ingénieurs-Conseils », élaborée avec l'aide du courtier HENRIJEAN (François Picquet)



09



10



11

1992

1992

23/03/1992

L'OAI avise le nouveau projet général d'aménagement de la Ville de Luxembourg.

Constitution de l'Association luxembourgeoise des Organisations de la Construction (ALOC) regroupant Fédération des Artisans, Groupement des Entrepreneurs des Bâtiments et des Travaux publics, Chambre Immobilière et OAI

Objectif majeur: participer au processus législatif, amendement de la loi commodo-incommodo,...

05/1992

Concours pour un stand d'exposition de l'OAI: suite à la réunion du jury du 28/10/1992: 1^{er} prix: Michel PETIT, 2^{ème} prix: André HAAGEN, 3^{ème} prix: Claude SCHMITZ et Christiane CONRADY

17/06/1992

Code de déontologie des membres OAI par règlement grand-ducal

18/06/1992

Directive européenne portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services

13/07/1992

L'OAI constitue la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie. 1^{er} Président: Chrëscht KLEIN. Personnes en charge: les architectes Iconica SABAILA-PAVLOVICI, Romain HOFFMANN, Bohdan PACZOWSKI, Lucien STEIL et les ingénieurs-conseils Emile GILLARDIN et Robert WILMES.

Le secrétariat de la Fondation est assuré par Pierre HURT.

12/1992

Convention ALIAI / OAI portant sur l'affiliation de la Section des Architectes de l'OAI au sein de l'ALIAI

1993

08/03/1993

► 12

28/05/1993

100^{ème} réunion officielle du Conseil de l'Ordre

Première séance du Conseil de Discipline de l'OAI composé par le Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg Albert WEITZEL, l'architecte Jean HERR et l'ingénieur-conseil Victor JAAQUES.

Utilisation non autorisée par un architecte de 3 projets architecturaux d'un confrère à des fins de publicité dans un dossier de présentation. Peine: suspension d'un mois.

28/06/1993

Lucien STEIL, Président de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.

04-09/10/1993

Semaine nationale du Logement: exposition OAI « réalisations de membres »

09-17/10/1993

Participation OAI avec son nouveau stand (110 m²) à la Foire internationale de Luxembourg. Réalisations de 36 bureaux d'architectes et 8 bureaux d'ingénieurs-conseils

11-12/10/1993

Séminaire OAI « Analyse von Bauschäden » par l'architecte allemand Raimund PROBST



12

26/10/1993

► 13

1994

1994

1994

01-07/03/1994

► 14

14/03/1994

15/03/1994

18/03/1994

24/04/1994

20/05/1994

02/06/1994

11/07/1994

25/10/1994

Assemblée générale de l'Ordre au centre culturel Atert à Bertrange

Suivi de la négociation du contrat type architecte Etat, de la procédure des autorisations de bâtir auprès de la Ville de Luxembourg

Nouveau membre du Conseil de l'Ordre: l'architecte Michel PETIT

Processus législatif: avis OAI sur la réglementation des marchés publics et le projet de législation «sécurité sur les chantiers»

Sous l'impulsion de l'architecte Chrëscht KLEIN et du Dr. Joé WIRTZ (AMMD), assistés par Pierre HURT, réactivation de la Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI)
Objectif majeur: donner une voix aux professions libérales dans le processus législatif

Exposition FAI/OAI «Architectures interrompues» au Cercle municipal de Luxembourg

Conférence OAI sur l'application de la HOAI

Présentation de réalisations de 21 bureaux membres de l'OAI dans le cadre de l'exposition du Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois à Wuhan en Chine

Décision du Conseil de Discipline composée par Pierre GEHLEN, Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Georges REUTER, architecte et Hubert MULLER-SCHORI, ingénieur-conseil: activités incompatibles, architecte indépendant et entrepreneur de construction. Le Conseil de discipline confirme que l'activité de l'architecte exige une indépendance à tous les égards des autres activités liées de loin ou de près à l'industrie du bâtiment.

Intervention OAI auprès du Ministre des Travaux publics: Nouvelle tendance d'attribution des marchés publics: risque d'un déplacement de la mission des architectes vers les entreprises générales

Conseil de Gouvernement: adoption des nouveaux taux horaires OAI

Assemblée extraordinaire de la Section des Architectes au sujet du contrat type Architecte pour le secteur public

Recommandation OAI relative au stage préalable à l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil indépendants

Assemblée générale OAI au centre culturel Atert à Bertrange

Nouveau président de l'OAI et de la Section des Architectes: l'architecte Jean HERR

Nouveau membre du Conseil de l'Ordre: l'architecte Nico ENGEL



13



14

1995

1995

Activités de l'OAI et de la Fondation dans le cadre de Luxembourg – Capitale européenne de la Culture

1995

1^{ère} édition du Prix Luxembourgeois d'Architecture

► 15

1995

Exposition « Architectures Européennes » au Tutesall (07/04-15/05/1995) et « Architectures Luxembourgeoises » au Korschthaus beim Engel (11/11-03/12/1995), Diverses conférences: l'architecte Rob KRIER, ...

1995

Groupe de travail CRTIB: réflexion sur la législation marchés publics, procédures de gestion des opérations de construction

1995

Communiqué OAI concernant l'aménagement du territoire et la construction urbaine et rurale au Grand-Duché de Luxembourg

17/01/1995

OAI: 601 membres (485 architectes et 116 ingénieurs)

01/01/1995

Mise en vigueur du contrat type Architecte pour les besoins de l'Etat

13/02/1995

Conférence de presse: Présentation de la 1^{ère} édition du Guide Références OAI 1994/1995

05/1995

La Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie est dotée d'une nouvelle équipe dirigée par l'architecte Michel PETIT.

10/05/1995

Table ronde OAI: Marchés publics, directives européennes, entreprises générales

05/1995

Avis OAI concernant le projet de loi ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue

05/1995

Publication OAI des Principes généraux pour l'organisation de concours d'architecture au Grand-Duché de Luxembourg

06/1995

Nouveaux contrats types ingénieurs-conseils pour les besoins des Bâtiments publics

10/1995

Publication du dossier OAI « autorisations de bâtir », étude comparative Saar-Lor-Lux

11/1995

Publication ALOC: Travail préparatoire pour amender le code civil en la matière

► 16

07-15/10/1995

Stand OAI à la Foire Internationale de Luxembourg 27 architectes – 3 ingénieurs-conseils

04/12/1995

200^{ème} réunion officielle du Conseil de l'Ordre

► 17

10/11/1995

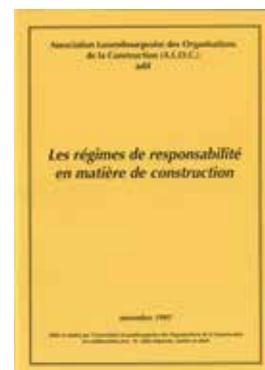
9^{ème} réunion plénière des organisations signataires de la charte de partenariat EUROKA à Luxembourg

19/12/1995

Convention Ministre de l'Energie / OAI relative à la réglementation de l'isolation thermique des immeubles (rémunération des prestations des membres OAI)



15



16



17

1996

08/01/1996

Circulaire du Ministre de l'Intérieur quant à l'introduction des certificats originaux « demande d'autorisation » émis par l'OAI à partir du 01/01/1996

12/03/1996

Table ronde OAI sur l'évolution et les perspectives de la profession face aux nouvelles données du marché de la construction: fragmentation de la profession, procédure design & build

04/1996

► 18

Publication CRTI-B: Proposition pour une amélioration des formes d'organisation et de gestion des opérations de construction

23/5-10/6/1996

► 19

OAI/FAI « Unternehmen Grün » Hôtel de la Ville de Luxembourg (Hermann GRUB, architecte-paysagiste)

12/07/1996

Création de l'Association des coordinateurs sécurité santé Luxembourg asbl, sur initiative des membres du GT OAI « coordination/sécurité » et des membres de l'ALI

11/08/1996

Loi portant réforme de l'enseignement supérieur (notamment IST, Institut Supérieur de Technologie: création du titre ingénieur industriel)

05/11/1996

Assemblée générale OAI au centre culturel Atert à Bertrange

- Présentation du dossier Architecte/Ingénieur contractant général
- Architecte-bâtitseur = Mandataire du client = Maître d'ouvrage délégué
- Présentation du dossier Services coordonnés des A et IC: équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'oeuvre

20/12/1996

Prise de position OAI sur le plan d'action en faveur des Classes moyennes établi par le Ministre des Classes moyennes

1997

08/04/1997

Action de l'OAI auprès des instances publiques concernant les perspectives des professions libérales d'architecte et d'ingénieur-conseil

14/05/1997

Résolution des organisations membres d'EUROKA
Principes politiques relatifs aux professions libérales d'architecte et d'ingénieur-conseil (Cadre législatif réglementaire des professions libérales adapté aux conditions actuelles / Indépendance – stricte séparation entre conception et réalisation / Intérêt légitime de l'économie régionale)

30/05/1997

► 20

Signature par la Chambre des Métiers et l'OAI d'une résolution commune concernant le secteur de la construction

Réflexion stratégique pour son développement dans la région

10/1997

2^{ème} édition des Guides Références OAI Architectes – Ingénieurs-Conseils et stand à la Foire d'Automne



18



19



20

+25

OAI

09-10/1997

Formation continue: cycle de séminaires par le Professeur architecte Emile VERHAEGEN (UCL):
Gestion d'un bureau d'études et gestion d'un projet

23/10/1997

► 21

Assemblée générale OAI au centre culturel Atert à Bertrange

Nouveau Vice-Président de l'OAI et Président de la section des Ingénieurs-Conseils: l'ingénieur-conseil Mike GOBLET

Nouveaux membres du Conseil de l'Ordre: l'architecte Georges LAMESCH et l'ingénieur-conseil Gaston FLESCH

12/1997

Intervention auprès du Ministère des Classes moyennes au sujet de la concordance entre le droit d'établissement et la loi régissant l'OAI, notamment en ce qui concerne le contrôle de l'indépendance professionnelle

1998

1998

Participation OAI au plan d'action en faveur de personnes handicapées de l'asbl INFO-HANDICAP

21/04/1998

Lancement du projet site Internet OAI avec le CRP Henri Tudor

05/1998

Dossier OAI « FIRST DESIGN, THEN BUILD » transmis aux instances publiques,
Garantie pour la durabilité d'un environnement bâti et naturel de qualité

05/1998

Publication OAI dans le dossier de promotion LUXBUILD regroupant tous les acteurs du secteur luxembourgeois de la construction (Interlocuteur: Chambre de Commerce, Ministère des Affaires étrangères)

07/1998

A l'occasion de l'institution de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier comme Lieutenant représentant, le Président de l'OAI Jean HERR est reçu en audience.

07/1998

Avis OAI concernant l'avant-projet de loi portant création et organisation de la profession de géomètre officiel

15/09-15/10/1998

► 22

1^{ère} campagne de sensibilisation OAI dans la presse écrite portant sur l'architecture et l'ingénierie: 5 affiches

01/10/1998

Circulaire OAI n°22 aux membres de l'Ordre: prestations obligatoires dans le cadre d'une mission minimale en matière de construction semi-industrialisées

10-18/10/1998

Stand à événements OAI (180 m²) à la Foire d'automne (projections de réalisations de membres...)

10/1998

Publication du dossier « Marketing et Relations publiques des professions libérales en particulier des architectes et des ingénieurs-conseils » par Pierre HURT

29/10/1998

► 23

Assemblée générale OAI :

- présentation des nouveaux membres
- prestations adaptées à la demande du marché
- «Traditionen sind kein Sofa sondern ein Sprungbrett»

11/1998

Entrevue avec les différents groupes parlementaires au sujet du programme d'action de l'OAI



21



22



23

1999

1999

Elaboration d'un projet de modification du code civil quant aux régimes de responsabilité en matière de construction, dans le cadre de l'ALOC

02/1999

Avis OAI concernant le projet d'amendement du règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 relatif à la sécurité sur les chantiers

02/1999

Avis OAI concernant l'avant-projet d'amendement de la loi du 28 décembre 1998 concernant le droit d'établissement (respect de l'indépendance professionnelle, définition de l'établissement stable, définition de la prestation de services, stage,...)

30/03/1999

Conférence de presse avec le Ministre des Travaux publics Robert GOEBELS au sujet de la présentation du dossier « Ökologischer Leitfaden für den Bau und die Renovierung von öffentlichen Gebäuden » élaboré par l'Administration des Bâtiments publics, la Chambre des Métiers, l'Oekofonds et l'OAI.

13/04/1999

Participation OAI au Comité national permanent pour l'amélioration et la simplification de l'environnement des entreprises

04/1999

Après des réunions avec les groupes parlementaires, envoi aux partis politiques du Mémoire OAI « L'Europe et l'Architecture / Ingénierie de demain » et en 07/1999 publication des réponses des partis politiques aux questions soulevées par l'OAI

31/05/1999

Modification de la loi portant sur le droit d'établissement

Art 3: ...les professions réglementées tombant sous le champ d'application de la présente loi devront également satisfaire pour l'exercice desdites professions aux conditions imposées par les lois et règlements régissant ces professions...

08/1999

Application du contrat type architecte mis à jour pour les besoins de l'Etat

10/1999

24

Circulaire OAI n°23 aux membres de l'OAI : Code of behavior / Collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils (services coordonnés)

10/1999

3^{ème} édition des Guides OAI Architectes et Ingénieurs-Conseils Références 2000 et stand à la Foire d'Automne

12/1999

Mise à disposition par l'OAI de fiches techniques définissant les interfaces des maîtres d'oeuvre



24

2000

09-10/1997

Commission OAI « Respect des réglementations » : analyse des dossiers de signatures illicites...

04/01/2000

OAI : 865 membres (650 architectes et 215 ingénieurs)

01/2000

Accord avec le Ministre des Classes moyennes quant au contrôle de l'indépendance professionnelle tant pour la prestation de service occasionnel que pour l'établissement effectif

04/2000

► 25

Lancement du premier site Internet de l'OAI www.oai.lu en collaboration avec le CRP-Henri Tudor : portail muni d'une plate-forme électronique (Forum interactif) concours, emploi, actualités,...

27/04/2000

Avis OAI concernant le projet de loi sur l'accessibilité des lieux ouverts au public

24/05/2000

► 26

Festivités dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de l'OAI au Cercle municipal

Président du comité d'organisation l'architecte François VALENTINY

- Remise du 1^{er} Bauhärepräis OAI (exposition, publication...)
- Installation à la Place d'Armes, Luxembourg
- Lancement de l'idée de l'établissement d'un programme politique dans le domaine de l'architecture, de l'ingénierie, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

07/2000

Avis OAI concernant le projet de loi et le projet de règlement grand-ducal concernant le régime des marchés publics

27/07/2000 - 04/08/2000

Réunions avec le Ministre des Travaux publics Erna HENNICOT-SCHOEPGES :

- Décision d'élaborer un nouveau règlement concours avec l'Administration des Bâtiments publics
- Confirmation d'un principe de la directive européenne des marchés publics : Les prestations de services intellectuels des architectes et des ingénieurs-conseils soumises à un barème officiel sont en fait soustraites au jeu normal de la concurrence sur les prix.
- Initiation de l'élaboration du programme de politique architecturale avec Guy DOCKENDORF, Directeur des Affaires culturelles, en vue de sa finalisation pour le 1^{er} semestre 2005, lorsque le Luxembourg assurera la Présidence de l'UE

10/2000

Assemblée générale OAI à l'Ecole européenne au Kirchberg : relever les défis du développement durable et de la qualité de l'environnement bâti

25/10/2000

Réunion avec le Ministre de l'Environnement Charles GOERENS et le Secrétaire d'Etat Eugène BERGER au sujet des nouveaux programmes de soutien aux énergies renouvelables



25



26

2001

26/04/2001

Intervention auprès du Ministère de l'Environnement au sujet de l'attribution de missions et la répartition des compétences entre certaines fondations d'utilité publique et les membres OAI

06/08/2001

Intervention auprès du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER concernant le concours d'architectes organisé par la Banque européenne d'Investissement (critères minima de participation = obstacle discriminatoire pour les bureaux luxembourgeois...)

09/10/2001

► 27

Présentation en présence des Ministres des Classes moyennes et des Travaux publics de la 4^{ème} édition des Guides OAI Références 2002 et de la 1^{ère} édition du Guide OAI Références écologiques

10/2001

Assemblée générale OAI au Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg
Nouveau Président de l'OAI et de la Section des Architectes, l'architecte Martin LAMMAR

04/12/2001

Séminaire « Energie und Bauen » avec Klimabündnis Lëtzebuerg, Ville de Luxembourg et Mouvement écologique

2002

2002

Elaboration d'un « Standardleistungsverzeichnis » destiné à être soumis au CRTI-B pour publication officielle

Début 2002

Finalisation des négociations quant au contrat type architectes pour les communes avec le Ministre de l'Intérieur, le SYVICOL, ...

15/01/2002

Commentaire de l'OAI concernant le programme d'action LOGEMENT adressé au Président de la Chambre des Députés

08/02/2002

Décision du Conseil de Discipline, dossier TRACTEBEL ENGINEERING Luxembourg (TEL) faisant partie du groupe industriel Tractebel: confirmation du principe essentiel de l'indépendance professionnelle => interdiction définitive pour TEL d'exercer la profession d'ingénieur-conseil au Luxembourg

01-07/2002

CRP Henri Tudor: travaux du GT OAI de 12 membres portant sur l'élaboration d'un plan stratégique d'innovation e-oai: nos professions dans la nouvelle économie

15/05/2002

Entrevue avec l'Administration des Eaux et Forêts concernant la procédure d'élaboration des plans de gestion de zones « Habitat Natura 2000 »

21/05/2002

Forum européen des politiques architecturales à Helsinki – Intervention du Président de l'OAI Martin LAMMAR « Architectural quality a question of good practise »

31/05/2002

Présentation de l'avis OAI sur l'avant-projet de règlement grand-ducal relatif au Carnet de l'Habitat au Ministère du Logement



27

+25

OAI

09/07/2002

Participation du Président de l'OAI au hearing organisé à la Chambre des Députés par les représentants luxembourgeois à la Convention européenne

18/07/2002

Lancement du GT OAI « Contrats types aménagement du territoire/urbanisme » avec les responsables des services d'architecture de la Ville de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette, des délégués de la DATUR,...

01/08/2002 - 15/01/2003

▶ 28

Publication dans la presse quotidienne et hebdomadaire de la campagne de sensibilisation OAI « Verplang dëch nêt »

Spot OAI sur RTL Radio

09/2002

▶ 29

Edition d'une plaquette de présentation de la profession dessinateur/dessinatrice en bâtiment en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale, Lycée technique des Arts et Métiers, Chambre de Commerce.

09/2002

L'OAI propose pour la première fois des candidats pour l'édition 2003 du Prix biennal Mies van der Rohe Award - EU Prize for Contemporary Architecture

06/09/2002

Participation aux travaux du GT CAE « Directive européenne reconnaissance des qualifications »

26/09/2002

Présentation de l'avis OAI concernant l'amendement du Code des Marchés publics auprès de la Commission parlementaire des Travaux publics

10/2002

Mise à disposition par l'OAI d'un modèle de contrat de partenariat (groupement d'études / maîtrise d'œuvre)

12/2002

Edition des cartes de vœux de l'OAI sous le thème de la campagne « Verplang dëch nêt »

2003

10/01/2003

Approbation par le Conseil de Gouvernement du contrat type architecte pour le secteur communal applicable à partir du 1^{er} janvier 2003

02-07/2003

Formation continue OAI « Bauen und Energie » en moyenne 35 personnes assistent aux différents modules

12/03/2003

Avis OAI relatif au projet de loi concernant l'aménagement communal et le développement urbain

05/05/2003

Finalisation du règlement type pour les concours au Luxembourg élaboré par l'Administration des Bâtiments publics, le SYVICOL et l'OAI: depuis lors en phase de test avant sa publication sous forme de règlement grand-ducal

21/05/2003

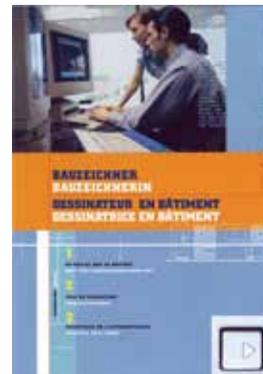
Arrêt du Tribunal administratif dans l'affaire des architectes d'intérieur confirmant le droit de l'OAI de refuser l'inscription d'une profession non réglementée

10/07/2003

Entrevue avec le Ministre des Travaux publics au sujet du nombre croissant de bureaux non établis au Luxembourg sélectionnés dans le cadre de concours restreints,...



28



29

01/08/2003	Décisions du Conseil de Discipline, composé par Pierre GEHLEN, Président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Georges REUTER, architecte et Lucien GEHL, ingénieur-conseil: a) dossier signatures illicites b) dossier infraction au principe essentiel de l'indépendance professionnelle en effectuant des activités commerciales et de promotion immobilière; peines disciplinaires: suspension de trois ans de l'exercice de la profession d'architecte
10/2003	Restructuration de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie: nouveaux statuts et nouveau conseil d'administration sous la présidence de l'architecte Bohdan PACZOWSKI
10/2003	Edition de la fiche de travail OAI « Loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics »
07/10/2003	Entrevue avec le Fonds Belval au sujet de son contrat de maîtrise d'œuvre qui fait partie intégrante des éléments des différents concours organisés par ce Fonds
18-26/10/2003	Présentation du guide OAI 2004 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils et de la publication OAI « Dossiers écologiques », participation à la Foire d'Automne
23/10/2003 ▶ 30	Assemblée générale OAI au Lycée technique Josy Barthel à Mamer Nouveau Vice-Président de l'OAI et Président de la Section des Ingénieurs-Conseils: l'ingénieur-conseil Gaston FLESCHE Nouveau membre du Conseil de l'Ordre: l'ingénieur-conseil Jeannot Koch
10/12/2003 ▶ 31	1 ^{ère} audience au Palais grand-ducal par son Altesse Royale le Grand-Duc pour les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI
2004	
2004	2 ^{ème} édition de la formation OAI « Bauen und Energie »
16/03/2004	Réunion avec la Commission parlementaire des Classes Moyennes au sujet de l'amendement de la loi sur le droit d'établissement
30/03/2004	Entrevue OAI avec la Commission parlementaire des Affaires intérieures concernant les avis OAI portant sur le projet de loi aménagement communal et développement urbain
31/03/2004	L'OAI participe au hearing concernant le programme de transposition des objectifs de Kyoto par le Gouvernement luxembourgeois
04/2004	Avis OAI portant sur le projet de loi modifiant la loi du 17 juin 1994 concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail
24/05/2004 ▶ 32	2 ^{ème} édition du Bauhärepräis OAI placé sous le haut patronage de son Altesse Royale le Grand-Duc, remise des prix au Cercle municipal (exposition, publication...) sous la présidence de l'historienne Danièle WAGENER



30



31



32

+25

OAI

05-06/2004

Entrevues OAI avec les partis politiques en lice pour les élections législatives du 13 juin 2004

06/2004

Nouveau portail Internet de l'OAI / annuaire des membres...

11/06/2004

Approbation par le Conseil de Gouvernement du programme de politique architecturale

18/06/2004

Promotion dans les Ordres nationaux – Comme tous les ans, remise de la décoration du Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne par le Ministre des Classes moyennes à des membres OAI (exercice de la profession pendant 25 ans)

30/06/2004

Loi portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des Classes moyennes: architectes et ingénieurs-conseils enfin intégrés au champ d'application de cette législation

09/07/2004

Loi modifiant la loi du droit d'établissement – meilleur contrôle de l'établissement effectif, qualification professionnelle des architectes d'intérieur et des architectes paysagistes,...

19/07/2004

Loi concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Publication le 11/11/2004 de 6 règlements du 25 octobre 2004 concernant la loi de l'aménagement communal et du développement urbain (contenu PAP et PAG...)

01-05/10/2004

Semaine nationale du Logement – Exposition Bauhärepräis OAI 2004

18/10/2004

Bohdan PACZOWSKI, Président de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.

28/10/2004

Réunion de concertation générale avec le Ministre des Travaux publics Claude WISELER

19/11/2004

Loi portant révision de l'article 11 de la Constitution – L'auto-réglementation des professions libérales est clarifiée:

En matière d'exercice de la profession libérale, elle (la loi) peut accorder à des organes professionnels dotés de la personnalité civile le pouvoir de prendre des règlements.

2005

2005

► 33

10/2004-01/2005

Plusieurs réunions avec le Ministre de l'Intérieur Jean-Marie HALSDORF au sujet de l'application de la loi aménagement communal et développement urbain

21/01/2005

► 34

OAI: 956 membres (694 architectes et 262 ingénieurs)

21/01/2005

Présentation par la Secrétaire d'Etat à la Culture Octavie MODERT de la brochure « Pour une politique architecturale »



33



34

01/06/2005

Aboutissement du concours siège ALIAI/OAI, sous la présidence de l'architecte Martine VERMAST

Premier prix: TETRA ARCHITECTES PAUL KAYSER & ASSOCIES / Deuxième prix: SCHEMEL WIRTZ ARCHITECTES / Troisième prix: ATELIER D'ARCHITECTURE DARIUSZ PAWLOWSKI / Sélectionnés: Lurdes DOS REIS NUNES et Tatiana FABECK

09/06/2005

►35

Réunion en l'honneur des présidents honoraires de l'OAI Chrëscht KLEIN, Jean HERR et Florent SCHROEDER

27-28/06/2005

Forum européen des politiques architecturales au Luxembourg, Abbaye Neumünster à Luxembourg

23/09/2005

Signature d'une convention de collaboration entre le CRP-HT et l'OAI en matière de formation

18-19/11/2005

Assemblée générale du Conseil des Architectes d'Europe au Luxembourg

09/2005

►36

A l'occasion du 15^e anniversaire, publication du "PORTRAIT OAI 1990-2005".

27/10/2005

Assemblée générale OAI au Théâtre National du Luxembourg

Nouveau membre du Conseil de l'Ordre: l'architecte Louis WEISGERBER

25/11/2005

François VALENTINY, Président de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.

2006

19/01/2006

Signature d'une convention avec le Ministère des Classes Moyennes et du Logement concernant le Carnet de l'Habitat

09/05/2006

Publication fiche de travail PAG / PAP

09/10/2006

Diffusion de 4 spots TV
 — Spuere kann deier gin!
 — Gebeier maache Lëtzebuerg!
 — Verplangt lech net!
 — Wien ökologesch baut, as nêt gréng hannert den Queren!



35



36

2007

13/02/2007

Alain LINSTER, Président f.f. de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.

30/03/2007 au 15/04/2007

► 37

Exposition EUROKA « L'architecture au fil de la vie »

13/07/2007

► 38

1^{ère} édition du Festival des Cabanes SNJ / OAI

Octobre 2007

Réflexions de l'OAI au sujet du projet de loi Pacte Logement: revitaliser l'initiative privée directe, le particulier et son logement

25/10/2007

Assemblée générale OAI au centre « Al Thermen » à Mondorf les Bains

Nouveaux membres du Conseil de l'Ordre: l'architecte Thierry CRUCHTEN et l'ingénieur-conseil Jacques WEYLAND

03/12/2007

Christian BAUER, Président de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.

2008

04/06/2008

► 39

Remise des prix de la 3^{ème} édition du Bauhärepräis à l'Abbaye de Neumünster: plus de 600 personnes présentes

02/07/2008

Dissolution de l'ALOC

04/07/2008

► 40

1^{er} coup de pelle du nouveau siège ALIAI/OAI

12-14/09/2008

Oeko-Foire: édition brochure sur Energiepass (certificat de performance énergétique) pour les nouvelles constructions

28/10/2008

Nouveau contrat-type architecte, recommandation pour le secteur privé: texte de base avec 4 annexes



37



38



39



40

2009

13/09/2009

► 41

22/09/2009

► 42

29/10/2009

2010

08/03/2010

07/06/2010

16/07/2010

Octobre 2010

► 43

03-04/12/2010

2011

03/05/2011

09/05/2011

► 44

03/07/2011

22/07/2011

29/07/2011

1^{ère} journée OAI « Presse, médias / Architecture, ingénierie, urbanisme »

Signature d'une charte Conseil de Presse / OAI « Droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils et Communication entre concepteur et journaliste »

Renouvellement de la convention OAI/CRP-HT et publication de la brochure « Naissance d'une académie »
Septembre 2009 Lancement d'un nouveau cycle de formation « Histoire de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme au LUXEMBOURG »

Assemblée générale OAI au Centre Culturel TRIFOLION à Echternach

Nouveau Président de l'OAI et de la Section des Architectes, l'architecte Bob STROTZ

Nouveaux membres du Conseil de l'Ordre: les architectes Sala MAKUMBUNDU et Max VON ROESGEN et l'ingénieur-conseil Andrea DE CILLIA

Premières inscriptions d'architectes d'intérieur au Tableau de l'Ordre aux termes de la loi sur le droit d'établissement, définissant, entre autres, la profession réglementée d'architecte d'intérieur

Nouveau site internet: annuaire des membres, demande de certificats online,...

2^{ème} édition du Festival des Cabanes OAI / SNJ

Mise en place de la documentation OAI, plus de 180 documents à jour disponibles de manière conviviale par un simple clic

Participation aux 20 ans du CAE

2^{ème} Journée OAI « Presse, médias / Architecture, ingénierie, urbanisme » et présentation de la brochure et du site Architectour.lu, premier guide d'architecture contemporaine du Luxembourg.

Publication « Raum für Kinder »

1^{ère} Fête des Familles OAI à l'Auberge de Jeunesse d'Echternach

Publication du règlement grand-ducal fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie

Publication de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi « Aménagement communal et le développement urbain » (ACDU)

> Définition de la profession d'urbaniste-aménageur



41

© Isabella Finzi



42



43

© CAE



44

22/09/2011

Publication de la loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement

> Définition des 5 professions regroupées au sein de l'OAI: architecte, ingénieur-conseil, architecte d'intérieur, urbaniste-aménageur, arch./ing.-paysagiste

07/10/2011

► 45

Inauguration du siège OAI – Forum da Vinci

07/12/2011

Table ronde « Il y a du génie dans votre quartier / Focus sur les ingénieurs-conseils », Brochure + site www.unplanpourtonavenir.lu

12/2011

Convention avec la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement en matière de simplification administrative quant à la mise en place du site www.guide-urbanisme.lu

27/10/2011

Assemblée générale OAI au Kinneksbond à Mamer
Nouveau Vice-Président de l'OAI et Président de la Section des Ingénieurs-Conseils: l'ingénieur-conseil Andrea DE CILLIA

2012

27/03/2012

Présentation de nos professions au LJBM

26/06/2012

4^{ème} Bauhärepräis OAI 2012 au Cercle Cité: Exposition des 224 réalisations proposées au Ratskeller, publication d'un livre

2011-2012

Présence dans les médias: Spots RTL Bauhärepräis (19) et Architectour.lu (40), Articles Luxemburger Wort Bauhärepräis

09/2012

Lancement du BTS Infrastructures et Bâtiments: conducteur de projets mis en place en collaboration avec l'OAI au Lycée Josy Barthel de Mamer

2013

05/2013

Relance du dossier « Export » suite aux résultats de l'enquête auprès des membres
Réflexions quant au lancement d'une future asbl "ALEX - Architectes et Ingénieurs-Conseils luxembourgeois à l'export"

03/06/2013

Nico STEINMETZ, Président de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.

04/06/2013

► 46

3^{ème} Journée OAI « Presse, médias / Architecture, ingénierie, urbanisme »

07/2013

Propositions OAI dans le cadre des élections législatives: « Construisons ensemble notre cadre de vie »

12/07/2013

3^{ème} édition du Festival des Cabanes

09/2013

Publication des premiers outils « Optimisation de la collaboration entre membres OAI » et présentation aux gérants de bureaux

09/2013

10^{ème} édition du Guide OAI Références 2014



45



46



47



48

24/10/2013

2014

05/02/2014

23-24/04/2014

▶ 47

26/05/2014

▶ 48

26/06/2014

07/08; 07/10; 23/10/2014

19/11/2014

2015

16/01/2015

▶ 49

11/02/2015

03/03/2015

▶ 50

12/05/2015

▶ 51

15/06/2015

Assemblée générale OAI au Lycée Bel-Val à Belvaux
Nouveau Président de l'OAI et de la Section des
Architectes, l'architecte Jos DELL

Nouveaux membres du Conseil de l'Ordre: l'archi-
tecte Steve WEYLAND et l'ingénieur-conseil Gilles
CHRISTNACH

Conseil de la Concurrence: Arrêt de la publication par
l'OAI des barème d'honoraires et horaire recomman-
dés pour le secteur privé mais maintien de la recom-
mandation OAI d'un contrat-type / prestations pour le
secteur privé

1^{ère} édition d'Architect@Work Luxembourg
Salon à destination des prescripteurs: Plus de 150
sociétés exposaient leurs derniers produits et maté-
riaux.

Remise de la Médaille d'Or de la Fondation du Mérite
Européen à l'architecte Sir Norman FOSTER au Forum
da Vinci. La Laudatio a été tenue par l'architecte Jim
CLEMES.

1^{ère} édition du Bauschädenforum OAI en collaboration
avec l'Association des Compagnies d'Assurances et de
Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA)

3 avis OAI sur les projets des 4 plans directeurs sectoriels

Lancement de www.guide-urbanisme.lu par le
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme
Administrative en collaboration avec l'OAI

2^{ème} édition d'Architectour.lu
Présentation à la Foire Vakanz

Participation au workshop organisé par le Comité
interministériel et interinstitutionnel « Nation
Branding »

Timbre-poste pour les 25 ans OAI
A l'initiative du président honoraire Jean HERR, l'OAI
a repris l'idée d'émettre un timbre-poste d'une valeur
de 0,60 € pour les 25 ans de l'OAI.
Après acceptation de ce projet par POST
LUXEMBOURG, le concept a été développé par
l'agence ROSE DE CLAIRE.
Le timbre a été émis à 150 000 exemplaires.

Vernissage de l'exposition « BAU - ZEICHEN, Unsere
gebaute Umwelt lesen » / « BÂTIMENTS – SIGNIFIANTS,
Lire notre environnement bâti » au Musée d'Histoire
de la Ville de Luxembourg du 13 mai 2015 au 3 janvier
2016

Fête des 25 ans de l'OAI à la Maison du Savoir à Esch-
Belval en présence de 900 personnes.



49



50



51

+25

OAI

02



GENÈSE ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



GENÈSE : CONSTITUTION DE L'OAI

à Cessange le 15/03/1990



Dans sa partie introductive, la directive CE du 10 juin 1985 dans le domaine de l'architecture mettait en exergue le considérant suivant :

«La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que du patrimoine collectif et privé sont d'intérêt public.»

La réglementation au niveau européen des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, ainsi que la mise en place au niveau national de l'obligation d'un agrément gouvernemental, renforcée par la détention indispensable d'un diplôme de niveau universitaire d'architecte ou d'ingénieur pour ces professions ont rendu nécessaire l'organisation de ces professions avec pour objectifs principaux d'éviter toute élaboration de plans de construction par des non-professionnels et d'éliminer des sources de conflit entre architectes et ingénieurs-conseils. En outre, la mise en place par la loi du 13 décembre 1989 d'un ordre légal à l'instar de ceux qui existent déjà depuis de nombreuses années dans les pays avoisinants répond aux besoins d'organisation de la profession et en matière de discipline professionnelle.

Lors de l'assemblée constitutive de l'OAI au centre culturel de Cessange à Luxembourg, 206 membres repris sur une liste établie par le Ministre des Classes moyennes Fernand BODEN, l'OAL, sous la présidence de Chrëscht KLEIN, et la CICL sous la présidence de Florent SCHROEDER, se dissolvent et constituent l'Ordre légal avec l'assistance de son conseiller juridique Me Paul BEGHIN pendant les années de préparation de la loi, et depuis février 1990 de son directeur Pierre HURT pour la préparation de l'assemblée constitutive.

Membres du 1^{er} Conseil de l'Ordre

Président	Chrëscht KLEIN, architecte
Vice-Président	Florent SCHROEDER, ingénieur-conseil
Secrétaire général	Jean HERR, architecte
Trésorier	Mike GOBLET, ingénieur-conseil
Membres	Victor JAAQUES, ingénieur-conseil
	Perry WEBER, architecte
	Iconica SABAILA-PAVLOVICI, architecte
Administration	Pierre HURT, directeur

ASSEMBLÉES DE L'OAI

X

●	ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE
●	AG EXTRAORDINAIRE
●	AG ORDINAIRE

1990

15/03/1990 ●

08/05/1990 ●

09/10/1990 ●

1991

10/10/1991 ●

1992

20/10/1992 ●

01/07/1992 ●

1993

26/10/1993 ●

1994

02/06/1994 ●

25/10/1994 ●

25/10/1994 ●

1995

24/10/1995 ●

1996

05/11/1996 ●

1997

23/10/1997 ●

1998

29/10/1998 ●

LIEU	PROFESSION	PRÉSENCE
Centre sociétaire de Luxembourg-Cessange	OAI	206
Centre culturel « Atert » de Bertrange	OAI	197
Centre culturel « Atert » de Bertrange	OAI	132
Centre culturel « Atert » de Bertrange	Section des architectes Section des ingénieurs OAI	171 48 204
Centre culturel « Atert » de Bertrange	OAI	234
Centre culturel « Atert » de Bertrange	Section des architectes	75
Centre culturel « Atert » de Bertrange	Section des architectes Section des ingénieurs OAI	95 34 133
Chambre des Métiers Luxembourg Kirchberg	Section des architectes	55
Centre culturel « Atert » de Bertrange	Section des architectes	75
Centre culturel « Atert » de Bertrange	OAI	98
Centre culturel « Atert » de Bertrange	Section des architectes Section des ingénieurs OAI	75 28 106
Centre culturel « Atert » de Bertrange	OAI	116
Centre culturel « Atert » de Bertrange	Section des architectes Section des ingénieurs OAI	64 30 100
Centre culturel « Atert » de Bertrange	OAI	88

+25

OAI

1999

28/10/1999 ●

LIEU	PROFESSION	PRÉSENCE
Centre culturel « Atert » de Bertrange	Section des architectes	56
	Section des ingénieurs	32
	OAI	85

2000

26/10/2000 ●

Ecole européenne au Kirchberg	OAI	102
-------------------------------	-----	-----

2001

18/10/2001 ●

Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg-Hollerich	Section des architectes	90
	Section des ingénieurs	38
	OAI	129

2002

22/10/2002 ●

Centre des Arts Pluriels à Ettelbrück	OAI	103
---------------------------------------	-----	-----

2003

23/10/2003 ●

Lycée technique Josy Barthel à Mamer	Section des architectes	57
	Section des ingénieurs	47
	OAI	121

2004

28/10/2004 ●

Centre Culturel Abbaye Neumünster	OAI	112
-----------------------------------	-----	-----

2005

27/10/2005 ●

Théâtre National du Luxembourg	Section des architectes	90
	Section des ingénieurs	48
	OAI	141

2006

26/10/2006 ●

Kufa (Kulturfabrik) à Esch/Alzette	OAI	130
------------------------------------	-----	-----

2007

25/10/2007 ●

« Al Thermen » à Mondorf les Bains	Section des architectes	82
	Section des ingénieurs	49
	OAI	144

2008

30/10/2008 ●

Mierscher Kulturhaus à Mersch	OAI	133
-------------------------------	-----	-----

X	●	ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE
	●	AG EXTRAORDINAIRE
	●	AG ORDINAIRE

2009

29/10/2009 ●

2010

28/10/2010 ●

2011

27/10/2011 ●

2012

25/10/2012 ●

2013

24/10/2013 ●

2014

22/10/2014 ●

LIEU	PROFESSION	PRÉSENCE
Centre Culturel TRIFOLION à Echternach	Section des architectes Section des ingénieurs OAI	85 59 136
Alen Tramsschapp à Luxembourg	OAI	176
Kinneksbond à Mamer	Section des architectes Section des ingénieurs OAI	108 70 178
Forum Da Vinci à Luxembourg	OAI	146
Lycée Bel-Val à Belvaux	Section des architectes Section des ingénieurs OAI	76 49 125
Forum Da Vinci à Luxembourg	OAI	157

Article du Luxemburger Wort le lendemain de la constitution de l'OAI

Freitag, den 16. März 1990

POLITIK UND GESELLSCHAFT

L'Ordre légal des architectes et ingénieurs-conseils s'est constitué

M. Chréscht Klein élu à la présidence

(a) Conformément à la loi du 13 décembre 1989 (Mémorial du 23 décembre 1989), les architectes et ingénieurs-conseils ont assisté hier à l'assemblée constitutive des organes statutaires de l'Ordre légal des architectes et ingénieurs-conseils.

Le Conseil de l'Ordre se compose de sept membres dont quatre architectes et trois ingénieurs-

conseils, la présidence revenant aux architectes. Pour les mandats dans le Conseil de l'Ordre, les architectes ont désigné (dans l'ordre du vote) les membres suivants: MM. Chréscht Klein, Jean Herr, Perry Weber et Mme Iconica Pavlovici. Dans le Conseil de l'Ordre, les ingénieurs-conseils - on n'a pas dû procéder à un vote - sont représentés par MM. Florent Schroeder,

Mike Goblet et Victor Jaques. M. Chréscht Klein a été nommé président de l'Ordre, tandis que la vice-présidence est assumée par M. Florent Schroeder.

A noter que les architectes ont désigné aussi pour la présidence de leur sous-section outre les quatre architectes prédésignés Mme Marie-Hélène Lucas ainsi que MM. André Maillot et Jean Lanners.

Le conseil de discipline de l'Ordre comprend outre le président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg ou du magistrat qui le remplace M. Jean Herr (architecte) et M. Victor Jaques (ingénieur-conseil).

C'est M. Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, qui a procédé à la proclamation des résultats des élections au Centre des Sociétés à Cessange hier après-midi.

Dans son allocution il rappela brièvement la législation antérieure (droit d'établissement, 1962; protection des titres: 1963; directive européenne pour les architectes, 1965; directive générale pour les ingénieurs) avant de préciser les principales modalités de la loi de décembre 1989 instituant un Ordre des architectes et ingénieurs-conseils.

L'Ordre aura, d'une part, la mission de défendre les intérêts de ses membres et, d'autre part, de veiller aux normes déontologiques de la profession.

La loi, exposa M. Fernand Boden, en rendant obligatoire dans le domaine de la construction le recours aux architectes et aux ingénieurs-conseils (tout en atténuant cette obligation pour des constructions de moindre importance) vise à garantir une meilleure qualité technique et esthétique de la construction, en évitant toute élaboration de plans de construction par des personnes non-qualifiées et échappant à toute respon-



M. Chréscht Klein a été élu hier après-midi à la présidence de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils



Les architectes et ingénieurs-conseils lors de l'assemblée constitutive des organes statutaires de l'Ordre

(Photo: Tessa Goedert)

sabilité professionnelle et déontologique.

Dans le domaine du logement social, pour atténuer les frais qu'entraîne le recours obligatoire aux architectes et ingénieurs-conseils, le gouvernement et l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils vont conclure une convention aux termes de laquelle l'Etat versera une subvention aux bénéficiaires au titre de logement social, tandis que l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils s'engage à faire établir par ses membres les plans sur base d'un taux d'honoraires réduit.

1991



► 01



► 02



► 02



► 02



► 02



► 02



► 02



► 02

1994

1995



► 01



► 01



► 02



► 02

X	01	CONSEIL DE L'ORDRE
	02	AUDIENCE

1997

2003



► 03



► 03



► 02



► 01



► 03

2004

2005



X	01	CONSEIL DE L'ORDRE
	02	AUDIENCE
	03	MEMBRES INDIVIDUELS

2006

2007

2008



► 02



► 02



2009



► 01



X	01	CONSEIL DE L'ORDRE
	02	AUDIENCE
		MEMBRES INDIVIDUELS

+25

OAI

2010



► 01



► 02



► 03



X	01	NOUVEAUX MEMBRES
	02	MEMBRES INDIVIDUELS
	03	AUDIENCE

2011



► 01



► 02



► 03



► 04



► 05

X	01	CONSEIL DE L'ORDRE
	02	ARCHITECTES D'INTÉRIEUR
	03	NOUVEAUX MEMBRES
	04	AUDIENCE
	05	MEMBRES INDIVIDUELS

+25

OAI

2012



► 01



► 02

► 03



X	01	CONSEIL DE L'ORDRE
	02	NOUVEAUX MEMBRES
	03	MEMBRES INDIVIDUELS

2013



► 01



► 02



► 03



► 04

X	01	CONSEIL DE L'ORDRE
	02	MEMBRES INDIVIDUELS
	03	NOUVEAUX MEMBRES
	04	AUDIENCE

2014





© Christof Weber

► 01



► 03



X	01	CONSEIL DE L'ORDRE
	02	AUDIENCE
	03	MEMBRES INDIVIDUELS

03

PRÉSENTATIONS FILMÉES DES PROFESSIONS OAI

Réalisées lors des séances d'information au Lycée Josy Barthel de Mamer à destination des lycéens sur les professions reprises au sein de l'OAI:

- Introduction: présentation générale de la profession d'ingénieur-conseil (Andrea DE CILLIA)
- Présentation de la profession d'architecte (Max VON ROESGEN)
- Présentation de la profession d'ingénieur-conseil en génie civil (Tanja LAHODA)
- Présentation de la profession d'ingénieur-conseil infrastructure (Marc FEIDER)
- Présentation de la profession d'ingénieur-conseil en génie technique (Jacques WEYLAND)
- Présentation de la profession d'urbaniste-aménageur (Chantal ZEYEN)
- Présentation de la profession d'architecte-paysagiste (Carlo MERSCH)
- Présentation de la profession d'ingénieur en environnement (Jean-Claude THILL)
- Présentation de la profession d'architecte d'intérieur (Jill STREITZ)
- Présentation de la profession de géomètre (Marc ORBAN)
- Conclusion: possibilités offertes aux jeunes par l'OAI (recherche de stage, information sur les professions OAI,...) (Pierre HURT)

Films complets sur www.oai.lu à la rubrique «les membres» => «présentations filmées des professions oai».

PROFESSIONS OAI

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROFESSIONS LIBÉRALES OAI

Sur base de leur qualification professionnelle spécifique, les professionnels libéraux fournissent des prestations intellectuelles d'une manière personnelle, responsable et indépendante, dans l'intérêt de leur maître d'ouvrage / clients et de la collectivité.

- Le service presté par le professionnel est une activité intellectuelle.
- La profession est indépendante de toutes activités commerciales et d'entreprise de construction.
- Les professionnels OAI assurent la défense des intérêts du client et de l'intérêt public.
- Leurs rapports avec les maîtres d'ouvrage sont essentiellement fondés sur la confiance et la relation personnelle.

Créativité, innovation, intégration, compétence, indépendance, sont autant de facteurs clés qu'apportent les professionnels libéraux au développement durable, cohérent et équilibré de notre société.

Des hommes de l'art indépendants à l'écoute de vos attentes et à la hauteur de vos ambitions qui vous aident à matérialiser vos projets...

DÉFINITION SELON LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE (C-267/99)

«... Les professions libérales sont des activités qui, entre autres, présentant un caractère intellectuel marqué, requièrent une qualification de niveau élevé et sont d'habitude soumises à une réglementation professionnelle précise et stricte. Il convient d'ajouter que dans l'exercice d'une telle activité, l'élément personnel a une importance spéciale et qu'un tel exercice présuppose, de toute manière, une grande autonomie dans l'accomplissement des actes professionnels....»

PROFESSIONS OAI: DÉFINITION ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Aux termes de la loi sur le droit d'établissement du 2 septembre 2011

L'ARCHITECTE

- Art. 2 point 3°: Activité libérale consistant à créer et à composer une œuvre de construction, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, à établir les plans d'une telle œuvre, à faire la synthèse et l'analyse des activités diverses participant à la réalisation de l'œuvre. Le champ d'activité de l'architecte inclut celui de l'architecte-paysagiste et de l'architecte d'intérieur.
- Art. 15: La qualification professionnelle requise pour accéder à la profession d'architecte résulte:
1. de la possession d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un **master en architecture** ou de son équivalent et
 2. de l'accomplissement d'une pratique professionnelle de deux ans auprès d'un architecte établi, à effectuer postérieurement à l'obtention des diplômes, grades ou autres titres.

VISIONNEZ LE SPOT: L'ARCHITECTE VOUS PARLE...



Scannez ce code pour en apprendre davantage sur la profession d'architecte



LES INGÉNIEURS-CONSEILS

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL (HOCHBAU)

L'ingénieur génie civil conçoit, planifie et réalise des ouvrages nécessaires aux activités publiques et privées.

INGÉNIEUR INFRASTRUCTURES (TIEFBAU)

L'ingénieur infrastructures étudie et planifie les travaux de réseaux, de voirie et de communication.

INGÉNIEUR GÉNIE TECHNIQUE (HAUSTECHNIK)

L'ingénieur génie technique conçoit, planifie et coordonne les équipements techniques et énergétiques de la plupart des projets de construction publique et privée. Il fait fonctionner la périphérie technique de notre cadre de vie, tout en minimisant son impact énergétique et environnemental.

INGÉNIEUR ENVIRONNEMENT ET GÉOTECHNICIEN

L'ingénieur environnement prévoit et mesure l'impact des méthodes de production et de construction sur l'environnement. Le géotechnicien, lui, étudie les interactions entre le terrain et l'ouvrage pour réduire les risques liés aux phénomènes géologiques.

Art. 2 point 25° : activité libérale consistant à concevoir des œuvres de construction à caractère technique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, à établir les plans de telles œuvres et à faire la synthèse des activités diverses participant à la réalisation des œuvres.

Art. 16. La qualification professionnelle requise pour accéder à la profession d'ingénieur-conseil du secteur de la construction résulte :

1. de la possession d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un **master en ingénierie de la construction** ou de son équivalent et
2. de l'accomplissement d'une pratique professionnelle de deux ans auprès d'un ingénieur de la construction établi, à effectuer postérieurement à l'obtention des diplômes, certificats ou autres titres.

VISIONNEZ LES SPOTS: LES INGÉNIEURS-CONSEILS VOUS PARLENT...



Scannez ce code pour en apprendre davantage sur les professions d'ingénieurs-conseils





PROFESSION D'INGÉNIEUR-CONSEIL EN GÉNIE CIVIL**PROFESSION D'INGÉNIEUR-CONSEIL INFRASTRUCTURE**

PROFESSION D'INGÉNIEUR-CONSEIL EN GÉNIE TECHNIQUE



PROFESSION D'INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT



PROFESSION DE GÉOMÈTRE



L'URBANISTE / AMÉNAGEUR

Art. 2 point 33° : Activité libérale consistant à élaborer un concept d'organisation complète, cohérente et intégrée des territoires et espaces naturels ruraux ou urbains dans le respect de l'intérêt général et de la recherche d'équilibres territoriaux.

Art. 17. : La qualification professionnelle requise pour accéder à la profession d'urbaniste/aménageur résulte :

1. de la possession d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un **master en urbanisme ou en aménagement du territoire** ou de son équivalent, est reconnue comme équivalente à la qualification professionnelle susmentionnée, une qualification résultant de la possession d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un **master** ou de son équivalent **dans un autre domaine apparenté** ayant trait à l'organisation du territoire et **complétée par une formation d'une durée d'au moins un an**, spécifique à l'urbanisme ou à l'aménagement du territoire, et
2. de l'accomplissement d'une pratique professionnelle de deux ans auprès d'un urbaniste/aménageur établi, à effectuer postérieurement à l'obtention des diplômes, certificats ou autres titres.

VISIONNEZ LE SPOT: L'URBANISTE / AMÉNAGEUR VOUS PARLE...



Scannez ce code pour en apprendre davantage sur la profession d'urbaniste/aménageur



+25

OAI

L'ARCHITECTE-PAYSAGISTE, L'INGÉNIEUR-PAYSAGISTE

Art. 2 point 5°: Activité libérale consistant à rechercher et à prévoir la planification, la conception, l'intendance, la conservation et la protection de l'environnement en dehors des espaces bâtis.

Art. 18.: La qualification professionnelle requise pour accéder à la profession d'architecte-paysagiste et ingénieur-paysagiste résulte de la possession d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un master en architecture ou en ingénierie du paysage ou de son équivalent.

VISIONNEZ LE SPOT: L'ARCHITECTE-PAYSAGISTE, L'INGÉNIEUR-PAYSAGISTE VOUS PARLE...



Scannez ce code pour en apprendre davantage sur la profession d'architecte-/ingénieur-paysagiste





L'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR

Art. 2 point 4°: Activité libérale consistant à créer et à composer des espaces intérieurs, à établir les plans d'une telle œuvre, à effectuer la synthèse et l'analyse des activités diverses participant à la réalisation d'une telle œuvre.

Art. 19.: La qualification professionnelle requise pour accéder à la profession d'architecte d'intérieur résulte de la possession d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un **bachelor en architecture d'intérieur** ou de son équivalent.

VISIONNEZ LE SPOT: L'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR VOUS PARLE...



Scannez ce code pour en apprendre davantage sur la profession d'architecte d'intérieur





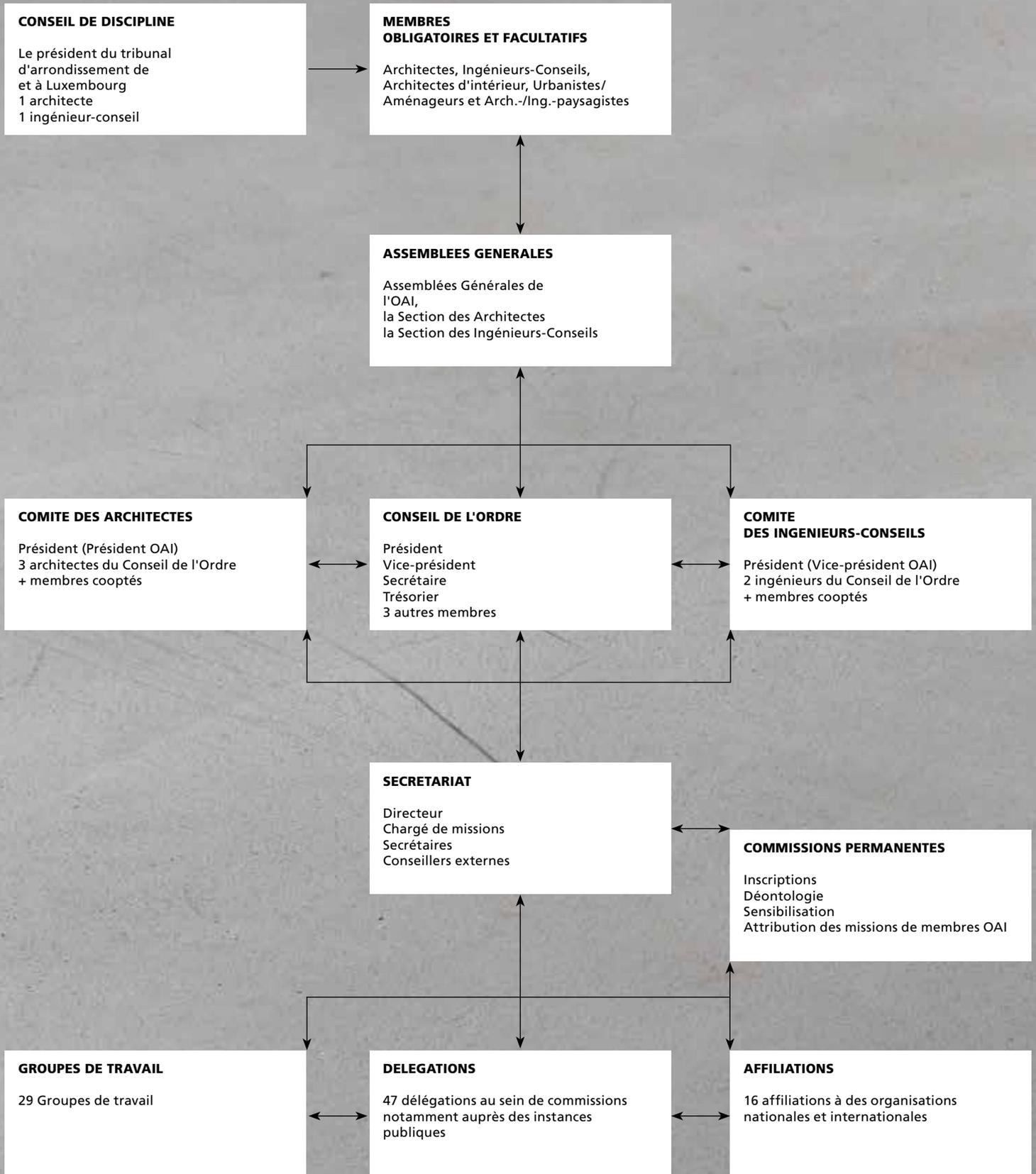
04



ORGANES DE L'OAI



ORGANIGRAMME DE L'OAI



ORGANES DE L'OAI EN 2015

CONSEIL DE L'ORDRE (663 RÉUNIONS AU 1^{er} JUIN 2015)

Président	Jos DELL,	architecte
Vice-président	Andrea DE CILLIA,	ingénieur-conseil
Secrétaire générale	Sala MAKUMBUNDU,	architecte
Trésorier	Marc FEIDER,	ingénieur-conseil
Membres	Gilles CHRISTNACH,	ingénieur-conseil
	Max VON ROESGEN,	architecte
	Steve WEYLAND,	architecte
Présidents honoraires	Chrëscht KLEIN,	architecte
	Jean HERR,	architecte
	Martin LAMMAR,	architecte
	Bob STROTZ,	architecte
Vice-présidents honoraires	Florent SCHROEDER,	ingénieur-conseil
	Mike GOBLET,	ingénieur-conseil
	Gaston FLESCH,	ingénieur-conseil

COMITE DE LA SECTION DES ARCHITECTES (197 RÉUNIONS AU 1^{er} JUIN 2015)

Président	Jos DELL
Secrétaire générale	Sala MAKUMBUNDU
Trésorier	Max VON ROESGEN
Membre élu	Steve WEYLAND
Membres cooptés	Christiane BESCH
	Thierry CRUCHTEN
	Albert GOEDERT
	Christine MULLER
	Guittou MULLER
	Yvone SCHILTZ
	Jean-Claude WELTER
Présidents honoraires	Chrëscht KLEIN
	Jean HERR
	Martin LAMMAR
	Bob STROTZ

COMITE DE LA SECTION DES INGENIEURS-CONSEILS (69 RÉUNIONS AU 1^{er} JUIN 2015)

Président	Andrea DE CILLIA
Secrétaire général	Gilles CHRISTNACH
Trésorier	Marc FEIDER
Membres cooptés	Maja DEVETAK
	Marcel HETTO
	Marc JUNCKER
	Tanja LAHODA
	Michel RUPPERT
	Frank WEYDERT
	Jacques WEYLAND
	Robert WILMES
	Dany WINBOMONT
	Chantal ZEYEN
Présidents honoraires	Florent SCHROEDER
	Mike GOBLET
	Gaston FLESCH

CONSEIL DE DISCIPLINE

Président	Eliette BAULER,	Présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg
Membres effectifs	Andrea DE CILLIA	ingénieur-conseil
	Sala MAKUMBUNDU	architecte
Membres suppléants	Gaston FLESCH	ingénieur-conseil
	Robert WILMES	ingénieur-conseil
	Martin LAMMAR	architecte
	Perry WEBER	architecte

4 COMMISSIONS PERMANENTES

Inscriptions: Christnach Gilles, Weyland Steve, Hurt Pierre

Déontologie: Flesch Gaston, Weydert Romain, Kintzelé Gilles, Wilmes Robert, Weber Perry, Wirtz Patrick, Hurt Pierre

Sensibilisation: Besch Christiane, Lucas Marie, Cruchten Thierry, Makumbundu Sala, De Cillia Andrea, Milani-Nia Shaaf, Engel Nico, Von Roesgen Max, Lahoda Tanja, Weyland Steve, Winbomont Dany, Hurt Pierre

Attribution des missions de membres OAI: Fabeck Tatiana, Makumbundu Sala, Muller Christine, Ruppert Michel, Schiltz Yvone, Schmit Carole, Zeyen Chantal, Zirnheld Olivier, Hurt Pierre

29 groupes de travail, 47 délégations, 16 affiliations: cf. chapitre 5

HISTORIQUE DES 58 MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL DE L'ORDRE, COMITÉ DES ARCHITECTES ET COMITÉ DES INGÉNIEURS-CONSEILS DEPUIS 1990

NOM / PRÉNOM	DATES ENTRÉE / SORTIE CO, CA, CIC	CONSEIL DE L'ORDRE (CO)	COMITÉ DES ARCHITECTES (CA)	COMITÉ DES INGÉNIEURS- CONSEILS (CIC)
AREND Claudine	entrée 07.12.2009 sortie 13.09.2011		2009-2011 : M	
BEILER Tom	entrée 07.12.2009 sortie 11.10.2013		2009-2013 : M	
BESCH Christiane	entrée 04.05.2010		2010- M	
CHRISTIANSEN Jens	entrée 23.10.1997 sortie 05.10.2000			1997-2000 : M
CHRISTNACH Gilles	entrée 12.12.2011	2013- : M		2011-2013 : M 2013- : SG
CRUCHTEN Thierry	entrée 10.10.2005	2007-2009 : M 2009-2013 : SG	2005-2007 : M 2007-2009 : T 2009-2013 : SG 2013- : M	
DE CILLIA Andrea	entrée 29.10.2009	2009- 2011 : T 2011- : VP		2009- 2011 : T 2011- : P
DELL Jos	entrée 24.10.2013	2013- : P	2013- : P	
DEVETAK Maja	entrée 10.12.2007			2007- : M
ENGEL Nico	entrée 25.10.1994 sortie 22.09.2009	1994-2005 : M	1994-2005 : T 2005-2009 : M	
FEIDER Marc	entrée 27.10.2011	2011- : T		2011- : T
FLESCH Gaston Vice-Président honoraire OAI Président honoraire SIC	entrée 23.10.1997 sortie 27.10.2011	1997-2003 : M 2003-2011 : VP		1997-2003 : SG 2003- 2011 : P
GILLARDIN Emile	entrée 14.10.1991 sortie 23.10.1997			1991-1997 : M
GOBLET Mike Vice-Président honoraire OAI Président honoraire SIC	entrée 15.03.1990 sortie 27.10.2005	1990-1997 : T 1997-2003 : VP 2003-2005 : M		1990-1997 : T 1997-2003 : P 2003-2005 : M
GOEDERT Albert	entrée 13.12.2011		2011- : M	
HERR Jean Président honoraire OAI, SA	entrée 15.03.1990 sortie 18.10.2001	1990-1994 : SG 1994-2001 : P	1990-1994 : SG 1994-2001 : P	
HETTO Marcel	entrée 18.12.2001			2001- : M
JAAQUES Victor	entrée 15.03.1990 sortie 11.07.2005	1990-1997 : M 1997-2003 : T		1990-1997 : SG 1997-2003 : T 2003-2005 : M
JUNCKER Marc	entrée 18.12.2001			2001- : M
KLEIN Chrëscht 1984 Président OAL Président honoraire OAI, SA	entrée 15.03.1990 sortie 25.10.1994	1990-1994 : P	1990-1994 : P	
KOCH Jeannot	entrée 23.10.2003 sortie 29.10.2009	2003-2009 : T		2003-2009 : T
LAHODA Tanja	entrée 15.03.2010			2010- :M
LAMESCH Georges	entrée 25.10.1994 sortie 22.09.2009	1997-2003 : M 2003-2007 : SG	1994-1997 : M 2003-2007 : SG 2007-2009 : M	
LAMMAR Martin Président honoraire OAI, SA	entrée 18.10.2001 sortie 29.10.2009	2001-2009 : P	2001-2009 : P	
LANNERS Jean	entrée 15.03.1990 sortie 26.10.1993		1990 : M 1990-1993 : T	
LEFEVRE Dave	entrée 19.12.2005 sortie 05.05.2009		2005- 2009 : M	
LUCAS Marie-Hélène	entrée 19.12.2005 sortie 29.10.2009	1991-1993 : M 1994-2003 : SG 2003-2009 : M	1990-1993 : M 1994-2003 : SG 2003-2009 : M	
MAILLIET André	entrée 15.03.1990 sortie 07.11.1990		1990-1990 : T	
MAKUMBUNDU Sala	entrée 29.10.2009	2009-2013 : M 2013- :SG	2009-2013 : M 2013- :SG	
MULLER Christine	entrée 25.01.2013		2013- : M	

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

MERCI

X	P	PRÉSIDENT	T	TRÉSORIER
	VP	VICE-PRÉSIDENT	M	MEMBRE
	SG	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL		

NOM / PRÉNOM	DATES ENTRÉE / SORTIE CO, CA, CIC	CONSEIL DE L'ORDRE (CO)	COMITÉ DES ARCHITECTES (CA)	COMITÉ DES INGÉNIEURS- CONSEILS (CIC)
MULLER Guittou	entrée 13.12.2011		2011-: M	
NILLES Laurent	entrée 24.10.1995 sortie 05.10.2000			1995-2000: M
PAVLOVICI-SABAILA Iconica	entrée 15.03.1990 sortie 10.10.1991	1990-1991: M	1990-1991: M	
PECKELS Félix †	entrée 05.12.2005 sortie 01.07.2011			2005-2011: M
PETIT Michel	entrée 11.12.1991 sortie 23.10.1997	1993-1997: M	1991-1993: M 1994: T 1995-1997: VP	
POULLES Romain	entrée 18.12.2001 sortie 11.07.2005			2001-2005: M
RUPPERT Michel	entrée 10.12.2007			2007-: M
SCHEMEL Carlo	entrée 24.10.1995 sortie 17.01.2006		1995-2006: M	
SCHILL Fons	entrée 11.12.1991 sortie 23.10.1997		1991-1997: M	
SCHILTZ Yvone	entrée 13.12.2011		2011-: M	
SCHMITZ Claude	entrée 11.12.1991 sortie 22.09.2009		1991-2009: M	
SCHROEDER Florent 1966 Président CICL Vice-Président honoraire OAI Président honoraire SIC	entrée 15.03.1990 sortie 23.10.1997	1990-1997: VP		1990-1997: P
STROTZ Bob	entrée 14.02.2006 sortie 24.10.2013	2009-2013: P	2006-2009: M 2009-2013: P	
TEISEN Elisabeth	entrée 15.07.2003 sortie 22.09.2009		2003-2009: M	
VAN DRIESSCHE Isabelle	entrée 10.10.2005 sortie 12.10.2012		2005-2012: M	
VON ROESGEN Max	entrée 29.10.2009	2009: M	2009: T	
VONCKEN John	entrée 01.12.1997 sortie 17.01.2006		1997-2006: M	
WAGNER Jean-Luc	entrée 05.12.2005 sortie 25.07.2011			2005 - 2011 : M
WEBER Perry	entrée 15.03.1990 sortie 26.10.1993	1990-1993: M	1990-1993: M	
WEISGERBER Louis	entrée 27.10.2005 sortie 29.10.2009	2005-2007: M 2007-2009: SG	2005-2007: T 2007-2009: SG	
WELTER Jean-Claude	entrée 13.12.2011		2011-: M	
WEYDERT Frank	entrée 12.12.2011			2011-: M
WEYLAND Jacques	entrée 27.10.2005	2005-2013: M		2005-2013: SG 2013-: M
WEYLAND Steve	entrée 15.12.2009	2013-: M	2009-: M	
WIESEN Albert	entrée 14.10.1991 sortie 30.06.1993			1991-1993: M
WILMES Robert	entrée 14.10.1991			1991-2003: M 2003-2005: SG 2005-: M
WINBOMONT Dany	entrée 18.12.2001 sortie 13.10.2003 entrée 15.03.2010			2001-2003: M 2010-: M
ZEYEN Chantal	entrée 03.03.1994 sortie 05.10.2000 entrée 10.12.2007			1993-2000: M 2007-: M

COMMISSION OAI « DÉONTOLOGIE », CONSEIL DE DISCIPLINE ET JURISPRUDENCE



La **Commission OAI « Déontologie »** a pour objectif de prévenir ou concilier tous différends entre les membres d'une part, et entre ceux-ci et les tiers d'autre part. L'étude des dossiers favorise un apprentissage utile pour toute la profession (avertissement relatif aux situations types à éviter, information des membres par l'intermédiaire de la newsletter, des circulaires ou du bulletin,...).

Les dossiers sont recueillis par ordre chronologique au secrétariat de l'Ordre. Une première analyse de compétence ou de non-compétence est effectuée par le directeur en concertation avec un membre de la Commission, le Président de l'OAI ou le Conseil de l'Ordre.

En général, la procédure se déroule alors comme suit:

- Réception d'une plainte et échange de prises de position.
- Suite à l'ouverture de ce dialogue et à un premier avis de la Commission, un arrangement à l'amiable peut souvent être trouvé.
- Sinon, dans le cas d'un **dossier relatif à un problème déontologique**, la Commission instruit le dossier afin de vérifier si le membre en question a enfreint la déontologie.
- Dans le cas d'un **litige de nature contractuelle**,
 - 1) arrangement à l'amiable,
 - 2) expertise de commun accord par un homme de l'art rémunéré par les parties concernées,
 - 3) médiation, voire conciliation,
 - 4) procédure judiciaire.

En moyenne, la Commission OAI « Déontologie » traite entre 30 et 40 dossiers par an, principalement pour des litiges membre / membre, pour des litiges maître d'ouvrage / membre, pour des dossiers d'activités incompatibles avec les professions OAI, d'exercice illicite d'une profession OAI ou de publicité illicite.

Le **Conseil de Discipline** comprend le Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg et deux membres de l'OAI désignés par le Conseil de l'Ordre, dont l'un est architecte et l'autre ingénieur-conseil.

Il exerce le pouvoir de discipline sur tous les membres de ces professions pour:

1. violation des prescriptions légales et réglementaires concernant l'exercice de la profession;
2. fautes et négligences professionnelles;
3. faits contraires à la délicatesse et à la dignité professionnelles ainsi qu'à l'honneur et la probité, le tout sans préjudice de l'action administrative ou judiciaire pouvant résulter des mêmes faits.

Jurisprudence: Les sanctions disciplinaires prononcées par le Conseil de Discipline sont généralement sévères et peuvent consister notamment en :

- une réprimande
 - 1994, 2001: défaut d'indépendance professionnelle
 - 2003: signature de complaisance
 - 2010: manquements aux devoirs de diligences et de professionnalisme
- une suspension du droit d'exercer la profession pour une durée de quelques mois voire de plusieurs années
 - 1993: suspension d'un mois pour non-respect du droit d'auteur
 - 2003: suspension de 3 ans pour défaut d'indépendance professionnelle
 - 2003: suspension de 3 ans pour signature de complaisance
 - 2005: suspension de 6 mois pour défaut d'indépendance professionnelle
- une radiation définitive
 - 2002: manquement grave à l'exigence d'indépendance professionnelle.

MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'OAI

Ordre légal, organisme chargé d'une mission d'intérêt public

définies notamment par la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI et par le règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils.

définies par la défense des intérêts, droits et obligations des membres de l'OAI, tant entre eux qu'envers des tiers, permettant d'exercer dignement leur profession libérale.

définies par le caractère d'intérêt public des créations de l'architecte et de l'ingénieur, de la qualité des ouvrages, de leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant et du respect des paysages naturels et urbains. Leurs activités, des plus diverses, ont une influence toujours croissante sur l'environnement, la vie physique, sociale et culturelle des citoyens.

L'instauration de l'Ordre légal crée des conditions optimales permettant la réalisation des importantes tâches actuelles et futures qui, au-delà de la défense des intérêts légitimes de la profession, consistent à donner sa véritable dimension au travail de l'activité libérale d'architecte, d'architecte d'intérieur, d'ingénieur-conseil, d'urbaniste-aménageur et d'architecte-/ingénieur-paysagiste aux niveaux économique, social, artistique et culturel.

MISSIONS LÉGALES

L'Ordre est l'organisation professionnelle chargée par la loi du respect des droits et des obligations spécifiques qu'implique le caractère d'intérêt public de l'exercice des professions regroupées au sein de l'OAI. En outre, la loi établit les missions suivantes: défense des droits et intérêts de la profession; attribution de l'honorariat aux membres ayant présentés leur démission; défense de l'honneur et l'indépendance des membres en veillant notamment à l'application de la réglementation professionnelle et au respect des normes et devoirs professionnels respectifs; maintien de la discipline entre les membres et exercice du pouvoir disciplinaire par son conseil de discipline; prévention ou conciliation de tous différends entre les membres, d'une part, et entre ceux-ci et les tiers, d'autre part.

Membre obligatoire: L'inscription à l'Ordre est obligatoire pour tout architecte, architecte d'intérieur, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur et architecte-/ingénieur-paysagiste, personne physique ou personne morale, qui désire exercer sa profession à titre d'indépendant au Luxembourg.

Membre facultatif: L'inscription à l'Ordre est facultative pour les personnes disposant d'un diplôme d'une profession OAI, fonctionnaire / employé public ou salarié d'une entreprise ayant une activité de conception et d'études dans le domaine de la construction au Luxembourg.

La loi distingue les projets à caractère architectural entrant dans les attributions des architectes, les projets à caractère technique étant de l'attribution des ingénieurs-conseils ainsi que les projets à caractère mixte étant de l'attribution tant des architectes que des ingénieurs-conseils. La loi en instituant le recours obligatoire dans le domaine de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire aux membres obligatoires inscrits à l'Ordre, vise à garantir une meilleure qualité esthétique et technique de la construction en évitant toute élaboration de plans par des personnes non qualifiées.

MISSIONS D'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

L'Ordre est l'organisation professionnelle chargée par la loi de la défense des intérêts légitimes de ses membres dans l'exercice quotidien de leurs missions d'intérêt général pour un développement durable et de qualité de notre cadre de vie.

L'Ordre assure la sauvegarde de l'honneur et de l'indépendance de ses membres en veillant notamment à l'application de la réglementation professionnelle et déontologique.

L'indépendance professionnelle, les responsabilités professionnelle et décennale ainsi que l'obligation de contracter des assurances couvrant ces responsabilités constituent les garants d'une activité indépendante et intellectuelle. L'Ordre vise à promouvoir le travail de ses membres dans leurs relations avec les maîtres de l'ouvrage.

MISSIONS D'INTÉRÊT PUBLIC ET CULTURELLES

L'Ordre est l'organisation professionnelle chargée par la loi de sensibiliser le public à la qualité de notre cadre de vie.

Afin de présenter l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture et l'ingénierie, faire connaître et valoriser son caractère d'intérêt général et artistique, encourager la qualité, la créativité et l'innovation et favoriser les échanges interrégionaux et internationaux, l'Ordre assure ses nombreuses actions de communication et de sensibilisation.

Dans ce contexte, l'Ordre a constitué le 13 juillet 1992 la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, déclarée d'utilité publique le 9 octobre 1992 par arrêté grand-ducal.

GROUPES DE TRAVAIL, DÉLÉGATIONS, AFFILIATIONS DE L'OAI, ACTIONS COMMUNES

Plus de 140 membres de l'OAI, soit près de 10%, sont actifs de manière bénévole au sein des commissions, groupes de travail, délégations et affiliations de l'OAI.

GROUPES DE TRAVAIL

1. Cadre légal

- Amendement de la loi OAI
- Responsabilité en matière de construction / assurances
- Simplification administrative "Urbanisme et Environnement"
- Guide Urbanisme
- Sécurité sur les chantiers
- Accessibilité

2. Cadre contractuel

- Contrats-types Etat
- Contrats-types aménagement du territoire / urbanisme... (PAP, PAG,...)
- Contrat-type coordination-pilotage / project management / prestations MO
- Taux Horaires (secteur public)
- Contrats-types Etat Paysagiste
- Contrats-types Ingénieur-conseil du secteur privé
- Procédures d'attribution des missions d'ingénieurs-conseils et contrat-type ALUSEAU

3. Attribution des missions

- Critères de sélection et d'attribution pour missions d'ingénieurs-conseils
- Export

4. Optimisation de la collaboration

- Collaboration A / IC; Interfaces de collaboration entre membres
- Coordination / Maîtrise d'œuvre
- Building Information Modeling (BIM)
- Logiciel de bureaux

5. Développement durable

- Certificat de performance énergétique des bâtiments (CPE)
- Logement
- PEC: Partenariat pour l'environnement et le climat

6. Formation

- Qualification / Stage / Formation Continue
- Groupe de travail «Formation continue en Aménagement du Territoire (FCAT)»

7. Communication

- Stratégie de Communication
- Architectour.lu
- Site internet www.oai.lu
- Bauhàrepräis OAI
- Tables rondes "Les Lundi de l'OAI"

DÉLÉGATIONS

Enjeux de société

Programme de politique architecturale

Collaboration aux options politiques

- Conseil supérieur de l'aménagement du territoire
- Conseil économique et social
- Conseil national de l'énergie
- Comité consultatif du commerce extérieur
- Comité de la Gestion de l'Eau
- Commission du bâtiment
- Commission «Indices des prix de la construction»
- Commission apprentissage dessinateur en bâtiment
- Commission des programmes du secondaire technique: génie civil, ...

Simplification administrative

- Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Ecologie-Développement durable

- Catalogue de critères écologiques
- Critères d'attribution de subventions
- Certification LENOZ
- Programme forestier national
- Aluseau

Conservation du patrimoine et urbanisme

- Commission des sites et monuments
- Conseil International des Monuments et des Sites
- Commission des bâtisses de la Ville de Luxembourg

Éléments de conception et de construction**Règlements ITM**

- Commission Nationale de Sécurité des Ascenseurs
- Collaboration à l'élaboration des règlements ITM

Matériaux

- Commission de la corrosion des matériaux
- Commission de l'Étalonnage pour télémètres

AFFILIATIONS INTERNATIONALES: U.I.A.: Union Internationale des Architectes / C.A.E.: Conseil des Architectes d'Europe / ENACA: European Network of Architects Competent Authorities / Euroka: Groupement constitué par les Ordres des Architectes de Rhénanie-Palatinat, Sarre, Province de Liège, Province de Luxembourg, Alsace, Lorraine, Luxembourg / F.I.D.I.C.: Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils / E.F.C.A.: European Federation for Engineering Consultancy Associations / E.F.A.P.: European Forum for Architectural Policies

ACTIONS COMMUNES AU NIVEAU NATIONAL: A.L.I.A.I. Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels / A.L.I.: Association Luxembourgeoise des Ingénieurs / Tema.lu: Technology Managers.lu / Lux-Development. s.a. / F.T.I.: Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants / Ministère d'Etat / Ministère de l'Economie / Ministère du Développement durable et des Infrastructures / Ministère de l'Environnement / Ministère du Logement / Ministère de l'Intérieur / Ministère de la Culture / Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance / Ministère de la Justice / C.F.U.E.: Cellule de facilitation urbanisme et environnement auprès du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative / Administration des Bâtiments Publics / Administration des Ponts et Chaussées / Administration de la Gestion de l'Eau / Administration du Cadastre et de la Topographie / Administration de l'Environnement / Inspection du Travail et des Mines / Administration de la Nature et des Forêts / Commission des soumissions / O.N.T.: Office National du Tourisme / S.N.J.: Service National de la Jeunesse / I.L.N.A.S.: Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services / Luxembourg for Business / Syvicol / Aluseau / Fonds du Logement / Fonds Kirchberg / Fonds Belval / Fonds de Rénovation de la Vieille Ville / Société Nationale des Habitations à Bon Marché / Société Nationale des Chemins de Fer / Médiatrice du Grand-Duché du Luxembourg / L.I.S.T.: Luxembourg Institute of Science and Technology / C.R.T.E.: Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement / Université du Luxembourg / myenergy / energieage / Chambre de Commerce / Chambre des Métiers / Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics / Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg / I.N.F.P.C.: Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue / I.F.S.B.: Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment / Mouvement Ecologique / Chambre des Experts / A.C.A.: Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg / Conseil de Presse / Union Luxembourgeoise des Consommateurs / Centre de Médiation Civile et Commerciale / CRTI-B: Centre de Ressources des Technologies de l'Information pour le Bâtiment, groupes de travail standardisation des cahiers des charges / Partenaires: Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration des Bâtiments Publics, Administration des Ponts et Chaussées, Chambre des Métiers, Luxembourg Institute of Science and Technology, Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, Fédération des Artisans, Fédération des Industriels Luxembourgeois / A.C.S.S.L.: Association des Coordinateurs Sécurité et Santé Luxembourg asbl / CNCD: Conseil National de la Construction Durable asbl / LuxREAL: Real Estate Association of Luxembourg asbl / GOCAL: Organismes de contrôle agréés asbl

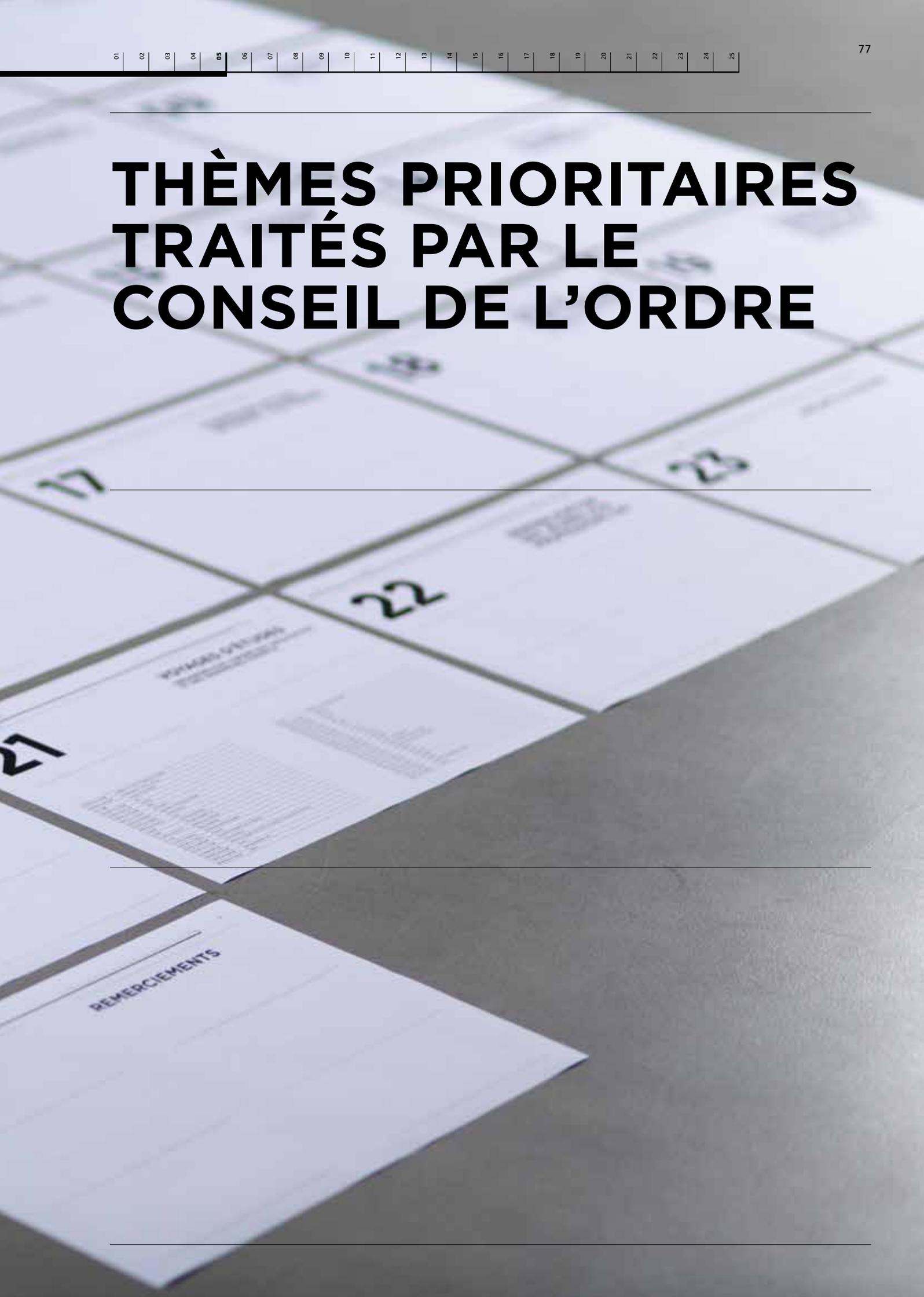
+25

OAI

05

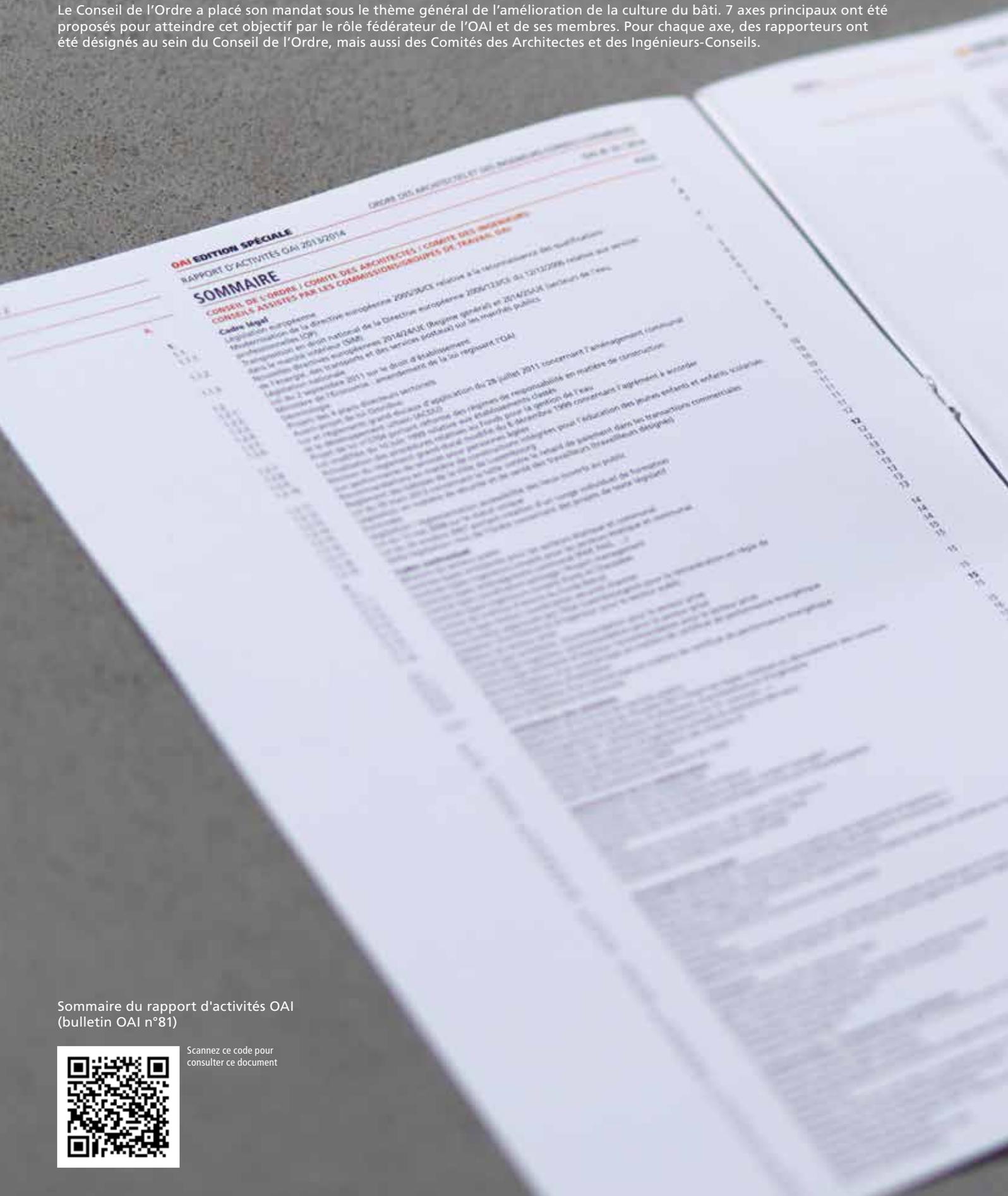


THÈMES PRIORITAIRES TRAITÉS PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE



FONCTIONNEMENT ACTUEL DU CONSEIL DE L'ORDRE

Le Conseil de l'Ordre a placé son mandat sous le thème général de l'amélioration de la culture du bâti. 7 axes principaux ont été proposés pour atteindre cet objectif par le rôle fédérateur de l'OAI et de ses membres. Pour chaque axe, des rapporteurs ont été désignés au sein du Conseil de l'Ordre, mais aussi des Comités des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.



Sommaire du rapport d'activités OAI (bulletin OAI n°81)



Scannez ce code pour consulter ce document



CADRE LÉGAL

Rapporteur
Co-rapporteur
Rapporteurs CA

Andrea DE CILLIA
Steve WEYLAND
Christine MULLER
Thierry CRUCHTEN
Chantal ZEYEN
Robert WILMES

Rapporteurs CIC

Dossier spécifique
amendement de la loi OAI
Rapporteur

Pierre HURT

CADRE CONTRACTUEL

Rapporteur
Co-rapporteur

Marc FEIDER
Sala MAKUMBUNDU

ATTRIBUTION DES MISSIONS

Rapporteur
Co-rapporteur
Rapporteur CA
Rapporteur CIC

Sala MAKUMBUNDU
Andrea DE CILLIA
Yvore SCHILTZ
Michel RUPPERT

OPTIMISATION DE LA COLLABORATION

Rapporteur
Co-rapporteurs

Jos DELL
Marc FEIDER
Gilles CHRISTNACH
Yvore SCHILTZ
Guittou MULLER
Tanja LAHODA
Jacques WEYLAND

Rapporteurs CA

Rapporteurs CIC

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur
Co-rapporteur
Rapporteur CA
Rapporteurs CIC

Gilles CHRISTNACH
Max VON ROESGEN
Albert GOEDERT
Michel RUPPERT
Robert WILMES

FORMATION

Rapporteur
Co-rapporteur
Rapporteur CA
Rapporteur CIC

Max VON ROESGEN
Andrea DE CILLIA
Thierry CRUCHTEN
Dany WINBOMONT
Marcel HETTO

COMMUNICATION

Rapporteur
Co-rapporteur
Rapporteurs CA

Steve WEYLAND
Andrea DE CILLIA
Christiane BESCH
Jean-Claude WELTER
Tanja LAHODA

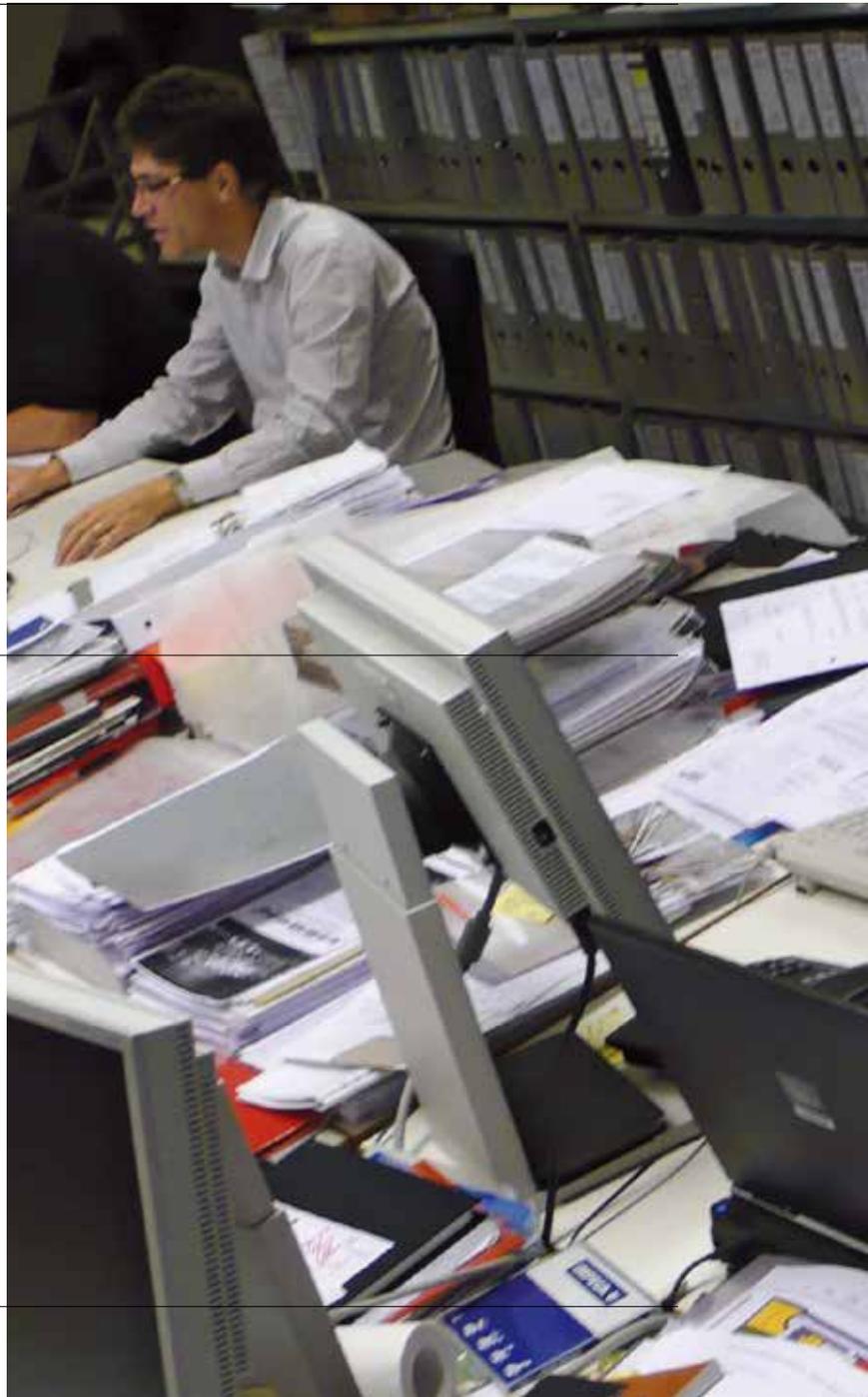
Rapporteur CIC

CO = Conseil de l'Ordre
CA = Comité des Architectes
CIC = Comité des Ingénieurs-Conseils

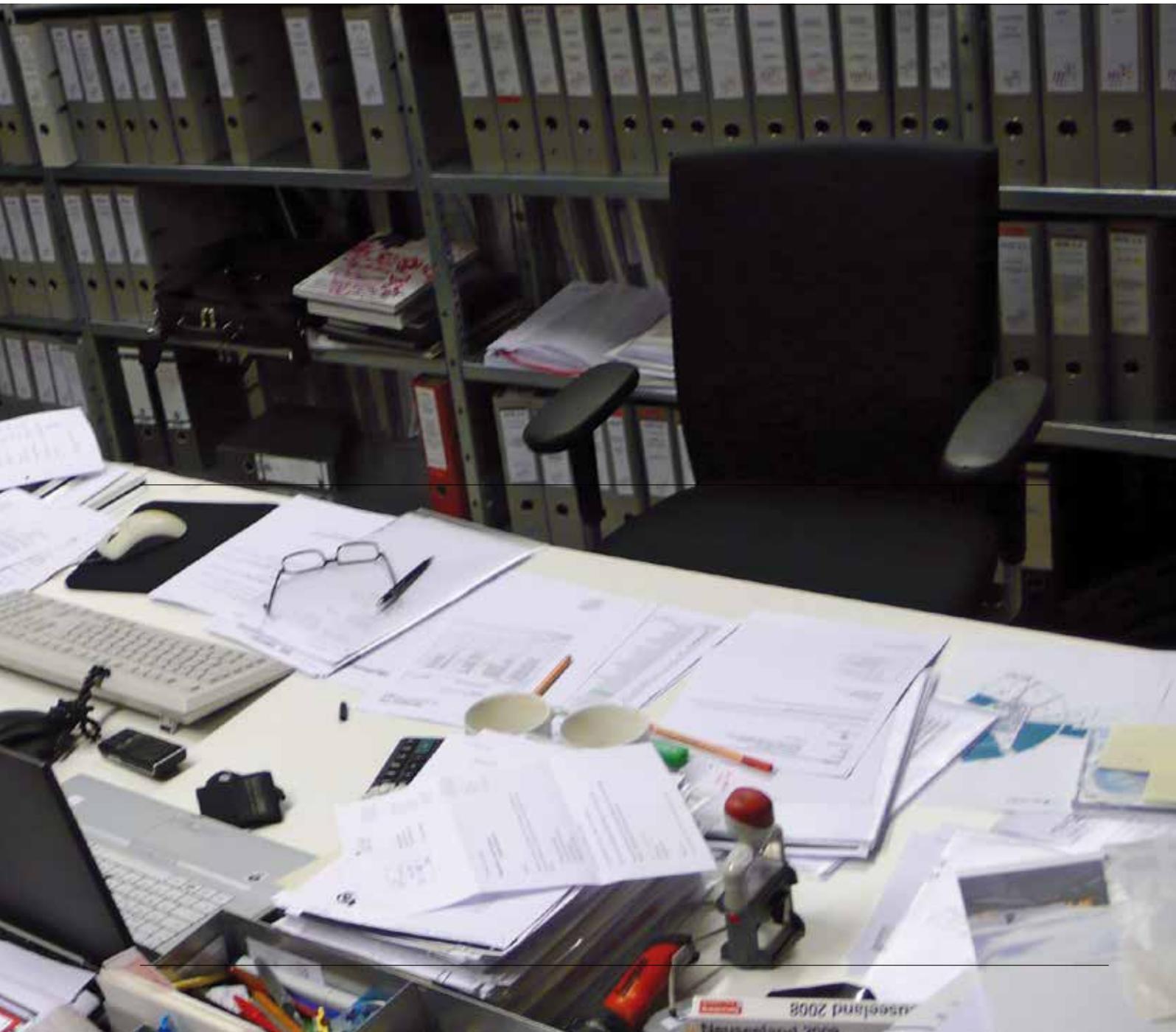
+25

OAI

06



TÉMOIGNAGES DES PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DE L'OAI



TÉMOIGNAGES DES PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DE L'OAI



Chrëscht Klein

Président OAI

Architecte

1990 - 1994

1. Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAL-OAI?

Par pur hasard de circonstances: Rentrant d'une semaine de vacances, j'ai décidé d'aller le même soir à l'assemblée générale de l'OAL (Ordre des Architectes du Luxembourg asbl) en 1984.

Ce dont je ne me doutais pas, c'est qu'un petit groupe de confrères avait 'décidé', que j'allais présenter ma candidature comme membre du comité de l'OAL.

J'ai été élu au comité de l'OAL et à 18 heures, avec les voix du petit groupe, je suis devenu président de l'OAL

Fin 1987, le destin de l'OAI a été scellé grâce à Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Classes moyennes, lors d'une mission officielle au Sénégal dans le cadre de la coopération.

Le 29/11/1988 le projet de loi N°3294 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil a été déposé par Robert GOEBBELS.

En mars 1990, j'ai eu l'honneur de devenir le premier président de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

2. Vos « meilleures » expériences avec l'OAI?

D'avoir engagé, de commun accord avec Flory Schroeder, Pierre Hurt comme directeur de l'OAI.

3. Vos « moins bonnes » expériences avec l'OAI?

Comme je suis de caractère optimiste, je ne me souviens plus des moins bonnes expériences.



Florent Schroeder

Vice-Président OAI

Ingénieur-conseil

1990 - 1997



Jean Herr

Président OAI

Architecte

1994 - 2001

1. Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAI?

Pendant de longues années, les délégations de l'Ordre des Architectes du Luxembourg (OAL) et de la Chambre des Ingénieurs-Conseils du Luxembourg (CICL) ont essayé, hélas sans succès, de convaincre les responsables du Ministère des Classes Moyennes du besoin et de la nécessité de la création d'un Ordre légal portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Cet Ordre légal devait définir les fonctions, les droits et les obligations de ses membres et engager à l'avenir tout architecte ou ingénieur-conseil travaillant au Luxembourg d'en respecter les prescriptions.

Tout cela devenant d'autant plus important vu l'intégration du Grand-Duché dans un marché européen de plus en plus ouvert, réglementé par des lois européennes lesquelles les pays membres étaient tenus de respecter.

L'information en 1984 que le nouveau Secrétaire d'État aux Classes Moyennes, Monsieur Robert Goebbels, partageait les mêmes vues que les membres des deux comités en exercice de l'OAL respectivement de la CICL, était le point de départ de l'élaboration d'un projet de loi y afférent.

Le projet de loi fut déposé à la Chambre des Députés en 1988 par le Ministère des Classes Moyennes d'alors, Monsieur Fernand Boden, et voté par une grande majorité de députés le 13.12.1989.

2. Vos « meilleures » expériences avec l'OAI?

Depuis la création de l'Ordre légal commun aux deux professions, on a constaté une nette amélioration des rapports professionnels entre architectes et ingénieurs-conseils tant pendant les études que pendant l'exécution de leurs missions respectives.

3. Vos « moins bonnes » expériences avec l'OAI?

Je n'en ai pas eu vraiment.

1. Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAI?

Après de longues années, après une année de stage en Allemagne, j'étais convaincu qu'il fallait créer, à Luxembourg aussi, un cadre légal pour la profession d'architecte dans le but de donner une chance à la naissance d'une architecture de qualité élevée.

2. Vos « meilleures » expériences avec l'OAI?

Après de longues et difficiles discussions avec les ingénieurs, les avocats respectifs et surtout les hommes politiques de tous les partis du parlement, avoir contribué largement à la création de l'ordre légal en 1989, grâce, il faut le reconnaître, au courage et à l'engagement de Robert Goebbels, Secrétaire d'État aux Classes Moyennes de l'époque.

3. Vos « moins bonnes » expériences avec l'OAI?

Sans réponse.



Mike Goblet

Vice-Président OAI

Ingénieur-conseil

1997 - 2003

1. Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAI?

Ayant dû constater que la défense des intérêts de la profession d'Ingénieur-Conseil, organisée à cette époque dans la Chambre des Ingénieurs-Conseils Luxembourgeois (CICL), n'avait malheureusement qu'une faible écoute auprès des différentes autorités (Ministère et Administration des Bâtiments Publics, Ministère de l'Intérieur, Administration de la Ville de Luxembourg etc.), la création d'un Ordre légal regroupant aussi bien les Architectes que les Ingénieurs-Conseils m'a semblé avoir une plus grande chance d'obtenir enfin des résultats positifs.

Je trouvais aussi assez ridicule de devoir constater que deux voire trois groupements, les Architectes et les Ingénieurs-Conseils, exerçant pratiquement le même métier et ayant par cela les mêmes buts, intérêts et problèmes, travaillaient dans une profonde méconnaissance réciproque et donc dans une certaine méfiance. D'où l'idée de rapprocher ces deux groupements en créant une association commune afin d'améliorer et d'harmoniser les relations et le respect entre ces deux professions.

2. Vos « meilleures » expériences avec l'OAI?

L'aventure extraordinaire du développement de l'idée d'une création d'un ordre légal commun pour Architectes et Ingénieurs-Conseils, ensemble surtout avec Chrëscht Klein et Flory Schroeder, idée qui au début du moins ne trouvait nullement l'approbation unanime de tous nos membres, jusqu'à l'aboutissement de la réalisation de l'OAI.

De constater que finalement cette création de l'OAI ouvrait vraiment les portes de la Chambre des Députés, des Commissions, des Ministères, des Administrations étatiques et communales pour entamer enfin les dialogues constructifs nécessaires dans l'intérêt national d'une meilleure façon de planifier et de construire.

D'avoir pu assister avec grand plaisir au développement de notre directeur et ami Pierre Hurt que caractérisent son engagement infaillible, sa fidélité, sa créativité, son assiduité, son talent d'organisateur, sa bonne humeur, son rire... ; bravo et merci, Pierre.

3. Vos « moins bonnes » expériences avec l'OAI?

L'augmentation régulière des contraintes administratives restreignant toujours davantage les libertés de construction et de création et retardant ainsi de plus en plus le lancement de projets et les débuts des travaux de construction tout en entraînant une augmentation des coûts.



Martin Lammar

Président OAI

Architecte

2001 - 2009



Gaston Flesch

Vice-Président OAI

Ingénieur-conseil

2003 - 2011

1. Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAI?

De l'enseignement de l'architecture, j'ai retenu que le rôle important que l'architecte et l'ingénieur ont à jouer dans la société et dans l'histoire ne doit se limiter à l'interprétation d'un personnage qui nous serait dicté, mais qu'au contraire nous devons nous impliquer dans la définition même de notre image.

C'est ce que j'essayais de faire en répondant favorablement à la demande qui m'était adressée en 2001.

2. Vos « meilleures » expériences avec l'OAI?

L'ensemble des nombreux dossiers que j'ai pu faire avancer, ne fut-ce qu'un peu, collégialement avec les Conseils des années 2001 à 2009.

3. Vos « moins bonnes » expériences avec l'OAI?

Mes interventions obligées, dans le rôle de procureur, lors des quelques séances du Conseil de Discipline, hélas nécessaire aussi à la qualité de notre rôle dans la société.

1. Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAI?

Dès les débuts de l'OAI je collaborais dans différents groupes de travail et connaissais ainsi les engagements nécessaires pour pouvoir faire fonctionner une institution qui repose uniquement sur le bénévolat de ses membres.

Surtout l'amélioration de la collaboration entre les architectes et les ingénieurs-conseils, ainsi que leur reconnaissance réciproque me tenait (et me tient) à cœur, et c'est surtout sur ce point que j'ai voulu m'engager.

2. Vos « meilleures » expériences avec l'OAI?

Les « Bauhärepräis », la brochure « Il y a du génie dans votre quartier », les activités grand public, l'élaboration des fiches de travail « PAG/PAP » et « Marchés publics », mais aussi les voyages d'études de l'OAI peuvent être relevés comme les points forts et positifs de mon expérience à l'OAI.

3. Vos « moins bonnes » expériences avec l'OAI?

Après 14 ans de Conseil OAI, je ne m'efforce pas de retrouver des moments moins bons, je ne retiens que les moments positifs.



Bob Strotz

Président OAI

Architecte

2009 - 2013

1. Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAI?

L'OAI fonctionne uniquement grâce au bénévolat de ses membres. Après avoir profité, au début, de l'information, je me suis de plus en plus impliqué et puis j'ai décidé de prendre ma responsabilité. Je voulais me manifester pour faire bouger ensemble nos intérêts et pour défendre nos qualités architecturales.

L'opportunité s'était présentée de renouveler l'équipe du Conseil de l'OAI, afin d'apporter de nouvelles idées et de mettre en place de nouveaux moyens tout en se basant sur les travaux du passé.

Ce qui m'intéressait surtout était d'avoir la possibilité de m'engager pour mon métier que j'aime bien exécuter.

2. Vos « meilleures » expériences avec l'OAI?

Le Bauhårepräis et le festival des cabanes :

Ce sont deux manifestations de l'OAI impliquant le grand public et ayant un grand succès auprès de ce dernier.

Les dossiers qui ont pu être achevés tels que :

- *le déménagement de l'OAI à son nouveau siège au forum da Vinci,*
- *l'intégration dans l'OAI des architectes intérieurs et la protection de leur titre,*
- *la création de la base légale pour les professions d'urbanistes, d'aménageurs du territoire et de paysagistes*
- ...

Le fonctionnement collégial et respectueux entre les membres du conseil et de la direction.

3. Vos « moins bonnes » expériences avec l'OAI?

Des procédures qui trainent trop longtemps et qui deviennent de plus en plus lourdes.

Des réglementations qui nous obligent à démontrer la conformité d'un projet, un paradoxe qui doit à nouveau se retourner dans le sens de se mettre ensemble pour avancer et pas pour empêcher une création.

La liberté, l'innovation et l'intellect des architectes et des ingénieurs étaient une fierté recherchée dans le temps par les décideurs, les entreprises et les citoyens. Une société qui perd cette notion n'a plus confiance dans l'avenir de la culture du bâti.



Andrea De Cillia

Vice-Président OAI

Ingénieur-conseil

Depuis 2011



Jos Dell

Président OAI

Architecte

Depuis 2013

1. Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAI?

Le travail de l'OAI est fortement tributaire de la contribution de ses membres. En effet, qui peut mieux reporter les nécessités de la profession que les premiers concernés. Les sujets à traiter sont très vastes et souvent complexes, ce qui demande une implication d'un grand nombre de personnes pour garantir une réactivité efficace par rapport aux demandes. Ce travail est fait dans beaucoup de commissions, de groupes de travail auxquels participent nos membres ensemble avec la Direction de l'OAI.

La raison qui a conduit à mon engagement au sein de l'OAI est surtout de pouvoir avoir un rôle actif sur les thèmes qui concernent notre profession et de mettre à disposition mon know-how au service de tous nos membres.

2. Vos « meilleures » expériences avec l'OAI?

Dans le cadre de notre campagne de sensibilisation auprès des jeunes pour les intéresser à une formation d'ingénieur, nous avons développé un site « un plan pour ton avenir » qui permet aux jeunes d'une manière ludique et concise d'avoir un aperçu des multiples facettes de la profession d'ingénieur-conseil. Il est vrai que pour nous ingénieurs il est souvent difficile de faire connaître au grand public notre vrai rôle dans le domaine de la construction. Pour ce faire nous sommes en étroite contact avec les lycées au Luxembourg et des démarches sont envisagées auprès des associations des parents d'élèves, sans oublier la foire des étudiants.

3. Vos « moins bonnes » expériences avec l'OAI?

De nos jours tout évolue très vite, il faut trouver rapidement des réponses aux questions qui se posent quotidiennement. Il faut se mettre à jour dans tous les secteurs de notre profession. On a l'habitude de vivre à vitesse grand V. C'est d'autant plus surprenant, voire frustrant, que nous nous trouvons à traiter certains dossiers qui traînent depuis des années et des années, tel par exemple l'amendement de la loi OAI, ou la négociation de certains contrats-types. Il est d'autant plus inconcevable que ce sont des outils que nous devons employer au quotidien et qui devraient refléter la réalité du quotidien.

1. Pourquoi vous êtes-vous engagé au sein de l'OAI?

J'ai appris dès ma jeunesse à m'engager. Mon engagement pris n'a pas faibli depuis lors, même si les conditions ont certes changé un peu. J'aime voir bouger les choses. Partant sur le bon travail accompli par mes prédécesseurs depuis 25 ans au sein de l'OAI, je pensais pouvoir apporter un peu de mon expérience acquise par mon engagement dans plusieurs groupes de travail de l'OAI.

2. Vos « meilleures » expériences avec l'OAI?

Ma meilleure expérience est la très bonne entente entre architectes et ingénieurs dans le cadre de l'élaboration d'un modèle pour l'amélioration de la collaboration entre les deux acteurs principaux dans la gestion et la conduite de projets. Les innombrables discussions franches entre les participants ont permis de clarifier les perceptions des uns et des autres et permettront, c'est en tout cas mon vœu le plus cher, de réaliser des projets de qualité dans des conditions améliorées.

3. Vos « moins bonnes » expériences avec l'OAI?

C'est plutôt un sentiment qu'une expérience; le fait que les architectes et les ingénieurs doivent continuellement se réinventer pour montrer qu'ils sont au service des clients et de la société. Notre travail de conception et de suivi de projet a un très grand impact sur notre environnement construit. Malheureusement, notre apport n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur.

HISTORIQUE DES JOURNÉES DES PRÉSIDENTS OAI



06/07/2012

Réunion annuelle des Présidents honoraires de l'Ordre à Bech-Kleinmacher

2 juillet 2004	déjeuner à Kockelscheuer
9 juin 2005	déjeuner à Luxembourg-Eich
A partir de 2006	journée complète avec réunion le matin et programme culturel l'après-midi
9 juin 2006	en Provence
29 juin 2007	à Roder
27 juin 2008	à Lenningen
3 juillet 2009	à Esch-sur-Sûre
9 juillet 2010	à Esch / Belval
20 mai 2011	à Schoos
6 juillet 2012	à Bech-Kleinmacher
24 mai 2013	à Dudelange
27 juin 2014	à Beckerich
26 juin 2015	à Clervaux



27/06/2014
Réunion annuelle des Présidents honoraires de l'Ordre à Beckerich



27/06/2008
Réunion annuelle des Présidents honoraires de l'Ordre à Lenningen

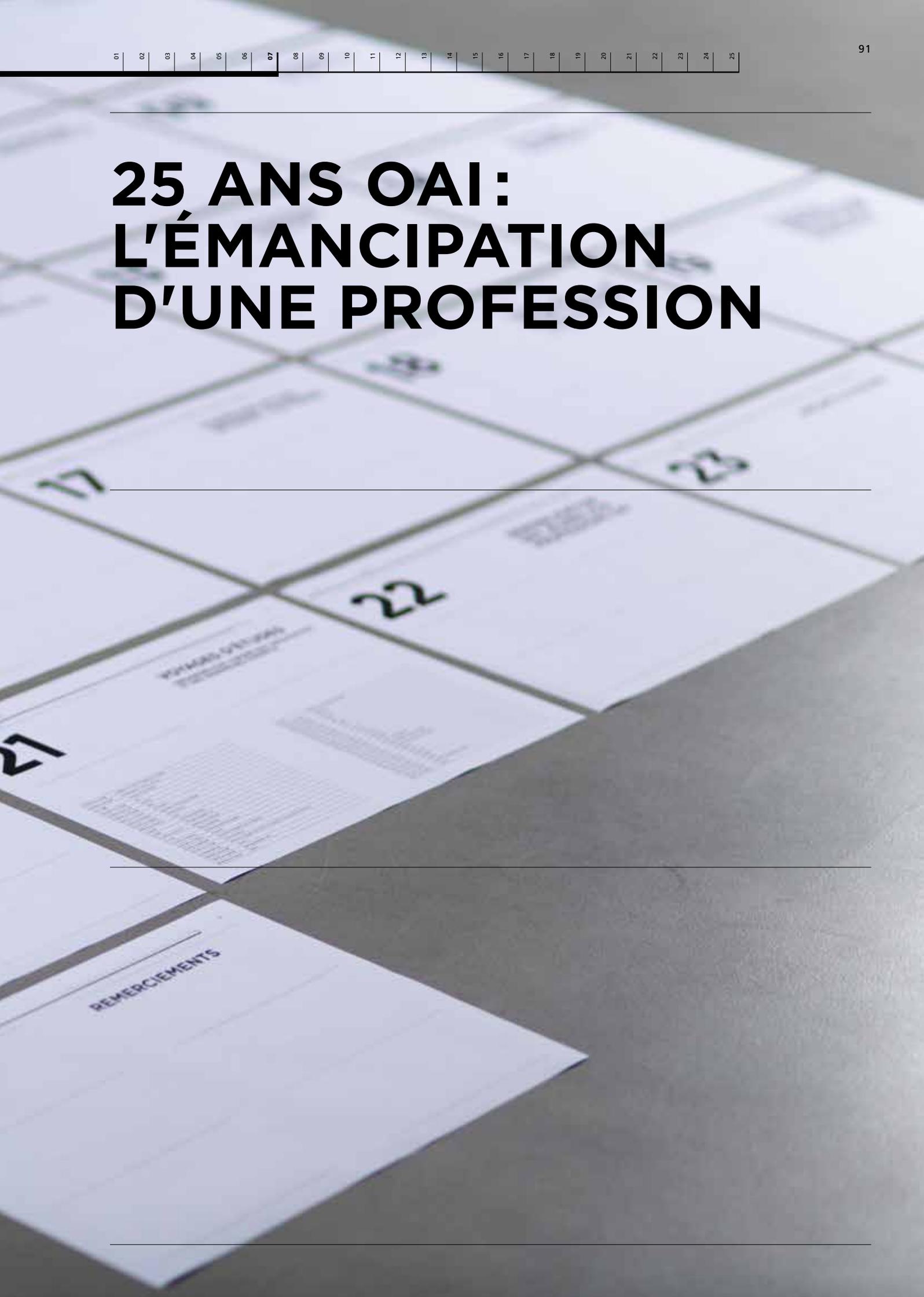
+25

OAI

07



25 ANS OAI: L'ÉMANCIPATION D'UNE PROFESSION



25 ANS DE MÉTAMORPHOSES DE L'ESPACE DE VIE



Les 25 ans de travail et de succès de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils permettent de prendre distance pour observer les changements et les défis qu'ont connu l'architecture, l'urbanisme et l'ingénierie au Grand-Duché au cours de la période 1990 à 2015.

Le *Rapport sur le débat de consultation Lëtzebuerg zesammen entwécklen*¹ discuté à la Chambre des Députés dresse un bilan sur le développement et les défis concernant l'aménagement du territoire.

Le point de vue adopté dans ce bref aperçu sera celui de l'historien non impliqué ni dans les faits, ni dans les décisions. Sa mission est d'observer et de mettre à jour la logique qui gouverne l'ensemble des actions et faits, de découvrir les interactions qui agissent dans un genre de causalité réciproque.

LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE LANCE DES DÉFIS

Un regard sommaire sur des facteurs-clé du développement permet de mieux mesurer les enjeux.

Sur une période de 34 ans, entre 1947 et 1981, la population s'était accrue de 73.610 personnes (20,4%). Sur les 32 ans qui vont suivre, la population va s'accroître de 184.100 unités (2013) (50,35%)². Comparée à d'autres pays européens, la croissance démographique luxembourgeoise est très dynamique³. Entre 1995 à février 2015 l'emploi intérieur est passé de 215.500 à 401.699 personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché⁴. Des surfaces de travail supplémentaires ont du être créées en conséquence. Le nombre de frontaliers a plus que triplé en passant de 47.300 en 1995 à 163.400 personnes en 2013. Ce phénomène pose un réel défi au niveau de la mobilité et des infrastructures de transports à mettre à disposition. A cela s'ajoute une évolution fulgurante du parc automobile, portant les capacités du réseau routier à ses limites. En 1990, le nombre de véhicules routiers atteint 204 818 unités. Le cap des 300 000 véhicules sera franchi en l'an 2000 pour atteindre 430.000 véhicules début 2012, soit presque huit fois plus qu'en 1962 (55 000 véhicules)⁵. La démocratisation de la voiture favorise également l'étalement urbain et la périurbanisation des campagnes. Si en 1991 les ménages à une personne représentaient un quart du total des ménages, leur part est passé à un tiers en 2011. La pression sur le logement ne suit donc pas uniquement l'évolution démographique fortement marquée par des vagues d'immigration, mais également l'évolution sociale des familles. Si la quotepart des personnes plus âgées que 65 ans reste stable entre 1981 et 2014 (variant entre 13,6 et 14,1 % de la population), le nombre de maisons de soins et d'accueil pour cette tranche d'âge s'est considérablement accru. En 2014, 45,28 % de la population du Grand-Duché est de nationalité étrangère, ce seuil passe même à 68,98 % pour la ville de Luxembourg⁶. En 1998, ce taux s'élevait à seulement 54,74 %⁷. Ce caractère international de plus en plus confirmé du pays prouve, certes son attrait comme site économique, mais pose le défi de répondre par des services et des infrastructures aux attentes d'individus issus de plus de 160 nationalités! Les recensements de la population de 1991 et 2011 signalent 24.311 constructions supplémentaires⁸.

Dr Robert L. Philippart

Historien

INÉGALITÉS SPATIALES

Entre 1991 et 2001, la progression de la population touche l'ensemble du territoire. Le phénomène de périurbanisation prend de l'ampleur. A partir de 2001, l'accroissement démographique se concentre davantage sur l'agglomération de la capitale⁹. Son attrait est important, puisque déjà en 2009, 40% de l'emploi se concentrent sur la ville de Luxembourg¹⁰. L'espace périurbain éloigné est marqué par ces « rejets de la ville » dont l'importance est marquée par les classes moyennes. Là où l'urbain rencontre le rural, la population autochtone se voit confrontée à l'arrivée d'anciens citadins. Les couches sociales y recherchent l'entre-soi résidentiel pour habiter des maisons individuelles du type pavillonnaire, voire la villa cossue, respectivement de petites résidences à appartements¹¹. Notons que la construction d'appartements est la plus forte dans les communes de la première couronne périurbaine de la ville de Luxembourg, dans la capitale elle-même et dans quelques communes de la région Sud¹².

Les identités des espaces changent. Le patrimoine historique et souvent de type rural se voit confronté à de nouvelles affectations, voire à son remplacement. La culture du bâti devient une préoccupation réelle. A ces questions se lient celles relatives au confort des logements et à l'efficacité énergétique des bâtiments. La définition de la superficie optimale à mettre à disposition et correspondant aux besoins des nouveaux modèles de vie occupe les esprits¹³. Le défi consiste à construire suffisamment de logements par rapport à la demande. La consommation rapide d'espace appelle à veiller à une utilisation responsable du foncier. L'accès au logement devant être garanti, l'évolution des prix et du confort offert sont à surveiller. En conséquence à ces questions, le Ministère du Logement, va fonder, en 2003, l'« Observatoire de l'Habitat ». Sa mission est de produire de l'information nécessaire à la planification de la politique du logement et d'informer le public sur les questions relatives à l'habitat¹⁴.

DES DÉCISIONS CAPITALES

L'évolution constatée sur le terrain est en fait le résultat de plusieurs décisions capitales prises en amont, et dont le propos de cet article ne permet pas d'être exhaustif.

Le Conseil européen d'Edimbourg de décembre 1992 reconnaît la pluralité des sièges communautaires en confirmant juridiquement les droits acquis de Bruxelles, Luxembourg et de Strasbourg. Cette reconnaissance officielle a permis aux autorités nationales de sortir d'une situation essentiellement provisoire pour intégrer de façon beaucoup plus conséquente les institutions européennes dans le tissu urbain de la ville de Luxembourg. Le regroupement des principales institutions européennes au Kirchberg a été décidé à la fois pour des raisons fonctionnelles et symboliques. 86% des fonctionnaires européens travaillant au Grand-Duché sont localisés dans ce quartier, devenu symbole du rôle de capitale européenne que joue la ville de Luxembourg. Au cours d'une période où l'UE passe de 12 Etats membres à 28 pays, le nombre d'agents et de fonctionnaires européens passe à Luxembourg de 7.800 en 1995 à 10.100 en 2013.

Le marché unique est achevé en 1993, avec la mise en place des « quatre libertés » : celles de la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux ouvrant également le marché de l'architecture et de l'ingénierie à l'Europe. La Commission Européenne est investie par les traités de

veiller au respect des mesures mises en place pour ne pas fausser la concurrence au sein du marché unique. Désormais, le Luxembourg est obligé à s'ouvrir sur le monde d'architectes, d'ingénieurs, de bureaux-conseil, d'urbanistes et de fournisseurs de services connexes à l'échelle européenne. La Commission est compétente pour déclarer nulles certaines conventions conclues entre deux ou plusieurs entreprises lorsque ces conventions ne respectent pas le droit de la concurrence.

Deux traités sont signés dans les années 90 : le traité de Maastricht sur l'Union Européenne en 1993 et le traité d'Amsterdam en 1999. Le Traité de Lisbonne est entré en vigueur en 2009. La protection de l'environnement devient une préoccupation de plus en plus importante¹⁵.

L'essor de la place financière de Luxembourg remonte au développement des euro-marchés et à l'introduction de la « Interest Equalization tax » introduite dès 1963 aux Etats-Unis. Son importance ne peut être dissociée de la position de Luxembourg comme capitale européenne. La présence du Fonds Européen de Coopération Monétaire, de la Banque Européenne d'Investissement et des services financiers de la Communauté Européenne prédestinent Luxembourg comme une des grandes places financières en Europe. La confirmation, en 1992, de la présence de ces institutions à Luxembourg, va donner un essor supplémentaire à la place financière.

La gestion du patrimoine privé et une constante adaptation aux changements de l'environnement international attire des banques étrangères, par vagues successives de nationalités, à s'installer à Luxembourg¹⁶.

Le secteur financier comprend outre les banques commerciales, également la banque centrale, les organismes de placement collectif (OPC) et leurs sociétés de gestion. On y compte encore les Sociétés de Participations Financières (SOPARFI), les anciennes sociétés holdings, les auxiliaires financiers à part des sociétés de gestion et les assurances. Le secteur bancaire forme une plateforme centrale autour duquel gravitent toutes ces opérations¹⁷. Le nombre de banques s'était fortement développé entre 1967 et 1979 où leur nombre passait de 23 à 103 ! A partir de 1995 celui-ci a commencé à diminuer suite à une vague de fusions et acquisitions qui a commencé à toucher l'Europe dans son ensemble. Au 30 juin 2014 Luxembourg compte 148 banques¹⁸.

Le centre de la ville de Luxembourg n'était pas en mesure d'absorber une affluence aussi massive et rapide. En 1995 les activités financières et d'assurances occupaient 21.819 personnes (43.540 fin 2014)¹⁹. La transformation de logements et de commerces en surfaces bureaux commençait à menacer le fonctionnement de la ville dans son espace traditionnel²⁰. Le Gouvernement soucieux de voir la ville s'étendre, soutenait alors les banques dans l'acquisition de terrains. Les établissements financiers ayant atteint un certain seuil en personnel allaient quitter peu à peu le centre ville pour s'établir notamment au Kirchberg à proximité des institutions européennes et des Foires Internationales²¹. La décision de construire un nouveau siège de la Deutsche Bank Luxembourg en 1987 au Kirchberg marque « le début d'une nouvelle ère » d'architecture. L'inauguration de ce siège, aux confins est de la capitale, coïncide avec l'élaboration par le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg d'un nouveau

concept d'aménagement pour cette partie de la ville²². Tout un quartier de banques et de réviseurs d'entreprises, d'avocats d'affaires va naître²³.

Alors que la scène d'architecture luxembourgeoise commence à s'affirmer de façon plus audacieuse et recherchée²⁴, le bâtiment de la Deutsche Bank est conçu par le professeur Gottfried Böhm «premier lauréat» allemand du prix d'Architecture Pritzker²⁵.

La décision entraîne d'autres établissements bancaires à charger de grands noms internationaux de l'architecture contemporaine pour la construction de leurs représentations à Luxembourg. Richard Meier et Wilhelm Kucker rejoindront rapidement Gottfried Böhm. Ces grands noms rajoutent à l'image de marque et de notoriété que la place financière veut véhiculer. Le Gouvernement et la ville de Luxembourg vont suivre cet exemple associant, à leur tour, des noms prestigieux du monde de l'architecture à leurs projets de développement urbain, de conception de construction d'institutions culturelles ou européennes.

A l'heure du capitalisme globalisé, les architectes renommés vendent leurs services sur toute la planète. On assiste à une explosion d'édifices architecturaux, qui loin des constructions fonctionnalistes, relèvent d'une esthétique qui impressionne. Le choc visuel transforme le bâtiment lui-même en objet de la curiosité : l'intérêt se concentre sur ses formes, sur ce qu'il donne à voir, plus que sur sa fonction, souvent banale²⁶. L'architecture fait partie du *branding* des détenteurs du pouvoir économique ou politique.

Ces commandes aux étoiles du monde de l'architecture refoulent d'abord la scène locale au second plan, même si souvent les bureaux d'architecture luxembourgeois sont associés à la réalisation de ces projets. Par contre, les architectes et ingénieurs luxembourgeois gagnent par ces collaborations en expériences. La mise en compétition avec les plus grands noms attise à la perfection et à se mettre à la hauteur des défis. Peu à peu, des Luxembourgeois parviendront à se tailler, à leur tour, un nom sur la scène internationale. Ils se verront lauréats de concours d'importants projets à l'étranger.

La qualité de vie devient un objectif prioritaire. Elle est comprise comme un «softskill» une plus-value pour l'attrait économique du site. Une ville en perte d'habitants ne fonctionne plus à terme. La relation entre le nombre d'habitants et l'emploi doit rester dans un certain équilibre. Une ville ne fonctionne plus si elle n'est que lieu de travail. Repeupler et revitaliser les quartiers historiques deviendront donc des missions cardinales pour le Fonds de rénovation de la vieille ville constitué en 1993. En décembre 1994, les vieux quartiers et fortifications sont élevés au rang du patrimoine mondial de l'Unesco. Certes, il s'agit là, d'une cotation de prestige facilitant à promouvoir le site, mais en même temps, cette reconnaissance est aussi un appel à un traitement durable et qualitatif du site historique. L'année culturelle 1995 a fait prendre conscience du manque d'infrastructures et de programmation culturelle de niveau international. Pour être compétitif, il faut proposer aux hommes d'affaires, outre les aisances des infrastructures de travail, une offre culturelle et de loisirs équivalente à celle des sites économiques et politiques évalués comme concurrents. Les projets de loi pour construire le Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean et le Musée 3 Echelen sont votés en 1996, le Musée d'histoire de la ville et le Naturmusée au Grund sont inaugurés la même

année. Le musée national d'histoire et d'art (MNHA) rénové et agrandi ouvre en 2002. Suivent le grand théâtre modernisé en 2002/2003, le Centre culturel de rencontres Abbaye de Neumunster en 2004, la Philharmonie en 2005, le Mudam et la Rockhal en 2006, le musée d'art de la ville «Villa Vauban» en 2010, le Musée 3 Echelen en 2012, l'aile «Wiltheim» au MNHA en 2015. Des maisons de la culture ouvrent successivement dans toutes les régions, la culture s'est décentralisée. On constate le même phénomène avec l'émergence de piscines et centres de bien-être à Mondorf, Strassen, Mersch, Differdange, Bettembourg, Hosingen, Niederanven, Rédange,... Dans ce contexte de souci de développement d'une culture du bâti et de la qualité de vie naît en 2000 l'initiative entre le Ministère de la Culture, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) et la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie de la définition d'un programme «pour une politique architecturale» approuvé par le Conseil de Gouvernement en juin 2004. Il définit les directives à suivre pour parvenir à une bonne qualité architecturale des aménagements construits, urbains et paysagers²⁷. La conjugaison de l'ensemble de ces actions semble porter ses fruits. En 2014 Luxembourg occupe la première place parmi les «*European smart cities*». Dans cette étude, l'université technique de Vienne, en collaboration avec l'Université de Ljubljana et l'Université de Delft a examiné 77 villes européennes de moins de 500.000 habitants en fonction de leur capacité de développement urbain durable et leur compétitivité²⁸. En 2015, le cabinet de conseil MERCER place Luxembourg au top des 20 villes sur 230 examinées sur le plan mondial et le top 10 sur le plan européen dans son enquête annuelle «*Quality of living survey*» dont l'objet est de mesurer la qualité de vie pour les expatriés dans leurs villes d'accueil à travers le monde²⁹.

La création en 2003 d'une université pour assurer le développement scientifique, économique et culturel au XXI^e siècle représente un défi unique dans un pays sans tradition universitaire. Le Gouvernement est conscient que l'avenir réside dans le développement d'une société de connaissances, développant expertise et compétence, tout en garantissant un développement durable. Le processus de Bologne en phase de lancement et la déclaration de Lisbonne aidant, le Luxembourg prenait directement sa part dans la formation de ses élites, ajustant les enseignements suivant les besoins propres de son économie, de son secteur public et de sa société en général³⁰. La reconnaissance des diplômes pour les professions d'architectes et d'ingénieurs est en jeu tout comme la formation universitaire en architecture à lancer à l'Université du Luxembourg. Le choix du site pour l'aménagement du campus universitaire va représenter un autre défi. A Limerick en Irlande, une nouvelle université avait été créée sur une ancienne technopole, de même à Pittsburgh aux Etats-Unis³¹. Plus proche de chez nous, l'UCL avait donné naissance à une ville nouvelle, Louvain-la-Neuve³². D'abord éparpillé sur plusieurs sites, l'Université du Luxembourg intégrera son campus à Belval en 2015³³. Le projet d'aménagement d'un campus universitaire sur les anciennes friches industrielles compte parmi les projets urbains les plus ambitieux en Europe. Le bureau Joe Coenen Architects de Maastricht, a développé le masterplan pour ce site de quelque 120 ha³⁴.

LE DÉFI DE LA GESTION DE LA CROISSANCE

Face à ce dynamisme général du développement économique, la question de l'utilisation optimale du territoire et de ses ressources se pose avec urgence et la politique se doit de réagir. La population demande une amélioration permanente de ses conditions de vie. Les structures urbaines et rurales doivent se développer de façon harmonieuse. Tout doit être mis en œuvre pour valoriser les ressources économiques, tout en garantissant respect aux patrimoines naturel et historique³⁵.

Les instruments législatifs en vigueur ne suffisent plus aux évolutions en cours. La loi cadre sur l'aménagement général du territoire du 20 mars 1974 et la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes seront ainsi abrogés. Une nouvelle loi votée le 21 mai 1999 sur l'aménagement général du territoire sera à la base d'un nouveau programme directeur adopté le 27 mars 2003 par la Chambre des Députés³⁶. Dès 2002, Luxembourg adhère au projet de la commission européenne « European Spatial Observatory Network on territorial development and cohesion ». Cet observatoire fournit des études scientifiques fiables pour soutenir une politique régionale axée sur la cohésion territoriale et la compétitivité. L'avenir économique du pays ne peut se concevoir que dans une perspective transfrontalière³⁷. L'étude « *Metroborder* » a démontré le potentiel métropolitain de la Grande Région en proposant de créer une Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT)³⁸. L'étude « *Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept* » (IVL) présentée en 2004, est directement liée au programme directeur d'aménagement du territoire³⁹. Sur base de l'étude sur l'impact de la croissance économique et démographique soutenue et l'organisation des transports, elle propose une stratégie à moyen et à long terme pour mieux coordonner l'aménagement du territoire, la planification des transports et la protection des espaces naturels. En tant que concept de planification non contraignant l'IVL se propose de servir d'instrument stratégique pour garantir un développement territorial en équilibre et comme cadre pour les planifications aux niveaux régional et communal⁴⁰. Le concept IVL s'est appuyé sur des scénarios possibles d'évolution du contexte socio-économique du Luxembourg (Einwohner- und Pendlerszenario) pour formuler ses recommandations en matières de planification territoriale, d'urbanisme, de transports et de protection des paysages⁴¹. Le modèle de développement spatial de l'IVL « ville polycentrique dans un espace paysager au sein de région fonctionnelle intègre la région Nordstad, la ville de Luxembourg et son agglomération, ainsi que la région Sud en un système urbain en réseau structuré par des espaces verts⁴². La loi concernant l'aménagement du territoire sera modifiée quelques mois après la présentation de l'étude⁴³.

Le « Pacte logement » a été adopté en juin 2008 par lequel l'Etat et les communes signataires s'engagent à unir leurs efforts pour augmenter l'offre de logements et de réduire le coût du foncier et de l'habitat pour assurer un logement convenable aux citoyens et en augmenter l'offre. Il a l'objet d'une évaluation d'efficience par le gouvernement en 2015⁴⁴.

Face à un développement rapide consommant de plus en plus d'espace et menaçant les structures traditionnelles de l'environnement, la loi votée le 22 mai 2008 exige l'évaluation des incidences de certains plans et programmes d'aménagement sur l'environnement. Le législateur, de plus en plus sensibilisé à la qualité environnementale et la culture du bâti, requiert la présentation d'un rapport mentionnant les effets que produi-

ront les projets envisagés sur la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune et la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, architectural et archéologique, les paysages⁴⁵.

Cette préoccupation se coupe avec les projets visant à subdiviser le territoire en zones spécifiques à fonctions déterminées. Le législateur crée ainsi, respectivement met en procédure, les parcs naturels de la haute Sûre (1999), de l'Our (2005) et de la région du Mullerthal (2010). Les plans directeur « lycées », « décharges pour déchets » et « stations de base pour réseaux publics de communication durable », ainsi que le plan d'occupation du sol pour la zone de l'aéroport entrent en vigueur en 2006. Les zones d'inondation sont progressivement définies. Sur une durée de cinq ans, une chaire de « Recherche en développement urbain » est instituée à l'Université du Luxembourg. Une « *Convention relative à un Développement Intercommunal Coordonné et Intégré du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg* » (DICI Sud-Ouest), a été signée en 2005 pour une durée de 5 ans, puis renouvelée. Représentant une évolution très nette au niveau de la planification spatiale, la coopération vise l'amélioration de la qualité de vie, la protection de la nature, la compétitivité économique et la cohésion sociale, toujours dans une perspective d'un développement durable⁴⁶.

Le législateur autorise le Gouvernement à doter le pays d'importantes infrastructures routières, aéroportuaires et ferroviaires. Un nouvel terminal aéroportuaire est inauguré en 2008, le TGV en provenance de Paris entre en gare de Luxembourg en 2007. La voie ferrée entre Pétange et Luxembourg est doublée, celle de Luxembourg à Contern à son tour. Les liaisons avec la Belgique, la France et l'Allemagne sont également améliorées du point de vue de leurs infrastructures. La construction du tramway à Luxembourgville est votée en juillet 2014⁴⁷. Le réseau autoroutier est achevé avec la construction de la collectrice du Sud, de l'autoroute de la Sarre, l'autoroute du Nord, l'ouverture du dernier tronçon de l'autoroute en direction de Trèves. Cette amélioration du réseau autoroutier a favorisé un étalement supplémentaire des quartiers d'habitat à proximité des échangeurs.

La pression foncière d'une part, le souci de la qualité de vie et du développement durable d'autre part, conduiront à la loi du 28 juillet 2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les communes sont légalement appelées à assurer à leur population des conditions de vie optimales par une mise en valeur harmonieuse et un développement durable de toutes les parties, rurales ou urbaines de leur territoire communal. Elles doivent veiller à une utilisation rationnelle du sol et de l'espace tant urbain que rural en garantissant la complémentarité entre les objectifs économiques, écologiques et sociaux. Les municipalités doivent garantir le développement des réseaux de communication et d'approvisionnement toujours en accord avec les objectifs de l'aménagement général du territoire. Elles sont encore nommées responsables d'une utilisation rationnelle de l'énergie. La mixité sociale et des fonctions et une densification du bâti sont considérées comme des pistes permettant d'améliorer à la fois la qualité de vie de la population et la qualité urbanistique des localités. La prise de conscience d'une culture du bâti et de la qualité de l'environnement s'affirme encore par l'appel au respect du patrimoine culturel et de l'environnement naturel et du paysage⁴⁸.

La loi concernant l'aménagement du territoire du 30 juillet 2013⁴⁹ a renforcé l'importance du programme directeur d'aménagement du territoire en introduisant l'obligation de conformité des plans d'aménagement généraux et des plans d'aménagement particuliers des communes par rapport aux orientations du programme directeur. Les quatre projets de plans sectoriels (zones d'activités économiques, paysages, logement, transport) mis en procédure en juin 2014⁵⁰ furent cependant retirés par le gouvernement en novembre de la même année. La loi sur l'aménagement du territoire du 30 juillet 2013 et les règlements grand-ducaux sont en instance de révision⁵¹.

Pour maîtriser cette complexité tout en se conformant aux contraintes européennes, la gouvernance de l'aménagement du territoire est renforcée: la loi du 19 mai 2009 met en place un groupement européen de coopération territoriale (GECT)⁵². La Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) est créée en 2010 et s'inscrit dans le cadre des processus de l'Union européenne en matière de développement urbain. La création de la CIPU soutient l'élaboration d'une approche intégrée du développement urbain au niveau national⁵³. Un instrument supplémentaire de gouvernance est créé par la mise en place d'un observatoire du développement spatial⁵⁴. Le règlement grand-ducal du 27 août 2013 définit la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire⁵⁵.

En avril 2015, le Centre de ressources des technologies et de l'innovation pour le bâtiment (CRTI-B) a été constitué sous la forme d'un GIE. Réunissant tous les acteurs de la construction, les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre et les entreprises de construction, le CRTI-B avait fonctionné depuis 1990, comme département du Centre de recherche public Henri Tudor. Il a comme mission d'assurer et de développer la qualité de la construction au Luxembourg, d'améliorer la compétitivité des acteurs de la construction ainsi que la performance du secteur⁵⁶.

Le Luxembourg a connu au fil des 25 dernières années des mutations profondes. Il a pratiquement changé d'échelle au niveau de sa population et de son caractère international. Dans ce cadre, au delà des besoins fonctionnels, l'architecture et l'ingénierie ont pris un essor inédit. La mise en place du marché unique aidant, la scène s'internationalise avec les décideurs, les investisseurs. Les accords d'Edimbourg confirment la position comme capitale européenne, une ressource de tout premier ordre pour le développement du site que représente le Luxembourg. L'architecture reprend un caractère bien plus culturel, retrouvant en quelque sorte ses racines historiques. Elle va servir l'auto-célébration du pouvoir pour mieux se vendre, se promouvoir, forger une image de marque. Esthétisation de l'environnement, développement d'une conscience d'une culture du bâti et souci de repeuplement des villes caractérisent ces années. La qualité de vie soutenable et élevée devient un facteur clé pour le développement économique, un élément de cotation dans les compétitions entre sites concurrents. La croissance rapide donne lieu à une prise de conscience de l'espace collectif que représente le territoire. Le gérer comme ressource propre, dans un esprit durable et énergétiquement responsable est devenu un objectif majeur. L'aménagement du territoire national devient un défi managérial exigeant une redistribution des compétences, une professionnalisation des acteurs.

- 1 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES, DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Lëtzebuerg zesammen entwécklen, Luxembourg, février 2015.
- 2 <http://www.statistiques.public.lu>
- 3 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES, DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Lëtzebuerg... op.cit., p.10.
- 4 <http://www.statistiques.public.lu/fr/espace-edu/indicateurs-phares/index.html>
- 5 HANSEN, Frank, Les caractéristiques du parc automobile, in Luxembourg, un demi-siècle de constantes et de variables Luxembourg, 2013, p. 148-149.
- 6 VILLE DE LUXEMBOURG, Etat de la population 2014, Luxembourg, 2015, p.2.
- 7 IDEM, La ville de Luxembourg à votre service, Luxembourg, 1999, p.131.
- 8 STATEC, Résultats du recensement de la population de 2011, immeubles selon le type et le nombre d'habitants au 1^{er} février 2011.
- 9 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES, DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Lëtzebuerg ... op.cit., p.11-12.
- 10 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES, Stratégie globale pour une mobilité durable, Luxembourg, 2012, p. 17.
- 11 CARPENTIER, Samuel, La cohésion territoriale à l'épreuve de la métropolisation, in Atlas du Luxembourg, Germany, (Emons éd.), 2009, p.187.
- 12 MINISTERE DU LOGEMENT; OBSERVATOIRE DE L'HABITAT, Etalement urbain et périurbanisation, Luxembourg, 2011, p.23.
- 13 MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT, OBSERVATOIRE DE L'HABITAT, Rapport d'activité 2007, Luxembourg, 2008, p. 23.
- 14 [www. http://observatoire.ceps.lu/index.cfm?pageKw=presentation](http://observatoire.ceps.lu/index.cfm?pageKw=presentation)
- 15 ZARKA, Jean-Claude, L'essentiel des institutions de l'Union Européenne, Paris, 2011, p.27.
- 16 HAAG, EMILE, Une réussite originale – Le Luxembourg au fil des siècles, Luxembourg, 2011, p. 529.
- 17 MICHAUX, Robert, Le secteur bancaire au Luxembourg, in Luxembourg, un demi-siècle ...op.cit., p.112.
- 18 www.bcl.lu
- 19 www.statistiques.public.lu
- 20 Nottrot Ina, Kirchberg 1961-2001(Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg, éd.), Luxembourg, 2001, p.122.
- 21 DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG, Gottfried Böhm Deutsche Bank Luxembourg, 1992, p.7.
- 22 PESCH, Fernand, Un quartier européen: le Kirchberg, in La ville de Luxembourg (TRAUSCH, Gilbert s.d.), Anvers, 1994 (Fonds Mercator Paribas éd.), p.283.
- 23 PESCH, Fernand, Le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg, histoire d'un mal-aimé, Esch-sur-Alzette, (2015), p.117.
- 24 STEIL, Lucien, Luxembourg, promoteurs et urbanistes, in La ville de Luxembourg (TRAUSCH, Gilbert s.d.), Anvers, 1994 (Fonds Mercator Paribas éd.), p.319.
- 25 RAEV, Svetlozar, Einleitende Bemerkungen, in DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG, Gottfried Böhm Deutsche Bank Luxembourg, 1992, p.11.
- 26 LIPOVETSKY, Gilles; SERROY, Jean, L'esthétisation du monde, virage à l'âge du capitalisme artiste, Mesnil-sur-l'Estre, 2013, p.282.
- 27 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS; FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE; MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, Pour une politique architecturale, Luxembourg, 2004, (Luxembourg), p.5.
- 28 <http://www.smart-cities.eu/?cid=3&ver=3>
- 29 http://www.odc.public.lu/actualites/2015/03/Mercer_2015/index.html
- 30 WEBER, Luc E., Dix-neuf mois pour créer une université, in Université du Luxembourg 2003-2013, Luxembourg, 13 (Université du Luxembourg éd.), p.58.
- 31 HENNICOT-SCHOEPGES, Erna, Genèse d'un défi, in Université du Luxembourg 2003-2013, Luxembourg, 13 (Université du Luxembourg éd.), p.58.
- 32 LECHAT, Jean-Marie, Naissance de Louvain-la-Neuve, Louvain, 2006, p.462.
- 33 Umzug soll bis September abgeschlossen sein, www.wort.lu 2 mars 2015.
- 34 HESSE, Markus, Belval im Kontext der Cité des Sciences, in Université du Luxembourg 2003-2013, Luxembourg, 13 (Université du Luxembourg éd.), p.223.
- 35 WERNER, Pierre, L'aménagement du territoire et le progrès technique, in MINISTERE d'ETAT, SERVICE INFORMATION ET PRESSE, Bulletin de documentation, Luxembourg, 37 année, N°1 janvier-mars 1981, p.36.
- 36 MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Un projet d'aménagement durable pour le Luxembourg, Luxembourg, 2005, p.1.
- 37 <http://www.espon.public.lu/fr/espon/index.html>
- 38 <http://www.dat.public.lu/departement/index.html>
- 39 KNEBELER, Christophe; SCUTO, Denis, Belval, passé, présent et avenir d'un site luxembourgeois exceptionnel (1911-2011), Esch-sur-Alzette, 2010, p.296-298.
- 40 http://www.dat.public.lu/strategies_territoriales/ivl/index.html
- 41 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES, DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Lëtzebuerg ... op.cit., p.27.
- 42 Ibidem, p.28.
- 43 Loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, in Mémorial, journal officiel du Luxembourg A, N° 141, Luxembourg, 2004, p. 1992 et suivantes.
- 44 <http://www.ml.public.lu/fr/actualites/2015/Fevrier/2eme-Monitoring-Pacte-Logement/index.html>
- 45 Loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, in Mémorial A, N°82 du 11 juin 2008, Luxembourg, 2008, p.1154.
- 46 <http://dici.lu/Convention.html>
- 47 Loi du 24 juillet 2014 portant sur la construction d'une ligne de tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg, in Mémorial A, N°151 du 6 août 2014, Luxembourg, 2014, p.2348.
- 48 Loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant, in Mémorial A, N°159, 29 juillet 2011, Luxembourg, 2011, p.2764.
- 49 Loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire, in Mémorial, journal officiel du Luxembourg, A N° 160, Luxembourg, 2013, p. 3080.
- 50 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES, DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Lëtzebuerg ... op.cit., p.27.
- 51 www.chd.lu
- 52 Loi du 19 mai 2009 portant diverses mesures d'application du règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT), in Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A, N° 121, Luxembourg, 2009, p. 1718.
- 53 <http://www.cipu.lu/index.php/component/content/article/2-news/actualites/155-75>
- 54 OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT SPATIAL, UNITE DE RECHERCHE GEODE, CEPS/INSTEAD, La centralité urbaine au Luxembourg, analyses et perspectives, Esch-sur-Alzette, 2012.
- 55 <http://www.dat.public.lu/legislation/index.html>
- 56 www.gouvernement.lu

25 ANS OAI : L'ÉMANCIPATION D'UNE PROFESSION

Dr Robert L. Philippart

Historien

25 ans d'existence et d'activités en faveur de la profession permettent de faire un bref arrêt sur la vie de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI). Le cadre de cette analyse ne permet pas d'aller au fond de chaque mission, ni ne veut dresser l'inventaire exhaustif de toutes les activités. La présente étude se concentrera sur l'engagement de l'OAI en faveur d'une architecture et d'une ingénierie de qualité. Les rapports d'activités et autres publications de l'Ordre touchent l'ensemble des questions en toute richesse et pourront être consultés à cet effet.

L'histoire des groupements professionnels des architectes remonte à l'arrêté grand-ducal du 14 août 1934. « *Aux fins de sauvegarder les intérêts économiques du pays* », Le Gouvernement définit de façon officielle la profession d'architecte et en soumet l'exercice à une autorisation particulière. La profession consiste à concevoir et à étudier la composition d'un édifice, à en diriger et surveiller l'exécution, à régler les comptes des dépenses y relatives¹.

L'asbl Ordre des Architectes Luxembourgeois avait fusionné en 1985 avec la Fédération des architectes. Ensemble avec la Chambre des Ingénieurs-Conseils, ils parviennent à créer l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg².

MISSIONS D'INTÉRÊT PUBLIC ET CULTUREL

Un souci de professionnalisme conduit le législateur à faire voter, en 1989, la loi sur l'architecture et l'ingénierie, qui déclare l'architecture d'intérêt public et réserve la conception de tous les projets de construction, d'urbanisme et d'aménagement du territoire aux seuls hommes de l'art³. Il est créé dans ce cadre pour tout le pays un ordre des architectes et des ingénieurs-conseils, auxquels ceux-ci, ainsi que toute personne physique ou morale, répondant aux conditions de capacité professionnelle légale sont obligés de s'inscrire⁴. Si le législateur intervient ici comme régulateur, c'est que le marché de la construction se développe, affirme une haute potentialité économique, qu'il est logiquement soumis à une rude concurrence.

La recherche d'une démarche de qualité de l'environnement bâti aboutit à la loi de 1989 sur l'architecture et l'ingénierie qui déclare l'architecture d'intérêt public et réservait la conception de tous les projets de construction, d'urbanisme et d'aménagement du territoire aux seuls hommes de l'art à organiser au sein de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils⁵.

L'OAI poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la défense des droits, des intérêts, de l'honneur et de l'indépendance des architectes et ingénieurs-conseils ;
- Tenir le tableau de l'Ordre afin de protéger et de contrôler le titre d'architecte et d'ingénieur-conseil et l'exercice de ces professions à titre d'indépendant ;
- Garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession ;
- Procéder au contrôle des formes juridiques et modalités d'exercice de la profession, notamment en matière d'indépendance et d'assurance professionnelles ;
- Représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics et des instances européennes et internationales ;
- Participer au processus législatif et réglementaire ;
- Coopérer à l'organisation de l'enseignement et de la formation continue ;
- Sensibiliser le grand public quant à l'intérêt général de l'architecture et de l'ingénierie⁶.

UN SECTEUR EN ÉCLOSION

La progression rapide de l'effectif des bureaux des architectes et des ingénieurs-conseils illustre le dynamisme du secteur. Fin septembre 2014, le tableau de l'Ordre recensait 1437 architectes, architectes de l'intérieur et ingénieurs employant au total 4.219 personnes⁷, soit 10 % de l'emploi enregistré dans les métiers de la construction⁸. Cette branche d'activité représente 10,73 % de l'emploi total à la fin du 4^e trimestre de 2014. Le nombre des professionnels inscrits au tableau de l'OAI s'est multiplié par 7 au bout de 25 ans d'existence, l'Ordre ne regroupant alors que 206 membres⁹. Alors que le nombre de bureaux d'architectes a presque triplé, celui des bureaux d'ingénieurs-conseils a plus que quadruplé¹⁰.

Les affaires, un meilleur encadrement et une visibilité accrue de la profession dans la société encouragent de nombreux jeunes à embrasser une carrière dans ce secteur. L'inscription des stagiaires architectes à l'OAI a presque doublé entre 2012 et 2013¹¹.

A cela s'ajoute que le nombre de bureaux étrangers implantés au Luxembourg a progressé au cours des 25 dernières années et que l'éventail des métiers s'est élargi à tel point que l'OAI envisage une révision de sa loi. En 1998, l'OAI se prononce sur la profession du géomètre officiel. En 2006, le métier du designer est à l'ordre du jour de son Conseil. La même année, sa commission « Respect des réglementations » se met à étudier l'intégration à l'Ordre des professions connexes, tels que les architectes d'intérieur, les paysagistes, les urbanistes/aménageurs, les géomètres indépendants. Le but est de fédérer les concepteurs du domaine de la construction, en tant que conseillers indépendants au service du maître d'ouvrage et soumis à une même déontologie¹². De nos jours, l'OAI regroupe les professions d'architecte, d'ingénieur-conseil, d'urbaniste aménageur, d'architecte d'intérieur, d'architecte paysagiste, d'ingénieur paysagiste¹³.

MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE

L'OAI se dote dès le départ d'une gouvernance reflétant la complexité de la profession, mais tenant compte d'une flexibilité et d'un pouvoir de décision efficace. L'organigramme reflète la composition professionnelle réunie dans le « Conseil de l'Ordre », institue le Conseil de Discipline. La Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (FAI) fonctionne comme établissement d'utilité publique. La gestion quotidienne de l'Ordre est confiée à un secrétariat responsable également du fonctionnement de groupes de travail, de délégations au sein de commissions le plus souvent auprès des instances publiques et au pouvoir de représentation dans les organismes auxquels l'Ordre est affilié.

Avec l'ampleur des tâches croissantes, l'équipe de gestion quotidienne se développe et passe à 5 collaborateurs salariés¹⁴, puis à 6¹⁵. Pendant 21 ans, l'Ordre est établi à Luxembourg, à la rue Jean Engling, dont l'exiguïté des locaux se fait progressivement sentir au quotidien. Sa localisation discrète n'assure guère de visibilité à la profession.

Le souci de développer une réelle culture du bâti, et la conscience que l'Ordre légal est un interlocuteur indispensable dans les questions d'aménagement et de construction, sont à l'origine de l'idée de créer « une maison de la profession ». Le Forum da Vinci, sis au 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Logé au centre ville et hautement visible, ce centre de compétences, inauguré le 7 octobre 2011, répond aux besoins de

l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels, de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et de Technology Managers, tous réunis dans ce projet. Un concours d'architectes a été organisé pour concevoir ce « forum » destiné à transmettre l'image de marque de la profession¹⁶.

Dès sa mise en place en 1990, l'OAI a participé à la création d'organismes de gouvernance des métiers de la construction, tel le Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment, ou l'Association luxembourgeoise des organisations de la construction¹⁷. Le Conseil de l'Ordre crée en 1992 la FAI (aujourd'hui Luxembourg Center for Architecture) comme forum d'échange autour de l'architecture¹⁸. En 1996, l'association des coordinateurs sécurité santé Luxembourg est fondée sur initiative d'un groupe de travail de l'OAI. Il participera à la création du « Klimabündnis Luxembourg ». Dans son rôle de veille aux intérêts de la profession, l'Ordre est libre de créer ou de proposer la création d'instruments de gouvernance qui lui permettent de piloter les projets d'intérêt national. Son caractère de représentant national de la profession lui confère le droit de collaborer avec toute instance touchant aux intérêts de celle-ci.

L'OAI est représenté aux conseils supérieurs du territoire, du logement et de l'urbanisme, du développement durable, au CRTI-B, au Conseil Economique et Social, au Conseil National de l'Energie, au Comité Consultatif du Commerce Extérieur, et dans de nombreuses commissions, dont celles des bâtiments, sur l'indice des prix de la construction, celle concernant « Wohnen im Alter »¹⁹.

Le réseautage à l'échelle européenne est important pour être au courant des évolutions, pour le benchmarking. Afin de favoriser les échanges avec les confrères de la Grande Région, l'OAI est membre de « Euroka », regroupant les ordres des architectes de Rhénanie-Palatinat, de la Sarre, de la province de Liège, de la province de Luxembourg, d'Alsace et de Lorraine. L'affiliation au « European network of architects competent authorities » permet à l'OAI de s'engager pour la reconnaissance des architectes en Europe²⁰. L'Ordre suit les travaux du « Conseil des Architectes d'Europe » et de la « European Federation of Engineering Consultancy Associations » surtout au niveau des directives européennes touchant plus particulièrement à l'exercice de la profession²¹.

Au niveau mondial, l'OAI est affilié à l'Union Internationale des Architectes et à la Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils.

L'ENGAGEMENT POUR LA PROFESSION

On touche ici au cœur des missions cardinales de l'OAI. Il accompagne l'organisation de la profession en contrôlant les formes juridiques et les modalités d'exercice de la profession en faisant partie de la commission « contrat-type / prestations / honoraires / assurances », en étant impliqué dans la rédaction d'un code de déontologie de la profession. La renégociation des contrats-types avec l'Etat est essentielle du fait que les honoraires, étant la seule source de revenus, doivent être équitables et suffisants afin que les architectes et les ingénieurs puissent maintenir leur indépendance professionnelle et respecter ainsi l'intérêt public de la profession²².

L'élaboration de ces contrats-types pour architectes du secteur privé, respectivement du secteur public, pour les

ingénieurs-conseils du génie civil et du génie technique et la définition d'un contrat-type pour les missions PAG sont des entreprises laborieuses qui s'étirent généralement sur plusieurs années²³.

Déjà en 2001, l'OAI édite, sur base des textes en vigueur, des règlements types à respecter pour garantir à la profession l'exercice légal de ses métiers. A plusieurs reprises, l'Ordre va réclamer aux responsables politiques et aux partis se présentant aux élections, l'établissement d'un code de la construction coordonnant tous les textes publiés en la matière²⁴. Un portail de la construction détaillant la hiérarchisation des textes existants et mettant à disposition leurs versions actualisées et coordonnées, soutiendrait l'exercice professionnel des métiers et aiderait à compresser les coûts de la construction. Les travaux de l'OAI pour le « guichet urbanisme » dans le cadre de la convention d'expertise et d'assistance technique entre l'Ordre et la Cellule de facilitation d'urbanisme et Environnement sont accueillis très favorablement et un avenant à cette convention sera signé dans un avenir proche²⁵.

En 2004, les professions d'architectes et d'ingénieurs-conseils sont mentionnées dans la loi portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes²⁶. L'Ordre plaide pour un amendement du Code Civil sur le point de la responsabilité dans le domaine de la construction. Dans ce cadre, l'OAI rappelle à ses membres les délais officiels de conservation de leurs archives.

S'ouvrir aux professions connexes

L'engagement assidu pour la qualification et la reconnaissance professionnelle est jalonné d'innombrables réunions. L'Ordre suit par son conseil et ses compétences la transposition dans la législation nationale (2009) de la directive sur les « *Qualifications professionnelles* »²⁷ concernant l'exercice de professions libérales. Il lui importe d'instaurer un système de titre professionnel reconnu pour chaque niveau de formation. Celui-ci devra permettre à ses titulaires d'avoir accès à des professions libérales par l'obtention d'une autorisation d'établissement pour l'exercice d'une telle activité réglementée. Il faut donc changer la situation, surtout pour les ingénieurs. L'OAI insiste à ce que la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles soit transposée dans la législation nationale de la manière la plus précise, en tenant compte des inscriptions temporaires, des déclarations préalables, de la vérification des qualifications professionnelles, de la définition des autorités compétentes et des points de contact, du comité pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

La loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement va à son tour tenir compte des nombreuses revendications de l'OAI, dont celle demandant la présentation d'un titre de master ou équivalent pour l'exercice en tant qu'indépendant. La loi fournit des définitions claires des différentes professions comme l'OAI l'avait réclaté. L'Ordre se réjouit également de la prescription d'une pratique professionnelle de 2 ans pour l'architecte, l'ingénieur-conseil et l'urbaniste-aménageur²⁸. Toutes ces mesures serviront la qualité architecturale.

Veiller au professionnalisme des acteurs est, certes, une des missions cardinales de l'OAI, défendre leurs droits et souligner l'importance du secteur est une obligation non moins importante. Le contexte de la crise économique de 2008 permet de se rendre compte de l'importance des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil pour le développement de qualité et durable de l'économie et du cadre de vie de la population.

*« En effet, l'intervention des architectes et des ingénieurs-conseils, surtout en temps de crise, constitue une garantie pour la défense de l'intérêt public, du maître d'ouvrage et des utilisateurs. Leur action est d'autant plus importante dans l'économie du pays, qu'elle contribue à la consolidation du patrimoine architectural et technique et au développement des entreprises locales et régionales en freinant par un effet de régulation la concentration horizontale et verticale du secteur de la construction. Il ne faudra néanmoins veiller à ne pas surchauffer l'économie avec le risque que ces nouveaux projets soient réalisés par des acteurs non établis au Luxembourg »*²⁹.

Garantir l'équité lors de concours

L'organisation de concours d'architecture dans l'équité représente un souci très important pour le secteur. En mai 1995, l'OAI publie les « *principes généraux pour l'organisation de concours d'architecture* »³⁰. Dans le cadre des réglementations à adopter pour les marchés publics, l'OAI s'est engagé contre le déplacement de la mission des architectes vers les entreprises générales. Il craint une subordination de la qualité architecturale aux intérêts d'investisseurs. A ses yeux, « *l'enjeu d'un concours ne se limite pas à la réalisation d'un beau projet, ni au choix d'un concepteur, mais il doit générer une culture autour de tous les participants* »³¹.

La libre circulation de biens, services et capitaux va ouvrir la scène architecturale. Un nombre croissant de bureaux non établis au Luxembourg soumettent leurs projets, même dans le cadre de concours restreints. Veillant aux intérêts de la profession, l'OAI exige que les concours de marchés publics lancés au Luxembourg ne contiennent pas de clauses restrictives, notamment au niveau de la présentation d'un chiffre d'affaires minimum³², auxquels les bureaux d'architecture et d'ingénierie ne sauraient répondre. « *La politique nationale peut mettre en valeur la spécificité du secteur indigène et la culture nationale* » poursuit le Conseil de l'Ordre³³.

Le nombre de concours d'architecture s'amplifiant³⁴, il faut agir. Ensemble avec le Syvicol et l'Administration des Bâtiments Publics, l'OAI parvient à élaborer un règlement type pour les concours au Luxembourg³⁵. Il en suit la publication du règlement grand-ducal portant institution d'un cahier des charges standardisé pour les marchés publics, respectivement celui portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur ces marchés³⁶. L'Ordre va publier une fiche de travail énonçant les principes généraux à observer en la matière. Celle-ci sera actualisée en 2010 suite à la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics.

Depuis 2003, l'OAI, ayant trouvé oreille auprès des autorités nationales, va aviser chaque année une douzaine de cahiers des charges pour des concours publics.

L'économie luxembourgeoise se trouvant en pleine expansion, il faudra disposer également de règles pertinentes permettant le déroulement de concours d'aménagement du territoire et d'architecture. Ainsi, dès 2004, l'OAI porte main forte à la rédaction de ces instruments de gestion. La publication, en 2011, du règlement grand-ducal relatif au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie³⁷, amène l'Ordre à exiger une formation pour les organisateurs des concours ainsi que pour leurs membres de jurys.³⁸

Un manuel OAI sur les concours d'architecture, approuvé par le Ministère du Développement durable et par le Syvicol sera publié en 2015.

Souci de cohérence dans les règlements

L'OAI soumet ses propositions et recommandations en vue de l'adoption de la loi du 21 mai 1999 sur l'aménagement général du territoire. Par ses compétences et expériences, il porte conseil à l'élaboration du programme directeur qui sera adopté le 27 mars 2003 par la Chambre des Députés³⁹. Il s'exprimera avec un certain mécontentement au sujet de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement du territoire: «*Les pouvoirs exécutif et législatif seraient bien conseillés d'intégrer d'emblée la compétence des hommes de l'art à l'élaboration des textes législatifs (les touchant de loin ou de près) et surtout à leur prêter l'attention requise pour prévenir des dérapages tels que celui de la loi sur l'aménagement communal et le développement urbain*»⁴⁰

Afin de garantir une application correcte de la loi sur l'aménagement communal et le développement urbain, l'OAI met à la disposition de ses membres une fiche de travail présentant les procédures PAG et PAP⁴¹.

La ville de Luxembourg sollicite l'OAI comme expert pour porter des améliorations au règlement communal sur les bâtisses de la commune et en vue de l'adaptation et de l'amélioration des parties écrites des futurs plans d'aménagements particuliers pour les quartiers existants⁴².

Dans le cadre de l'avant-projet d'un règlement sur les bâtisses, les voies et les sites, établi par le Ministère de l'Intérieur en 2012, l'OAI réclame un effort d'homogénéisation et de clarification des définitions, principes et modalités en application dans les différentes communes⁴³. Il lui importe également de protéger le patrimoine architectural par des prescriptions applicables à tous les plans d'aménagement particuliers. La mise en place, au niveau communal et régional, de commissions d'urbanisme élargies et indépendantes aiderait à atténuer certaines difficultés rencontrées sur le terrain. En proposant cette démarche, l'OAI cite des modèles de procédures développés par plusieurs pays européens⁴⁴. Un groupe de travail Ministère de l'Intérieur/ OAI va finalement élaborer un outil de travail sur les procédures d'adoption des plans d'aménagements généraux ou particuliers. Le département de la simplification administrative et l'OAI ont signé fin 2012 une convention d'expertise et d'assistance technique dans le cadre de la mise en place d'une cellule de coordination des projets d'urbanisme et d'environnement⁴⁵.

Les projets de plans directeurs sectoriels dits « primaires » (transports, logement, paysages, zones d'activités économiques), comme règlements d'exécution de la loi modifiée du 30 juillet 2013 ont été avisés par l'OAI dans le cadre de leur procédure consultative en 2014⁴⁶. L'adoption de la loi « Omnibus » et sur la simplification administrative⁴⁷, tient compte des recommandations de l'Ordre visant à éviter tout blocage ou incohérence dans l'exécution de projets et de travaux, par la mise en place de phases de transition.

GARANTIR LA QUALITÉ PROFESSIONNELLE

La mission de l'OAI étant de coopérer à l'organisation de l'enseignement et de la formation continue, l'Ordre s'engagera rapidement sur cette voie. Voyages d'études, formations initiales et continues figurent à l'ordre du jour de chaque exercice. En 2012, une table ronde sur les formations proposées pour le secteur de la construction permettait de faire le point sur l'existant, de connaître les besoins sur le terrain, d'apprendre comment relayer l'information sur la formation aux acteurs⁴⁸.

LES VOYAGES D'ÉTUDES

Faire du benchmark semble être une approche importante pour les responsables de la profession, car les premiers grands voyages d'études sont organisés à l'étranger à partir de 1992⁴⁹. Comme leurs confrères au XIX^e siècle, les architectes et ingénieurs partent armés de leurs appareils photos et carnets pour étudier des solutions architecturales à des questions qui se posent également au Luxembourg. C'est aussi l'occasion d'établir des contacts et de tisser des liens d'amitié avec l'entrepreneuriat international.

LES FORMATIONS CONTINUES

Les professionnels du bâtiment sont confrontés à des ruptures importantes en termes de réglementation et de règles de l'art, de matériaux et technologies, d'organisation et de processus entre acteurs. Ces ruptures entraînent un besoin fort de partage et de mise à jour des connaissances et nécessitent un accompagnement important tant au niveau de l'information que de la formation de l'ensemble des acteurs du domaine de la construction⁵⁰.

Les formations continues proposées par l'OAI prennent un caractère plus régulier à partir de 1997. En général, elles connaissent d'ailleurs plusieurs rééditions, ce qui confirme leur réponse aux besoins réels de la profession. Les formations sont proposées également en phase avec l'entrée en vigueur de nouveaux règlements grand-ducaux et comprennent encore des modules sur l'apprentissage de la gestion de projets⁵¹. L'OAI lance la formation « *Bauen an Energie* » devenue une des formations les plus prisées. Les bonnes expériences faites dans ce cadre seront formalisées en 2006 par la signature d'une convention de collaboration entre le CRP Henri Tudor et l'OAI. Une formation sur la performance énergétique est lancée au moment de l'entrée en vigueur, en janvier 2008, de la nouvelle réglementation en la matière. D'autres formations vont voir le jour par la suite. Elles se font toujours en coopération avec le CRP Henri Tudor: « *Management de bureau et gestion de projets* », « *Matériaux de construction* »(2009), « *Histoire de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme au Luxembourg* » (2009/2014)⁵². Une plaquette éditée en 2009, dans le cadre du renouvellement de la collaboration porte le titre prestigieux « *Naissance d'une académie* » et présente les 23 modules du cycle de formations continues proposés au secteur⁵³.

La collaboration ne se résume pas au CRP Henri Tudor. Ensemble avec l'Administration de la Gestion de l'Eau, par exemple, l'OAI a organisé une formation sur la gestion des risques d'inondation et de constructions adaptées⁵⁴. Une nouvelle formation portant sur la lumière figure au programme de l'OAI pour 2014⁵⁵.

LES FORMATIONS INITIALES

Le processus de Bologne instaurant un système de formation par Bachelor, Master et Doctor, entraînera une mise à niveau de la législation nationale concernant l'enseignement, la reconnaissance des diplômes et des titres, le droit d'établissement, l'exercice de la profession. Sur ces points l'OAI exerce pleinement sa mission de veille et de participation à l'évolution du cadre législatif⁵⁶.

La création de l'Université du Luxembourg assure de nouvelles perspectives aux aspirants de professions touchant à l'architecture et à l'ingénierie. Veillant aux intérêts de la profession, l'OAI suit de près ces évolutions et détecte les opportunités à exploiter. L'Université lançait en 2006 une formation continue en aménagement du territoire. L'OAI ne pouvait que s'en féliciter, car l'Université avait adopté la résolution 11 de son programme « pour une politique architecturale » : « proposer à l'Université de mettre l'enseignement de l'architecture et de l'urbanisme au nombre des disciplines enseignées »⁵⁷. L'ambition de lancer un Master en « Architecture, European Urbanisation and Globalisation »⁵⁸ à l'Université du Luxembourg, amène l'OAI, la FAI et l'Université à organiser un premier colloque en février 2012 sur le sujet. Le projet est en préparation⁵⁹. Le Conseil de Gouvernance de l'Université du Luxembourg a par ailleurs approuvé la création d'un « Master of Science in Engineering, sustainable Product Creation » et un « Master of Science in Civil engineering, Megastructure with sustainable Resources ». L'OAI soutient la mise en place de ces deux formations nouvelles⁶⁰.

L'Ordre est membre de la commission d'apprentissage du métier de dessinateur du bâtiment, des commissions des programmes du secondaire technique et du génie civil. En 2003, l'OAI est favorable au soutien d'une formation facultative continue en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire⁶¹. L'OAI initie la formation BTS « Infrastructures et bâtiments – Conducteur de projets » proposée par le Lycée Josy Barthel de Mamer⁶².

UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La mission de l'OAI dépasse de loin celle du « superviseur de la profession ». Elle concerne également des prises de positions et l'élaboration de visions sur un environnement futur de qualité.

EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 1995, l'OAI participe à l'élaboration et l'adaptation des réglementations sur l'isolation thermique des immeubles. Dans le cadre des discussions portant en 2001 sur le « 700.000 Awunner Staat », l'OAI se prononçait en faveur d'un développement durable du pays. Dans cet ordre d'idées, il élabore ensemble avec l'Administration des Bâtiments Publics, la Chambre des Métiers, l'Oekofonds un guide écologique de construction et de la rénovation d'édifices publics. Il participe au plan d'action en faveur de personnes handicapées et formule des recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés. La directive européenne de 2002 sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments va être transposée dans la législation nationale. L'OAI suit de près ce processus et donne ses recommandations. L'Ordre participe en 2004 également au « hearing » concernant le programme de transposition des objectifs du protocole de Kyoto par le Gouvernement luxembourgeois⁶³. L'Ordre se joint à la réalisation de la brochure ALUSEAU, « Oekologischer

Leitfaden », au manuel sur l'isolation thermique⁶⁴. En 2008, 81 de ses membres offrent leurs services dans le cadre de la formation « *Bauen an Energie* » et s'engagent en faveur du « Energiepass »⁶⁵. L'agence « My Energy » va se joindre à cette formation. L'OAI collabore tant à la rédaction qu'à la mise à jour du « Regenwasserleitfaden » édité par l'administration de la gestion de l'eau⁶⁶.

En 2009 des échanges furent engagés avec « l'Union luxembourgeoise des Consommateurs » en faveur de la création d'un cadre de vie durable et de qualité. En 2012, l'OAI adresse au Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur un courrier lui apportant son soutien à la Création d'un Conseil National de la Construction Durable⁶⁷. Ce Conseil approuvé par le Gouvernement réuni en Conseil entame ses travaux en juin 2014. L'OAI est représenté dans cette asbl visant une collaboration plus intense entre les représentants du secteur luxembourgeois de la construction⁶⁸.

POUR UNE POLITIQUE ARCHITECTURALE

Dès l'an 2000, ensemble avec le Ministère de la Culture, l'OAI et la FAI préparaient une esquisse pour un programme de politique architecturale qui sera présenté en 2002 au Conseil de Gouvernement. Un groupe de travail interministériel va étoffer et enrichir ce document par ses propositions et connaissances. Par l'adoption du programme par le Conseil de Gouvernement, en juin 2004, celui-ci reconnaît officiellement la spécificité de la prestation intellectuelle, artistique et professionnelle de l'architecte et de l'ingénieur-conseil, ainsi que le rôle culturel de l'architecture de l'environnement. La prestation architecturale n'est pas une activité qui se fonde exclusivement sur les propositions du meilleur-offrant. Elle représente une plus-value culturelle⁶⁹.

Dans le cadre de ce projet, les architectes se sont interrogés sur l'appréhension générale de l'apport culturel de leur profession dans un système qui fonctionne en termes de performances. Le programme de politique architecturale sera présenté en 2005 dans le cadre de la présidence du Luxembourg à l'UE⁷⁰. L'OAI ne se contente guère de cette position, il veille à la mise en application des différentes résolutions sur le terrain et évalue celles-ci dans ses rapports d'activité. Le groupe interministériel et interprofessionnel « pour une politique architecturale » sera relancé en 2010. Il s'est réuni en 2011 et 2012 et une table ronde a été organisée sur le sujet⁷¹.

FAIRE ENTENDRE SA VOIX LORS DES PRÉSIDENTES LUXEMBOURGEOISES À L'UE

En 2005, année de la Présidence du Luxembourg à l'UE, l'OAI préside le Conseil des Architectes de l'Europe⁷² et participe activement au « Forum européen des politiques architecturales » regroupant les représentants des Etats membres de l'Union Européenne, des institutions culturelles chargées de l'architecture et des professionnels de ce secteur⁷³. « Toutes les directives et initiatives européennes de caractère économique et ou social ont une répercussion nettement plus directe sur les citoyens que les résolutions d'aspect culturel. Pour l'architecte et notre cadre construit, ainsi que pour la profession d'architecte, cela signifie une domination de plus en plus marquée de l'argument économique au détriment du culturel. A terme, cette évolution appauvrira irrémédiablement la richesse de nos diversités culturelles. » constate l'OAI dans le cadre de ce forum⁷⁴ auquel il entendra assister à nouveau en 2015⁷⁵.

LA QUESTION DU LOGEMENT

Dans le domaine du logement social, pour atténuer les frais qu'entraîne le recours obligatoire aux architectes et ingénieurs-conseils, le Gouvernement et l'Ordre ont conclu une convention aux termes de laquelle l'Etat verse une subvention aux bénéficiaires au titre de logement social, tandis que l'Ordre s'engage à faire établir par ses membres les plans requis pour le permis de construire sur base d'un taux d'honoraires réduit⁷⁶. En 2005/06, l'OAI a collaboré aux dossiers préparant le « Pacte logement » promouvant l'habitat et entré en vigueur en 2008⁷⁷. En 2010, l'Ordre lance l'idée d'un cahier des charges-types « logement »⁷⁸. Il a bien mesuré l'enjeu de la question en s'exprimant de la façon suivante : « *Nous souhaitons que les communes se donnent les moyens financiers à la hauteur des défis et de leurs ambitions en matière d'aménagement durable et de qualité de leur territoire, ainsi qu'en matière d'accès à la propriété de logements privés à des prix raisonnables* »⁷⁹. L'OAI regrette dans cette question « *l'emprise presque totale* » des promoteurs ce qu'il juge aller au détriment d'un développement durable et de qualité de l'environnement naturel et du bâti⁸⁰.

LA DIMENSION CULTURELLE DE LA PROFESSION

En 1992, l'OAI constitua la FAI pour pallier au manque d'une école d'architecture⁸¹. L'intention était de créer un forum d'échange autour de l'architecture, comme élément du patrimoine historique, du design en passant par l'urbanisme et toutes autres formes artistiques en relation avec l'environnement bâti. Ce débat manquait au Luxembourg, tout comme une instance coordinatrice de la discussion à mener.

Les délégués de l'OAI au sein du Conseil de la FAI ont comme mission la définition d'actions communes pour sensibiliser les décideurs politiques et responsables communaux à agir en faveur de la qualité architecturale. Au sein de la FAI ils soutiennent le Service des Sites et Monuments Nationaux dans de sa mise en œuvre d'une politique du patrimoine bâti.

Pour enrichir les connaissances et sensibiliser un public dépassant celui du milieu professionnel, la FAI, devenue en 2015 « Luxembourg Center for Architecture » organise des expositions, conférences, publications et débats. Suite à la première édition, organisée par l'OAI en 1995, la FAI organise, à un rythme trisannuel, le « *Prix luxembourgeois de l'architecture* ». En 2011 celui-ci ouvre son éventail également aux professions de l'architecture d'intérieur, de l'ingénierie et du paysagisme⁸².

Depuis 2004, la FAI participe à la biennale de Venise. En 2008, elle édite le livre « *LX architecture – au cœur de l'Europe / architecture contemporaine au Luxembourg* » présentant l'essor et le dynamisme de la scène architecturale au Luxembourg⁸³. Des collaborations ont lieu avec la revue ADATO. Depuis 2010, la FAI/LUCA édite en coopération avec une maison d'édition privée le magazine d'architecture « Archiduc » présentant des informations sur l'actualité de l'architecture⁸⁴.

En 2010, l'OAI prend position par rapport au projet du Service des Sites et Monuments Nationaux d'établir un inventaire professionnel des ensembles et bâtiments dignes de protection à l'échelle du pays. Il considère l'établissement de l'inventaire comme un travail indépendant de l'étude prépa-

ratoire du plan d'aménagement général⁸⁵. Dans le cadre de la Journée du patrimoine 2011, l'OAI participe activement à la table-ronde « patrimoine bâti et efficacité énergétique »⁸⁶.

Les années culturelles

En 1995, deux expositions sont organisées par l'OAI dans le cadre de l'année culturelle « *Luxembourg, ville européenne de toutes les cultures* ». « *Architectures européennes* » et « *Architectures luxembourgeoises* » sont suivies d'une douzaine de manifestations⁸⁷.

La deuxième année culturelle « *Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture* » incite, en 2007, l'OAI à initier le « *Festival des Cabanes* » en collaboration avec le Service National de la Jeunesse. Cette action vise à sensibiliser les jeunes à l'architecture. Plus de 200 jeunes, encadrés par une dizaine d'architectes, ont participé à la première édition de ce projet. 25 cabanes issus des groupes gagnants furent exposées et complétées par un « village des tentes du monde ». Le festival est récompensé par des prix de design nationaux et européens. Vu le succès du projet, le festival sera réédité en 2010 et en 2013. Un catalogue est publié pour garder la mémoire de l'événement⁸⁸. Depuis 2010, le projet est scindé en deux concours, dont un s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans et l'autre aux étudiants en architecture ou ingénierie, respectivement aux élèves de l'enseignement secondaire technique, division de « génie civil »⁸⁹. Une trentaine de cabanes attire en 2010 / 2013 quelque 3.000 à 3.600 visiteurs^{90,91}.

L'année culturelle 2007 servit encore d'occasion pour la mise en place de l'exposition EUROKA « *L'architecture au fil de la vie* ». Celle-ci présentait simultanément 36 projets sur l'architecture dans les 6 régions constituant la Grande Région.

S'ouvrir sur le tourisme culturel

La sensibilisation vers l'intérieur ne suffira pas. Il faut rendre visible les fruits d'une démarche en faveur de la qualité. La destination d'affaires et de loisirs que représente le Grand-Duché ne se promet pas exclusivement par son patrimoine historique.

L'architecture contemporaine est comprise comme « *softskill* » permettant de vanter la destination. Montrer à autrui l'esprit innovateur des concepteurs, la relation au passé, au climat et aux matières premières issues du territoire, voilà l'enjeu ! La promotion de la qualité de vie est également la motivation pour entamer à partir de 2008 une collaboration avec l'Office National du Tourisme⁹².

Tout un programme de communication sera mis en place : présentation de la création architecturale contemporaine dans l'ensemble des canaux de communication de l'ONT, édition d'un guide « Architectour.lu » qui, par plusieurs parcours présente aux visiteurs étrangers des réalisations exemplaires. En 2010, l'OAI participe activement à l'ancienne « Journée de l'Incoming » de l'Office. Son message vise à sensibiliser les acteurs communaux, tout comme les acteurs touristiques, qu'il exhorte à veiller à un cadre de vie agréable, une qualité environnementale de qualité. Ce sont d'ailleurs les premiers arguments pour visiter une destination⁹³. La collaboration avec les responsables touristiques comprend encore la définition de programmes de voyages d'études pour journalistes touristiques étrangers⁹⁴. En 2015, la 2^e édition d'« Architectour.lu » présente 257 réalisations contre 118 en 2011⁹⁵.

PROMOUVOIR LA PROFESSION

Les activités de la communication révèlent du marketing. Attirer l'attention à l'architecture et à l'ingénierie, éveiller l'intérêt pour une production architecturale et d'ingénierie de qualité et persuader les maîtres d'ouvrage, les acteurs politiques, les responsables administratifs, les enseignants et les étudiants à agir en faveur d'un cadre de vie durable et de qualité. L'OAI a mis en place des stratégies particulières pour atteindre ces différentes cibles, identifiées comme essentielles pour assurer un développement prospère de la profession.

LA JEUNESSE

Depuis sa fondation, il importe à l'OAI de faire connaître aux enfants de l'école fondamentale et élèves des lycées, les professions et métiers de la construction. Des plaquettes de présentation de professions, ou le type de conférence «*8X 5 minutes pour vous présenter les professions OAI*»⁹⁶ font partie de ce programme promotionnel, tout comme la participation depuis 1991 à la foire de l'étudiant, aux journées d'informations dans les écoles⁹⁷, à la journée de la jeunesse lors de la semaine du logement, ou encore la publication d'annonces dans des revues d'étudiants⁹⁸.

Ces actions n'auraient pas de succès si l'OAI ne faisait du travail en amont, en insistant régulièrement, auprès des autorités nationales ayant l'Education nationale dans leurs compétences sur l'importance, dans les programmes de l'enseignement fondamental et secondaire, de cours visant la sensibilisation au cadre de vie et à l'architecture. Pour donner une portée professionnelle à ces cours, l'OAI souligne également que les enseignants doivent y être préparés par une formation continue spécifique⁹⁹. Depuis 2003, les écoles sont d'office abonnées au bulletin de liaison de l'OAI.

Celui-ci présente en 2012 le site www.unplanpourtonavenir.lu pour solliciter les futurs étudiants à s'engager dans les carrières d'avenir d'architectes et d'ingénieurs¹⁰⁰. Pour sensibiliser encore davantage les jeunes à leur environnement, l'OAI, le Syvicol et le Service National de la Jeunesse organisaient en 2012 une conférence «*Jugendlecher am éffentleche Raum*».

LES ACTEURS POLITIQUES

L'OAI accompagne les décideurs politiques pratiquement au jour le jour, dans le cadre de sa mission de veille au processus législatif et réglementaire. Pour mieux se faire entendre dans le cadre dossiers qu'il juge capitaux pour le secteur, l'Ordre va jusqu'à soumettre ses commentaires directement au Président de la Chambre des Députés. Il adresse son bulletin d'information aux députés, ministres, bourgmestres, et aux institutions culturelles¹⁰¹. En 2003, la distribution est élargie aux députés européens¹⁰². En vue des élections législatives de 1999, l'OAI avait transmis aux partis un mémorandum avec ses desideratas. Il continuera sur cette voie, mais sollicitera en plus, à partir des élections de 2004, à chaque élection, une entrevue avec les différents partis politiques pour faire connaître son avis dans d'importants dossiers touchant à la profession et à

l'aménagement¹⁰³. Suite aux élections de 2013, l'OAI a rencontré les ministres du Gouvernement en charge des dossiers touchant aux professions couvertes par l'Ordre afin de leur présenter ses propositions «*Construisons ensemble notre cadre de vie*»¹⁰⁴.

LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

Les formations initiales et continues ne suffisent pas à développer la qualité de l'architecture et de l'ingénierie. Outre les circulaires adressées aux membres et responsables communaux, des séances d'informations sur l'application des nouvelles lois touchant le secteur sont organisées et souvent encore complétées par des publications professionnelles, des fiches de collaboration ou de travail.

Plusieurs membres prennent la plume et rédigent des articles pour des revues spécialisées, dont la Revue technique luxembourgeoise, Adato et d'autres. L'OAI va encore favoriser l'échange, organiser des conférences avec des orateurs de renommée internationale, participer à des salons professionnels comme ARCHITECT@WORK, en 2014, incluant une exposition présentant des nouveaux matériaux innovants¹⁰⁵.

Depuis l'inauguration, fin 2011, du Forum da Vinci, l'OAI dispose des infrastructures nécessaires pour assumer encore davantage son rôle de plate-forme de débat et de communications pour ses membres, les interlocuteurs de la profession, les maîtres d'ouvrage, le grand public. Les tables rondes et conférences du cycle «*Les lundis de l'OAI*» ont favorisé ces échanges. Les partenaires sont nombreux à s'associer à ces événements, contentons-nous de citer Neobuild, Luxreal, l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment, le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST). Quelque 60 à 160 personnes assistent à ces manifestations. Une couverture médiatique plus large de celles-ci est obtenue grâce à la coopération de la radio socioculturelle¹⁰⁶.

Un dossier de connaissances en marketing et de relations publiques a été élaboré par la direction et mis à la disposition des architectes et des ingénieurs-conseils.

Internet est une voie de communication que l'OAI utilise depuis l'an 2000. Au rythme du progrès technologique, la convivialité du site www.oai.lu s'est améliorée. Il a été entièrement refait en 2004¹⁰⁷ puis en 2011¹⁰⁸. C'est un puits de références publiant rapports, fiches de travail, dossiers, newsletter. Il gère en plus une plateforme «*emploi*» soulignant le caractère interactif du projet. Il s'adresse exclusivement au secteur professionnel. Des liens conduisent sur des pages d'autres acteurs, assurant au site un bon référencement.

LES MAÎTRES D'OUVRAGES

De fait, il s'agit de la cible la plus vaste. Un particulier, une entreprise, un collectif, l'Etat et les communes, tous sont visés. Le marketing exige une stratégie fine à rendement sur investissement élevé. Dans ce vaste marché, il faudra bien identifier les actions à mener, les messages à véhiculer.

L'Ordre définit son action par deux approches complémentaires :

- Sensibiliser à l'intérêt général des professions qu'il représente.
- Promouvoir la qualité architecturale et d'ingénierie

A partir de 2009 seulement, l'OAI organise tous les deux ans, sa journée consacrée à la presse et aux médias. Le besoin s'en est fait sentir suite à des reportages sur de grands projets immobiliers. Dans un souci de promouvoir les intérêts des professions qu'il couvre, l'OAI a réservé pour cette journée deux thèmes précis : les droits d'auteurs des concepteurs sont placés au centre des discussions, de même que la recherche de pistes d'optimisation des relations entre les médias et le monde de l'architecture et de l'ingénierie¹⁰⁹. Le travail aboutit à la rédaction d'une charte réglant les questions discutées¹¹⁰. Le Conseil de Presse s'est exprimé dans son programme de formation obligatoire pour les futurs journalistes en faveur de la création d'un module spécifique sur l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme¹¹¹.

Dans le cadre de ses actions de valorisation des professions qu'il représente, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils a présenté, dans le cadre de la Foire d'Automne 2011, une brochure sur la profession d'ingénieur-conseil. L'action est complétée, en fin d'année, d'une table ronde sur la place que détient cette profession dans la société¹¹². Soucieux de promouvoir également les « nouvelles professions », l'OAI édite, en 2013 une brochure présentant les activités des architectes d'intérieur¹¹³.

Le premier guide *Références* est publié début 1995. Il doit servir aux clients pour effectuer leur choix parmi le panel de l'offre existante. En même temps, le guide assure aux membres de l'OAI une bonne visibilité, alors qu'il leur est imposé de la discrétion en matière de publicité. En 2001 le premier guide *OAI Références écologiques* est présenté au public. En 2014, à sa 10^e édition, *Références* propose 753 objets. Le projet illustre fort bien l'évolution du secteur. L'édition de 1994 compte 85 participants, celle de 2014 202¹¹⁴.

Les festivités du 10^e anniversaire de l'OAI, en l'an 2000, prévoyaient la remise du 1^{er} *Bauhärepräis* à 15 maîtres d'ouvrages privés et publics¹¹⁵, qui au travers d'un projet abouti sont parvenus à faire valoir une architecture et une ingénierie de qualité¹¹⁶.

Placé sous le Patronage de SAR le Grand-Duc Henri, cette haute distinction n'est décernée que tous les 4 ans. Le prix est censé inciter les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à dépasser un renouveau culturel du cadre de vie. En 2012, le « prix du maîtres d'ouvrage » est à sa 4^e édition avec 260 inscriptions et 224 réalisations remises, soit 2,2 plus de participants qu'en 2004 ! Le jury a désigné 23 lauréats, dont 1 avec mention spéciale, 1 prix spécial du jury et 2 prix Patrimoine et 18 mentionnés. Ce record atteste que face à la croissance rapide du nombre de réalisations immobilières, se manifeste une prise de conscience pour la qualité et la créativité artistique de l'architecte¹¹⁷. La répartition des lauréats en plusieurs catégories illustre la complexité et diversité croissante du champ d'action.

TOUCHER LE PUBLIC

Par la participation aux foires grand public et le lancement de campagnes promotionnelles, l'OAI sensibilise au savoir-faire de la profession, fournit des réponses concrètes aux besoins des consommateurs et augmente de la façon l'image et la notoriété de la profession.

S'agissant d'une des missions-clé de l'organisation, l'Ordre participe depuis 1991 à l'« Oekofoire », soulignant ainsi son souci pour un développement durable. Comme acteur professionnel, l'OAI est présent à la foire « Semaine du logement ». Cette foire sert de plate-forme pour la promotion et la visualisation de ce que la profession entend par qualité architecturale. L'exposition des réalisations primées par le « *Bauhärepräis* » en est la meilleure illustration. La foire d'automne attirant chaque année quelque 350 exposants experts dans les domaines de l'artisanat, de l'aménagement et de la décoration, de la construction et de la rénovation est un rendez-vous avec 30.000 à 60.000 visiteurs par année pour la période 1991 à 2013¹¹⁸. Le stand de l'OAI, régulièrement renouvelé, reflète le professionnalisme du secteur. Un stand, si agréable soit-il ne suffit cependant pas à lui seul pour attirer des visiteurs. L'animation est le complément agréable pour accroître sa visibilité. Des expositions thématiques telles que « *haut präiswert wunnen zu Lëtzebuerg* », « *Bauen im Bestand* », « *Construire une maison, du rêve à la réalité* », « *Ma maison de demain* » ou ayant comme sujet la densification du logement, le choix de matériaux à employer pour la construction, ou encore la rénovation énergétique servent à attirer les intéressés¹¹⁹. A la foire « Home & Living Expo / Semaine nationale du Logement », en 2014 la 10^e édition du guide « *Références* » est présentée, des maquettes sont exposées, des films projetés sur les nouvelles formes d'habitat ou encore les professions OAI permettent au grand public de se faire une idée de la création architecturale¹²⁰.

L'offre en foires se multiplie au pays. C'est l'occasion de toucher d'autres publics. Ainsi, depuis mars 2009, l'OAI participe au weekend communal du logement « Urban living » à Differdange¹²¹. L'année suivante, l'OAI s'associe au Service des Sites et Monuments Nationaux et à la FAI pour monter l'exposition portant sur la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique bâti¹²². En 2011, l'OAI participa à la première journée de la maison passive, respectivement à la « Foire de l'Energie »¹²³.

Souvent en coordination avec la participation à des foires et salons, des offensives de sensibilisation à la profession sont lancées à partir de 1998. « *Gebäier maache Lëtzebuerg* », « *loosst no äre Wënsch bauen* » ne rappellent que quelques slogans¹²⁴. Les campagnes d'annonces, d'affiches, souvent complétées de plaquettes de présentations « *Verplang Dech net* » ou « *Mir hëllef Aert Nascht bauen* » « *il y du génie dans votre quartier* » ou portant sur des sujets d'économie d'énergie, attestent dans leur expression la recherche de la proximité des maîtres d'ouvrages visés. Si ces messages s'adressent d'abord à la presse écrite, les campagnes s'ouvrent progressivement aux médias audiovisuels. Internet devient dès la fin des années 1990 un canal de communication supplémentaire. Dans ces actions, le Grand-Duché est visé comme marché exclusif.

Le plus souvent toutes ces actions se font en coopération avec des partenaires institutionnels ou professionnels.

LA PRODUCTION NATIONALE DEVENUE UN BIEN D'EXPORTATION

Un nouveau pas est franchi en 2013, lorsque 70 bureaux d'architectes et / ou d'ingénieurs-conseils s'expriment en faveur de missions visant à exporter leur savoir-faire à l'étranger. Une véritable prise de conscience autour de la création architecturale s'est effectuée. Elle est devenue un bien culturel et économique à exporter, un produit dont on est fier¹²⁵. Pour soutenir ces actions une publication présentera les réalisations architecturales de membres de l'OAI tant à l'étranger qu'au Luxembourg.

La production architecturale autochtone n'est plus réservée au Luxembourg. L'OAI soutient pleinement cette démarche de promotion en Grande Région, en Europe et sur d'autres continents.

L'excellence luxembourgeoise à exporter se définit, d'après les rapports de l'Ordre, par la multi-culturalité des acteurs de la profession, leur maîtrise de plusieurs langues, leurs vastes connaissances acquises grâce à des études effectuées à l'étranger. Ils disposeraient de grandes capacités pour s'adapter à différents cadres légaux, réglementaires et normatifs. Un atout supplémentaire serait la compréhension interne des systèmes français et allemand. D'ailleurs, de plus en plus d'architectes et d'ingénieurs se sont fait une renommée internationale par la publication d'articles dans des revues spécialisées à l'étranger, respectivement leur participation à des prix prestigieux à l'échelle de la planète, à des concours internationaux.

Pour mieux réussir cette promotion à l'étranger, l'OAI soutient la collaboration avec les ambassadeurs et consuls luxembourgeois à l'étranger, optimise la collaboration avec les universités, participe à des missions économiques de la Chambre de Commerce, entretient des contacts soutenus avec les ministères de l'Economie, des Affaires Étrangères, l'Office du Ducreire. Un cadre juridique réglant l'exportation et la constitution d'un groupement « *Export du secteur de la construction* » regroupant les acteurs de la promotion, du financement, de la construction, les Chambres et Fédérations professionnelles permettraient d'assurer à ce nouveau type d'activité une stabilité et un caractère durable¹²⁶.

L'organisation en 2014, à Luxembourg, du congrès mondial de la « Fédération Internationale des Professions Immobilières » (FIABCI) en collaboration avec l'OAI a été un moyen pour augmenter la perception et la visibilité du Luxembourg comme site de production architecturale et d'ingénierie de qualité.¹²⁷ Pour augmenter reconnaissance internationale, le Conseil de l'OAI propose depuis 2003 des candidats luxembourgeois pour le « European Union Prize for Architecture Mies van der Rohe ».

L'OAI détient ainsi sa place au sein du « Nation Branding », car la culture architecturale soutient l'attrait de la destination d'affaires et de tourisme. Le patrimoine bâti véhicule l'esprit créatif et innovateur, le souci d'un développement durable du pays.

DE LA RECONNAISSANCE À L'EXPORT

L'évolution qu'a connue la profession va de pair avec celle de l'architecture et de l'urbanisme. Luxembourg devient une destination d'affaires de plus en plus importante, et dont la croissance progressive requiert une visibilité de plus en plus forte du site. La notoriété de la place doit s'afficher, par la qualité architecturale et de vie, mais également par son ouverture sur le monde. Rien de plus communicatif que la culture. Pour être compétitif sur le plan international, Luxembourg doit proposer au moins les mêmes atouts et agréments que ses concurrents. Pour attirer l'attention des acteurs économiques internationaux, il faut travailler avec des noms forts et représentatifs, qui associent le Luxembourg au rang des grandes capitales. Bien que le recours aux compétences d'experts étrangers a une tradition plus que séculaire dans notre pays, la mise en compétition d'architectes et d'ingénieurs indigènes avec les plus représentatifs au monde, donne un coup d'élan magnifique à la profession.

Celle-ci montrera au cours des 25 dernières années qu'elle est bien à la hauteur du défi. Or ce défi sera triple. D'une part, il y a donc la détermination des gouvernements de développer le site luxembourgeois par le recours à la compétence étrangère en matière d'architecture. D'autre part, l'instauration du marché européen, renforce cette ouverture sur le monde extérieur. La complexité du travail s'accroît avec l'évolution des fonctions et des réglementations. De nouvelles professions émergent, les formations classiques n'ayant plus l'exclusivité de l'action sur le terrain. L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs Conseils a conscience de la difficulté de ces défis, mais n'opte pas pour le repli. Bien au contraire, toutes ces pressions que subit la profession lui donneront finalement un essor jamais connu.

La première étape fut celle de la reconnaissance de la profession comme d'intérêt public qui accordait la loi de décembre 1989. Elle donna naissance à l'OAI qui l'organise, lui donne un cadre, la supervise et en assure la promotion. La profession peut s'articuler, doit se prononcer sur les objectifs de la législation et de la réglementation appliquée à la lumière de la réalité sur le terrain. Il existe désormais un organisme qui sait défendre les intérêts de la profession, partager l'expertise et la compétence et collaborer avec toutes les instances et acteurs en vue de trouver des solutions durables et réalistes.

L'OAI a contribué à la mise en place d'un cadre de travail équitable pour ses membres en veillant à éviter toute discrimination éventuelle dans les démarches et procédures légales à suivre. Les contrats-types, une police d'assurance type, ou encore le manuel pour les concours, assurent à chaque membre inscrit un cadre rassurant lui permettant l'exercice de sa profession. Cet appareil est encore étoffé de formations permettant une adaptation permanente aux exigences légales et techniques. La définition d'un cadre de rémunération est capitale. Outre cette fonction d'encadrement juridique et contractuel, l'OAI met à la disposition de ses membres une documentation constamment mise à jour afin de pouvoir exercer la profession au quotidien, sans complications, source de coûts supplémentaires. L'ensemble de ces mesures favorisent l'exercice des professions libérales d'architecte et d'ingénieur en toute indépendance.

Mais bien plus, l'OAI ensemble avec la FAI, qu'il créa en 1992, allait combler la lacune que laissait l'absence d'une école d'architecture. Il existe désormais une plateforme qui canalise et coordonne les différents points de vue, qui dispose de moyens pour se faire entendre également. Cette division

des tâches permet à l'OAI de se concentrer dans ses débats, conférences et sessions d'informations de sur les défis concernant l'exercice de la profession.

Tous ces efforts visent une prise de conscience d'une culture du bâti. Le conseil compétent, indépendant et responsable est apporté aux décideurs publics, aux maîtres d'ouvrages, aux concepteurs, aux entreprises. Le programme « pour une politique architecturale » fournit pour la première fois une vision de l'architecture et du développement de l'environnement bâti et aménagé, qui définit et prône la qualité et indique le parcours à suivre pour mettre en œuvre cette ambition.

Plus que la défense des intérêts de la profession, il s'agit de mettre en valeur les qualités intellectuelles des acteurs qui agissent en faveur d'un développement durable. Un cadre de vie de qualité favorise la cohésion sociale. L'architecture contribue à créer des identités, affiche des communautés de valeurs. Grâce aux travaux permanents de communication les professions d'architecte et d'ingénieur bénéficient d'une plus grande visibilité auprès du grand public. Public et professionnels se rencontrent pour forger et exprimer leurs codes de valeurs, leurs identités.

L'OAI est ouvert à l'évolution de la profession. Il adopte en son sein de nouvelles professions issues de formations inédites et répondant aux attentes actuelles des maîtres d'ouvrage. En même temps, l'Ordre a conscience que le secteur ne peut s'affirmer et évoluer qu'en poussant la professionnalisation de ses acteurs. Il organise et encourage bon nombre de formations initiales et continues, tant au niveau technique qu'aux masters en architecture et en ingénierie prévus à l'Université du Luxembourg.

L'estime propre à la profession se développe progressivement. Le développement des affaires économiques a produit un essor impressionnant de la profession. Il ne se compte plus par centaines de professionnels, mais plusieurs milliers. Leur part est devenue beaucoup plus significative dans la population active. Leur composition par nationalités reflète la société luxembourgeoise. La présence de cultures différentes est une richesse extraordinaire attisant la force créatrice.

L'architecture et l'ingénierie ne se conçoivent plus exclusivement comme fournisseurs de services pour les maîtres d'ouvrages. Ils se comprennent de plus en plus comme de véritables acteurs de la société, ayant aussi le souci de sensibiliser à la qualité de l'architecture et de l'ingénierie. Le « Bauhårepräis », le prix luxembourgeois d'architecture, le guide « Références » et « Architectour.lu » poursuivent un but pédagogique en plaçant au centre de mire, pour les décideurs politiques, les responsables administratifs, les maîtres d'ouvrages, la culture du bâti, la qualité de l'environnement et son caractère durable à développer en permanence. Alors que les concours et les compétitions sont des épreuves, ici les prix et guides présentent une sélection des meilleurs, opérée non pas par le maître d'ouvrage, mais par le professionnel qui se met lui-même en compétition avec ses confrères. Autre signe d'une estime de soi en progression !

L'OAI reconnaît aussi que la profession représente une force créatrice endogène, une compétence et une expertise locale qui tire en plus profit du caractère multiculturel des acteurs. Ces atouts doivent constamment être développés, renouvelés. Point étonnant dès lors, que la jeunesse représente une cible bien précieuse pour les actions de sensibilisation à la profession. Toutes formes d'informations et d'intégration des jeunes

– « le festival des cabanes » – en est un bel exemple, sont les bienvenues pour motiver de nouveaux talents à s'engager dans les carrières des professions liées à la construction.

L'internationalisation du Luxembourg est une chance, mais aussi un défi. Les investisseurs étrangers ont à disposition leurs propres bureaux d'architectes ou d'ingénieurs, leurs ambitions requièrent une expérience qui, à la vue de la taille du pays et du marché local, ne leur semblent pas toujours garanties au niveau exigé. La compétition est donc dure. La politique du meilleur offrant ne suffit pas pour développer un cadre de vie précieux. La compétence est sur place, il ne faut guère l'ignorer. Voilà pourquoi, l'Ordre s'engage en permanence pour une visibilité et notoriété accrue de la profession, également dans les mentalités. Une meilleure prestation ne s'obtient qu'au prix d'un professionnalisme à la pointe du progrès. Progressivement, avec une prise de conscience du savoir-faire et savoir-être, une compétence et une expérience plus large, l'ouverture des marchés entraînée par le marché unique est de moins en moins exclusivement ressentie comme fonctionnant à sens unique.

L'architecture et l'ingénierie, comme modes de production esthétique, sont devenues des biens d'exportation pouvant servir les impératifs stratégiques des grandes marques et des prestataires de services à l'échelle internationale. Les architectes et ingénieurs peuvent également faire valoir leur savoir-faire à l'étranger, plus de façon individuelle, et ceci est nouveau, de façon structurée.

La force créatrice et innovante de la profession peut donc s'exporter comme tout bien ou service. La participation à des concours à l'étranger, la publication dans des revues spécialisées, le réseautage professionnel permettent d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrages à l'étranger. Missions économiques, réseautage par le corps diplomatique et les sociétés luxembourgeoises à l'étranger, de même que la collaboration entre les universités multiplient à leur tour les opportunités de se faire remarquer sur les marchés internationaux. L'investisseur trouvera sur place au Luxembourg, les compétences dont il aura besoin, de même il pourra les appliquer sur son marché domestique. L'OAI a bien compris cet enjeu et soutient pleinement cette présence à assurer sur les marchés extérieurs et à proximité des investisseurs étrangers.

L'architecture et l'ingénierie représentent une activité économique, basée sur l'esprit créatif des professionnels du secteur. Comme ressource propre au pays, cet esprit d'innovation et de création doit constamment être développé. Seul un environnement scientifique exigeant et un dynamisme affirmé de l'économie permettent de le défier.

L'architecture et l'ingénierie qui véhiculent des affects et de la sensibilité, donnent visage au Luxembourg. Par leur caractère intrinsèquement culturel, elles affichent cette capacité d'esthétiser le monde, de créer un sentiment de bonheur par la qualité de vie qu'elles créent. La qualité de vie représente d'ailleurs une plus-value non négligeable dans le choix d'un site économique. Luxembourg est le « show room » de cette capacité professionnelle prête à l'exportation. Pour garantir cette situation dans la durée, l'OAI doit rester vigilant et exigeant à la fois dans ses actions et ses objectifs. Stylisant l'univers du quotidien dans un paysage économique hétérogène, la part de l'architecture et de l'ingénierie dans l'image de marque d'un pays ouvert sur le monde, capable de se réinventer en permanence est donc essentielle.

- 1 Arrêté grand-ducal du 14 août 1934, soumettant l'exercice de certaines professions à une autorisation gouvernementale, in *Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg*, A, N°45, Luxembourg, 1934, p.820.
- 2 HURT, Pierre, *Portrait de l'OAI 1990-2005*, Luxembourg, 2005, p. 9-10.
- 3 www.culture.luxembourg.public.lu/Info.Diversite-Architecture
- 4 Loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, in *Mémorial Journal officiel A*, N°82, Luxembourg, 1989, p.1627.
- 5 LAMMAR, Martin, *Aboutissement et départ*, in *Pour une politique architecturale*, (Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseils, Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche éd.) Luxembourg, 2004, p.5.
- 6 HURT, Pierre, *Portrait ...op.cit.*, p.31.
- 7 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°81, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2013/2014, Luxembourg, 2014, p.60.
- 8 <http://www.statistiques.public.lu>
- 9 HURT, Pierre, *Portrait ...op.cit.*, p. 9.
- 10 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Guide OAI Références 2014, Luxembourg (2014), p.11.
- 11 ORDRE DES ARCHITECTES ET INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°78, édition spéciale: rapport d'activités 2012-2013, Luxembourg, 2014, p.1.
- 12 IDEM, Bulletin OAI, N°59, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2005-2006, Luxembourg, 2006, 14.
- 13 www.oai.lu
- 14 HURT, Pierre, *Portrait ... op.cit.*, p. 23.
- 15 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°78 édition spéciale: rapport d'activités OAI 2012-2013, Luxembourg, 2013p.48.
- 16 IDEM, Bulletin OAI, N°71, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2010-2011, Luxembourg, 2012, p.33.
- 17 HURT, Pierre, *Portrait ... op.cit.*,p.11.
- 18 *Ibidem*, p.38.
- 19 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Rapport d'activités OAI 2003-2004, Luxembourg, 2004, p.19.
- 20 IDEM, Bulletin OAI, N°81, édition spéciale: rapport d'activité OAI 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.51.
- 21 *Ibidem*, p.51.
- 22 IDEM, Bulletin OAI, N°59, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2005/2006, Luxembourg, 2006, p. 19.
- 23 IDEM, Bulletin OAI, N°61, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2006-2007, Luxembourg, 2007, p.5-6.; IDEM, Bulletin OAI, N° 63, édition spéciale: rapport d'activité 2007-2008, Luxembourg, 2008, p.6.
- 24 IDEM, Bulletin OAI, N°67, édition spéciale: rapport d'activités de l'OAI 2008-2009, Luxembourg, 2010, p.33.
- 25 IDEM, Bulletin OAI, N°81, édition spéciale: rapport d'activités 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.45&47.
- 26 HURT, Pierre, *Portrait ...op.cit.*, p.18.
- 27 Loi du 19 juin 2009 1) ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est a) du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles b) de la prestation temporaire de service 2) modifiant la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres de l'enseignement supérieur 3) abrogeant la loi du 13 juin 1992 portant a) transposition de la directive du Conseil (89/48/CEE) relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans b) création d'un service de coordination pour la reconnaissance de diplômes à des fins professionnelles, in *Mémorial A*, N°156, du 2 juillet 2009, Luxembourg, 2009, p.2310.
- 28 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°71, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2011-2012, Luxembourg, 2012, p.9-10.
- 29 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°67, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2008-2009, Luxembourg, 2009, p.20.
- 30 HURT, Pierre, *Portrait ...op.cit.*, p.13.
- 31 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Rapport d'activités OAI 2003-2004, Luxembourg, 2004, p.8.
- 32 IDEM, Bulletin OAI, N°74, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2011-2012, Luxembourg, 2012, p.6.
- 33 IDEM, Rapport d'activités OAI 2003-2004, Luxembourg, 2004, p.7.
- 34 A titre d'exemple, citons: *Mémorial A*, N°188 concernant les projets suivants: Collège Vauban, Lycée technique Mathias Adam, Laboratoire national de santé, Internat à Rédange, CRP Gabriel Lippmann.
- 35 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Rapport d'activités OAI 2003-2004, Luxembourg, 2004, p. 17.
- 36 Règlement grand-ducal du 8 juillet 2003 portant institution de cahiers spéciaux des charges standardisés en matière de marchés publics, in *Mémorial A*, N°93 du 10 juillet 2003, p.1730.
- 37 Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie, in *Mémorial A*, N°149, 22 juillet 2011, Luxembourg, 2011, p. 2162.
- 38 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°74, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2011-2012, Luxembourg, 2012, p.6.
- 39 MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, Un projet d'aménagement durable pour le Luxembourg, Luxembourg, 2005, p.1.
- 40 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°59, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2005/2006, Luxembourg, 2006, p. 12.
- 41 IDEM, Rapport d'activité 2004-2005, Luxembourg, 2005, p.6.
- 42 IDEM, Bulletin OAI N°69, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2009-2010, Luxembourg, 2010, p.14.
- 43 <http://www.oai.lu/fr/349/oai/accueil/bulletin-avis-newsletter-oai/avis-oai/>
- 44 ORDRE DES ARCHITECTES ET INGENIEURS-CONSEILS; FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE; MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, Pour une politique architecturale, Luxembourg, 2004, proposition N° 8.
- 45 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Rapport OAI 2012, IN Info OAI N°74, Luxembourg, 2013, p.28.
- 46 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°81, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.18.
- 47 <http://www.oai.lu/fr/349/oai/accueil/bulletin-avis-newsletter-oai/avis-oai/>
- 48 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N° 78, édition spéciale: rapport d'activités 2012-2013, Luxembourg, 2013, p.43.
- 49 HURT, Pierre, *Portrait ... op.cit.*, p.37.
- 50 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°74, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2011-2012, Luxembourg, 2012, p.39.
- 51 HURT, Pierre, *Portrait ... Op.cit.*, p. 36.
- 52 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°63, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2007-2008, N°63, Luxembourg, p. 25.
- 53 IDEM, Bulletin OAI, N°71, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2010-2011, Luxembourg, 2011, p.33.
- 54 IDEM, Bulletin OAI, N°74, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2011-2012, Luxembourg, 2012, p.27.
- 55 IDEM, Bulletin OAI, N°81, édition spéciale: rapport d'activités 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.41.
- 56 IDEM, Bulletin OAI, N°63, édition spéciale: rapport d'activités 2007-2008, Luxembourg, 2009, p.33.
- 57 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS -CONSEILS; FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE, MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, Pour une politique architecturale ... op.cit., p.27.
- 58 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°78, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2012- 2013, Luxembourg, 2013, p. 43.
- 59 IDEM, Bulletin OAI, N°71, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2010-2011, Luxembourg, 2011, p.32.
- 60 IDEM, Bulletin OAI, N°78, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2012-2013, Luxembourg, 2013, p.43.
- 61 IDEM, Rapport d'activités OAI 2003-2004, Luxembourg, 2004, p.15.
- 62 IDEM, Bulletin OAI, N°69, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2009-2010, Luxembourg, 2010, p. 31; IDEM Bulletin OAI, N°71, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2010-2011, Luxembourg, 2011, p.30; IDEM, Bulletin OAI, N° 78, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2012-2013, Luxembourg, 2013, p.31.

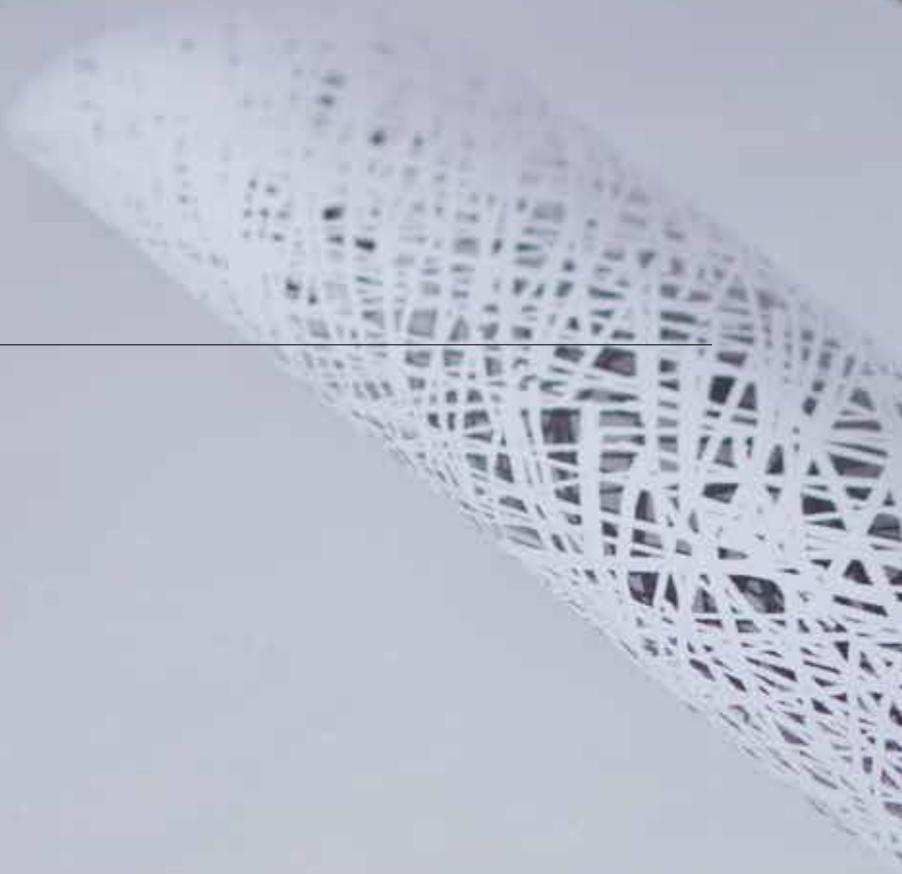
- 63 HURT, Pierre, Portrait ... op.cit., p.18.
- 64 Ibidem, p.36.
- 65 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N° 63, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2007-2008, Luxembourg, 2008, p.22.
- 66 IDEM, Bulletin OAI, N°81, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.45.
- 67 IDEM, Bulletin OAI, N° 78, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2012-2013, Luxembourg, 2013, p.33.
- 68 IDEM, OAI Info 2014, N°80, Luxembourg, 2014, p.13.
- 69 IDEM, Bulletin OAI, N°59, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2005-2006, Luxembourg, 2006, p. 10.
- 70 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS -CONSEILS;FONDATION DE L'ACHITECTURE ET DE L'INGENIERIE, MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, Pour une politique architecturale ... op.cit., p. 44.
- 71 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°74, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2011-2012, Luxembourg, 2012, p.26.
- 72 HURT, Pierre, Portrait ... op.cit., p.19.
- 73 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N° 59, édition spéciale, rapport d'activités OAI 2005-2006, Luxembourg, 2005, p.52.
- 74 Ibidem, p.14.
- 75 IDEM, Bulletin OAI, N°81, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.43.
- 76 HURT, Pierre, Portrait ...op.cit., p.20.
- 77 Loi du 22 octobre 2008 portant : 1. promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes, 2. sur le droit d'emphytéose et le droit de superficie, 3. modification a) de la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs; b) de la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 sur l'impôt foncier; c) de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement; d) de la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall »; e) de la loi modifiée du 30 juillet 2002 déterminant différentes mesures fiscales destinées à encourager la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation; f) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain; g) de la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil, in Mémorial A, N°159 du 27 octobre 2008, Luxembourg, 2008, p.2230.
- 78 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°69, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2009-2010, Luxembourg, 2010, p.16.
- 79 IDEM, Bulletin OAI, N°61, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2006-2007, Luxembourg, 2007, p.16.
- 80 Ibidem, p.16.
- 81 BAUER, Christian, LX Architecture, in MEYER, Ulf; LINSTER, Alain, LX architecture – au cœur de l'Europe, architecture contemporaine au Luxembourg, s.l., 2008, p.14 (Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie Luxembourg, éd.)
- 82 <http://www.luca.lu/agenda/prix-architecture/prix-luxembourgeois-d-architecture-2011-pour-des-projets-luxembourg-leudelange>
- 83 MEYER, Ulf; LINSTER, Alain, LX architecture... op.cit., s.l., 2008.
- 84 www.archiduc.lu
- 85 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°69, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2009-2010, Luxembourg, 2010, p. 28.
- 86 IDEM, Bulletin OAI, N°71, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2010-2011, Luxembourg, 2011, p. 20.
- 87 HURT, Pierre, Portrait ... op.cit., p.34.
- 88 SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE; ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Festival des Cabanes, Luxembourg, 2010.
- 89 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°67, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2008-2009, Luxembourg, 2009, p. 37.
- 90 IDEM, Bulletin OAI, N°71, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2010-2011, Luxembourg, 2011, p. 28.
- 91 IDEM, Bulletin OAI, N°78, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2012-2013, Luxembourg, 2013, p. 20.
- 92 IDEM, Bulletin OAI, N°67, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2008-2009, Luxembourg, 2009, p.19.
- 93 OFFICE NATIONAL DU TOURISME, Rapport d'activité 2010, Luxembourg, 2011, p.33; IDEM, Enquête nationale auprès de 3.200 visiteurs de jour et de nuit 2012/2013, Luxembourg, 2013.
- 94 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°71, édition spéciale: rapport d'activité OAI 2010-2011, Luxembourg, 2011, p.23.
- 95 www.architectour.lu
- 96 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N°74, édition spéciale: rapport d'activité OAI 2011-2012, Luxembourg, 2012, p.23.
- 97 IDEM, Bulletin OAI, N°81, édition spéciale: rapport d'activité OAI 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.23.
- 98 Ibidem, p.23.
- 99 IDEM, Bulletin OAI, N°63, édition spéciale: rapport d'activité OAI 2007-2008, Luxembourg, 2008, p.25.
- 100 <http://www.unplanpourtonavenir.lu/>
- 101 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Rapport d'activités 2001, Luxembourg, 2001, p.10.
- 102 IDEM, Rapport d'activité 2003, Luxembourg, 2003, p.17.
- 103 IDEM, Bulletin OAI, N°78, édition spéciale: rapport d'activité OAI 2012-2013, Luxembourg, 2013, Elections législatives 2013, p.1-13.
- 104 Ibidem.
- 105 <http://www.architectatwork.lu/>
- 106 ORDRE DES ARCHITECTES ET INGENIEURS CONSEILS, Bulletin OAI, N°74, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2011- 2012, Luxembourg, 2012, p.41.; IDEM, Bulletin OAI, N° 78, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2012-2013, Luxembourg, 2013, p. 25 &38.
- 107 HURT, Pierre, Portrait ... op.cit., p.18.
- 108 ORDRE DES ARCHITECTES ET INGENIEURS CONSEILS, Bulletin OAI, N°71, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2010- 2011, Luxembourg, 2012, p.15
- 109 IDEM, Bulletin OAI, N°67, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2008-2009, Luxembourg 2009, p.23.
- 110 IDEM, Bulletin OAI, N°74, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2011-2012, Luxembourg, 2012, p. 22
- 111 <http://www.oai.lu/fr/425/oai/accueil/dossier-presse/?CC=OK>
- 112 <http://www.gemengen.lu/2011/12/13/table-ronde-de-l-e2%80%99oai-%E2%80%93-focus-sur-les-ingenieurs-conseils/>
- 113 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI N°78, édition spéciale: rapport d'activités 2012-2013, Luxembourg, 2013, p.20.
- 114 IDEM, Guide OAI Références 2014, Luxembourg, 2013.
- 115 IDEM, Bauhärepräis 2012, Luxembourg, 2012, p.151.
- 116 HURT, Pierre, Portrait...op.cit., p.16.
- 117 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bauhärepräis 2012, p.7.
- 118 http://www.statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableViewHTML.aspx?sCS_ChosenLang=fr&ReportId=781#WDS_table_summary
- 119 ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS, Bulletin OAI, N° 71, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2010-2011, Luxembourg, 2011, p. 18-19 et IDEM, Bulletin OAI, N° 67, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2008-2009, Luxembourg, 2009, p.16.
- 120 IDEM, Bulletin OAI, N° 81, édition spéciale: rapport d'activités 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.41
- 121 IDEM, OAI, Info, N°70, Luxembourg, 2011, p.20.
- 122 IDEM, Bulletin OAI, N° 69, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2009-2010, Luxembourg, 2010, p.30.
- 123 IDEM, Bulletin OAI, N°74, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2011-2012, Luxembourg, 2014, p.41
- 124 HURT, Pierre, Portrait ...op.cit., p. 44-45.
- 125 IDEM, Bulletin OAI, N° 81, édition spéciale: rapport d'activités 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.
- 126 IDEM, Bulletin OAI, N° 78, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2012-2013, Luxembourg, 2013, p.27.
- 127 IDEM, Bulletin OAI, N° 81, édition spéciale: rapport d'activités OAI 2013-2014, Luxembourg, 2014, p.18.

+25

OAI

08

ZEICHEN
BÂTEMENTE UMWELT LESEN
2015 - 3. JANUAR 2016
BÂTIMENTS – SIGNIFIANTS
notre environnement bâti



EXPOSITION OAI

« BAU - ZEICHEN » / « BÂTIMENTS SIGNIFIANTS »

AU MUSÉE D'HISTOIRE
DE LA VILLE DE LUXEMBOURG
DU 13 MAI 2015 AU 3 JANVIER 2016



+25

OAI

**BAU – ZEICHEN
UNSERE GEBaute UMWELT LESEN
ARCHITEKTUR, INGENIEURWESEN UND URBANISMUS**

... hast du nicht beobachtet, wenn du dich in dieser Stadt ergingst, daß unter den Bauwerken, die sie bevölkern, die einen stumm sind, die anderen reden, und noch andere schließlich, und das sind die seltensten, singen?

(Paul Valéry, Eupalinos oder über die Architektur, übertragen von Rainer Maria Rilke, 1927)

Im Rahmen ihrer 25-Jahr-Feier bietet die Architekten- und Ingenieurkammer Luxemburg einen eigenen Beitrag zur Ausstellung „Zeichen - Sprache ohne Worte“.

Die Sonderausstellung will den Besuchern Anleitung und Inspiration geben, ihre gebaute Umwelt mit erweitertem Blick wahrzunehmen. Die stummen Zeugnisse der Baukunst sollen in ihrer Zeichenhaftigkeit zum Sprechen gebracht werden.

Anhand vieler Beispiele aus dem öffentlichen und privaten Bereich wird dabei besonders die jüngere und zeitgenössische Bautätigkeit in Luxemburg als kritische Leistungsschau vorgestellt.

**BÂTIMENTS – SIGNIFIANTS
LIRE NOTRE ENVIRONNEMENT BÂTI
ARCHITECTURE, INGÉNIERIE ET URBANISME**

... n'as-tu pas observé, en te promenant dans cette ville, que d'entre les édifices dont elle est peuplée, les uns sont muets; les autres parlent; et d'autres enfin, qui sont les plus rares, chantent?

(Paul Valéry, Eupalinos ou l'Architecte, 1921)

Dans le cadre de son 25^e anniversaire, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils participe par une contribution propre à l'exposition « Signes - un langage sans parole ».

L'exposition inspirera et guidera le visiteur afin qu'il puisse percevoir, dans une perspective élargie son environnement bâti. Elle lui permettra de décoder le langage de l'architecture et fera parler un patrimoine généralement perçu comme muet.

De nombreux exemples tirés des domaines public et privé permettent de jeter un regard critique sur la qualité de la construction récente et contemporaine au Luxembourg.





BAU-ZEICHEN

Unsere gebaute Umwelt lesen



© Flora Mar

Hans Fellner

Historien

Curateur de l'exposition OAI

BÂTIMENTS – SIGNIFIANTS

Lire notre environnement bâti

„... hast du nicht beobachtet, wenn du dich in dieser Stadt ergingst, daß unter den Bauwerken, die sie bevölkern, die einen stumm sind, die anderen reden, und noch andere schließlich, und das sind die seltensten, singen?“

Paul Valéry, Eupalinos, oder über die Architektur, übertragen von R.M. Rilke, 1927

Anlässlich seiner 25-Jahres-Feier hat der Luxemburger Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) eine Anfrage an das Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg zur Beherbergung einer Ausstellung gerichtet. Das Museum hatte zu diesem Zeitpunkt bereits eine Ausstellung zum Thema „Zeichen – Sprache ohne Worte“ eingeplant und schlug vor, sich dem Thema anzugliedern, zumal Architektur in der aus dem Bonner Haus der Geschichte übernommenen Ausstellung nicht weiter behandelt wird.

Um eine entsprechende Ausstellung zu konzipieren, mit Inhalt zu füllen und zu produzieren lag es nahe, sich zunächst mit den akademischen Materialien zur Zeichen-Wissenschaft, also der Semiotik zu beschäftigen. Es stellte sich dabei heraus, dass sich die Semiotik im engeren Sinne recht schwer mit der Architektur tut und zumindest ihr Ansatz, theoretische Systeme und Strukturen zu erstellen, nach wie vor nicht zu nachhaltigen Ergebnissen gekommen ist, wie etwa bei dem Phänomen der Sprache.

Ein Grund dafür liegt sicherlich in der Tradition, dass die Architektur ein wichtiges Arbeitsfeld der Kunstgeschichte und Gegenstand einer sie ständig begleitenden aktuellen Kritik ist. Die mannigfaltigen Architekturtheorien erschweren die Erstellung eines semiotischen Theoriegebäudes. Andere Aspekte, wie die komplexen Bedingungen beim Bauen durch Bauherrenwünsche, Baugesetze, Verhandlungsprobleme und gesellschaftliche Interessen, tragen dazu bei.

Das Ziel des Ausstellungs-Moduls „Bau-Zeichen“ sollte sein, dem breiteren Publikum Inspiration und beispielhafte Anleitungen zum vertieften „Lesen“ seiner gebauten Umwelt zu liefern. Der sozio-politische Gedanke dahinter ist, dass ein bewussteres Verständnis und Kennen seiner Umwelt auch zu einer besseren Verankerung der Bürger führt. Diese Bereicherung speist günstigstenfalls auch den Bürgersinn, den unsere demokratische Gesellschaft als konstituierendes Element dringend und fortlaufend benötigt.

Architektur „lesen“ heißt schlicht: Narrationen im Gebauten und Gestalteten erkennen, oder sie selber schaffen. Dies muss nicht unbedingt über den Weg von dokumentierten Informationen laufen, sondern zu allererst über die einfache Wahrnehmung. Auch der/ die Nicht-Fachmann/frau kann aus der Wahrnehmung von Architektur Erkenntnisse ziehen, beziehungsweise Geschichten daraus lesen. Dabei gilt es, dem eigenen Auge Vertrauen zu schenken.

Deshalb geht es in der Ausstellung um Architektur und um die gestaltete Umwelt. Methodisch ausgedrückt: Der Ansatz soll werkimmanent sein, und es zählt hier Wirkung von Architektur, zunächst weniger der Name und der Rang des Architekten oder des Bauherrn.

Wenn wir über Zeichen in der gebauten Umwelt sprechen, nehmen wir einen Standpunkt aus dem öffentlichen Raums heraus ein. Der erweiterte Begriff des „Öffentlichen“ schließt alles ein, was sichtbar ist, das heißt, er umfasst sowohl das Stadt-Panorama wie die Fensterbank eines Wohnhauses. Jede Fassade und jeder Vorgarten ist öffentlich und dem lesenden Blick potentiell zugänglich. Die Zeichen, die wir erkennen können, haben auch etwas mit dem Zeigen von etwas zu tun, gewollt oder ungewollt. Hier liegt dann auch die Verantwortung von uns allen, die wir durch das Zeigen Zeichen setzen.

Die Auswahl der Themen ist ein offenes Unterfangen, das selbstverständlich erweiterbar wäre. Es geht dabei um offensichtliche oder hinzuzufügende Narrationen und Lesarten. Das gelegentlich Subjektive ist dabei Teil der Einladung zur Beteiligung.

ZU DEN THEMEN:

1. Das **Erscheinungsbild der Stadt** Luxemburg weist besondere Aspekte auf. War die Stadt lange von den militärischen Anforderungen der Festung geprägt, kann sie sich seit 1867 ungehindert ausbreiten und entwickeln. Übrig geblieben ist im Zentrum ein gewisser Platzmangel und Kleinparzellierung, wozu etwa der Kirchberg einen Kontrast bildet. Der Panorama-Blick, den wir von verschiedenen Standpunkten aus haben, verdeutlicht dies. Die Hierarchie, früher durch die geologische Lage einer geschützten Oberstadt bestimmt, ist durch die Entgrenzung aufgelöst.
2. Kirchen waren historisch auch immer **Koordinaten** im Ortsbild. Da auf absehbare Zeit weniger Bedarf an Sakralbauten bestehen wird, müssen die Neubaugebiete ohne diese Orientierungspunkte auskommen. So ist die letzte Kirche im Stadtgebiet 1980 auf dem Cents eingeweiht worden. Dies ist bekanntlich auch eine internationale Entwicklung. Bei Fahrten durch ländliche Gebiete, nehmen wir Frankreich, sehen wir, noch von weitem, durch die Kirchtürme markiert, auch ohne GPS, wo sich die Ortsmitte befindet und wir ein Café mit Terrasse erwarten können.
3. Die **Banken** prägen unser Stadtbild. Einige haben Gebäude bezogen oder gebaut, die auch etwas über ihr, sich mit der Zeit wandelndes, Selbstverständnis erzählen. Beim genaueren Hinschauen lesen wir zum Beispiel Aussagen wie: „Zuverlässig“ (Spuerkeess), „sicher“ (BIL), „wachstumsorientiert“ (KBL), aber auch „transparent“ (Banque de Luxembourg).



© HF
Spuerkeess, Place de Metz
 Architekt: Jean-Pierre Koenig, 1909
 Rathausstil, amtlich, zuverlässig.



© HF
BIL, Route d'Esch
 Architekten: Marc Ewen, Jean Petit,
 Théo Worré, 1989
 Kathedrale, Felsenformation, stabil.
 Im Vordergrund ein nicht versiegender Fluss.



© DR
Banque de Luxembourg, Bd. Royal
 Architekten: Arquitectonica, 1994
 Transparent, elegant, geschickt positioniert.

4. Der **öffentliche Raum**, hier jener im engeren Sinne, also der zugängliche zwischen dem Bebauten, ist reich an Narrationen und gleichzeitig gefüllt mit Einladungen, Restriktionen und gelegentlichen Kollisionen von öffentlichen, kommerziellen und individuellen Interessen.

Eine Quasi-Privatisierung des öffentlichen Raumes finden wir beispielsweise auf der Place d'Armes, wo öffentliche Sitzplätze knapp sind und man zum Ruhen auf eine Terrasse mit selbstverständlichem Verzehrzwang zurückgreifen muss. Die Place du Brill in Esch/Alzette ist in einem Maße übergestaltet und vom künstlerischen Impetus geprägt, dass es zu einer Verknappung der Nutzungsmöglichkeiten gekommen ist. Dazu hier die nahezu absurde Verwendung von Bronzeskulpturen, auch zum Sitzen, die aber bei Sonne glühend heiß und unbenutzbar werden.

Neue Bushäuschen werden mit Bänken versehen, die verhindern, dass man es sich zu bequem macht, und eine verglaste Ecke in der Altstadt ist Abwehr gegen die Notdurft nächtlicher Schwärmer.



© HF

*Bushäuschen Boulevard Pierre Dupong.
Warten ohne einzuschlafen.*



© HF

*Rue du Nord.
In der Altstadt: per Verglasung
Notdurft-geschützte Ecke.*

- Der **Abriss**, das Verschwindenlassen oder Ersetzen von Gebautem sind starke Statements. Zeichenhaft stehen diese Akte für das Überflüssige, das Ungeliebte. Überflüssig dort, wo Planungen neue wirtschaftliche, urbanistische oder Nutzungstechnische Prioritäten setzen, ungeliebt dort, wo Akzeptanz oder befriedigende Nutzung nicht oder nicht mehr erlebt werden. Die Galerie Kons als Umbau des ehemaligen Hotels hat nie wirklich funktioniert und ist, auch aufgrund des Umfeldes, rasch „heruntergekommen“. Die Unterführung am Hamilius wurde allgemein als gefährlich empfunden, war aber gleichzeitig als informeller Treffpunkt für Jugendliche lange wichtig.



© HF

*Hamilius / Centre Aldringen.
Abriss im Generationswechsel. Die Unterführung war
weitläufig, aber nicht sehr geschätzt (bad area).
Die lange diskutierte Neu-Ordnung des öffentlichen
Verkehrs macht den Komplex in dieser Form überflüssig.
Architectes: René Schmit, André Haagen,
Jean Ewert, 1974*



© Atelier du Centre-Jour / Photothèque

*La Bâloise.
Das Mini-Hochhaus war zeitlebens unbeliebt
und galt als Verschandelung der historischen Skyline.
Architecte: Pierre Gilbert, 1958*



© HF

*Belval / Belval Plaza.
Landschaftsarchitekt: Michel
Desvigne. Hier wird der einmalige,
komplexe Versuch unternommen,
eine Durchdringung der in großen
Teilen erhaltenen historischen Anlage
mit zeitgenössischen Bauten und
Nutzungen zu bewältigen.*

- Sogenannte **Spolien sind Spuren** oder Verweise auf Vorgängerbauten. Eingebaute Teile oder Namensbezüge stehen als Zeichen für Vergangenes. So finden wir in der Stadt an verschiedenen Stellen Madonnen, die an ihrem alten Platz in die Neubauten übernommen wurden. Eine andere Form des Rückbezuges ist das Gebäude „Pôle Nord“, das den Namen seines Vorgängerbaues trägt, versehen mit einer „vereisten“ Glasfassade.

Insbesondere die Konversion des Areals von Belval ist eine einmalige Anstrengung, in und um den Resten einer Industrie-Anlage ein neues Stadtviertel mitsamt einer Universität zu errichten.

7. **Mehrdeutige Zeichen** prägen unsere gebaute Umwelt. Es sind Situationen, auf die wir gespalten oder auch mit Ablehnung reagieren. Wir wissen, dass wir sie brauchen, dennoch möchten wir sie nicht sehen. Im Energiesektor geht das von der Atom-Anlage Cattenom über die Tankstelle bis hin zu den Windrädern, die sanfte Energie liefern, aber ins Landschaftsbild eingreifen.

Weitere ambivalente Zeichen sind etwa moderne agrar-industrielle Bauernhöfe, die uns die nostalgischen Illusionen über die Herkunft der Nahrung nehmen und chemische Fabrikanlagen, die uns als potentielle Verschmutzer Angst machen. Nicht zuletzt stehen Krankenhäuser für Heilung, Krankheit, Tod und das Gefängnis von Schrassig für unsere Sicherheit, aber vielleicht auch für Gedanken an das eingeschränkte Leben der Insassen.

Andere Gebäude an unseren Wegen sind Zeichen für ganz persönliche, gute oder schlechte, Erfahrungen und appellieren beständig an unsere Erinnerung: Die (un)geliebte Schule, der Ort des ersten Kusses oder eines Unfalls...



*Tankstelle, Autobahn Esch-Luxembourg.
Wir brauchen sie, aber gleichzeitig denken wir
an die steigenden Benzin-Kosten,
die Umweltverschmutzung und die Endlichkeit
dieser Energiequelle.*



*Centre Pénitentiaire, Schrassig.
Eine gesellschaftliche Realität: Das Gebäude steht für
unsere Sicherheit, die Konsequenzen der Rechtsprechung,
aber auch für das eingeschränkte Leben der Insassen.*

8. Besondere Zeichen werden als „**Fünfte Fassade**“ verwirklicht. Der Grundriss, die Vogelschau-Ansicht, ist eine Aussage zum Zweck oder zur Bedeutung des Baues. Bekannt ist der Phallus der Dräi Eechelen mit dem sich angliedernden MUDAM oder auch der von der Festung inspirierte Plan der BGL auf dem Kirchberg. Hier sei aber auch eine der kursierenden „urbanen Legenden“ enttarnt: Häufig wird angenommen, dass die alte Europa-Schule bewusst in der Form des europäischen „E“ gebaut wurde, um ein Zeichen für ihre Nutzung zu setzen. Die Sichtung der Baupläne zeigt aber, dass sie ursprünglich in einer „F“-Form errichtet wurde und der dritte Flügel das Ergebnis eines späteren Ausbaus ist.

9. Wer Zeichen in der Architektur sucht, kommt an der **zeichenbeladenen Postmoderne** nicht vorbei. Die Architekturrichtung verbreitete sich rasch in den 1970er Jahren und klingt heute aus.

Auslöser für diesen Ansatz war die Ansicht, dass die Architektur in eine Sackgasse geraten war und unsere Städte „unwirtlich“ geworden waren. Die Moderne wurde als kalt empfunden, frei von Zeichen und sinnlichen Erlebnissen.

Ein wichtiger Protagonist war der Amerikaner Venturi, der den „vergessenen Symbolismus der architektonischen Formen“ wieder aufleben lassen wollte. Es kursierte der Slogan „Eine Zukunft für unsere Vergangenheit“.

Die gebauten Ergebnisse, auch hierzulande, sind mit Rundbögen, Säulen und anderen klassischen Architektur-Elementen versehen. Man bediente sich in der Geschichte und überformte deren stilistische Vorgaben. Nur stellte sich heraus, dass diese gewünschte

Wiederbelebung der Zeichensprache häufig nicht funktionierte, weil die Zeichen ohne zeitgenössischen Kontext ins Leere liefen. Ein Umbruch fand dann teilweise Ende der 1980er statt, nachdem etwa Daniel Libeskind dazu aufrief, „das Symbolische aus der Aufgabe und in der Gegenwart zu suchen“. Nicht zu unterschätzen ist auch die Entwicklung des computerbasierten Bauzeichnens, das Architekten und Ingenieuren den Weg zu neuen Formen ermöglichte.

Ein geläufiges Motiv der Postmoderne, die „Kolossal-Ordnung“, finden wir in Luxemburg bis heute häufig an Großbauten. Dabei werden an den Fassaden Bögen und Pfeilervorlagen über mehrere Stockwerke imposant hochgezogen. Ein historischer Rückgriff, der Macht und Bedeutung repräsentiert. Das früheste Beispiel in Luxemburg ist die Banque IndoSuez, heute Crédit Agricole, von 1981. In der Folge entwickelte sich dieses Motiv fast zu einem Lokalstil, da der Bedarf an repräsentativen Gebäuden für Banken und Verwaltungen bis heute hoch ist. Ein Beispiel aus jüngerer Zeit ist das Verwaltungsgebäude von ArcelorMittal am Boulevard d'Avanches von 2008, das die Kolossalordnung auch an einem Glasbau zeigt.



© HF

*Frühes Beispiel der „Kolossal-Ordnung“.
Ursprünglich Banque IndoSuez, heute Crédit Agricole.
Architekt: Christian Bauer, 1981.*



© HF

*Jüngeres Beispiel der „Kolossal-Ordnung“
Verwaltungsgebäude von ArcelorMittal
Architekt: Architectes Marc Werner, 2008.*



© HF

*Justiz mit Machtanspruch.
Gerechtigkeit für alle?
Cité Judiciaire.
Architekten: Rob &
Leon Krier, 2008.*

Ein Luxemburger Sonderfall ist die umstrittene Cité Judiciaire, von den Brüdern Leo und Rob Krier konzipiert und dann von Rob Krier ausgeführt. Die einmalige, exponierte Lage, das Volumen und die Bauaufgabe machen die Anlage zu einer solitären Realisierung. Kriers Bezüge zu klassischen „Idealen“ und Architekturformen kollidieren mit einem modernen Bild der Rechtsprechung, oder anders ausgedrückt: Die vordemokratische Formensprache steht im Widerspruch zu unseren Ansprüchen und Vorstellungen einer „Justice for all“. Hinzu kommt die Tatsache, dass nicht nur die Gebäude, sondern auch ihre Funktion von der Gesellschaft als grundsätzlich ambivalent erlebt werden.

10. **Neue Wahrzeichen** auf dem Lande. Außerhalb der Hauptstadt, in den kleineren Städten und Dörfern, gibt es in den letzten Jahren eine rege Bautätigkeit an neuen Verwaltungsgebäuden, Schulen sowie Kultur- und Sporteinrichtungen. Der rasant wachsende Bedarf ist hier der Hauptantrieb. Gleichzeitig ist der Wille der Verantwortlichen spürbar und lesbar, sich und ihre Institutionen mit einer teils spektakulären, zeitgenössischen Architektur zu positionieren und Zeichen zu setzen. Diese Zeichen stehen auch für einen relativen Wohlstand, der Bauen in dieser Form erst ermöglicht. Dabei entstehen neue Ortsmarkierungen, manchmal brechen diese aber durch ihre Opulenz in die gewachsenen Strukturen ein. Lesarten lassen Überlegungen zu, ob wir bei aller Beglückung nicht auch ein „hors mesure“ erkennen, eine Unverhältnismäßigkeit zwischen dem Gebauten und der Nutzung. Wir wissen von den Kulturstätten, dass der Unterhalt der Gebäude auf Kosten des Programmangebotes geht und die mangelnde Bevölkerungsdichte die Spielpläne beeinflusst.



© Immedia, Vici Fischbach

*Mamer, Centre culturel Kinneksbond.
Architectes: Jim Clemes Atelier d'Architecture et de
Design, Hackl Hofmann Landschaftsarchitekten
Ingénieurs-conseils: XU Acoustique, Jean Schmit,
Schroeder & Associés, Walter Kottke, 2010.*



© Jean Tesch

*Ettelbrück, Centre des Art Pluriels CAPE.
Architectes: Jonas & Meyers Architectes
Ingénieurs-conseils: InCA Ingénieurs-Conseils,
Goblet-Lavandier & Associés, Graner & Partner,
Scénographie Estebe, 2000.*

11. Solitäre Architektur am Beispiel des Kirchbergs.

Auf dem Kirchberg werden Zeichen gesetzt. Hier sind über die letzten Jahrzehnte eine Reihe von wirklich bedeutenden Einzel-Bauten in besonderer Dichte errichtet worden. „Bedeutend“ steht hierbei nicht für „Sinn“, sondern für die Wichtigkeit der Institution, des Baues und nicht zuletzt des Entwerfers. Das signe tritt hier zunächst als „Signatur“ von Bauherr und Architekt auf.

Es sind Solitäre, Architekten-Entwürfe, die sich auf dem Kirchberg addieren und als Einzelgänger durchaus in Konkurrenz zueinander stehen. Die Einheit entsteht dabei nach und nach aus der Vielfalt. Dies ist die primäre Lesbarkeit, dazu wären individuelle Narrationen sicherlich erschließbar und diskutierbar.

Die Motivation, die Anstrengung und die Befähigung des Bürgers, seine gebaute Umwelt zu lesen, trägt zum Zusammenspiel von Auftraggebern, Architekten, Ingenieuren, Nutzern und eben den Betrachtern bei.

Trotzdem geht es bei unserer Verortung nicht um eine Perfektionierung von dem, was ist, sondern zunächst einmal um die Erlebnismöglichkeit, um das Potential der Lesbarkeit. Um das Eingangszitat von Paul Valéry zu ergänzen: Bauwerke dürfen auch flüstern, und Schreien lässt sich nicht verhindern.

Die stadtsoziologischen Diskussionen zum Thema „öffentlicher Raum“ der letzten Jahre haben gezeigt, dass sowohl wohlgestaltete als auch sogenannte „non-lieu“ zu einem urbanen Empfinden beitragen. Die gebaute Umwelt ist ständig im Wandel, und diese somit nie perfekte Situation ist eine Realität voller Geschichten. Die Place de l'Europe auf dem Kirchberg wird von manchen als eine perfekte Kulisse für Hochzeitsfotos genutzt, andere entspannen sich dort auf den Terrassen mit Weit- und Hochblick. Genauso gibt es junge Menschen, für die das desolater Hollericher ‚Schluechthaus‘ ein Ort zur Identifizierung und zum Ausleben ihrer Kreativität ist. Einige sträuben sich gegen den Anblick der hellen, neuen Fassade des Nationalmuseums, für andere ist es ein Lichtblick in der Altstadt. Was manche hier als „singen“ empfinden, erleben andere als „angeschrien werden“.

Eine Beobachtung auf einem Spaziergang in den städtischen Wohnquartiers bieten die neuesten Résidences. Auffällig ist die sich breit machende, waagerechte Ausdehnung der Wohnanlagen. Hier führt das „Lesen“ zurück zu einer „Kritik der Zustände“: Trotz Grundstücksknappheit spielt die Architektur mit der Ausbreitung, trotz eines Mangels an Wohnfläche auf dem Stadtgebiet bleibt nach wie vor die 4- bis 5-Geschossigkeit die Regel. Womit wir zum Schluss wieder beim Lesen der Urbanität angelangt wären.

PS. Den Besuchern der Ausstellung wird zur Mitnahme ein Plakat mit einer Auswahl von 20 Wassertürmen angeboten. Diese Typologie bezieht sich natürlich auf das Konzept des Fotografen-Ehepaars Becher und konnte Dank der Mitarbeit von SES (Syndicat des Eaux du Sud) realisiert werden. Wassertürme entspringen einerseits einer gelungenen Zusammenarbeit von Architekten und Ingenieuren, andererseits sind sie uns wichtige Orientierungspunkte und Wahrzeichen in der bebauten Landschaft geworden.

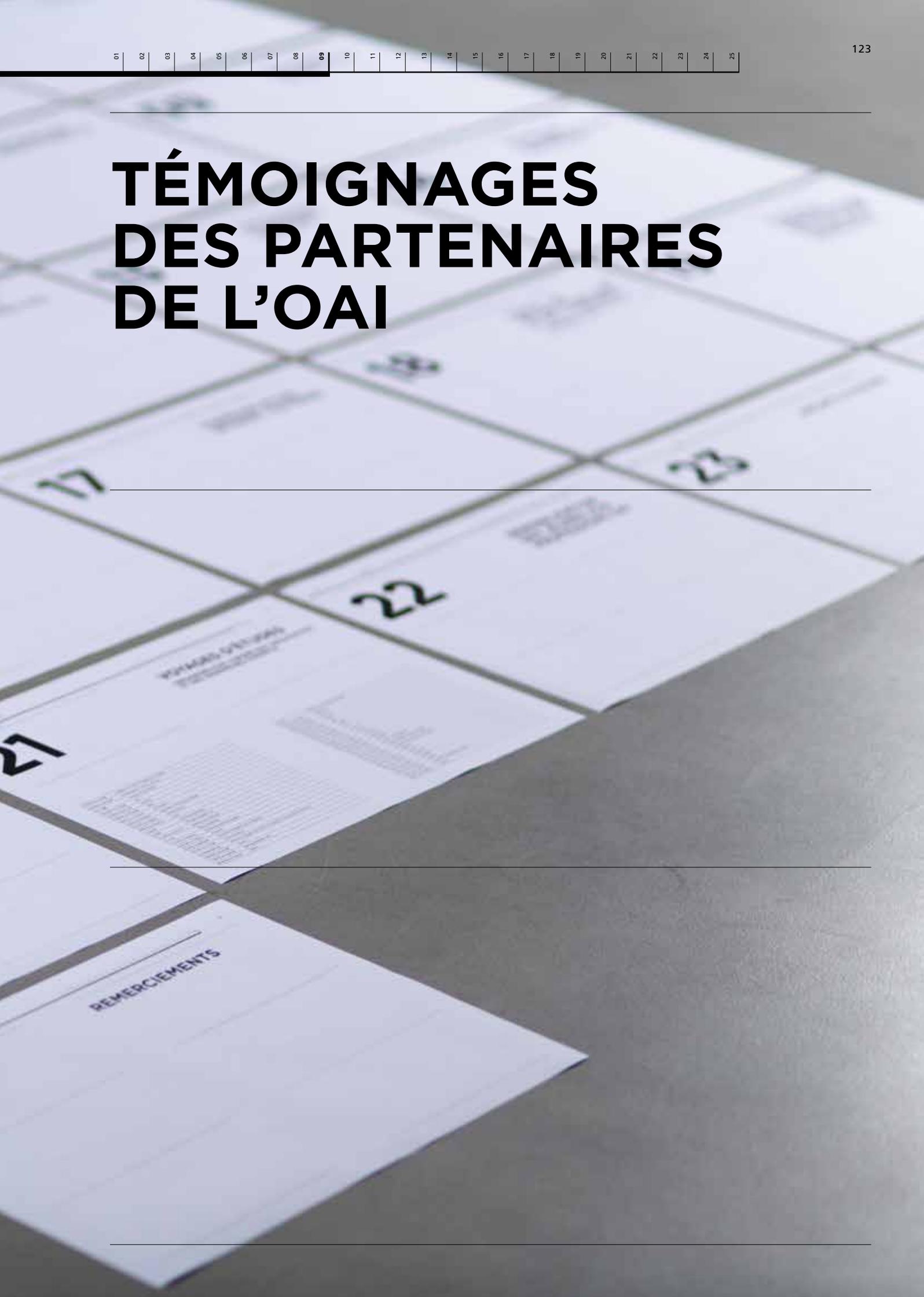
+25

OAI

09



TÉMOIGNAGES DES PARTENAIRES DE L'OAI



+25

OAI

**FRANÇOIS BAUSCH**

Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Pour moi, l'OAI est un moteur puissant d'innovation, un acteur majeur de l'économie nationale de notre pays dont les membres, grâce à leur esprit d'initiative, leur créativité et leur compétence soutiennent mon département dans la réalisation de sa mission.

**VINCENT BECHET**Président
LUXREAL

*L'OAI est le garant du maintien de la déontologie qui a permis de développer une qualité architecturale « Made in Luxembourg » désormais reconnue au-delà nos frontières.
L'OAI, de par son implication dans les méandres des nouvelles législations applicables aussi bien à l'urbanisme qu'à l'architecture, a permis une meilleure compréhension de la matière.*

**ROMAIN BECKER**CEO
CREOS LUXEMBOURG

Pour moi, l'OAI est un garant de la qualité des prestations offertes aux clients de ses membres, et par ailleurs une enceinte importante pour le suivi et le développement d'innovations en rapport avec la conception et la réalisation de bâtiments modernes et durables.

**EUGÈNE BERGER**Président
GROUPE PARLEMENTAIRE DP

L'OAI regroupe des femmes et des hommes d'une profession libérale des plus créatives participant activement à la conception de notre richesse architecturale. Leurs compétences indéniables contribuent à la planification et la construction d'immeubles durables et de qualité, façonnant ainsi le paysage de notre pays.

**DAN BIANCALANA**Bourgmestre
VILLE DE DUDELANGE

Pour moi, l'OAI... permet la mise en valeur artistique, culturelle, sociale et économique du travail et des créations des architectes et ingénieurs-conseils. Grâce à ses vastes missions légales, d'organisation professionnelle et d'intérêt public, l'OAI est une structure propice à la création des cadres optimaux portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil et défendant leurs intérêts légitimes.

**RENÉ BIWER**Directeur
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES

Pour moi l'OAI est l'institution qui depuis sa création en 1990 s'est établie comme institution irremplaçable dans la planification et la réalisation de futurs projets au Luxembourg. Je suis persuadé que ses idées innovantes contribueront en grande partie au développement de notre pays et à l'amélioration de nos cadres de vie.

**FERNAND BODEN**

Ancien Ministre des Classes Moyennes

Pour moi, l'OAI est l'institution méritoire qui a réussi à réunir sous un même toit les architectes et les ingénieurs, à défendre leurs intérêts légitimes, à rehausser leur image de marque et à favoriser l'essor de ces deux professions essentielles pour l'amélioration de notre cadre de vie.

**ALEX BODRY**

Président du groupe parlementaire du LSAP

Pour moi, l'OAI est une association unique dans son genre dont les atouts en matière de compétences, de qualité mais aussi de passion et d'inspiration dépassent de loin la seule somme des qualités individuelles de chaque profession-membre. L'OAI, représentant d'un secteur fort de plus de 4.200 professionnels, contribue de manière significative à l'économie du pays tout en garantissant le maintien de la culture et de l'art du bâti au Luxembourg.

**DOMINIQUE BORNERT**Conseiller juridique de l'OAI
ALLEN & OVERY LUXEMBOURG

La déontologie et la discipline: c'est le cœur de la fonction de tous les ordres professionnels. Mais l'OAI, c'est avant tout le garant de la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité, respectueux de l'utilisateur final et du développement durable, portant infatigablement son bâton de pèlerin pour convaincre que la création architecturale est d'intérêt public.

**ERWIN BRUCH**Président
Association des Coordinateurs de Sécurité et de Santé de Luxembourg

L'OAI et ses membres, architectes et ingénieurs, sont nos partenaires pour les projets qu'ils conçoivent et réalisent. Les coordinateurs de sécurité y contribuent par leur savoir faire pour que ces projets soient réalisés et maintenus, dans le respect de la sécurité et de la santé de ceux qui les érigent et qui en font la maintenance dans le temps.

**CLAUDE CHRISTNACH**Directeur
LYCEE JOSY BARTHEL

Pour moi l'OAI est un partenaire fiable pour les présentations régulières destinées aux élèves de nos classes terminales illustrant la diversité des métiers de l'architecture et de l'ingénierie.

**FRANCINE CLOSENER**

Secrétaire d'Etat à l'Economie, à la Sécurité Intérieure, et à la Défense

Le métier des urbanistes, architectes, ingénieurs et paysagistes repose sur des valeurs tangibles, sans oublier les émotions, l'originalité et les passions transmises à travers leurs projets conçus. En encadrant ces professions, l'OAI est d'un côté le garant national d'un paysage architectural harmonieux, qualitatif et durable, et incarne de l'autre côté l'arbitrage de tout le secteur.

**ANNICK CONZEMIUS**Présidente FTI
Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants

Pour moi l'OAI représente une profession libérale qui se veut dynamique, innovatrice et respectueuse de l'environnement. Elle défend les intérêts des architectes et des consommateurs. En 25 ans, l'architecture a remodelé le visage du Luxembourg et a contribué à la vision d'une capitale européenne et internationale. C'est une réussite pour la beauté architecturale, la qualité de vie et l'originalité des concepts. Bon anniversaire et longue vie à l'OAI!

**CÉLINE COUBRAY**Rédactrice en chef
ARCHIDUC

Pour moi, l'OAI est le garant du respect de professions soucieuses de qualité et d'innovation, engagées et responsables de notre futur cadre de vie.

+25

OAI

GASTON DEMUTHDirecteur
VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE, Division Travaux Municipaux

L'OAI est pour nous, grâce à ses contributions, le garant d'un aménagement créatif de qualité procurant un cadre de vie agréable. Nous tirons notre révérence devant ce projet permanent.

Gaston DEMUTH n'a pas souhaité transmettre une photo.

PAUL DERKUMPrésident
ORDRE LUXEMBOURGEOIS DES GEOMETRES

Pour l'Ordre Luxembourgeois des Géomètres, l'OAI est un partenaire de longue date. Des liens d'amitié résultent non seulement d'une collaboration agréable en relation avec la promotion de notre profession, soit à la Foire de l'Etudiant, soit aux séances d'information, mais encore du fait que la plupart de nos membres du secteur privé sont également inscrits à l'OAI.

© Edipress / Alain Richard

**MARS DI BARTOLOMEO**Président
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Pour moi, l'OAI est... l'interlocuteur qui représente et valorise des métiers en plein essor que sont ceux des architectes et ingénieurs-conseils. Il s'agit d'un secteur dynamique de plus de 4.200 hommes et femmes qui engagent chaque jour leur compétence et leur créativité pour construire un cadre de vie dans le respect du développement durable et d'une meilleure qualité de vie.

**VIVIANE ECKER**Présidente
CONSEIL D'ETAT

L'OAI est pour moi... un organisme qui représente tant les intérêts des professionnels de l'architecture et de l'ingénierie que ceux du grand public, qui est investi de manière exemplaire dans le développement durable et de qualité dans les domaines architectural et urbanistique et qui promeut la créativité et le savoir-faire de ses membres.

**EMILE EICHER**Président
SYVICOL

L'OAI est un réservoir de compétence et de savoir-faire, partenaire des communes dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

**TOM EISCHEN**Commissaire de Gouvernement à l'Energie
MINISTRE DE L'ECONOMIE

Pour moi, l'OAI défend les créations de ses membres et s'engage avec dévouement pour la qualité et des valeurs claires: esthétique, forme, agencement d'espaces ainsi que les aspects techniques et sociaux. En mouvement dans le temps et l'espace, à la recherche d'un cadre de vie agréable, respectueux de l'environnement. En route vers une construction plus durable, accompagnons-l'OAI sur la voie de l'avenir.

**GEORGES ENGEL**Bourgmestre
COMMUNE DE SANEM

Pour moi, l'OAI est syndicat des architectes et ingénieurs-conseils, est source d'idées, est formation continue, est inspiration et innovation, est espaces de nouveaux concepts, est interlocuteur pour tout un groupe de professionnels et ses collaborateurs. Bref, est indispensable!



**FERNAND ETGEN**

Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs, et aux Relations avec le Parlement

Dans le contexte du développement intégré et soutenu des communes en milieu rural, les membres de l'OAI peuvent s'engager dans une démarche proactive et participative, ceci dans la sauvegarde de l'identité des régions rurales, d'une typologie adaptée des villages ainsi que dans la conservation raisonnée du patrimoine bâti comme du patrimoine naturel.

**LUC EVERLING**Directeur
VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE, Département des Travaux Municipaux

Pour moi, l'OAI est une lueur d'espoir permettant de garantir la qualité architecturale, la sauvegarde du patrimoine et le respect de la déontologie qui devrait guider tout architecte. Que cette mission de l'OAI soit fructueuse et aide à nous préserver contre toute atteinte visuelle et fonctionnelle.

**JEAN FEYEREISEN**Président
INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BÂTIMENT

La qualité des ouvrages que nous construisons ne peut se maintenir que grâce à la formation initiale et continue. Dans ce cadre, l'OAI est un partenaire incontournable de l'IFSB. Nous apprécions les interventions ponctuelles dans la formation des Chefs de chantier ou des Responsables qualité béton et aussi de la collaboration pour le BTS Conducteur de Travaux ainsi que d'autres formations présentes et à venir.

**GAST GIBERYEN**Président
GROUPE POLITIQUE ADR

Pour moi l'OAI représente une des facettes les plus nobles de l'homme. Construire en beauté ou de façon pratique est profondément humain. Je me réjouis que l'OAI ait contribué à améliorer le Luxembourg et à marquer son paysage. Faire preuve de créativité et d'ingéniosité: c'est ce dont le pays a besoin et ce qu'on peut montrer à l'étranger.

**PATRICK GILLEN**Président
FONDS D'URBANISATION DU KIRCHBERG

Pour le Fonds du Kirchberg, l'OAI est un garant de la qualité de l'architecture. Par ses conseils en matière d'organisation des concours d'architecture et avec la collaboration systématique des membres de son organisation aux nombreux jurys, il a incontestablement contribué, au cours des dix dernières années, à la réalisation de l'objectif du Fonds d'atteindre un haut niveau de qualité architecturale sur le plateau du Kirchberg.

**CAMILLE GIRA**

Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures

L'OAI est pour moi... un partenaire important qui aide à concilier un développement urbain cohérent et les défis que nous devons relever en matière de protection de l'environnement. Je félicite l'organisation pour son travail de sensibilisation et lui apporte mes meilleurs vœux à l'occasion de son anniversaire.

**LÉON GLODEN**Bourgmestre
VILLE DE GREVENMACHER

Pour moi l'OAI est un acteur important dans le domaine immobilier. Il est garant de la qualité des prestations de services de ses membres. En outre, à travers ses groupes et cercles de réflexions, il est créateur d'idées pour sculpter notre environnement architectural.

+25

OAI

**ROBERT GOEBBELS**Ancien Secrétaire d'État aux Classes moyennes
et ancien Ministre des Travaux Publics

Pour moi l'OAI est une réussite dont je suis fier d'avoir pu accompagner la gestation en proposant et défendant le projet de loi portant création de cette chambre professionnelle.

**EMILE HAAG**Président
CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS PUBLICS

L'OAI combinant maîtrise des technologies modernes et le sens de l'esthétique est un promoteur efficace du renouveau urbain. Félicitations.

**CLAUDE HAAGEN**Bourgmestre
VILLE DE DIEKIRCH

Pour moi, l'OAI est... un ensemble de professionnels qui, par la diversité et la complémentarité de leur savoir-faire, sont grandement responsables de l'organisation spatiale de notre pays. Qu'elles s'adressent à un cercle restreint de personnes ou au grand public, les œuvres des architectes et ingénieurs-conseils de l'OAI laissent rarement indifférents et ont toujours un impact artistique, culturel, par conséquent social et, ne l'oublions pas, également économique.

**MARC HANSEN**

Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, à l'Enfance et à la Jeunesse, au Logement

Pour moi, l'OAI est un partenaire important pour le gouvernement en matière de logement. Ses membres sont des acteurs principaux sur le terrain et leur collaboration -notamment dans un souci de création de logements à coûts modérés- nous est indispensable. C'est donc à juste titre que je tiens à féliciter chaleureusement l'OAI pour son 25^e anniversaire.

**MARC HENGEN**Administrateur délégué
ASSOCIATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES

L'OAI est... l'ordre des professionnels de la construction immobilière, sachant marier fonctionnalité, esthétique et stabilité des constructions, le tout en y intégrant sans cesse les avancées technologiques et de protection de l'environnement.

**ERNA HENNICOT SCHOEPGES**

Ancienne Ministre des Travaux Publics et Ministre de la Culture

Pour moi, l'OAI a été un interlocuteur de taille, à la Culture et aux Travaux publics. L'architecture a, grâce aux initiatives de l'Ordre, trouvé sa place dans le monde académique. J'ai apprécié l'esprit de collégialité et de respect mutuel et j'exprime aux initiateurs mon estime et ma reconnaissance. Que les nouveaux horizons vous soient propices.

**FRANCOISE HETTO-GAASCH**

Députée et ancienne Ministre des Classes Moyennes

Pour moi l'OAI est la vitrine par excellence qui sert à donner une visibilité à deux professions des fois méconnues et sous-estimées, à savoir celles des architectes et des ingénieurs. A travers leurs ouvrages réalisés (bâtiments, ponts, tunnels, routes etc), utiles à toute la population au quotidien, ils construisent ensemble notre entourage, laissant des témoins pour les générations futures. Que l'OAI continue son travail de promotion de ces deux professions bien distinctes et complémentaires, ceci aussi bien chez les jeunes étudiants qu'auprès de notre société.

**THIERRY HIRTZ**Président
CRTI-B

Pour moi, l'OAI est un acteur clé du secteur de la construction au Luxembourg. Il constitue plus particulièrement un partenaire précieux et indispensable de première heure du CRTI-B. Tout en félicitant les responsables pour cet anniversaire, je souhaite à l'OAI plein de succès pour les prochaines années et je suis persuadé qu'il confirmera à l'avenir son engagement pour le développement qualitatif du secteur.

**NICO HOFFMANN**Président
UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS

Pour moi, l'OAI est le visage de toute une profession en même temps que leur représentation. Au-delà, l'OAI constitue également une plateforme d'échange et d'expérience entre professionnels hautement qualifiés. Mais l'OAI est aussi le garant de l'objectivité et de l'équité de ses membres dans l'exercice de leurs métiers, de même qu'il leur permet d'entretenir et d'améliorer leur compétence.

**GUY HOSS**Président
TEMA.LU

Pour moi, l'OAI est l'organisation qui, outre la réalisation de ses missions légales et ses activités multiples, est une source d'informations importante pour professionnels, étudiants et particuliers, particulièrement par le biais de son site Internet.

**MARIE-JOSÉE JACOBS**Présidente
CARITAS Luxembourg

Lorsque j'étais ministre de la Famille et de l'Intégration, j'ai toujours eu une écoute attentive pour les personnes aux besoins particuliers voire affectées par un handicap. Leur garantir une accessibilité facile aux infrastructures et services, fut toujours pour moi un critère très important - un souci que l'OAI continue à partager aussi dans les autres domaines qui m'ont concernés.

LUCIEN KAYSER

Critique d'art

Pour moi, l'OAI, au-delà de la défense des professions en question, c'est le lien nécessaire avec le (grand) public, sensibilisation aux problèmes d'architecture et d'urbanisme. Discourir de la Beauté, fait dire Valéry à Phèdre. Et comme Eupalinos, l'OAI parlerait des soins, des connaissances de son art. Des exigences terribles relevées dans le dialogue: formes intelligibles, propriétés presque musicales. Pour les émotions et les vibrations de l'âme du futur contemplateur.

Lucien KAYSER n'a pas souhaité transmettre une photo.

**MIKE KOEDINGER**CEO
MAISON MODERNE

Pour moi, l'OAI c'est un quart de siècle d'engagement pour la reconnaissance et la professionnalisation des métiers d'architecte et d'ingénieur. C'est un travail continu indispensable pour sensibiliser, influencer et responsabiliser aussi bien le législateur que le grand public, ...sans oublier l'ensemble des professionnels du secteur. Félicitations!

**ROLAND KUHN**Président
CHAMBRE DES METIERS

Pour moi, l'OAI est un partenaire de référence pour l'artisanat dans le domaine du développement urbain et architectural au Luxembourg.

+25

OAI

**MARC LEMMER**

Chief Strategy and Innovation Officer
LIST

Pour moi, l'OAI est un partenaire essentiel dans le transfert vers le secteur de la construction des connaissances, méthodes et technologies que nous développons dans nos projets de recherche et que nous rencontrons dans nos réseaux internationaux. Depuis plus de 15 ans, nous organisons ensemble la formation continue des architectes et ingénieurs-conseils.

**JEAN LEYDER**

Directeur
ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Pour moi, l'OAI est l'association professionnelle regroupant les architectes et ingénieurs-conseils du secteur privé avec lesquels l'Administration des bâtiments publics en tant que maître d'ouvrage public, développe des solutions fonctionnelles, esthétiques et économiques grâce à des collaborations et échanges constructifs.

**JEAN-PAUL LICKES**

Directeur
ADMINISTRATION DE LA GESTION DE L'EAU

L'OAI constitue pour l'AGE un partenaire fiable et un interlocuteur de premier choix afin de garantir les échanges nécessaires entre ses membres et une gestion intégrée de notre ressource primordiale que constitue l'eau. Cet échange mutuel est mutuellement fructueux afin d'assurer une bonne compréhension entre les acteurs du terrain que constituent les urbanistes, les architectes et les ingénieurs-conseils et les obligations et contraintes du cadre législatif.

**VIVIANE LOSCHETTER**

Présidente
GROUPE PARLEMENTAIRE DEI GRENG

Pour moi l'OAI est un partenaire incontournable pour construire une société plus verte. L'architecture reflète l'esprit et les valeurs de chaque époque. Souvent en avance sur son temps, elle se fait porte-parole des idées qui influenceront notre vie à l'avenir. Façades vertes, bâtiments passifs et concepts «urban gardening» contribuent à sensibiliser la population au développement durable.

**JEAN LUCIUS**

CEO
ENOVOS LUXEMBOURG

Pour moi, l'OAI est une organisation qui symbolise le savoir-faire et l'excellence du Grand-Duché. Au-delà de ses missions légales, elle donne de la visibilité à ses membres et contribue à la promotion des métiers qu'elle représente. Cela est d'autant plus important que notamment les métiers de l'ingénieur connaissent une pénurie de jeunes gens intéressés.

**CLAUDE MEISCH**

Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pour moi, l'OAI est un acteur important de la formation et de l'orientation. Promoteur de créativité et d'innovation, à travers une vaste offre de formations continues adaptées aux réalités du secteur et la sensibilisation des jeunes aux deux professions passionnantes et pleines de défis que sont l'architecture et l'ingénierie.

**PIERRE MELLINA**

Bourgmestre
COMMUNE DE PÉTANGE

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils est une organisation professionnelle regroupant des femmes et hommes de métier, des experts qui par leur inspiration, leurs talents, leur ingénierie et leur savoir-faire marquent nos villages, nos villes, nos communes et nos paysages de leurs empreintes.

**GEORGES METZ**

Directeur
SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE

La coopération entre le Service national de la jeunesse (SNJ) et l'OAI a débuté en 2007, année de la première édition du « Festival des cabanes ». Depuis lors nous avons organisé ensemble deux autres éditions de ce festival. Je me réjouis d'avance de nouveaux projets communs pour sensibiliser les jeunes à notre environnement bâti.

**MAGGY NAGEL**

Ministre du Logement et de la Culture

Pour moi, l'OAI est un pôle de créativité. Il prône une architecture de qualité qui s'intègre parfaitement dans le tissu urbain en respectant le côté humain de l'habitat et une bonne qualité de vie. L'architecture est l'âme de nos villes, le charme de nos villages, le joyau de nos paysages. Elle constitue l'une des plus belles réalisations de l'homme. Etant à la fois fonctionnelle et esthétique, elle témoigne de chaque époque, de l'antiquité jusqu'à la modernité.

**LYDIE POLFER**

Bourgmestre
VILLE DE LUXEMBOURG

Pour moi, l'OAI est à la fois synonyme et garant de l'architecture contemporaine. Les édifices avant-gardistes et futuristes planifiés par l'OAI s'intègrent parfaitement dans la tendance moderne des constructions à faibles consommations d'énergie et contribuent ainsi de façon considérable à une amélioration de la qualité de vie dans la capitale.

**NICO PÜNDEL**

Ingénieur-directeur
VILLE DE LUXEMBOURG, Direction Énergie – Environnement

Les architectes et bureaux d'ingénieurs sont créateurs et développeurs de villes, villages espaces publics ouvrages d'art et surtout de bâtiments. L'Ordre (OAI), défenseur de leurs intérêts, leur offre le cadre où ils trouvent la motivation et la sérénité nécessaire pour réaliser leurs projets dans un entourage structuré et réglé.

PIERRE RAUCHS

Président
CONSEIL DE LA CONCURRENCE

Pour moi, l'OAI est le gardien de la déontologie de la profession et, en tant que tel, il participe au respect des règles de la libre concurrence.

Pierre RAUCHS n'a pas souhaité transmettre une photo.

**MICHEL RECKINGER**

Président
FEDERATION DES ARTISANS

Pour moi, l'OAI est le partenaire privilégié de l'artisanat de la construction.

**JEAN-CLAUDE REDING**

Président
CHAMBRE DES SALARIES

Pour nous l'OAI est un Ordre incontournable pour soutenir ses membres à développer une vision stratégique globale d'une construction de qualité durable considérant les réalités sociales et économiques luxembourgeoises. Soyez certain du soutien de la Chambre des salariés pour faire prospérer les relations professionnelles et d'amitié qui unissent nos deux organisations. Nous adressons nos vives félicitations à l'OAI pour son 25^{ème} anniversaire.

+25

OAI

**ETIENNE REUTER**Président
AGORA

Depuis la création d'Agora, il y a 15 ans, l'OAI a toujours été à nos côtés et nous a apporté un soutien technique précieux par ses conseils et ses références. Son intervention à l'occasion des concours urbanistiques et paysagistes organisés dans le cadre de l'aménagement de Belval nous a permis d'aborder notre développement avec sérénité.

**JEAN-JACQUES ROMMES**Administrateur-délégué
UNION DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES

Pour moi, l'OAI est une représentation professionnelle efficace qui a su donner une visibilité et un éclat particulier à l'activité de ses membres. L'OAI est aussi un partenaire de l'UEL et un interlocuteur de choix parmi les forces vives qui s'engagent pour un Luxembourg dynamique et ouvert sur l'avenir.

**MARC SCHAEFER**Président
OFFICE NATIONAL DU TOURISME

Pour moi, l'OAI encourage tous les éléments qui font le succès d'une destination touristique: culture du bâti, innovation, qualité de vie, développement durable. La beauté d'un lieu travaillé par l'homme compte parmi les premières motivations à visiter un pays. Sa responsabilité est donc énorme.

**JEAN-PAUL SCHEUREN**Président
CHAMBRE IMMOBILIÈRE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Pour nous, l'OAI est l'engagement d'une déontologie professionnelle avérée au profit des clients de ses membres. Ce qui nous unit est notre volonté de réunir nos professions autour d'une vision commune basée sur la qualité du service qui met le client au centre de nos démarches.

**ROBERT SCHMIT**Directeur
ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour nous, l'OAI est l'organisation qui regroupe des gens représentant la créativité et l'innovation technique. Ce sont des partenaires avec lesquels nous travaillons tous les jours dans l'intérêt d'un meilleur cadre de vie de l'homme dans son environnement. Pour nous, l'Orde est l'interlocuteur privilégié pour toutes questions ayant trait particulièrement aux relations avec les ingénieurs-conseils.

**ROMAIN SCHNEIDER**

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, de la Sécurité sociale et des Sports

Pour le Ministère des Sports, l'OAI et ses membres sont des interlocuteurs et partenaires privilégiés et incontournables dans la bonne mise en œuvre des plans quinquennaux d'équipements sportifs dans l'intérêt de toute la population du Grand-Duché.

**CHRISTIAN SCHULLER**Chargé de la direction générale « PME et Entrepreneuriat »
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE

Parmi les réalisations humaines, celles des architectes et des ingénieurs ponctuent et modèlent, partout et de tout temps, les paysages et les villes, ou s'expriment encore à travers leurs ouvrages. Elles illustrent – pour des décennies et parfois pour des siècles – une époque, un style, une vision. Tout en remplissant son rôle sur le plan institutionnel, l'OAI a incontestablement été un instrument clef dans le développement de ces professions pendant les 25 dernières années. Puisse l'OAI continuer à guider et à inspirer les professionnels, à renforcer la profession et l'aider ainsi à relever les nouveaux défis, nombreux, qui l'attendent, mais qui sont autant d'opportunités et de perspectives.

**ALBERT SEYSER**Directeur
ROSE DE CLAIRE, design.*Grosse Herausforderungen und gelungene Arbeit:**Arbeit gelingt, wenn ich neue Projekte als Herausforderungen annehme, mit Einsatz und Begeisterung ans Werk gehe, mich kreativ auf das Wesentliche konzentriere. 25 Jahre OAI! 25 Jahre produktiver Zusammenarbeit! 25 Jahre grosser Herausforderungen! 25 Jahre effektiver und gelungener Arbeit, die sich sehen lassen kann! Ich wünsche dem OAI für die nächsten 25 Jahre Alles Gute und weiterhin viel Erfolg.***MARC SOLVI**Président
ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES ET INDUSTRIELS*L'OAI est une organisation modèle: compétente dans ses démarches, efficace comme les résultats le prouvent, tout en restant souple dans ses interventions. Les membres de l'OAI peuvent être fiers de pouvoir s'appuyer sur cette organisation qui est devenue un acteur incontournable de la vie économique de notre pays. Bravo pour ce parcours sans faute de ces 25 dernières années!***VERA SPAUTZ**Bourgmestre
VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE*Pour moi, l'OAI est un partenaire et un garant pour une analyse critique et constructive des nouveaux règlements et des nouvelles lois en voie d'élaboration. J'espère qu'ils continueront dans un esprit d'indépendance et d'impartialité.***NICO STEINMETZ**Président
LUXEMBOURG CENTER FOR ARCHITECTURE*L'OAI est... notre organe de discussion, de définition et d'ajustements continuels des outils, contrats et objectifs, qui vise à élever nos métiers de concepteurs et designers au plus haut niveau d'exigences et de compétences, afin de créer le meilleur cadre pour tous et surtout pour favoriser l'accomplissement de projets à la fois de qualité et durables pour les générations futures.***CARLO THELEN**Directeur général
CHAMBRE DE COMMERCE*Pour la Chambre de Commerce, l'OAI est un partenaire fiable, disponible et compétent. La prestation réciproque de services, les échanges actifs dans le cadre de la procédure législative et réglementaire et l'articulation et la sauvegarde d'intérêts réciproques ne constituent que trois vecteurs de collaboration de prédilection.***FRANÇOIS THIRY**Président
CONSEIL NATIONAL POUR LA CONSTRUCTION DURABLE*Pour moi, l'OAI, au-delà de ses missions légales, est un lieu de rencontre et d'influence privilégié pour réfléchir et agir sur l'évolution des professions intellectuelles du secteur de la construction confrontées à des processus de changement profonds dans le contexte économique, énergétique et géopolitique complètement nouveau qui est celui du XXI^e siècle.***ROBERT TRAVERSINI**Bourgmestre
VILLE DE DIFFERDANGE*Pour moi, l'OAI est... un ordre regroupant des professions qui m'impressionnent par leur influence concrète sur notre vie de tous les jours. Elles impactent notre façon de vivre en créant des supports pour toutes nos activités. Si l'architecture constitue un formidable témoin du passé, la mission des professions de l'OAI est aussi d'innover et de créer des visions d'avenir pour supprimer l'impact environnemental de nos constructions.*

+25

OAI

**BLANCHE WEBER**

Présidente du Mouvement Ecologique

Pour moi, l'OAI - en tant que référence dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme - constitue un des leviers importants dans la mise en œuvre d'un développement soutenable dans notre pays.

**MARC WENGLER**Directeur-Général
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER

Pour les CFL, l'OAI est un garant de qualité pour les secteurs de l'ingénierie et de l'architecture. En tant que gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire de l'Etat, les CFL sont maître d'ouvrage de grands projets de construction. L'engagement de l'OAI au niveau des bureaux affiliés et dans la promotion de la profession est indispensable pour nos besoins en expertise.

**TOM WIRION**Directeur
CHAMBRE DES MÉTIERS

« Pour les PME artisanales, l'expertise fournie par l'OAI est un élément indispensable à la garantie de la qualité des constructions. Entretien avec lui une collaboration fructueuse, la Chambre des Métiers le voit comme un partenaire privilégié dans la progression des métiers de la conception actifs dans l'art de construire et d'aménager des espaces, ce afin d'augmenter la qualité du cadre de vie de la société.

**CLAUDE WISELER**Président
GROUPE PARLEMENTAIRE CSV

En tant qu'ancien Ministre des Travaux Publics, l'OAI a toujours été pour moi un partenaire de discussion et de négociation constructif et efficace. Aujourd'hui je suis avec intérêt et plaisir leurs réflexions sur l'architecture et l'urbanisme. L'engagement et la compétence des responsables de l'OAI ont, à travers les années, toujours été admirables et méritent le respect.

**FRANK WOLTER**Directeur
ADMINISTRATION DE LA NATURE ET DES FORÊTS

Pour nous, l'OAI est une formidable plateforme de rencontre et d'échange du savoir et de l'expérience de l'ingénierie qui nous ouvre les portes à une meilleure intégration des concepts de protection de la nature et des forêts dans l'innovation et les démarches de l'ingénieur au Luxembourg.

**GILBERT ZAHLES**Ingénieur-directeur
VILLE DE LUXEMBOURG, Direction Génie Civil - Constructions (DGC)

Pour moi, l'OAI est une organisation qui fait un excellent travail pour valoriser, promouvoir et servir l'ingénieur ainsi que l'architecte dans l'exécution de sa profession au Luxembourg et au-delà.

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

10



Forum da Vinci

Forum da Vinci

SECRÉTARIAT / SIÈGE OAI

Forum da Vinha

inci



SUCCINCTE RÉTROSPECTIVE PAR LE DIRECTEUR



Né en 1964 à Luxembourg, diplômé d'un Master en Administration des Affaires de l'Université de Nancy 2, Pierre HURT assure la direction de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) depuis sa constitution en mars 1990.

Il est passionnant de travailler de manière simultanée dans les 3 domaines d'activités complémentaires de l'OAI – missions légales, d'organisation professionnelle, d'intérêt public et culturelles.

15 mars 1990: Le temps des pionniers...

Histoire fascinante que de concrétiser avec un groupe d'architectes et d'ingénieurs bénévoles une loi publiée au Mémorial en décembre 1989, après plusieurs décennies d'engagement pour obtenir le statut de profession réglementée au Luxembourg.

Un crayon, une feuille de papier, un téléphone et surtout l'envie de mettre son engagement ainsi que sa curiosité au service d'une profession d'intérêt général, tels étaient les outils du temps de pionnier en ce mois de mars 1990; depuis lors, l'Ordre a fait un bon bout de chemin. La loi est complétée en 1992 par la publication du règlement grand-ducal sur le **code de déontologie**.

De nombreuses initiatives, en partenariat avec d'autres acteurs du secteur, ont été lancées, telles que le CRTI-B,...

1994 –1995: Les années folles caractérisées par une multitude d'initiatives qui durent...

- 1^{ère} édition du **Guide-Références OAI** avec l'objectif de documenter la création des membres et de guider le client; on est actuellement à sa 10^{ème} édition.
- Réactivation de la Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI), dont le directeur de l'OAI assure la coordination avec un intérêt particulier pour donner une voix coordonnée aux professions libérales surtout dans le processus législatif.
- Pendant l'année culturelle, 1^{ère} édition du Prix Luxembourgeois d'Architecture, événement phare organisé avec la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, qui a été constituée en 1992 par l'OAI.
- Un **cadre contractuel** à la hauteur des ambitions de l'Etat: un pas important a été franchi vers un établissement précis des prestations et une rémunération en relation avec l'envergure et la complexité du projet.
Pourquoi payer un architecte / un ingénieur-conseil correctement?
Vu que les honoraires constituent sa seule source de revenus, il importe de lui donner les moyens d'œuvrer en toute indépendance dans l'intérêt de son client tout en veillant à créer une qualité durable de notre cadre de vie.

24 mai 2000: Le maître d'ouvrage

Pour les 10 ans de l'OAI, le 1^{er} Bauhårepräis a été organisé.

Pourquoi un tel prix? Parce que sans les maîtres d'ouvrage, rien ne se concrétise.

Il est essentiel de distinguer ceux qui ont entrepris la réalisation d'un projet personnel et de qualité avec les concepteurs de leur confiance et de surcroît de motiver ceux qui ne se sont pas encore engagés dans cette voie.

Ce prix est renouvelé tous les 4 ans et la prochaine édition sera organisée en 2016.

Février 2003: amélioration du cadre d'exercice des professions OAI

- L'OAI et le LIST coopèrent depuis de nombreuses années sur différents projets. Cette collaboration se concrétise en février 2003 par le lancement d'un premier cycle de **formations continues volontaires** à destination des membres de l'OAI « Constructions & Energies ». Ce cycle a été depuis complété par 4 autres grands thèmes: « Matériaux de construction », « Management de bureau et gestion de projets », « Histoire de l'architecture » et « Confort et Bien-être ».
- Après l'Etat en 1994, un cadre contractuel est établi avec les communes en février 2003.

11 juin 2004: Pour une politique architecturale

L'idée, lancée par l'OAI, d'établir un programme de politique dans le domaine de l'architecture, de l'ingénierie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a été réalisée en juin 2004 par l'adoption du texte par le Gouvernement: son premier objectif consiste à promouvoir la qualité architecturale comme un fait culturel. Sa mise en œuvre bat son plein; ses effets majeurs visent à la coordination des actions des différents acteurs qui façonnent notre cadre de vie.

Juillet 2007: première édition du Festival des Cabanes

Lancé par le Service National de la Jeunesse (SNJ) et l'OAI, ce concours de créativité à destination des jeunes poursuit un triple objectif: il s'agit d'offrir aux jeunes un moyen d'expression dans un domaine original, de les préparer à leur responsabilité en tant que futur maître d'ouvrage, acte souvent unique dans la vie d'un citoyen, ayant un impact important sur notre cadre de vie, et d'éveiller leur intérêt à embrasser une carrière d'avenir proposée par les professions regroupées au sein de l'OAI. Cette initiative a été renouvelée en 2010 et 2013, avant sa prochaine édition en 2017.

Avril 2008: L'histoire du cordonnier... Siècle...

On dit souvent que le cordonnier est le plus mal chaussé... Après 19 ans passés dans des locaux loués, les travaux ont débuté en avril 2008, après un concours d'architectes organisé par l'OAI. Le nouveau siège ALIAI / ALI / Tema.lu / OAI, le Forum da Vinci a été inauguré le 7 octobre 2011. Grâce à sa mise en fonction, de multiples activités de l'Ordre recevront encore un coup de pouce.

2009-2015: cadre légal, accentuation des services aux membres OAI et promotion des professions OAI

- Revendication de longue date de l'OAI: le règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les règles relatives au déroulement des **concours** d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie est publié au Mémorial.
- L'OAI s'ouvre à de **nouvelles professions** suite à la publication de la loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement. Ainsi, les urbanistes-aménageurs, les architectes d'intérieur, les architectes-paysagistes et les ingénieurs-paysagistes rejoignent les architectes et les ingénieurs-conseils au sein de l'OAI.
- Afin de promouvoir les professions auprès des jeunes et du grand public, la campagne «**Il y a du génie dans votre quartier**» avec notamment le site www.unplanpourtonavenir.lu est lancée.
- L'OAI édite la brochure et le site **Architectour.lu**, premier guide d'architecture contemporaine du Luxembourg. Après le succès rencontré par la première édition en 2011, une 2^{ème} édition a été publiée en janvier 2015.
- 2 exemples parmi tant d'autres de l'accent mis par l'OAI sur les services professionnels à destination de ses membres: la mise à disposition des membres sur le site www.oai.lu d'un fichier «**Documentation OAI**» reprenant plus de 180 outils de travail, la transmission d'une newsletter mensuelle aux membres,...
- Le site www.guide-urbanisme.lu est mis en place en novembre 2014 par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative (MFPRA) en collaboration avec l'OAI.
- A la demande de l'OAI, le Ministère de l'Economie a mis en procédure une **révision de la loi régissant l'OAI**. Ce projet de loi vise à répercuter la nouvelle loi sur le droit d'établissement et à clarifier certaines dispositions à la lumière de l'expérience des 25 dernières années.

Le directeur de l'OAI remercie vivement les nombreux membres de l'OAI, qui sont actifs de manière bénévole au sein du Conseil de l'Ordre, des Comités des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, des commissions, des groupes de travail, des délégations et des affiliations de l'OAI, ainsi que les collaborateurs internes et externes de l'OAI.

SERVICES PRESTÉS PAR LE SECRETARIAT DE L'OAI

1. Gestion des travaux du Conseil, des Comités, des commissions, des groupes de travail, des délégations et des affiliations de l'OAI

Le directeur de l'OAI Pierre HURT assiste à toutes les réunions du Conseil de l'Ordre, du Comité des Architectes, du Comité des Ingénieurs-Conseils, des Commissions, aux réunions officielles et à la plupart des réunions des groupes de travail. Il organise avec l'équipe du secrétariat la gestion des réunions en question (préparation et recherches préalables, convocations, procès-verbaux, exécution des décisions prises, recherches de documentation et d'information, suivis, ...). Ainsi, par sa vue d'ensemble des nombreux dossiers interconnectés traités par l'OAI, le directeur de l'OAI s'assure de la cohérence des actions politiques, professionnelles et de sensibilisation engagées par le Conseil de l'Ordre.

2. Centre d'information et de documentation pour les membres

Sur demande, le secrétariat de l'Ordre fournit aux membres tous les renseignements utiles concernant l'exercice de leur profession.

Des informations régulières sont diffusées, entre autres, par les newsletters, les envois ponctuels généralisés, les circulaires du Conseil, le bulletin et notamment à rythme journalier sur le site www.oai.lu et son « espace membres »:

- Rubrique « publications officielles », basée sur l'analyse systématique du Mémorial A et B et des publications d'administrations, telles que l'ITM, l'Administration de l'Environnement, etc., concernant les textes législatifs et réglementaires applicables à la profession.
- Rubrique « concours ».
- Le secrétariat maintient à jour la documentation OAI et le site www.oai.lu sur lequel ces documents peuvent être téléchargés. Le secrétariat se tient à disposition pour toute question relative à l'application de la législation et de la réglementation touchant les professions OAI, des contrats-types, etc.
- Le secrétariat élabore en collaboration avec le LIST le programme des formations continues.

3. Centre d'information et de documentation pour le public (maîtres d'ouvrage en général)

Sur demande, le secrétariat de l'OAI fournit aux instances publiques et aux maîtres d'ouvrage privés toutes informations utiles concernant l'exercice des professions OAI.

Les listes des membres OAI, leurs adresses sur étiquettes, les contrats types architectes et ingénieurs-conseils, la recommandation de l'Ordre relative aux concours d'architecture, les guides-références et autres publications de l'OAI sont diffusés par le secrétariat.

Assisté par la Commission OAI « Attribution des missions de membres OAI », le secrétariat renseigne les maîtres d'ouvrage publics et privés quant à l'organisation de concours.

4. Gestion administrative du tableau de l'Ordre

Le secrétariat assure la tenue de la base de données, de la publication des listes, de l'annuaire en ligne, de la publication des listes de membres au Mémorial,...

Afin de couvrir une partie des frais engagés, le Ministère de l'Economie soutient financièrement l'OAI pour la réalisation de ses nombreuses missions d'intérêt public (cf. notamment les points 3., 4., 5., 6. et 7.).

5. Etablissement de certificats et d'attestations d'inscriptions

En accord avec le Ministre de l'Intérieur, considérant l'impossibilité d'actualiser en permanence nos listes et afin de garantir l'habilitation légale d'exercer leur profession à titre d'indépendant, nos membres sont obligés de joindre à chaque demande d'autorisation de bâtir, à des plans ou travaux d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ou lors de l'établissement d'un cadastre vertical, un certificat OAI personne physique ou personne morale, certifié conforme par leur propre signature reprenant la commune, l'objet et le maître d'ouvrage.

Ces certificats peuvent être commandés en ligne sur www.oai.lu par les membres. Après un contrôle déontologique, notamment en ce qui concerne la reprise de projet, ces certificats sont édités en ligne par le secrétariat de l'OAI.

Les attestations d'inscription et les cartes de membres annuelles sont éditées par le secrétariat.

© Eric Chetail



© Albert Nguon



6. Gestion administrative des dossiers d'inscription au tableau de l'Ordre

Le secrétariat de l'OAI assure le suivi des dossiers d'inscription au Tableau de l'Ordre. Les dossiers d'inscription sont contrôlés par la Commission OAI « Inscrits ». Le secrétariat veille notamment à l'application des lois / règlements du :

- 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur,
- 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive « Qualifications Professionnelles »
- 2 septembre 2011 concernant le droit d'établissement,
- 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil,
- 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils.

7. Gestion dossiers litiges (maître d'ouvrage / membre et membre / membre)

Assisté par la Commission OAI « Déontologie », le secrétariat propose des médiations / conciliations / expertises aux parties engagées.

8. Gestion des délégations et affiliations nationales et internationales de l'Ordre

CRTI-B, CNCD, FTI, ALIAI, CAE, EFCA, ENACA, FIDIC, UIA, EUROKA, etc. représentent des sources d'information très utiles dont les renseignements essentiels sont communiqués aux membres par le secrétariat de l'Ordre.

9. Gestion financière générale, recouvrement des cotisations

Le secrétariat de l'Ordre assure tous les travaux de comptabilité. Le bilan est contrôlé par une fiduciaire et les deux réviseurs de caisse.

10. Gestion des activités de promotion / sensibilisation de l'Ordre

Le secrétariat de l'OAI assure le suivi de toutes les actions de promotion de l'Ordre : publications diverses, foires, Guides Références, Bauhärepräis, Architectour.lu, expositions, campagnes de presse,...

11. Secrétariat de la Fédération des Travailleurs Intellectuels indépendants

Le directeur de l'OAI assure la fonction de coordinateur de la FTI et est membre du Conseil Économique et Social.

12. Secrétariat du groupe de travail Euroka « Coopération transfrontalière »

Le directeur de l'OAI assure la fonction de secrétaire du groupe de travail en question.

13. Forum da Vinci: Nouveau siège ALIAI / ALI / OAI / Tema.lu

Par sa présence permanente, le secrétariat de l'OAI contribue largement à l'exploitation du Forum da Vinci.

14. Equipe du secrétariat OAI

L'équipe du secrétariat de l'OAI se compose de :

Collaborateurs internes

- Pierre HURT, directeur
- Yann JEGU, chargé de missions
- Annie HENRY, secrétaire-comptable
- Isabelle CARRET, Chargée de communication

Collaborateurs externes

- Me Dominique BORNERT (ALLEN&OVERY), conseiller juridique de l'Ordre
- Gabriella VENTRICE, ingénieur en environnement, conseiller technique de l'OAI, notamment en matière de veille législative et réglementaire
- Stéphane BORRES (ALLIA), courtier en assurance de l'OAI.

Nous remercions nos prestataires de services actuels, dont certains collaborent avec l'OAI depuis sa constitution. Citons notamment l'agence de design Rose de Claire (Albert SEYSER, Babeth NEIERS, Delphine FORCHER, Daniel RASSEL, Rita GODINHO), Paul LAPLUME (Fiduciaire XINEX), la Fiduciaire Générale du Luxembourg, SD WORX, ARIANESOFT / TREETOP, ION NETWORK GROUP et l'équipe du LIST en matière d'organisation de formation (Dr. Andreas BLADT, Fabrice ABSIL, Valérie MULLER, Sandra GRUNEWALD et Frédéric GIRS).

LES SIÈGES SUCCESSIFS DE L'OAI

En préparation de l'assemblée générale constitutive de l'OAI du 15 mars 1990, le secrétariat de l'OAI a été installé de manière temporaire au Foyer Technique, siège de l'ALIAI (4-6 bd Grande Duchesse Charlotte à Luxembourg).

Des locaux ont été loués à partir de mai 1990 aux Terrasses de l'Europe (8, rue Jean Engling à Luxembourg-Dommeldange) d'abord au rez-de-chaussée, puis à partir d'août 1993 au 1^{er} étage.

En novembre 2004, la FLIAI (Fondation Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels) et l'OAI ont lancé un concours d'architectes ouvert, anonyme à deux degrés, pour la construction d'un bâtiment en copropriété destiné au nouveau siège de l'ALIAI et de l'OAI, sur le site du Foyer Technique de l'ALIAI. L'organisation du concours a été confiée à l'OAI.

L'objectif est de créer un lieu de travail administratif et de rencontre pour les membres affiliés au sein de l'ALIAI et de ses organisations associées ainsi que de l'OAI.

Sur les 103 bureaux inscrits, 98 ont repris le dossier du concours et 44 ont soumis un projet qui sont présentés dans une édition spéciale de la Revue Technique.

Le 1^{er} prix a été attribué au bureau TETRA Architectes Paul Kayser et Associés.

Les locaux ont été inaugurés le 7 octobre 2011 en présence de plus de 200 personnes.



Ancien Foyer Technique



Terrasses de l'Europe

FORUM DA VINCI

Le Forum da Vinci est née de la volonté de créer une maison pluridisciplinaire vouée à la création et à l'innovation, aux sciences et aux techniques, en un lieu unique. L'immeuble est le siège de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels (ALIAI), de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI), de Technology Managers Luxembourg (Tema.lu) et de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI).

Composition du Forum da Vinci
 RDC + 1^{er} étage: ALIAI / ALI / Tema.lu
 2^{ème} + 3^{ème} étage (Skybox): OAI

Vitrine du Luxembourg contemporain, le Forum da Vinci est un bâtiment dont l'image et l'identité sont fortes, résolument modernes. La volumétrie, les alignements et les textures définissent l'identité et la présence d'un bâtiment conçu comme un signal urbain ponctuant le rythme du boulevard. En référence à la culture et au patrimoine industriel du pays, le volume – posé sur un socle en verre orienté vers la rue - est revêtu d'une peau en tissu métallique qui enveloppe les façades principales dont les reflets évoluent sous les variations et les vibrations de la lumière.

Avec une surface de 1440 m² et réparti sur 3 étages, le bâtiment affirme de par sa forme et sa façade, sa présence sur une des artères principales à proximité du centre de la ville et illustre parfaitement la solidité des professions représentées par les Associations et Ordre légal copropriétaires.

Les espaces du Forum da Vinci sont mis à disposition pour des manifestations à caractère professionnel, commercial ou culturel. Une préférence sera donnée aux événements qui se rapportent au sens le plus large au développement de l'architecture, de l'ingénierie, de la technique, de la recherche et de l'innovation qui sont les thèmes des associations résidant de l'immeuble. Les espaces offrent aux entreprises, associations et institutions un cadre original, convivial et professionnel pour des prestations allant du séminaire à la réunion de travail (congrès, conventions, journées d'études, séminaires, assemblées générales, remises de prix, lancements de produits, événements d'entreprises, rencontres professionnelles). La salle da Vinci est équipée de 180 chaises, pupitre, vidéoprojecteur, écran de projection, micros, etc.

ALIAI
 Forum da Vinci
 6, bd. Grande-Duchesse Charlotte
 L-1330 Luxembourg
 Tél. : +352/ 45 13 54
 Email: aliaiasbl@pt.lu
 Web: www.forumdavinci.lu

Au-delà de son offre de la mise à disposition des salles de conférence et de réunion, le Forum da Vinci propose une surface d'exposition au Foyer qui est mise à disposition afin de présenter des projets et innovations professionnelles, mais également des expositions culturelles.

Pour tout renseignement concernant la location des salles, veuillez vous adresser au secrétariat de l'ALIAI.



Forum Da Vinci





RETOUR SUR LE CONCOURS D'ARCHITECTES 2005 POUR LE SIÈGE DE L'ALIAI ET DE L'OAI



Les années / Anniées 2005	
A 000	ARCHITECTURE
000	PROJETS
A 000	ARCHITECTURE D'INTERIEUR
000	PROJETS
A 000	ORGANISATION D'ESPACES
000	PROJETS
A 000	PROJETS AU TOTAL

CONCOURS SIÈGE ALIAI / OAI

Juin 2005



Cette brochure est disponible auprès du secrétariat de l'OAI sur simple demande par mail (oai@oai.lu)

ALIAI Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels
OAI Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Luxembourg

La FLIAI et l'OAI avaient lancé, en novembre 2004, un concours d'architectes ouvert, anonyme à deux degrés, pour la construction d'un bâtiment en copropriété destiné au nouveau siège de l'ALIAI et de l'OAI, à l'adresse 4-6 bd Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg-Ville (Foyer Technique actuel de l'ALIAI). L'organisation du concours a été confiée à l'OAI.

L'objectif a été de créer un lieu de travail administratif et de rencontre pour les membres affiliés au sein de l'ALIAI et de ses organisations associées ainsi que de l'OAI. Le programme de construction comprend dès lors les secrétariats des associations affiliées et notamment un centre de documentation, un club-house et une grande salle polyvalente pouvant accueillir diverses manifestations telles que des assemblées, formations, conférences, expositions, etc. Ce nouveau siège pourra ainsi assurer la fonction essentielle d'un lieu de rencontre et d'échanges entre professionnels et de ceux-ci avec le grand public.

L'ensemble du programme représente une surface brute maximale de +/- 1500 m², dont environ 950 m² hors sol.

Sur les 103 bureaux inscrits, 98 ont repris le dossier du concours et 44 ont soumis un projet. Suite aux travaux préparatifs du préjury, composé par les délégués de l'OAI, Georges Lamesch, architecte, Jeannot Koch, ingénieur-conseil, Nico Engel, architecte, Mike Goblet, ingénieur-conseil, Marie-Hélène Lucas, architecte et par les délégués de l'ALIAI, Charles Dondelinger, directeur général adjoint P&T et Lucien Seywert, chef de projet ARCELOR,

le jury, sous la présidence de Martine Vermast, architecte-directeur, Ville de Luxembourg, et composé par Jean-Pierre Wagener, ingénieur, président de l'ALIAI; François Jaeger, ingénieur, président de l'ALI; Martin Lammar, architecte, président de l'OAI; Gaston Fleisch, ingénieur-conseil, vice président de l'OAI; Fernand Otto, architecte, directeur des Bâtiments publics; Paul Fritsch, architecte; André Lavandier, ingénieur-conseil; Félix Thyès, architecte; membre suppléant: Sylvie Gaspard, architecte et secrétaire du jury; Pierre Hurt, directeur de l'OAI, a sélectionné 5 projets pour le 2^{ème} degré lors de sa 1^{ère} séance du 24 février 2005.

Au cours de sa 2^{ème} séance du 1^{er} juin 2005, le jury a opéré sur base des critères suivants, la qualité architecturale du projet, l'insertion du projet dans le site, l'identité, le concept énergétique, l'utilisation fonctionnelle, le coût du projet, la flexibilité des surfaces, le caractère d'ouverture et d'accueil, les frais d'entretien du bâtiment réalisé,

le choix ci-après (levée de l'anonymat le 6 juin 2005 en présence de l'huissier)

1^{er} prix: TETRA ARCHITECTES PAUL KAYSER & ASSOCIES
 2^{ème} prix: SCHEMEL WIRTZ ARCHITECTES
 3^{ème} prix: ATELIER D'ARCHITECTURE DARIUSZ PAWLOWSKI
 Sélectionné: Lurdes DOS REIS NUNES
 Sélectionné: Tatiana FABECK

Le projet lauréat a su convaincre d'une manière unanime les membres du jury par son architecture durable alliant esthétique et fonctionnalité, son caractère lumineux et généreux, son intégration réussie au site et son identité assez marquante.

Les 44 projets ont été exposés au Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster (Agora) à Luxembourg-Grund du 20 au 29 juin 2005 inclus.

1^{er} PRIX
TETRA ARCHITECTES
PAUL KAYSER & ASSOCIES



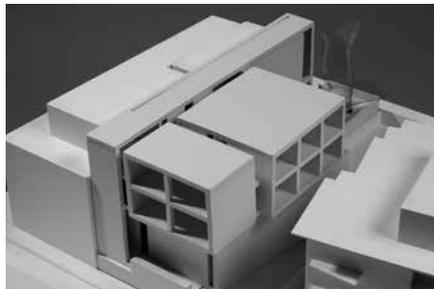
2^e PRIX
SCHEMEL WIRTZ ARCHITECTES



3^e PRIX
ATELIER D'ARCHITECTURE
DARIUSZ PAWLOWSKI



SELECTIONNE
LURDES DOS REIS NUNES



SELECTIONNE
TATIANA FABECK



11

6 La promotion de la qualité architecturale

6.1 Communication et sensibilisation

La promotion de la qualité architecturale doit être considérée comme un processus continu et évolutif, qui implique l'ensemble des acteurs concernés par le processus de construction, de la conception à la réalisation, en passant par l'usage et l'entretien. Elle vise à sensibiliser le grand public sur l'importance de la qualité architecturale et à promouvoir les bonnes pratiques. Cette action est réalisée à travers diverses initiatives, telles que des campagnes de communication, des ateliers de concertation, des visites de chantiers, etc.

6.2 Fondation de l'architecture et de l'engagement

Par le développement de la Fondation de l'architecture et de l'engagement, il s'agit de créer un espace de dialogue et de concertation entre les différents acteurs du secteur de l'architecture. Cette initiative vise à promouvoir la recherche de l'information, à favoriser l'échange de connaissances et à encourager l'engagement citoyen. Elle se concrétise par la tenue de conférences, de séminaires, de ateliers de travail, etc.



ACTIONS POLITIQUES



Les efforts déployés par l'OAI pour favoriser une prise de conscience de la culture du bâti de manière transversale (maîtres d'ouvrage avertis, décideurs publics, concepteurs, entreprises) ont pris des formes diverses.

Les 4 exemples suivants, parmi les multiples initiatives de l'Ordre en la matière, sont présentés dans les pages qui suivent :

1. Les actions de l'Ordre ont notamment abouti en juin 2004 à l'adoption par le Conseil de Gouvernement du **Programme de Politique Architecturale** en 14 points.
2. Le 30 mai 1997, une résolution commune entre la Chambre des Métiers et l'OAI a été signée. Elle formalisait des **réflexions stratégiques pour le développement du secteur de la construction dans la région**.
3. Au niveau international, c'est l'EUROKA*, dont fait partie l'OAI, qui publie le 14 mai 1997 une résolution sur les principes politiques relatifs aux professions libérales d'architecte et d'ingénieur-conseil. Il plaide notamment pour séparation stricte entre conception et réalisation (« **First Design Then Build** »).
4. Dans ses propositions adressées en 2013 aux partis politiques en lice pour les élections législatives, l'OAI réaffirme les principes qui lui tiennent à coeur quant à l'importance de la qualité de notre cadre de vie.

Le document proposé lors des élections législatives de 2013, sous le thème général « **Construisons ensemble notre cadre de vie** », est repris ci-après.

* groupement professionnel de réflexion, de travail et d'échanges, constitué des organisations professionnelles officielles de 7 régions frontalières voisines appartenant à 4 pays (provinces belges de Liège et de Luxembourg, Rhénanie Palatinat et Sarre, Alsace et Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg)

1. PROGRAMME DE POLITIQUE ARCHITECTURALE EN 2004



Le Programme de Politique Architecturale peut être consulté sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications professionnelles ».

Le Conseil de Gouvernement a adopté le 11 juin 2004 le **Programme de Politique Architecturale** en 14 points:

1. Organiser sous la Présidence luxembourgeoise en 2005 un Forum européen des Politiques architecturales et mener une réflexion au sujet des moyens et des enjeux de la politique architecturale
2. Mettre sur pied une stratégie de promotion des services dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme
3. Initier un travail d'inventorisation et de recherche sur l'ensemble du patrimoine bâti, y compris les réalisations modernes et contemporaines, afin de mettre sur pied une protection nationale conformément à la loi du 18 juillet 1998 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux
4. Encourager la création contemporaine de qualité, ainsi que son intervention dans le domaine de la restauration du patrimoine historique et industriel
5. Dans la passation de marchés publics de services, développer les procédures qui permettent de désigner les concepteurs, architectes et ingénieurs, sur base de critères mettant en avant la qualité de l'architecture, et de son impact sur l'environnement bâti et le paysage
6. Dans la mise en œuvre par les autorités communales de la nouvelle loi «Aménagement communal et développement urbain», encourager l'intégration de la notion de qualité architecturale
7. Dans le cadre de textes unifiés et contraignants qui les régissent, organiser des concours d'architecture pour les projets dont le programme permet d'escompter une plus-value culturelle, et donner à ces concours et à leur présentation un caractère modèle qui puisse servir d'exemple aux investisseurs privés
8. Créer, au niveau communal et régional, des commissions d'urbanisme élargies et indépendantes, en s'appuyant sur l'analyse des expériences européennes
9. Soutenir les efforts de documentation et de transmission du savoir artisanal
10. Valoriser, dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, la sensibilisation au cadre de vie et à l'architecture
11. Proposer à l'Université de Luxembourg de mettre l'enseignement de l'architecture et de l'urbanisme au nombre des disciplines enseignées
12. Encourager la révision rapide des textes légaux disposant sur les responsabilités des acteurs de la construction
13. Donner à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils les moyens nécessaires à la professionnalisation de l'organisation qui est garant de l'application des règles de la profession
14. Reconnaître le rôle de la Fondation de l'Architecture dans la promotion de la création, de la qualité et des liens culturels dans le domaine de l'architecture et lui assigner les moyens nécessaires pour son action

2. RÉSOLUTION COMMUNE DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'OAI DU 30 MAI 1997



30/05/1997

*Signature par la Chambre des Métiers et l'OAI d'une résolution commune concernant le secteur de la construction
Réflexion stratégique pour son développement dans la région*

LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION :

Réflexions stratégiques pour son développement dans la région

Cette réflexion poursuivait le double objectif de consolider et de développer le secteur de la construction au Luxembourg, pour que les professions de la construction restent des activités valorisantes mettant en œuvre les techniques les plus aptes à améliorer l'environnement et le cadre de vie, tout en garantissant ainsi un grand nombre d'emplois, qui édifient des bâtiments durables et de qualité et créent des villes où il fait bon vivre et qui fournissent des logements de qualité à des prix raisonnables et des infrastructures publiques efficaces.

La demande pour les biens de la construction est largement fonction de la qualité des produits proposés. En effet, les investisseurs tant privés que publics construiront, s'ils savent qu'ils ne risquent pas d'ennuis et que leurs immeubles, bien conçus, seront solides, sains et faciles à entretenir.

L'offre de la construction nationale et régionale doit être valorisée par l'amélioration de la qualité et le rapport qualité/prix en agissant sur la formation, l'innovation, la normalisation, les procédures d'appel d'offres, le contrôle et les garanties.

Les pouvoirs publics doivent considérer le secteur de la construction comme **un des instruments importants qui façonnera la société de l'avenir**, car il fournira les infrastructures nécessaires à un développement utile et durable, et il renforcera l'idée de l'Europe dans la diversité de ses cultures et de ses traditions.

Parmi les thèmes abordés dans cette résolution, citons :

- La contribution au PIB national du secteur de la construction
- Les risques liés à la globalisation des marchés
- Les avantages comparatifs du secteur local
- Les risques liés au marché concurrentiel

CONCLUSIONS

En conclusion de cette résolution commune, la Chambre des Métiers et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils partent des constats suivants :

- Les aspects économiques de l'acte de construire sont, certes, des critères importants, mais n'en représentent pas les seuls. Ainsi les exigences légitimes des maîtres d'ouvrage et des utilisateurs doivent nécessairement s'orienter à la qualité technologique et esthétique de l'ouvrage, qui suppose une conception et une exécution de qualité.
- Des mécanismes fiables de contrôle des délais et des coûts vont de pair avec une garantie d'un coût optimal d'exploitation et de maintenance de l'ouvrage.
- Les tendances de la globalisation, respectivement de l'internationalisation du marché de la construction se sont avérées être, ni encourageantes pour la concurrence, ni favorables pour le développement du secteur.
- Le patrimoine culturel, architectural et infrastructurel doit être préservé, les différences régionales doivent être cultivées, les tendances architecturales à forte composante écologique et à utilisation rationnelle d'énergie doivent être encouragées.
- Les maîtres d'ouvrage publics nationaux et locaux doivent assumer leur rôle de modèle qu'ils ont à jouer et ils doivent agir en conséquence.
- Les pouvoirs publics doivent analyser les pratiques de l'investissement public et les pratiques de financement quant à leurs conséquences macro-économiques et à leurs répercussions sur la structure du secteur régional de la construction.
- L'intervention d'hommes de l'art indépendants constitue une garantie de la défense de l'intérêt public, du maître d'ouvrage et des utilisateurs. Leur action est d'autant plus importante dans l'économie d'un pays, qu'elle contribue à la consolidation du patrimoine architectural et au développement des entreprises locales et régionales en freinant, par un effet de régulation, la concentration horizontale et verticale du secteur de la construction.
- La règle de la séparation de la conception et de la réalisation des travaux de construction doit être maintenue dans l'intérêt du maître d'ouvrage comme constituant un principe déterminant de la garantie de la qualité et de la réduction des coûts.
- Tous les acteurs de la construction doivent encourager la collaboration coopérative de la conception et de l'exécution pour optimiser les résultats, en l'occurrence les ouvrages.
- La Chambre des Métiers et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs - Conseils rappellent les recommandations et propositions de la Commission du Bâtiment et exigent qu'elles soient finalement prises en considération et mises en œuvre par les pouvoirs publics sans tarder.

3. RÉOLUTION DES ORGANISATIONS MEMBRES D'EUROKA

adoptée le 14 mai 1997 à Strasbourg

Voici le courrier du 2 juin 1997 qui a été adressé aux six députés européens luxembourgeois concernant cette résolution.

Objet: Principes politiques relatifs aux professions libérales d'architecte et d'ingénieur-conseil

La conférence des ministres de l'économie allemands a adopté en mars les « Principes politiques relatifs aux professions libérales d'architecte et d'ingénieur-conseil ». De l'avis des chambres d'architectes membres d'Euroka, ces « Principes » expriment un certain nombre de points-clés importants pour l'avenir des professions libérales dans une Europe réunie. Le texte intégral de ces « Principes » est joint en annexe à titre d'information.

Les chambres d'architectes membres d'Euroka sont confrontées à des problèmes conjoncturels et des bouleversements structurels extrêmement difficiles, qui affectent à la fois le domaine de la conception et celui de la construction.

Les architectes de l'espace Euroka doivent relever ce défi, et ils le feront. A l'occasion de leur assemblée générale, le 14 mai 1997 à Strasbourg, les Ordres des Architectes d'Alsace, de Lorraine, du Grand-Duché de Luxembourg, des provinces belges de Luxembourg et de Liège, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat en appellent aux autorités politiques et administratives à l'échelon régional, national et européen pour qu'ils soutiennent les efforts de la profession et n'aillent pas à l'encontre de ceux-ci par une dégradation de l'environnement dans lequel les professions libérales sont amenées à exercer.

Ils demandent en particulier aux autorités législatives et exécutives de maintenir, voire d'imposer les principes correspondants aux impératifs suivants:

- **Le cadre législatif et réglementaire des professions libérales** et des petites et moyennes entreprises en général doit être **adapté aux conditions actuelles** pour assurer un développement de structures adéquates à leur rôle majeur au sein de l'économie et de la société.
- **L'intervention d'hommes de l'art indépendants** constitue une garantie de la défense de l'intérêt public, du maître d'ouvrage et des utilisateurs. Leur action est d'autant plus importante dans l'économie d'un pays, qu'elle contribue à la consolidation du patrimoine architectural et au développement des entreprises locales et régionales en freinant, par un effet de régulation, la concentration horizontale et verticale du secteur de la construction.
- **Une stricte séparation entre conception et réalisation doit être garantie** et, conformément aux principes de saine gestion du budget public, **il doit être renoncé aux marchés d'entreprise totale et aux appels d'offre performanciers pour les bâtiments publics**. La séparation de la conception et de la réalisation est essentielle à la garantie de la qualité.
- **Les intérêts légitimes de l'économie régionale doivent être pris en compte** lors de l'attribution des marchés publics de conception et de construction - dans le respect des règlements européens en la matière.
- **Les nouvelles réglementations en matière de concours d'architecture doivent être transposées** en collaboration avec les architectes.
- **Il faut empêcher** que des charges supplémentaires viennent encore peser sur les PME et les professions libérales du fait de nouvelles dispositions juridiques et réglementaires ou d'une **augmentation du coût du travail**.
- **La transparence des décisions d'attribution des marchés de construction doit être garantie** et toutes les dispositions possibles prises afin d'empêcher toute corruption lors de l'attribution.
- **L'harmonisation et la déréglementation doivent être pratiquées avec bon sens:** les réglementations publiques créent les conditions nécessaires à la « paix juridique », à la transparence et à une même application du droit et des procédures dans les questions d'urbanisme et de construction. La sécurité des investissements et l'égalité des chances doivent être garanties. Par ailleurs, en vertu du principe de subsidiarité, les systèmes juridiques existants, élaborés au fil du temps et qui varient selon les régions, doivent également être pris en considération.

Les bâtiments et installations à usage privé, public ou professionnel, sont toujours aussi des éléments d'urbanisme et d'environnement. L'habitat, le travail, les loisirs, c'est-à-dire la vie sociale, sont marqués de manière fondamentale par l'urbanisme des grandes villes et le développement des villages, par l'architecture des bâtiments et l'architecture intérieure, par l'aménagement de l'espace et celui des paysages. **L'architecture et l'urbanisme peuvent contribuer à un renouveau économique et technologique, rendre l'Europe plus attrayante et apporter leur contribution à la définition d'une véritable identité régionale.** Pour cela, il faut une conception de qualité et une architecture à dimension culturelle.

Les architectes d'Euroka continueront à porter leurs efforts sur **l'accès à de nouveaux domaines d'activités, sur l'instauration d'un contrôle des coûts de construction et sur la gestion de la qualité**, afin de remplir leur mission vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et leur devoir vis-à-vis de la société, malgré une situation du marché de plus en plus difficile.

Une amélioration de la collaboration entre maîtres d'ouvrage (publics), architectes, ingénieurs et sociétés de construction - collaboration somme toute éprouvée - est la mieux à même de garantir que ces objectifs seront atteints. **Les petites et moyennes structures remplissent une fonction essentielle au niveau de l'économie et de la société**, elles valent par conséquent la peine d'être soutenues et conservées. L'Union Européenne l'a reconnu en ce qui concerne le commerce et l'industrie, secteurs où elle soutient les PME dans le cadre de programmes spécifiques. Il s'agit désormais de faire en sorte que les conditions politiques de l'exercice des professions libérales garantissent le maintien des fondements éthiques de celles-ci - compétence, indépendance et assistance. Pour cela, il est indispensable que la profession soit économiquement indépendante et à même de se développer.

A la politique d'assurer, voire de mettre sur pied, le cadre économique nécessaire.

4. PROPOSITIONS POLITIQUES OAI EN 2013:



VOICI NOS PROPOSITIONS:

1. Concevons, construisons et utilisons durablement notre cadre de vie

Evitons de créer aujourd'hui les crises de demain en tombant dans le piège des solutions de facilité à première vue.

Les défis complexes d'aujourd'hui ne peuvent pas être relevés en restant figés dans la pensée unique et dans un conformisme sans audace ni imagination.

Utilisons les vrais talents des concepteurs, architectes, ingénieurs-conseils et urbanistes pour réfléchir et agir de manière holistique au profit de notre cadre de vie.

Faisons confiance à l'approche contextuelle, globale, créative, innovatrice, indépendante, intègre, impartiale, intégratrice, cohérente et responsable des concepteurs pour façonner notre environnement bâti¹.

Non seulement au vu des restrictions budgétaires actuelles, mais par conviction et compréhension de leurs missions d'intérêt public, **nos professions marquent leur ferme volonté à contribuer à construire de manière plus économe. Une conception intelligente permet de bâtir moins onéreux.**

Le développement durable ne se résume pas au seul aspect de l'énergie et à la frénésie « isolationniste », mais englobe d'autres facteurs aussi importants, tels que qualité de vie, santé, bien-être, esthétique, patrimoine, identité, production, transport, matériaux, « Life cycle cost », utilisation, entretien, flexibilité, recyclage,...²

En outre, **les utilisateurs doivent être sensibilisés** à l'usage correct des technologies mises à leur disposition afin que les avantages de ces technologies soient effectivement mis en application.

Dans un monde d'une technicité débridée et d'une complexité galopante, **laissons le temps aux concepteurs et aux maîtres d'ouvrage** d'imaginer, de programmer, de budgétiser le projet et ses implications à court, moyen et long terme, selon la règle « **First design, then build** ».

Reconnaissons les compétences et qualités de nos **entreprises locales, voire régionales** en favorisant leur accès au marché.

Osons dès maintenant appliquer pour les marchés publics et privés le **critère de l'offre économiquement³ la plus avantageuse**, privilégiant les considérations de qualité et d'investissement pérenne, d'autant plus que l'Europe entend abolir enfin le critère du prix le plus bas⁴.

Brisons ainsi la spirale du prix le plus bas, en nous **épargnant la malencontreuse pratique des suppléments cachés et de la judiciarisation du domaine de la construction.**

Ne forçons plus les entreprises, par l'obnubilation du seul critère du prix le plus bas, à rattraper leurs offres anormalement basses par des suppléments ou des astuces juridiques contractuelles.

Engageons des **entreprises motivées** qui travaillent ensemble au profit d'un projet réussi. **Vérifions ce qui est construit** par rapport aux autorisations en attribuant cette mission d'intérêt général souvent vacante.

En tant que facteurs essentiels à la réussite d'un projet, gardons le **lien direct et la relation de confiance entre le maître d'ouvrage et ses concepteurs** et évitons les intermédiaires opaques étrangers à nos professions, qui risquent d'alourdir les projets et de ne pas apporter de plus-value.

Impliquons dès le début le savoir-faire et l'expérience des concepteurs dans **l'élaboration des textes légaux et réglementaires.**

Avant le vote au Parlement, instaurons **une phase de test pour toutes les lois** ayant une répercussion forte sur notre économie, afin d'éviter les dérapages qui nécessitent des efforts beaucoup plus importants pour y remédier.

2. Simplifions intelligemment le carcan administratif surtout de la construction: réduisons de 1200 à 600 les éléments déclenchant une procédure tout en respectant les objectifs fixés

Motivons nous en fixant des objectifs hardis: « Moins, mais mieux légiférer »

Accentuons encore les initiatives actuelles au niveau de la simplification administrative dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction, en se fixant un objectif ambitieux:

Sur un horizon de 3 ans, effectuons cette réduction de moitié indispensable. Notre situation alarmante vient d'être mise en exergue par l'application web « guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement », développée par l'OAI pour la Cellule de facilitation auprès du Ministère d'Etat.

Un tel effort ne sera pas arithmétique. Grâce aux expériences de terrain des concepteurs, nous arriverons à **réduire l'inflation législative**, pour consacrer des lois et règlements durables, moins nombreux et disparates, davantage efficaces et ciblés, en mettant en place des **textes cohérents et hiérarchisés éliminant les multiples emplois, contradictions, incompatibilités.**

Le « **Less is more** » sera très fructueux pour notre cadre de vie.

Trop de règles tuent la créativité.

Aucun texte de loi ne pourra jamais remplacer l'acte créatif et responsable d'un professionnel. **Sensibilisons les différentes instances publiques à collaborer entre elles de manière encore plus efficace** et à considérer leur impact sur l'avancement d'un projet. Nourrissons une envie de faire bouger les choses.

Donnons aux administrations aux points névralgiques les moyens et la flexibilité nécessaires pour s'adapter rapidement aux nouvelles situations.

Cf. l'annexe.

3. Exigeons de notre formation initiale qu'elle permette une activité professionnelle responsable soutenue par une formation continue volontaire

Ayons confiance en nous-même et en nos systèmes de formation primaire, secondaire et universitaire.

Evitons de démultiplier les intervenants, les contrôleurs des contrôleurs,...

Ne tombons pas dans le piège du saucissonnage des missions⁵, des labels et des certifications.

Favorisons une formation continue volontaire portée par une véritable envie d'un développement de compétences propres; ceci évitera un système administratif de tamponnage de savoirs.

La course folle aux labels mine les motivations au niveau de la formation initiale.

Réapprenons à prendre nos responsabilités et ne nous cachons pas derrière des systèmes artificiels de certification.

Redonnons le goût à nos jeunes d'embrasser une carrière d'architecte, d'ingénieur, professions qui créent des valeurs tangibles. Nous renvoyons à ce sujet à notre campagne de sensibilisation à destination des jeunes www.unbonplanpourtonavenir.lu et à la brochure « **Il y a du Génie dans votre quartier** ».

Construisons des écoles à l'image de nos ambitions en épargnant à nos enfants une « scolarité en containers » et en permettant leur éveil à la qualité architecturale et du cadre de vie.⁶

4. Permettons l'accès à un logement digne pour tous

L'Ordre accueille très favorablement le revirement des décideurs politiques en mettant **enfin l'accent sur l'offre**, qui est largement insuffisante dans le domaine du logement, étant la vraie cause du problème actuel de pénurie en ce domaine.

Cumulons toutes les initiatives en discussion, en passant par l'utilisation du logement existant non occupé et des terrains constructibles non bâtis, par une densification de qualité, et le cas échéant, par un élargissement des périmètres, par la mise en place d'un cadre pour de nouvelles formes de maître d'ouvrage, ...

1 Par leur déontologie, les architectes, ingénieurs-conseils et urbanistes, sont les médiateurs qui équilibrent les intérêts du maître d'ouvrage, ceux des utilisateurs et l'intérêt public (Article 12 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils).

2 Outre la performance énergétique du bâtiment construit, il faudra également tenir compte de son **énergie grise**. Dans ce cadre, une décentralisation de la production d'énergie, voire une incitation à rendre les **bâtiments quasiment autarciques**, pourra être étudiée.

3 Il sera même davantage approprié de parler d'offre durablement la plus avantageuse.

4 Mieux vaudra appliquer les concepts **MEAT**: most economic advantageous tender / **QBS**: quality based selection / **BVP**: best value procurement.

5 Ces missions sont d'ailleurs souvent prises en charge par des intervenants qui n'en assument pas la responsabilité.

6 Il est renvoyé à ce sujet au courrier adressé le 06/09/2012 à Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier ministre, concernant le recours à des constructions préfabriquées (publié sur le site www.oai.lu à la rubrique « bulletin / avis / newsletter oai » => « avis oai »).

ANNEXE AD POINT 2.

CONTRIBUTIONS DE L'OAI EN MATIÈRE DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

1. Les concepteurs membres OAI, étant impliqués dès le début dans chaque projet, sont bien positionnés pour déceler d'éventuels problèmes procédurax.

Constat: Les projets de lois ne sont pas soumis à des tests pratiques préalables. Après publication, une documentation quant à leur application concrète fait souvent défaut. Les fiches d'impact actuelles sur les procédures ne sont pas efficaces.

En outre, les bonnes intentions à la base des textes ne portent souvent pas leurs fruits, car leur mise en œuvre pratique n'est pas assez considérée lors de la conception des lois et règlements. Les administrations étant souvent trop focalisées sur leur seul maillon de la chaîne, risquent d'oublier leur responsabilité sociétale de faire avancer les projets.

Dans ce contexte difficile, les concepteurs selon leur déontologie sont tenus d'intégrer et d'équilibrer les intérêts du maître d'ouvrage, l'intérêt général et celui des utilisateurs.

Avec ses seuls moyens, l'Ordre a essayé depuis sa constitution en 1990 de contribuer de manière proactive et constructive à l'application des textes légaux. Cf. exemples sous¹.

2. Propositions de solutions

L'OAI essaye d'assurer le rôle **d'intermédiaire, de catalyseur et de préparateur de terrain entre les différents acteurs (administrations publiques, maîtres d'ouvrage,...)** pour trouver des solutions rapides et efficaces au niveau des procédures sur base des retours d'expérience de ses membres.

- a) Intervention de l'OAI et de ses membres avant la publication de la loi: élaboration des textes et **phases de test sur des projets réels** après la publication de la loi: contribution à éditer de manière rapide des **fiches d'application**.
- b) **Transparence et accessibilité des outils de travail:** tous les textes de base (PAG, règlements sur les bâtisses,...) sont actuellement gérés en interne par le Ministère de l'Intérieur. Des versions coordonnées, à jour et validées de ces textes devront être mises en ligne sur une plateforme ouverte.
Le cas échéant, il faudra donner des moyens aux communes pour assurer un tel service.
- c) Développement de l'application du **géoportail** pour montrer de manière intégrée, pour chaque parcelle renseignée par le demandeur, les textes qui sont applicables.
- d) Renforcement de la sécurité juridique des textes de loi.
Il faut définir des **phases de transition** pour les lois qui sont adaptées à leur impact, et qui séparent clairement leur champ d'application par rapport aux dossiers en cours et aux nouveaux dossiers. En outre, les textes officiels ne doivent pas devenir prépondérants.
- e) **Textes européens:** lors de la participation de l'OAI au travail législatif européen, par le biais des représentations des professionnels à Bruxelles (CAE, EFCA), il importe de mieux impliquer de telles expériences au niveau national.
Exemple actuel: les travaux de l'EFCA en matière de révision de la directive européenne sur les marchés publics ont pu être transmis très tôt aux instances compétentes.
Pour tous les secteurs, il importe de transposer de manière intelligente - et de ne pas seulement transcrire - les directives européennes en droit luxembourgeois en y intégrant le savoir pratique des personnes sur le terrain.
Il faut se donner des moyens similaires à ceux du secteur financier pour suivre et transposer les directives européennes en matière de construction.
- f) **Accentuation des travaux** du Département de la Simplification administrative et notamment ceux de la **Cellule de facilitation**.

Dans le cadre du mémorandum adressé par l'OAI aux partis politiques avant les élections législatives de 2009, la simplification administrative a été traitée, et notamment les propositions suivantes, **pour lesquelles nous indiquons en italique les suites données à ce jour**:

- Reconsidérer les conséquences du silence de l'Administration.
Pour certaines matières, inverser le principe actuel en ce sens qu'après 3 mois une demande sans réponse vaut acceptation.
La loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur a partiellement pris en compte cette demande.
- Généraliser l'obligation pour l'Administration d'adresser des accusés de réception aux demandeurs indiquant un numéro de dossier et la personne traitant le dossier.
- Assurer par tous les moyens un traitement impartial et équitable des dossiers par l'élimination du trafic d'influence.
- Appliquer/répercuter les jurisprudences notamment administratives par le gouvernement/législateur.
- Améliorer la compétitivité de notre économie par la codification des textes législatifs et réglementaires et la réduction des délais de procédure (**code de la construction**).
- Assurer la cohérence des textes avec le concours des professions libérales.
- Instaurer l'obligation de publier des versions coordonnées des textes.
- Voter le projet de loi n°5704 sur les régimes de responsabilité en matière de construction.
- **A l'instar de l'obligation pour les membres OAI, instaurer l'assurance RCP obligatoire pour les autres acteurs d'un projet de construction, englobant la postériorité.**
- Améliorer la morale de paiement.

Il faudra suivre l'application de la loi du 29 mars 2013 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales pour les secteurs privé et public

CONCLUSION

L'Ordre accueille très favorablement la priorité donnée par le Gouvernement à la Simplification Administrative, mais il serait préférable de ne plus devoir s'appliquer à un tel exercice a posteriori.

Une des solutions consiste à établir de manière coordonnée des textes en intégrant assez tôt la pratique des femmes et des hommes de terrain et à introduire des phases de test sur des projets réels avant le vote des lois et règlements ayant une répercussion forte sur notre économie, tout en respectant les principes qui rendent notre cadre de vie durable.

1 Voici quelques exemples concrets de l'apport OAI:

- a) Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI): fiche de travail OAI « Législation sur les marchés publics »
- b) Ministère de l'Intérieur: Fiche de travail PAG / PAP; Règlement général sur les bâtisses,...
- c) Ministère de l'Intérieur / Ministère des Classes moyennes / Université du Luxembourg en juillet 2011: application des lois ACDU et droit d'établissement.
L'OAI avait demandé de tester l'application des règlements grand-ducaux sur des exemples réels, ce qui aurait démontré l'importance d'une telle phase de test.
Pour éviter les problèmes rencontrés lors de l'application de la loi ACDU en 2004, l'OAI a insisté avec succès sur l'importance d'élaborer un paquet complet (loi et règlements grand-ducaux d'exécution).
- d) Administration du Cadastre et de la Topographie: lignes directrices pour l'établissement du cadastre vertical, définition homogène des surfaces utiles en cours.
- e) Département de la Simplification administrative: Expertise et assistance technique dans le cadre de la mise en place de la **Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement**; application web « guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement »; participation au projet de modélisations des procédures version 2007 et 2010.
- f) Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Direction Générale de l'Energie, Ministère du Logement, MDDI: CPE, LUNAZ,...
- g) ITM, Administration de l'Environnement, Sécurité dans la fonction publique, bureaux de contrôle et les organismes de contrôle agréés: commodo-incommodo,...
- h) Administration de la Gestion de l'Eau: lignes directrices pour la gestion des eaux pluviales
- i) ...

12



ENGAGEMENT EUROPÉEN DE L'OAI



ENGAGEMENT EUROPÉEN DE L'OAI



1990
Réunion du CAE avec la
participation de Georges REUTER



03-04/12/2010
20 ans du CAE à Bruxelles



2005
Marie LUCAS,
Présidente du CAE



1991
Georges REUTER,
Président du CAE

Dès sa constitution, l'OAI a participé de manière très active dans les organes et les groupes de travail des organisations professionnelles européennes.

CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE (CAE)

Le Luxembourg était déjà actif au sein du Comité de Liaison des Architectes de l'Europe Unie (CLAEU).

Chrëscht KLEIN et Georges REUTER ont participé à Treviso (IT) en juin 1990 à l'assemblée générale de constitution du CAE, résultant de la fusion du CLAEU et du Conseil Européen des Architectes.

Des assemblées générales du CAE ont été organisées au Luxembourg en 1991 sous la présidence de Georges REUTER, et en 2005 sous la présidence de Marie LUCAS.

Pierre HURT est engagé dans de nombreux groupes de travail du CAE.

Vous trouverez plus d'informations sur le CAE sur le site www.ace-cae.org.

FORUM EUROPÉEN DES POLITIQUES ARCHITECTURALES LES 27 ET 28 JUIN 2005 À L'ABBAYE DE NEUMÜNSTER, LUXEMBOURG

Un séminaire sur la qualité architecturale s'est tenu les 27 et 28 juin 2005 à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne. Organisé par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils, il a reçu en assemblée plénière le « Forum européen des Politiques architecturales ».

Le Forum européen des politiques architecturales est une plateforme qui se base sur 3 piliers, en regroupant les représentants des Etats membres, des institutions culturelles chargées de l'architecture et des professionnels de ce secteur. Sa création a été annoncée lors d'une réunion des Ministres de la Culture de l'Union européenne en novembre 1999 sous Présidence finlandaise.

Le Forum prévoit des rencontres semestrielles au rythme des présidences européennes et a pour but de promouvoir la prise en compte de l'architecture dans toutes les politiques influant sur la qualité de l'environnement naturel et bâti.

En introduction à la session plénière du Forum, une session commune de travail a rassemblé pendant la matinée du 27 juin 2005 les Ministres de la Culture réunis en Conseil informel, et les participants au Forum. Le séminaire a été ouvert par la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Mme Octavie Modert. Cette session a été consacrée à l'évaluation, 5 ans après, des répercussions et de l'impact de la Résolution sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural, adoptée le 23 novembre 2000 par les Ministres de la Culture et de l'Audiovisuel, devenue Résolution du Conseil de l'Union Européenne le 12 février 2001.

Outre la présentation d'une enquête d'évaluation effectuée à l'initiative du Forum avec le soutien de la Présidence luxembourgeoise, diverses présentations de mises en œuvre concrètes ont contribué à faire le point sur la mise en place, dans les divers Etats membres, de programmes de politique architecturale.

Faisant suite à la rencontre avec le Conseil des Ministres, le Forum a enchaîné diverses plateformes de réflexion :

En fin de matinée du 27 juin, le Forum a poursuivi ses travaux sur la prise en compte de l'architecture dans les politiques européennes, avec la participation de députés européens membres de l'intergroupe Urban-Logement.

Au cours de l'après-midi, la réunion a porté sur le développement des espaces urbains et sur la reconquête des espaces interstitiels. Ceux-ci posent de manière toujours accrue la nécessité de traiter en parallèle les défis de l'environnement, de l'économie, de la mobilité, de l'attractivité des villes et des régions. Les projets architecturaux sont autant d'opportunités d'y apporter des réponses, à condition de faire le choix d'outils et de procédures suscitant la qualité.

Le lendemain, le Forum a posé la question des moyens de sensibilisation aux thèmes de l'architecture et de l'urbanisme, que ce soit dans le domaine très visible des grands événements médiatiques ou, dans celui, plus quotidien, de la vie des quartiers et du logement ou, plus généralement, dans tout ce qui touche à l'identité culturelle de notre environnement.

Dans le cadre de la Présidence Luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015, un colloque international sur les politiques architecturales en Europe sera organisé les 12 et 13 novembre 2015 dans les Rotondes (Luxembourg) et à la Maison du Savoir (Esch Belval) par le LUCA et l'OAI avec la participation du Ministère de la Culture.



29 / 05 / 2011
AG de l'EFCA à Berlin
Gaston FLESCH, Vice-Président EFCA



27-28/06/2005
Forum Européen des Politiques
Architecturales à Luxembourg



Groupe de travail OAI de
préparation du Forum Européen des
Politiques Architecturales en 2005

EU PRIZE FOR CONTEMPORARY ARCHITECTURE - MIES VAN DER ROHE AWARD

Depuis 2003, l'OAI propose des projets de membres OAI pour ce prix prestigieux afin de mieux faire connaître l'architecture et l'ingénierie du Luxembourg au niveau international.

EUROPEAN FEDERATION OF ENGINEERING CONSULTANCY ASSOCIATIONS (EFCA)

Une assemblée générale du Comité Européen des Ingénieurs-Conseils (CEDIC, qui a fusionné avec le Comité européen des Bureaux d'Ingénierie pour former l'EFCA en 1992) a été organisée au Luxembourg du 10 au 12 mai 1990.

L'OAI est un des membres fondateurs de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA), et plusieurs réunions du Board of Directors et du Directors & Secretaries Meeting ont déjà été organisées au Luxembourg.

Georges KIEFFER fut membre du Board of Directors de 1999 à 2002.

Gaston FLESCH, Vice-Président Honoraire de l'OAI, est Membre du Board of Directors depuis le 29 mai 2011 et Vice-Président depuis le 23 mai 2014.

Pierre HURT participe activement aux Directors & Secretaries Meetings de l'EFCA.

Vous trouverez plus d'informations sur le EFCA sur le site www.efcanet.org.

PARTICIPATION À EUROKA

EUROKA est un groupement professionnel de réflexion, de travail et d'échanges, constitué des organisations professionnelles officielles de 7 régions frontalières voisines appartenant à 4 pays (provinces belges de Liège et de Luxembourg, Rhénanie Palatinat et Sarre, Alsace et Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg).

Ce groupement est actif au niveau politique, avec, par exemple, la résolution du 14 mai 1997 sur les principes politiques relatifs aux professions libérales d'architecte et d'ingénieur-conseil. Il plaide notamment pour séparation stricte entre conception et réalisation («**First Design Then Build**»).

Dans les cadres des manifestations de « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 », EUROKA a organisé une exposition « **L'architecture au fil de la vie** ».

La sélection des projets exposés s'est faite en deux phases: la première sélection effectuée par les instances ordinales d'EUROKA pour retenir 3 à 4 réalisations par catégorie, suite à un appel à propositions auprès de leurs membres ou bien parmi des réalisations lauréates de Prix de l'Architecture par exemple, a été suivie par une sélection de 36 projets en réunion plénière d'EUROKA le 7 juillet 2006 à Mayence.

L'exposition a voyagé tour à tour dans les 6 régions participantes, accompagnée de divers événements: visites des objets, inaugurations, colloques avec les architectes, les maîtres d'ouvrage et les utilisateurs des réalisations sélectionnées, appréciation par les visiteurs.

L'exposition au Luxembourg s'est déroulée avec beaucoup de succès du 30 mars 2007 au 15 avril 2007 au Centre culturel de rencontre – Abbaye de Neumünster, le premier accrochage de l'exposition a été accompagné par un colloque autour des projets du thème « Culture/loisirs ».

- 30 mars 2007 Ville de Luxembourg / Thème: Culture
- 20 avril 2007 Rhénanie-Palatinat / Mayence / Thème: Enseignement
- 22 juin 2007 Lorraine / Metz / Thème: Transport
- 21 septembre 2007 Sarre / Saarbrücken / Thème: Lieu de travail
- 26 octobre 2007 Alsace / Strasbourg / Thème: Santé
- 16 novembre 2007 Province de Luxembourg / Arlon. / Thème: Habitat.

Sous le haut patronage du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, un catalogue a été édité et envoyé aux membres de l'OAI et aux décideurs au Luxembourg.

AU NIVEAU INTERNATIONAL

L'OAI est membre de:

l'Union Internationale des Architectes (UIA) et de la Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC).

+25

OAI

EUROKA

L'architecture au fil de la vie - exposition itinérante

Ce projet a été réalisé dans le cadre de Luxembourg et Grande Région, Capitale Européenne de la Culture 2007, sous le Haut Patronage de leurs Altesses Royales le Grand Duc et la Grande Duchesse, et avec le soutien du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG
CULTURE / LOISIRS



RHEINLAND PFALZ
BILDUNG



LORRAINE
TRANSPORT / INFRASTRUCTURES



EUROKA est un groupement de réflexion, de travail et d'échange mis en place en 1988, et constitué des organisations professionnelles officielles des architectes des 7 régions frontalières: Province de Liège, Province de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Alsace, Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg.

SAARLAND
ARBEITEN



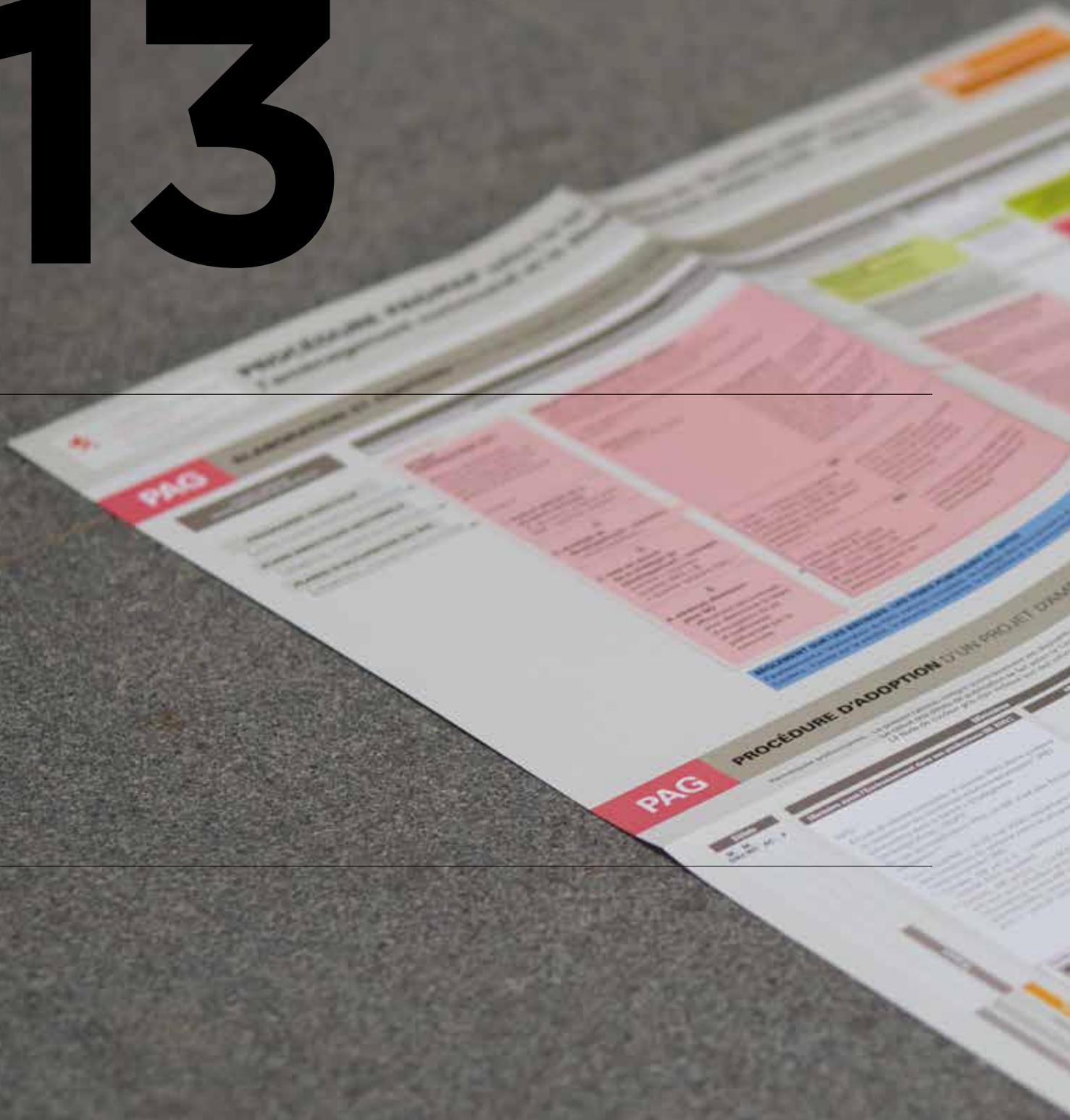
ALSACE
SANTÉ / MAISONS DE SOINS



PROVINCE DE LUXEMBOURG
HABITAT



13



PARTICIPATION AU PROCESSUS LÉGISLATIF



PARTICIPATION AU PROCESSUS LÉGISLATIF



Tout en plaidant pour l'implication dès le début le savoir-faire et l'expérience des concepteurs dans l'élaboration des textes légaux et réglementaires, l'OAI participe au processus législatif et réglementaire par la publication d'avis sur les projets de loi et de règlements grand-ducaux touchant à l'exercice des professions OAI.

Les textes ayant une portée générale pour le secteur de la construction ont été préparés ensemble avec les autres organismes représentatifs, par exemple au sein de l'Association Luxembourgeoise des Organisations de la Construction (A.L.O.C.).

Ces documents peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique « bulletin/avis/newsletter oai ».

L'OAI a notamment avisé les projets sur les thèmes suivants:

- Directives européennes « marchés publics »
- Directive européenne « qualifications professionnelles »
- Loi sur les marchés publics
- Droit d'établissement
- Etablissements classés
- Aménagement du territoire
- Aménagement communal et développement urbain
- Concours
- Sécurité et santé sur les chantiers
- Pacte Logement
- Carnet de l'habitat
- Accessibilité des lieux ouverts au public
- Performance énergétique des bâtiments d'habitation et des bâtiments fonctionnels
- Energies renouvelables
- Plans directeurs sectoriels
- Loi sur l'eau
- Conservation et protection des sites et monuments nationaux
- Réforme de l'enseignement secondaire
- ...



A titre d'exemple, le 3^{ème} avis de l'OAI (23 octobre 2014) sur les projets des 4 plans directeurs sectoriels est repris ci-après.

Après le vote des lois, des fiches de travail pour en faciliter la compréhension et la pratique au quotidien sont publiées pour les membres de l'OAI.

Elles peuvent être consultées sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications professionnelles » => « fiches de travail ».



Scannez ce code pour consulter les avis de l'OAI

3^{ÈME} AVIS OAI EN 2014: 5 MESSAGES-CLÉS DE L'OAI PROJETS DES 4 PLANS DIRECTEURS SECTORIELS

NOS 5 PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES: ANALYSE HOLISTIQUE

- **Coordination** entre les 4 plans directeurs sectoriels: stratégie globale intégrée
- **Hiérarchie** des outils
- **Timing**: phase de test procédural; phase de transition; pas de rétroactivité; principe de précaution pour de futures mises à jour
- **Subsidiarité**, respect des échelles
- **Echelonnement** et transversalité

Suivons une stratégie globale intégrée par une **application coordonnée et ajustée** des 4 plans directeurs sectoriels.

Hiérarchisons les différents outils de planification d'une manière pyramidale, avec l'objectif d'assurer la **sécurité juridique, de planification et d'investissement**.

Définissons un **timing adéquat** pour l'ensemble de la procédure d'entrée en vigueur des nouveaux outils.

Avant la mise en place des outils, réalisons des **tests in concreto** (« Realitätscheck »).

Mettons en place une **phase de transition** adaptée à la lourdeur des mesures.

Assurons la sécurité de planification en **excluant les mesures rétroactives**.

Établissons un **cadre précis de traitement des dossiers** (délais fixes, critères d'appréciation transparents,..) à **chaque échelon administratif**; évitons ainsi l'arbitraire et le gaspillage de ressources.

Évaluons l'utilité et l'efficacité des outils mis en place et **osons les rectifier** en cas de besoin.

Mettons en place une **méthodologie de la gestion du changement**.

Prévoyons dès à présent les **mises à jour futures des plans directeurs sectoriels** afin d'éviter le risque d'un chaos programmé.

Appliquons le principe de **subsidiarité**: chaque échelon fait ce qu'il peut faire le mieux et n'interfère qu'avec les échelons adjacents. (Cf. schéma)

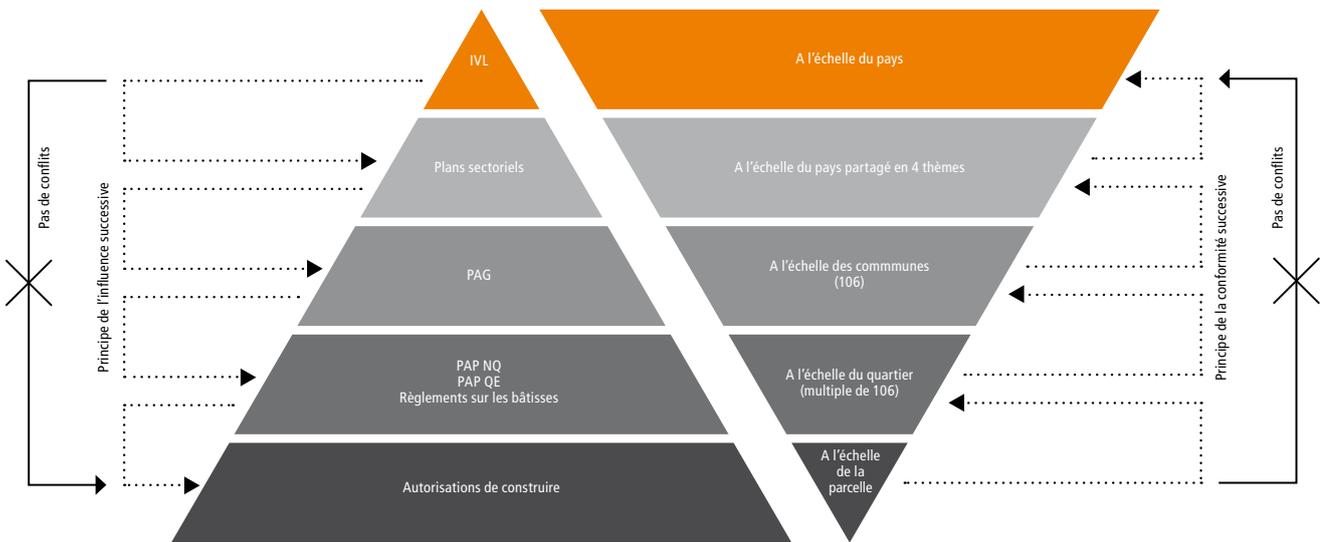
Les plans sectoriels ne devront pas agir directement sur les PAP, les règlements sur les bâtisses et les autorisations de construire.

Afin de préparer les acteurs de manière progressive, il importe **d'échelonner** les mesures en introduisant des **étapes intelligentes et de prendre en compte les effets de transversalité**.

Nous renvoyons à nos **2 avis du 07/08/2014** (considérations générales) et **du 07/10/2014** (analyse détaillée des projets) concernant les projets des plans directeurs sectoriels, entre autres, aux questions suivantes:

- Quant aux principes qui devraient présider à l'élaboration de ces plans directeurs sectoriels (PS), nous rappelons nos convictions en la matière: à savoir le respect du principe de subsidiarité, de la lean governance et du think global, act local. **L'inventaire complet de l'existant (PSL, PSZAE) revêt également une importance majeure.**
- Soulignons que la publication définitive des quatre PS à intervenir devrait être accompagnée par l'édition de **fiches d'application pratique, ainsi que par la publication de versions coordonnées de tous les textes amenés à être incidemment modifiés.**
- **Sur quelles bases** les différentes données chiffrées (« seuils ») ont-elles été établies: recherche empirique, réflexion scientifique, base légale nationale, européenne, internationale, normes ou autres?
- Au-delà de l'horizon de planification qui est fixé à 2030, ne faut-il pas se poser d'abord la question **vers quel type d'activités notre pays** veut s'orienter pour les années à venir?

Schéma ad hiérarchie des outils et principe de subsidiarité

**Explicatif:** Respectons les lois de la nature :

Chaque processus de planification se fait de par sa nature de l'ensemble au détail et respecte le principe de la subsidiarité et de l'influence successive. Si ce principe se voit bafoué, des conflits et des blocages sont inévitables.

Devant notre responsabilité sociétale, respectons la hiérarchie des outils de planification. Ainsi, chaque échelon n'interfère qu'avec les échelons adjacents.

Si dans le futur, chaque PAG respecte les indications des plans sectoriels, et que par la suite chaque PAP NQ respecte le PAG y afférent, et que l'autorisation de construire respecte le PAP NQ, cette autorisation de construire respectera les plans sectoriels en vigueur lors de l'entrée en vigueur du PAG afférent.

Par contre, si avant l'adaptation des PAG aux plans sectoriels, des instruments de régularisation plus bas dans la hiérarchie doivent se conformer aux plans sectoriels, il y a un fort risque de conflits et de blocages.

PRESTATIONS OAI POUR LE SECTEUR PUBLIC

L'expertise de l'OAI et de ses membres est valorisée par l'Etat à travers de conventions.

GUIDE URBANISME

Le Département de la Simplification Administrative (DSA), sous la direction de Christiane MANGEN, et l'OAI ont signé en décembre 2011 une convention d'expertise et d'assistance technique dans le cadre de la mise en place de la Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement (CFUE).

Depuis 2013, Julien HAVET est le responsable de la CFUE qui est reprise au sein de la Plateforme interministérielle de réforme et de simplification administrative coordonnée par Paulette LENERT.

Cette convention portait, entre autres, sur le développement par le groupe de travail OAI « DSA », présidé par l'ingénieur-conseil Claude BELCHE, d'un questionnaire-guide sous forme d'un outil informatique permettant de déterminer les procédures d'autorisation applicables au cas par cas sur base du Code de l'Environnement.

La mise en oeuvre de cet outil pour l'OAI a été réalisée par l'ingénieur-conseil Gabriella VENTRICE.

Cette application web www.guide-urbanisme.lu a les 3 objectifs suivants:

- Regrouper l'ensemble des contextes déclencheurs de procédures d'autorisation en matière d'urbanisme et d'environnement dans un seul et même outil.
- Permettre une vue d'ensemble des procédures et autorisations requises en matière d'urbanisme et d'environnement pour un projet.
- Faciliter l'analyse d'un projet par rapport aux différents contextes.



CELLULE INDÉPENDANTE – FUSIONS COMMUNALES

Le Ministre de l'Intérieur a demandé à l'OAI en 2013 de participer à la cellule indépendante – fusions communales.

Sur base des travaux de cette cellule, le Ministère a édité en mai 2013 un guide de procédures et bonnes pratiques, qui peut être téléchargé sur le site www.mi.public.lu à la rubrique « publications ».

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CONSTRUCTIONS INTÉGRÉES POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES ENFANTS ET ENFANTS SCOLARISÉS

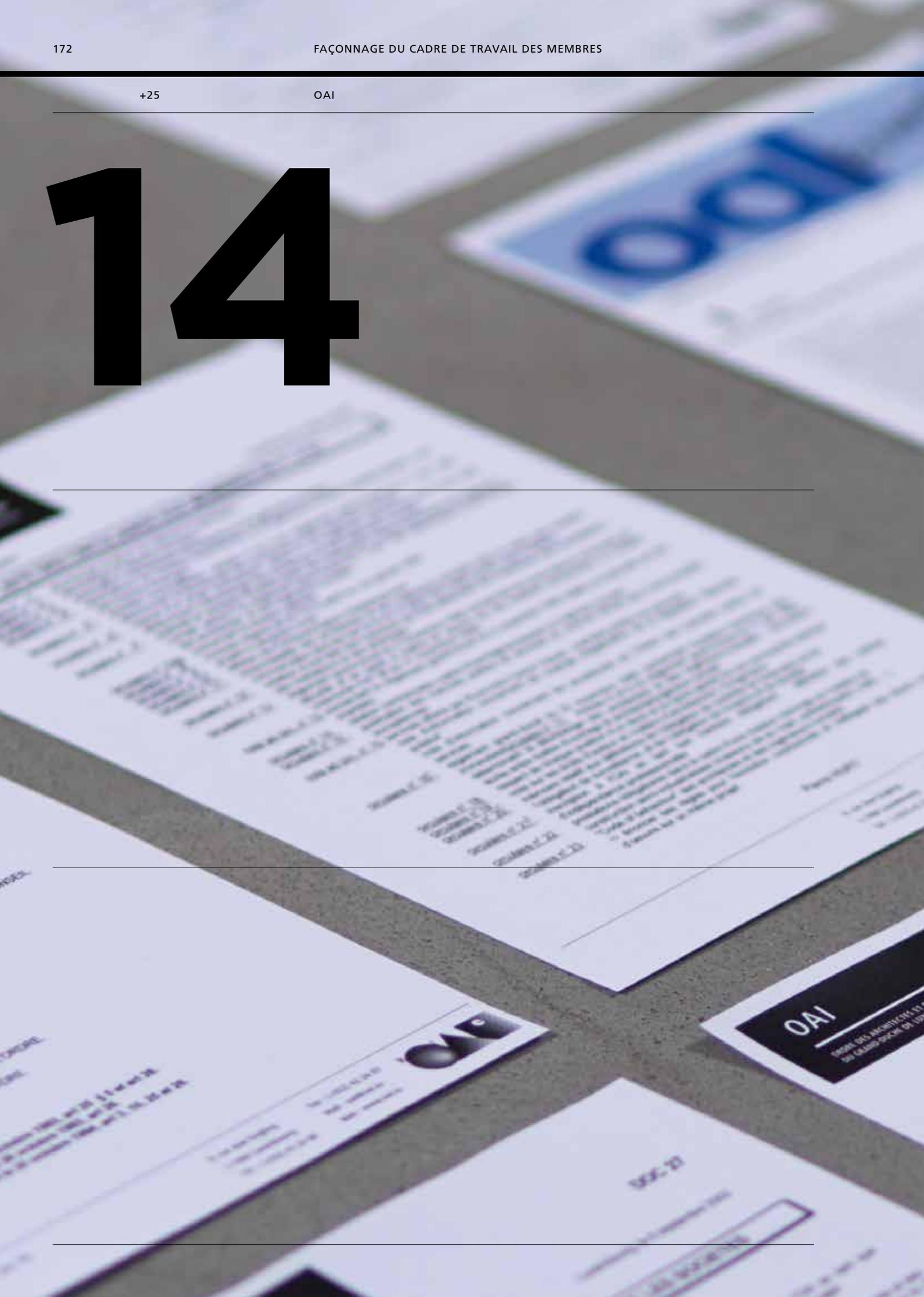
Une convention de collaboration, d'expertise et d'assistance technique de l'OAI avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance a été signée en 2014 afin d'établir de telles recommandations.

Ce dossier est suivi au niveau du Ministère par Manuel ACHTEN et Claude SEVENIG.

+25

OAI

14



+25

OAI

CADRES LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

de l'exercice des professions OAI



DOCUMENTATION OAI : PLUS DE 180 DOCUMENTS À JOUR DISPONIBLES POUR LES MEMBRES OAI DE MANIÈRE CONVIVIALE PAR UN SIMPLE CLIC.

Un fichier disponible dans l'espace membres du site www.oai.lu reprend la documentation OAI.

Le sommaire comporte les parties suivantes :

- Présentation en résumé de la documentation OAI
- Textes légaux
- Informations sur l'OAI et ses membres
- Sensibilisation dans les écoles
- Circulaires aux membres
- Circulaires aux communes
- Contrats-types
- Notes professionnelles aux membres
- Collaboration entre membres OAI
- Documents concernant l'exercice dans le cadre de sociétés

Ce fichier est mis à jour au fur et à mesure de l'actualisation des documents et de la publication dans la newsletter d'informations permanentes d'intérêt dans la pratique professionnelle des membres de l'OAI.



15



JOURNÉES OAI PRESSE / MÉDIAS



JOURNÉES OAI « PRESSE, MÉDIAS / ARCHITECTURE, INGÉNIERIE, URBANISME »

en collaboration avec le Conseil de Presse

L'OAI et le Conseil de Presse ont organisé le 13 septembre 2009 à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg une 1^{ère} Journée OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme ».

Les objectifs de cette rencontre entre journalistes, architectes et ingénieurs-conseils étaient, entre autres, de rappeler l'importance du respect des droits d'auteur des concepteurs et d'améliorer la communication entre la presse / médias et le monde de l'architecture et de l'ingénierie.

Au cours de cette manifestation, l'OAI et le Conseil de Presse ont signé une charte « Droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils et communication entre concepteur et journaliste »

Un aide-mémoire « [Présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI](#) » et une note aux membres du Conseil de Presse sur les droits d'auteur en matière d'architecture et d'ingénierie ont été présentés.

Lors d'une discussion ouverte, animée et très constructive, de nombreux aspects du dossier des droits d'auteur et de l'indépendance professionnelle des professions libérales, réglementées ont été approfondis.

Comme convenu dans la charte, le dialogue constructif et la dynamique, lancés lors de cette journée, seront poursuivis par d'autres actions communes de l'OAI et du Conseil de Presse, et les Journées OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme » ont lieu tous les 2 ans (3 mai 2011 et 4 juin 2013).

L'OAI a notamment plaidé pour la mise en place d'un encadré pour toutes les présentations de réalisations de membres OAI dans la presse, qui reprend les données essentielles ci-après:

Maître d'ouvrage :
Architecte :
Ingénieurs-Conseils :
Surface / volume :
Coût :
Délai :

CHARTRE « CONSEIL DE PRESSE / OAI » DE 2009

« DROITS D'AUTEUR DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS » « COMMUNICATION ENTRE CONCEPTEUR ET JOURNALISTE »

destinée aux rédacteurs en chef, journalistes, membres OAI

Partant du constat que l'architecture et l'ingénierie sont d'intérêt public, il importe que la visibilité et la qualité de leurs présences dans la presse et les médias en général soient à la hauteur de leur rôle, lequel n'est autre que de façonner notre cadre de vie de manière durable.

De manière concrète et à l'instar du respect de la profession de photographe en matière de droits d'auteur, il faut assurer la régularité de la mention des architectes et des ingénieurs-conseils au niveau des articles qui présentent leurs projets voire réalisations et d'indiquer systématiquement le concepteur au niveau des illustrations.

Le respect des droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils, aux termes de la législation en la matière (cf. note OAI sur les droits d'auteur en matière d'architecture / d'ingénierie sur le site www.oai.lu à la rubrique "dossier presse") est d'autant plus important que ces concepteurs n'ont pas le droit de se faire connaître par des moyens de publicité payante.

En effet, leur code de déontologie établit certaines contraintes d'indépendance et de discrétion. (cf. circulaire n° 7bis aux membres OAI sur le site www.oai.lu à la rubrique "dossier presse")

L'article 6 du règlement grand-ducal du 17/06/1992 déterminant la déontologie dispose que: « L'architecte et l'ingénieur-conseil peuvent faire connaître leurs activités au public, mais avec discrétion, en s'interdisant toute publicité tapageuse... »

Afin d'améliorer la communication entre concepteur et journaliste visant à enrichir les articles portant sur notre cadre de vie, les démarches et informations suivantes sont relevées:

- Les membres OAI sont appelés à utiliser l'aide-mémoire disponible sur le site www.oai.lu à la rubrique "dossier presse" dans le cadre des **dossiers de presse**.
- Des informations sur les membres OAI sont facilement accessibles **via l'Annuaire des membres sur le site www.oai.lu**
- Les **publications OAI** suivantes sont disponibles sur **www.oai.lu**:
« Construire, de l'idée à la réalisation avec l'architecte et l'ingénieur-conseil », « Energiepass habitat neuf », « Energiepass habitat existant », « Présentation de l'OAI », « Programme de politique architecturale », « Guides Références OAI », « Bulletin OAI »
- La **rubrique « Bulletin / Avis OAI » du site www.oai.lu** reprend toutes les prises de position officielles de l'Ordre, avis sur des projets de loi, etc.
- Des **formations du Conseil de presse** à ce sujet seront mises en place avec la collaboration de l'OAI.
- Une **journée OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme »** sera organisée tous les deux ans.

Pour le Conseil de Presse
Danièle FONCK
Présidente

Pour le Conseil de l'OAI
Martin LAMMAR
Président

2009



Photo: © Isabella Finzi



2011



2013





+25

OAI

16

GUIDE REFERENCES ARCHITECTES ET INGENIEURS-CONSEILS 1994/1995

PRIX LUXEMBOURGEOIS D'ARCHITECTURE

GUIDE REFERENCES ARCHITECTES ET INGENIEURS-CONSEILS 1997

BAUHÄREPRÄIS 2000

ISBN-13 978-2-919912-02-5 GUIDE REFERENCES ARCHITECTES ET INGENIEURS-CONSEILS 2000

ISBN-13 978-2-919912-04-9 REFERENCES ECOLOGIQUES ARCHITECTES / INGENIEURS-CONSEILS 2002

ISBN-13 978-2-919912-05-6 GUIDE REFERENCES ARCHITECTES 2002

ISBN-13 978-2-919912-06-3 GUIDE REFERENCES INGENIEURS-CONSEILS 2002

ISBN-13 978-2-919912-07-0 GUIDE REFERENCES ARCHITECTES 2004

ISBN-13 978-2-919912-08-7 GUIDE REFERENCES INGENIEURS-CONSEILS 2004

ISBN-13 978-2-919912-09-4 DOSSIERS ECOLOGIQUES 2004

ISBN-13 978-2-919912-10-0 BAUHÄREPRÄIS 2004

ISBN-13 978-2-919912-11-7 PROGRAMME DE POLITIQUE ARCHITECTURALE 2004

ISBN-13 978-2-919912-12-4 PUBLICATION SIEGE ALIAI / OAI 2005

ISBN-13 978-2-919912-13-1 GUIDE REFERENCES ARCHITECTES 2006

ISBN-13 978-2-919912-14-8 GUIDE REFERENCES INGENIEURS-CONSEILS 2006

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

ISBN-13 978-2-919912-15-5	PORTRAIT OAI 1990-2005
ISBN-13 978-2-919912-16-2	PUBLICATION EUROKA « L'ARCHITECTURE AU FIL DE LA VIE »
ISBN-13 978-2-919912-17-9	GUIDE OAI 2008 RÉFÉRENCES A / IC
ISBN-13 978-2-919912-18-6	CATALOGUE FESTIVAL DES CABANES 2007
ISBN-13 978-2-919912-19-3	BAUHÄREPRÄIS OAI 2008
ISBN-13 978-2-919912-20-9	GUIDE OAI 2010 RÉFÉRENCES A / IC
ISBN-13 978-2-919912-21-6	« NAISSANCE D'UNE ACADÉMIE »
ISBN-13 978-2-919912-22-3	CATALOGUE FESTIVAL DES CABANES 2010
ISBN-13 978-2-919912-23-0	ARCHITECTOUR.LU
ISBN-13 978-2-919912-24-7	GUIDE OAI 2012 RÉFÉRENCES MEMBRES
ISBN-13 978-2-919912-25-4	BROCHURE INGENIEURS-CONSEILS
ISBN-13 978-2-919912-26-1	BAUHÄREPRÄIS OAI 2012
ISBN-13 978-2-919912-27-8	GUIDE OAI 2014 RÉFÉRENCES MEMBRES
ISBN-13 978-2-919912-28-5	CATALOGUE FESTIVAL DES CABANES 2013
ISBN-13 978-2-919912-29-2	ARCHITECTOUR.LU - 2 ^{ème} ÉDITION
ISBN-13 978-2-919912-30-8	+25 (LIVRE 25 ANS OAI)



ARCHITECTOUR.LU

La première édition en 2011 du guide d'architecture contemporaine du Luxembourg architectour.lu a rencontré un succès formidable; ce qui montre l'importante lacune qui a été comblée par l'initiative de l'OAI. Cette action s'inscrit dans les efforts de promotion de la culture du bâti engagés par l'Ordre depuis 25 ans.

Les acteurs du tourisme luxembourgeois, tels que le Ministère de l'Economie, la DGT, l'ONT, les ORT, le LCTO, le ECTO*, etc., pourront encore davantage puiser dans cet outil couvrant tout le territoire national et leur fournissant une base très riche et utile à leurs actions quotidiennes de communication, d'information et de distribution auprès d'un large public. L'intérêt pour cette publication souligne aussi la sensibilité croissante du grand public pour une architecture de qualité en tant qu'expression contextuelle et authentique de son temps. La qualité de vie au Luxembourg, essentiellement conditionnée par l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme, constituera un des éléments dans les efforts du Gouvernement en matière de « Nation Branding » afin de positionner et de promouvoir le Luxembourg. L'appel à propositions à tous les membres de l'OAI a connu un engouement impressionnant. Ainsi, cette 2^{ème} édition comporte 294 réalisations par rapport à 118 pour la première. Les objets construits après l'année 2000 et ceux plus anciens ayant un intérêt touristique particulier ont été conservés dans la nouvelle édition.

Un groupe de travail OAI a tracé 14 itinéraires après études des propositions remises en ligne afin de respecter la logique de tours et de garantir la qualité de l'ensemble. Outre les 14 itinéraires, le site www.architectour.lu comporte une rubrique « divers » reprenant les 89 réalisations hors tours. Les architectes Jean-Claude WELTER et Laury MERSCH ont conçu et réalisé le guide, tandis que l'historien Dr Robert L. PHILIPPART a adapté et traduit les textes. L'OAI tient à les remercier pour leur engagement. A pied, à vélo, en bus, en train, en voiture, découvrez le Luxembourg sur le terrain ! Que cette nouvelle édition vous accompagne dans la préparation de votre visite ou au gré de vos propres itinéraires. Faites vous-même l'expérience, au-delà de tous les clichés usuels, d'un pays en pleine mutation, à la pointe de la construction intelligente et durable, d'une destination de choix en termes de qualité de vie et de sa culture du bâti.

Afin d'enrichir la prochaine édition prévue en 2018, vos suggestions via le formulaire dédié sur www.architectour.lu sont les bienvenues.



www.architectour.lu

Diffusion

L'ONT collabore avec l'OAI dans la diffusion de cette initiative :
 — Distribution du guide au sein de son réseau
 — Présence sur le site www.visitluxembourg.com

Avec le soutien financier :

Ministère de l'Economie
 Ministère de la Culture
 Fondation Indépendance de la BIL

Partenaires :

RTL
 Habiter.lu

+25

OAI

PARTICIPATION OAI AUX FOIRES:

Foire d'Automne (FIL), Oeko-Foire, Semaine Nationale du Logement (SNL),
Foire de l'Etudiant, Home & Living Expo,...

1993



SNL



1997



FIL

1998



FIL



1999

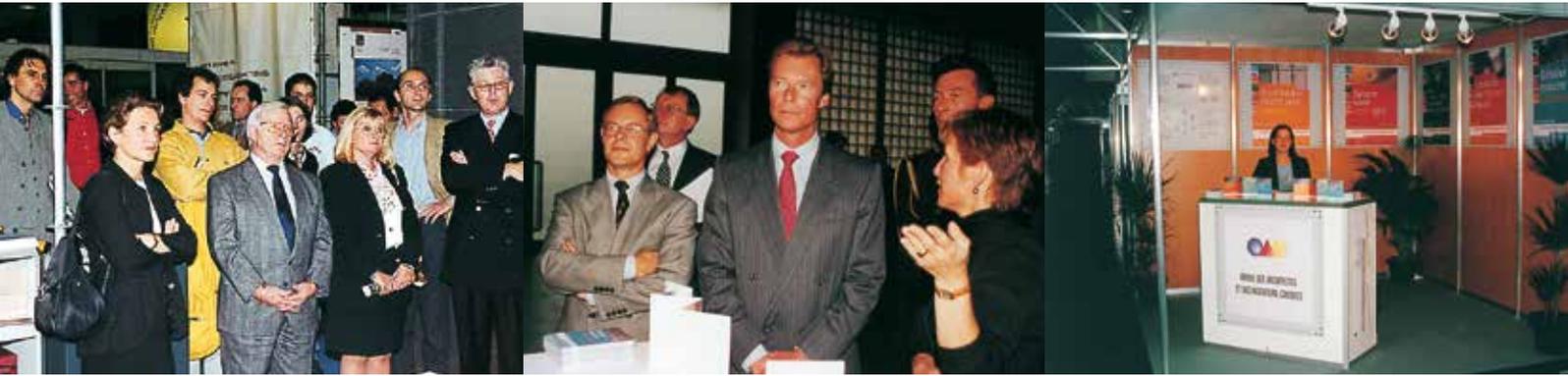


2001



FIL

1998



SNL

1999



FIL



+25

OAI

PARTICIPATION OAI AUX FOIRES:

Foire d'Automne (FIL), Oeko-Foire, Semaine Nationale du Logement (SNL),
Foire de l'Etudiant, Home & Living Expo,...

2002



SNL



FIL

2007



SNL

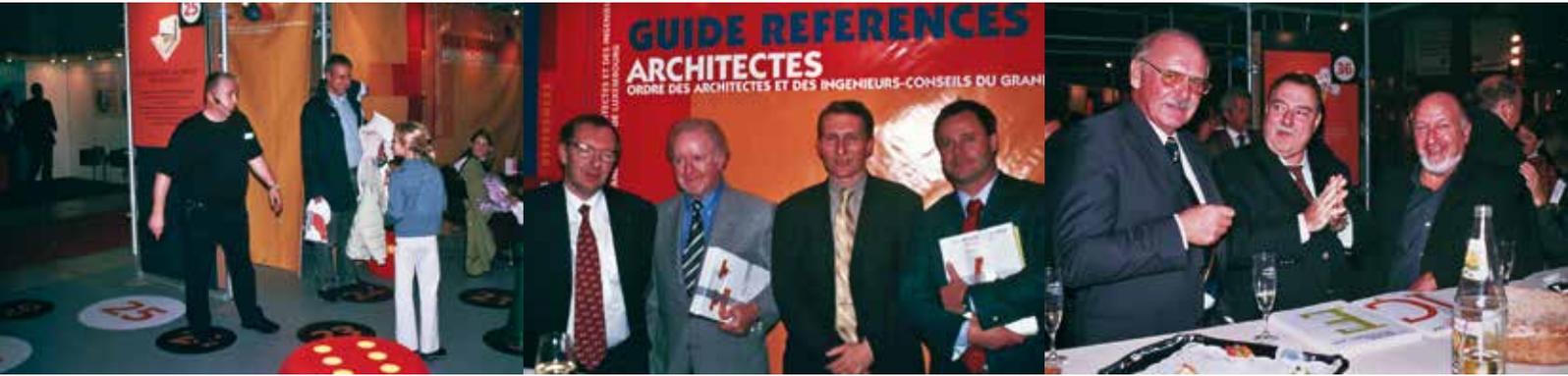


2008



FIL





2008



FIL



SNL



OEKO-FOIRE



FOIRE DES ÉTUDES

+25

OAI

PARTICIPATION OAI AUX FOIRES:

Foire d'Automne (FIL), Oeko-Foire, Semaine Nationale du Logement (SNL),
Foire de l'Étudiant, Home & Living Expo,...

2009



SNL

2009



FOIRE DES ÉTUDES

URBAN LIVING DIFFERDANGE

2010



FOIRE DES ÉTUDES



URBAN LIVING DIFFERDANGE

2011



SNL



FIL



OEKO-FOIRE

2010



SNL



FIL



OEKO-FOIRE



FIL



OEKO-FOIRE

+25

OAI

PARTICIPATION OAI AUX FOIRES:

Foire d'Automne (FIL), Oeko-Foire, Semaine Nationale du Logement (SNL),
Foire de l'Etudiant, Home & Living Expo,...

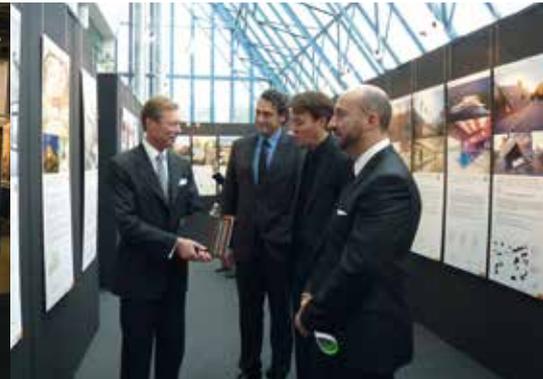
2012



SNL



FIL



2013



SNL



2013

2014



URBAN LIVING DIFFERDANGE



HOME & LIVING EXPO



OEKO-FOIRE



FIL

FOIRE DES ÉTUDES



JOURNÉE DE LA JEUNESSE SUR HOME & LIVING EXPO

CAMPAGNES DE PRESSE DE L'UNION
PROFESSIONNELLE DE LA PROTECTION

CAMPAGNE 1998



CAMPAGNES PRESSE



CAMPAGNES MÉDIAS



*Scannez ce code pour suivre
les spots TV et radio de l'OAI
en 2006*



SPOT SUR RTL-RADIO EN 2003: MUSIQUE BEETHOVEN - SYMPHONIE N°7

"Bauen ouni den Architekt ass wéi en Orchester ouni Dirigent. Bauen mat engem Architekt, ass absolut an ärem Intérêt. Well en onofhängegen Architekt interpretéiert a réaliséiert äer perséinlech Wësch. Hien orchestréiert äere Bauprojet Hand an Hand mat den Administratiounen, den Entrepreneuren an den Handwierker. Zesummen mat ärem Architekt an Ingenieur weist Dir Respekt vis-à-vis vun äerer Umwelt an äere Matmensen. Verplangt lech nët!- Architektur mecht sech bezuelt. Eng Initiative vum Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils."



TABLES RONDES OAI

2011

Table ronde OAI « il y a du génie dans votre quartier » - Focus sur les ingénieurs-conseils



2012

Table ronde OAI / FAI sur la politique architecturale au Luxembourg



© Marc Wilwert / Luxemburger Wort

TABLES RONDES OAI

2012

Table ronde OAI en collaboration avec radio 100,7 « Mission impossible ? »



2013

Table ronde OAI « intelligent renovéieren a bauen » au Forum Da Vinci



AUDIENCE PAR SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC

pour les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI

Depuis 2003, les nouveaux membres obligatoires et facultatifs, débutant dans la profession et établis au Luxembourg, et les personnes en pratique professionnelle sont reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc tous les 2 ans.

Dates des audiences

10.12.2003

13.12.2007

07.12.2011

25.11.2005

11.12.2009

05.12.2013

2007

13/12/2007



2009

11/12/2009



2011

07/12/2011



2013

05/12/2013



+25

OAI

PROMOTION DANS LES ORDRES NATIONAUX

Chaque année à l'occasion de la Fête Nationale, des membres de l'OAI, ayant exercé leur profession pendant 25 ans, sont nommés Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

2009



2010



Photo © Isabelle Finzi

2013



Photo © Isabelle Finzi

2014



17



01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

GUIDE OAI RÉFÉRENCES



+25

OAI

X	GUIDE OAI RÉFÉRENCES	1994	1997	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014
	PARTICIPANTS	85	75	87	114	128	146	152	160	188	202

GUIDES OAI RÉFÉRENCES

Sous le haut-patronage du

- Ministère de l'Economie
- Ministère du Développement Durable et des Infrastructures
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère du Logement
- Ministère de l'Environnement
- Ministère de la Culture

PRÉFACE DU GUIDE 2008 (à titre d'exemple)

VOICI LES NOUVELLES RÉFÉRENCES; « BRIQUE » TAILLÉE SUR MESURE PAR L'OAI ET 152 DE SES MEMBRES.

Un seul ouvrage pour les architectes et les ingénieurs-conseils; témoignage de la volonté d'accentuer encore davantage la maîtrise d'œuvre intégrée des concepteurs en réponse aux besoins et attentes des maîtres d'ouvrage.

Une 7^{me} édition; preuve du franc succès de cet ouvrage qui montre la panoplie de la créativité et du savoir-faire des architectes et des ingénieurs-conseils exerçant à titre d'indépendant au Luxembourg.

Depuis la 1^{ère} édition en 1994, le nombre de participants au guide a presque doublé; ce qui permet au grand public de faire un tour d'horizon de l'actualité construite avec le concours des architectes et des ingénieurs-conseils, et de disposer d'un outil efficace pour pouvoir entrer en contact avec ces hommes de l'art, qui conçoivent et matérialisent des idées individuelles avec leurs clients.

Dans un contexte où les acteurs commerciaux du domaine de la construction investissent des moyens publicitaires très lourds, l'Ordre se doit d'assurer la visibilité des oeuvres de ses membres, qui sont soumis par leur déontologie à une certaine discrétion en matière de publicité.

Ceux-ci travaillent de manière indépendante et compétente dans l'intérêt des maîtres d'ouvrage et d'un développement durable et de qualité de notre cadre de vie.

Qui dit « brique », dit symbole de notre futur siège, actuellement en voie de construction, et lieu où nous aurons sûrement le plaisir de présenter en septembre 2009 une 8^{me} édition de ce livre.

Finalement, nous remercions les participants, les instances publiques pour leur soutien financier ainsi que tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage.

Bonne lecture et agréable découverte des projets et réalisations illustrés dans ce guide.

18



BAUHÄREPRÄIS OAI



BAUHÄREPRÄIS OAI 2000

REMISE DU 1^{er} BAUHÄREPRÄIS 2000 À L'OCCASION DU 10^{ème} ANNIVERSAIRE OAI 1990-2000

**MERCREDI 24 MAI 2000 À 17H00
AU CERCLE MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG**

10 Jahre OAI

Architektur im europäischen Umfeld

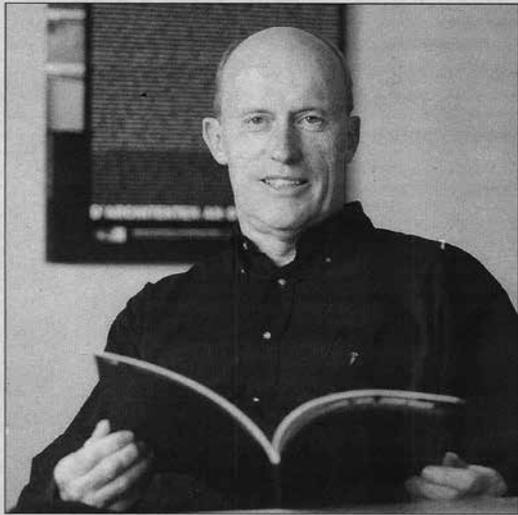


Foto: Alain Richard

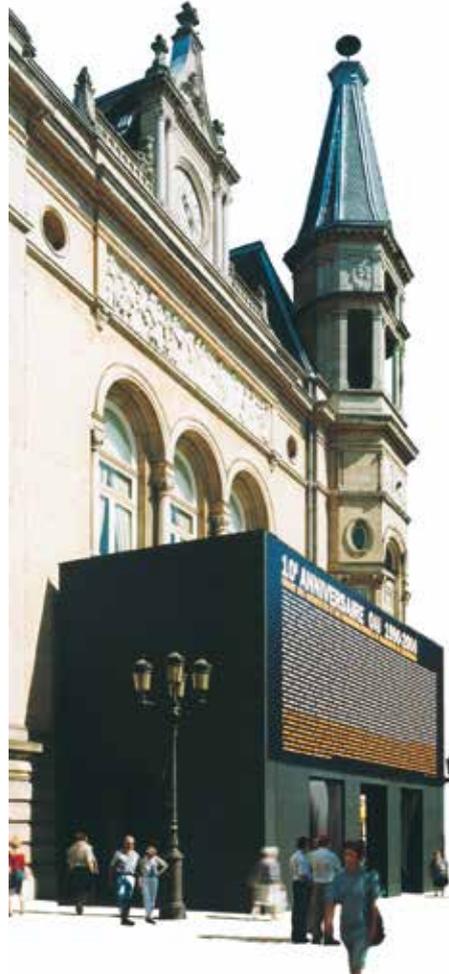
Der Präsident der OAI Jean Herr

Rita Brors

Mit einer Feier im Cercle municipal, bei dem auch der „Bauhäpreis 2000“ vergeben wurde (wir berichteten in unserer gestrigen Ausgabe), beging der „Ordre des architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg“ sein 10. Jubiläum. Wir sprachen mit dem

zehnten, die dem vorausgegangen sind. In den 60er und 70er Jahren wurde die Architektur etwas vernachlässigt. Es wurden vor allem Zweckbauten realisiert. Das ist auch irgendwie zu verstehen, denn nach dem Krieg mussten erst einmal die elementaren Bedürfnisse gestillt werden. Mit wachsendem Reichtum wurden auch die Gebäude prunkvoller und wertvoller, auch in Be-

Tageblatt, 26/05/2000

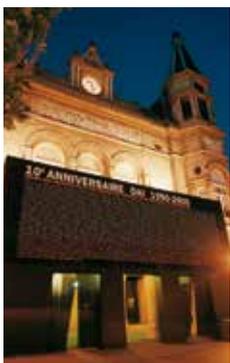


10^e ANNIVERSAIRE OAI 1990-2000

L'ARCHITECTURE ET L'INGÉNIERIE NE SE CONCRÉTISENT QUE GRÂCE AUX MAÎTRE D'OUVRAGE.

EN VUE DE DISTINGUER DES RÉALISATIONS POUR LESQUELLES LE COUPLE « MAÎTRE D'OUVRAGE / CONCEPTEURS » A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT FRUCTUEUX, LE CONSEIL DE L'ORDRE A PRIS L'INITIATIVE DE METTRE EN OEUVRE LE PREMIER BAUHÄREPRÄIS 2000 À L'OCCASION DU 10^e ANNIVERSAIRE DE L'OAI EN DÉBUT DE CE TROISIÈME MILLÉNAIRE.



BAUHÄREPRÄIS OAI 2000**REMISE DU 1^{er} BAUHÄREPRÄIS 2000
À L'OCCASION DU 10^{ème} ANNIVERSAIRE OAI 1990-2000****MERCREDI 24 MAI 2000 À 17H00
AU CERCLE MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG**

15 LAURÉATS: AGEDOC ASBL / GESTION DES ECOLES ET INTERNATS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE BANQUE DE LUXEMBOURG PIERRE BRAHMS COMMUNE DE BECKERICH MARYVONNE DELBOS FONDS DU LOGEMENT FONDS D'URBANISATION ET D'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE KIRCHBERG CHRISTIANE ET GUY MANGEN-HANSEN MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS / ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS / ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES CHRISTIANE ET FRÄNK SCHROEDER-SUNNEN CHRISTIANE ET GASTON STEIN-STEICHEN VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE VILLE DE LUXEMBOURG VILLE DE RUMELANGE



„Bauhärepräis 2000“

Die Verbesserung des kulturellen Lebensraums fördern

15 Preisträger ausgezeichnet

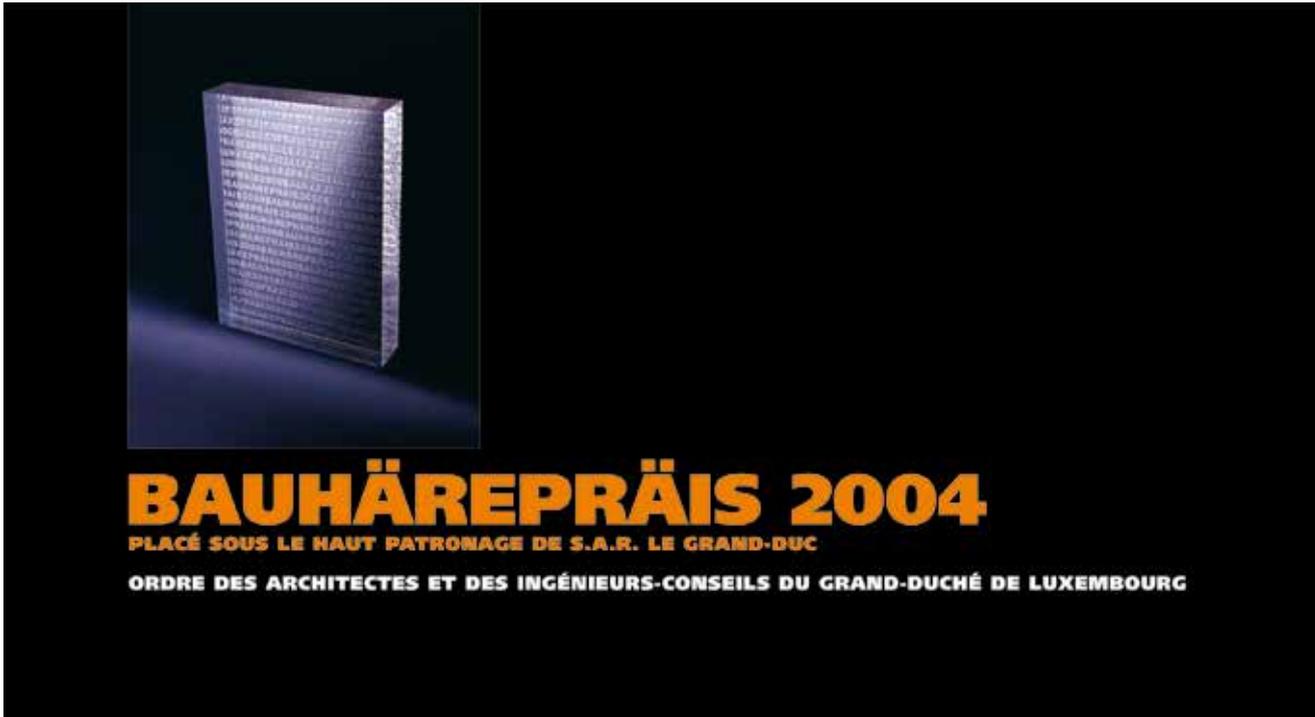


Vereinigung viel Erfolg für die Zukunft.

Jury-Präsident François Valentiny ergriff anschließend das Wort, um einige Fragen hinsichtlich der Herausforderungen aufzuwerfen, die sich den Architekten und beratenden Ingenieuren stellen, damit sie den Fortbestand ihres Berufs sichern können. Im Gegensatz zu den Nachbarländern stelle das Fehlen einer Universität hierzulande einen beträchtlichen Nachteil dar, insbesondere weil somit eine Auseinandersetzung der intellektuellen und wirtschaftlichen Potentiale mit dieser Institution nicht möglich sei.

In diesem Kontext sei die Entscheidung getroffen worden, den ersten „Bauhärepräis 2000“ zu verleihen, um jene Auftraggeber zu ehren, die aktiv an der Weiterentwicklung der Baukultur teilgenommen haben. Neben der professionellen

Luxemburger Wort, 26/05/2000

BAUHÄREPRÄIS OAI 2004**REMISE DU BAUHÄREPRÄIS 2004
DU 24 MAI 2004 AU CERCLE MUNICIPAL À LUXEMBOURG**

15 LAURÉATS: VILLE DE LUXEMBOURG MME KREMER VIVIANE ET M. HUSS JEAN CONGRÉGATION DES SŒURS FRANCISCAINES JEAN SCHMIT SÂRL M. BASTIAN MATHIS COMMUNE DE PUTScheid BEI DER KAPELL SCI COMMUNE DE WILTZ SYNDICAT DES EAUX DU SUD KATOEN NATIE INTERNATIONAL SA M. AGAAJANI RAHIM R.E.D. (RURALITÉ-ENVIRONNEMENT-DÉVELOPPEMENT) M. ET MME WELTER JACQUES M. ET MME SCHNEIDER-PETER JEAN-CLAUDE VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

14 MENTIONS: COMMUNE DE SCHIFFLANGE COMMUNE DE WALFERDANGE FONDS DU KIRCHBERG MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET ADMINISTRATION DES EAUX ET FORETS FONDS DE LA VIEILLE VILLE FRANIRE SCI ET Mlle REYLAND COMMUNE DE STEINFORT QUIRAL LUXEMBOURG SA M. GINDORFF JEANNOT MME MONTBRUN MARYSE ET M. BIERMANN FRANK ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS M. ET MME AENDEKERK-VAN WESTEROP MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS/PONTS ET CHAUSSEES MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS/BATIMENTS PUBLICS.



Luxemburger Wort, 21/06/2004

BAUHÄREPRÄIS OAI 2008

REMISE DU BAUHÄREPRÄIS 2008 DU 4 JUIN 2008 À L'ABBAYE DE NEUMÜNSTER



19 LAURÉATS: MINISTERE DE LA CULTURE - SERVICE DES SITES ET MONUMENTS NATIONAUX COMMUNE DE JUNGLINSTER VILLE D'ECHTERNACH COMMUNE DE BERTRANGE COMMUNE DE HESPERANGE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS - ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS / LMS MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS - ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS ADMINISTRATION DE L'AEROPORT MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS - ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES M. ET MME WENNIG-KAELL M. ET MME JORGENSEN M. AARON STUDER ET MME VIVIANE BUMB M. ET MME YANNICK MORVAN-KORNERUP / LMS M. BORIS HOERNER FAMILLE MARXEN M. ROMAIN ZAMBON MAREDOC ASBL NEWTEAM SARL / INCA, INGENIEURS CONSEILS ASSOCIES GROUPE SAINT PAUL

16 MENTIONS: VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE LUXEMBOURG REHAZENTER ASBL COMMUNE DE HESPERANGE COMMUNE DE STEINFORT VILLE DE LUXEMBOURG COMMUNE DE NIEDERANVEN LUXENERGIE COMMUNE DE MERTERT / MS VILLE DE LUXEMBOURG VILLE DE LUXEMBOURG FONDS DE RENOVATION DE LA VIEILLE VILLE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE IMMOBILIERE SA SOTEG SA ENERGY PROVIDER LAANGWISS II SA S-H MANAGEMENT



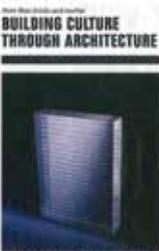
BAUHÄREPRÄIS OAI 2012**REMISE DU BAUHÄREPRÄIS 2012
DU 26 JUIN 2012 AU CERCLE-CITÉ À LUXEMBOURG**

23 LAURÉATS: M. ET MME LEY-FRANSISSI ASARS CONSTRUCTIONS PREFALUX SA VILLE DE LUXEMBOURG, ADMINISTRATION DE L'ARCHITECTE M. RONALD VOOSEN COMMUNE DE MONDERCANGE M. ET MME DA COSTA PEREIRA DR LAURENT MEYERS ADMINISTRATION DE LA VILLE DE LUXEMBOURG ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS COMMUNE DE KAYL COMMUNE DE LEUDELANGE MME LIPPERT CUBUS 2 S.A. OMEGA 90 A.S.B.L. COMMUNE DE MONDERCANGE C.N.I. «LES THERMES» BERTRANGE ET STRASSEN ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS VILLE DE LUXEMBOURG AGORA S.À R.L. ET CIE, SECS SERVICE DES SITES ET MONUMENTS NATIONAUX COMMUNE D'ESCH-SUR-ALZETTE COMMUNE DE HESPERANGE

18 MENTIONS: M. ET MME MEDERNACH AREA IMMO M. ET MME MATHER M. JEAN FALTZ MICHÈLE THINK FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT M. ET MME PRIJOT M. ET MME IANNI - ROUSSEAU LE FONDS BELVAL LA LUXEMBOURGEOISE COMMUNE DE TUNTANGE COMMUNE DE SCHUTTRANGE VILLE DE LUXEMBOURG VILLE DE LUXEMBOURG COMMUNE D'ESCH-SUR-SÛRE VILLE DE LUXEMBOURG, ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS VILLE DE LUXEMBOURG SIDEN ET VILLE D'ETTELBRUCK



Journal, 13/06/2012



CityMag, juin 2012



Bauhäpreäis (IAI) 2012

Objectif : promouvoir la culture de la construction

Le jury du Bauhäpreäis 2012 a décerné le 20 juin de l'année 2012 le Bauhäpreäis 2012 à la ville de Luxembourg. Le jury a choisi parmi les 224 réalisations de la ville de Luxembourg les projets gagnants de la 12e édition du Bauhäpreäis. Le Bauhäpreäis est un concours de la ville de Luxembourg qui vise à promouvoir la culture de la construction et à récompenser les réalisations architecturales de la ville de Luxembourg. Le Bauhäpreäis est un concours de la ville de Luxembourg qui vise à promouvoir la culture de la construction et à récompenser les réalisations architecturales de la ville de Luxembourg.

Wunnen, avril/mai 2012



La culture de l'architecture

L'Ordre des architectes et ingénieurs décerne le «Bauhäpreäis» 2012

Luxembourg. L'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils (OAI) a convié hier soir, au Cercle-Cité de la ville de Luxembourg, à la cérémonie de remise des trophées du «Bauhäpreäis» 2012. Visant la promotion et la valorisation de l'architecture au Grand-Duché, le «Bauhäpreäis» encourage les couples maîtres d'ouvrage-concepteurs à dépasser le cadre d'une architecture fonctionnelle et à privilégier des réalisations qui par leur ambition puissent contribuer à une «culture de l'architecture». 224 réalisations ont été présentées à l'appréciation du jury, qui hier soir a présenté les lauréats retenus. Un jury paritaire, présidé par Bob Krieps et composé d'architectes ainsi que de personnalités du monde de la politique et de la culture, a été chargé d'apprécier les projets. 23 maîtres d'ouvrage ont obtenu un trophée dans l'une ou l'autre des catégories. Le «Luxemburger Wort», partenaire de cette action, a paré le trophée en catégorie Nouvelle construction en logement individuel ou collectif. (G.C.)

Page de couverture du Luxemburger Wort, 27/06/2012



d'Étzebuenger Land, 06/07/2012



Le Quotidien, 27/06/2012



BAUHÄREPRÄIS OAI



**VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR
LES INTERVIEWS FILMÉES DES
MAÎTRES D'OUVRAGE LAURÉATS
DU BAUHÄREPRÄIS OAI ?**



*Alors scannez ce code ou
visitez www.oai.lu à la
rubrique « publications grand
public » => « vidéos / audio »
pour visionner ces interviews.*

L'édition 2012 du Bauhärepräis OAI en chiffres :

260 inscriptions ont été remises par des maîtres d'ouvrage satisfaits de leurs ouvrages.

224 panneaux ont été remis et présentés au jury lors de sa séance du 25 avril 2012.

Parmi ces 224 réalisations, qui ont été publiées et exposées, le jury a désigné **23** lauréats, dont **1** avec mention spéciale, **1** Prix spécial du jury et **2** Prix Patrimoine, et **18** mentionnés.

Plus de **650** personnes ont assisté à la remise des trophées le 26 juin 2012 au Cercle Cité.

4084 personnes ont visité l'exposition du 12 juin au 8 juillet 2012 au Ratskeller du Cercle Cité, soit une moyenne de **151** visiteurs par jour.

**SAVE THE DATE
BAUHÄREPRÄIS OAI 2016**

**OUVERTURE DE L'APPEL
À PROPOSITIONS POUR
LE BAUHÄREPRÄIS OAI 2016
LE 25 JANVIER 2016**

**PLUS D'INFORMATIONS
EN TEMPS UTILE SUR
WWW.OAI.LU**

19



COMMUNICATION INTERNE / EXTERNE



BULLETIN ET SITE INTERNET OAI



Bulletins / Newsletters

Le bulletin d'information OAI constitue à la fois un vecteur de communication entre ses membres et le reflet de l'activité du Conseil de l'Ordre et des différents groupes de travail associés à sa réflexion. Le bulletin est envoyé aux 1540 membres de l'OAI ainsi qu'à 1350 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger à savoir:

- députés luxembourgeois,
- députés européens,
- ministres luxembourgeois,
- ambassades luxembourgeoises à l'étranger,
- ambassades étrangères au Luxembourg,
- bourgmestres et services techniques des administrations communales,
- administrations et instances publiques luxembourgeoises,
- organismes culturels luxembourgeois,
- divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités.

Une newsletter reprenant l'agenda de l'OAI, le calendrier des formations, des informations utiles sur des thèmes d'actualités, et des communications de divers organismes et administrations est envoyée au moins une fois par mois aux membres de l'OAI.

Les anciennes éditions du bulletin et des newsletters peuvent être consultées dans la rubrique « avis / bulletin / newsletter oai » du site www.oai.lu.



Site www.oai.lu: Points forts

- l'annuaire des membres OAI, outil de recherche intuitif et multicritère (profession, activités, localités,...) pour accéder rapidement aux coordonnées des membres,...
- une partie en libre accès pour le grand public reprenant des informations sur l'actualité de l'Ordre: avis sur les projets de lois et de règlements, activités (expositions, formations) et publications (Guide OAI « Références Architectes et Ingénieurs-conseils », brochures Energiepass, bulletins), la liste des membres de l'OAI offrant leurs services dans le domaine BAUEN & ENERGIE, la recommandation de contrat-type architecte pour le secteur privé, les formations continues OAI / CRP- Henri Tudor,...
- une rubrique emploi très active dans laquelle les membres de l'OAI peuvent mettre en ligne leurs offres et les personnes intéressées leurs demandes d'emploi.
- les expositions de l'OAI qui peuvent être consultées en ligne en pdf.
- un accès réservé aux membres avec des documents d'intérêt professionnel (circulaires aux membres, notes professionnelles, fiches de travail, documents pour les assemblées générales,...), les concours d'architecture et d'ingénierie publiés au Luxembourg ainsi qu'une sélection de concours étrangers, ...

ESPACES D'UNE VIE

Cette rubrique du bulletin OAI, animée par l'architecte Romain HOFFMANN, présente la carrière de membres honoraires de l'OAI. Membres honoraires présentés à ce jour:

n°	Portrait	Profession
58	Léon LOSCHETTER	A
60	Constant GILLARDIN	A
62	Michel MOUSEL	A
65	Lucien GEHL	I
66	Léonard KNAFF	A
68	Florent SCHROEDER	I
70	Chrëscht KLEIN	A
72	Mike GOBLET	I
73	Jean HELDENSTEIN	I
75	Hubert MULLER-SCHORI	I
76	Jean HERR	A
77	Pierre SCHUMACHER	A
79	Jeannot KOCH	I
80	Roland BALDAUFF	A



Services aux membres: Documentation OAI

Plus de 180 documents à jour disponibles de manière conviviale par un simple clic.

Les nouveaux membres de l'Ordre reçoivent une clé USB reprenant un document Word actif permettant d'accéder à la documentation OAI et un dossier avec toutes les pièces y mentionnées.

Le sommaire comporte les parties suivantes:

- Présentation en résumé de la documentation OAI
- Textes légaux
- Informations sur l'OAI et ses membres
- Sensibilisation dans les écoles
- Circulaires aux membres
- Circulaires aux communes
- Contrats-types
- Notes professionnelles aux membres
- Collaboration entre membres OAI
- Documents concernant l'exercice dans le cadre de sociétés

Cette documentation est mise à jour au fur et à mesure de l'actualisation des documents et de la publication dans la newsletter d'informations permanentes d'intérêt pour les membres dans leur pratique professionnelle.

Base de données «réalisations de membres OAI»

L'OAI a lancé en février 2014 sa nouvelle base de données interne de réalisations de membres OAI.

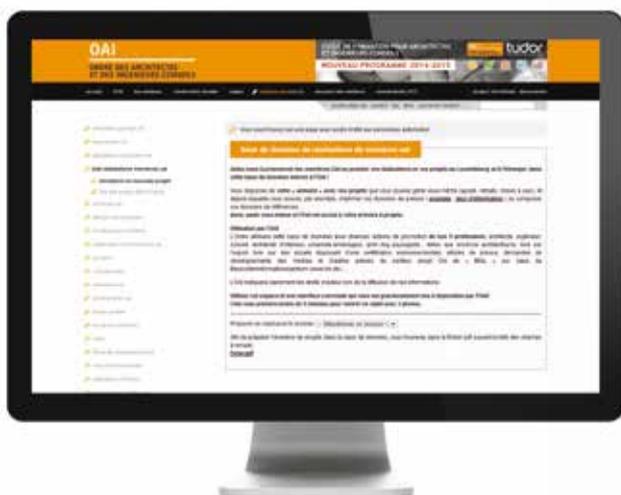
Chaque membre dispose dans cette base de son « armoire » avec ses projets qu'il peut gérer lui-même (ajouts, retraits, mises à jour), et depuis laquelle il peut, par exemple, imprimer ses dossiers de presse ou composer ses dossiers de références,...

Ainsi, seuls le membre en question et l'OAI ont accès à son armoire à projets.

Utilisation par l'OAI pour répondre à de nombreux interlocuteurs: presse,...

L'Ordre utilisera cette base de données de manière continue pour diverses actions de promotion de nos professions, telles que:

- la brochure Architectour.lu
- la brochure réalisée par Luxembourg for Business sur des projets à l'étranger de membres de l'OAI et sur des projets de membres de l'OAI disposant d'une certification environnementale
- des articles de presse
- des demandes de renseignements de la presse écrite et des médias (TV, radio, ...) et d'autres acteurs du secteur
- le projet OAI de « BKIL » sur base du Baukosteninformationszentrum (www.bki.de)
- ...



ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS LUXEMBOURG



Editorial

CONCOURS

Pour le jeune concepteur n'ayant pas encore fait ses preuves tout comme pour les bureaux déjà bien établis, le concours peut être un bon moyen de mieux se faire connaître, de mesurer ses compétences à celles de ses confrères et surtout d'accéder à la commande.

Le concours met à disposition du maître d'ouvrage un moyen de choisir objectivement le projet qui répond le mieux à sa demande.

L'exposition de tous les projets concurrents permet au public de comprendre les motivations des choix effectués et lui montre les compétences des architectes et ingénieurs-conseils.

Avec l'ouverture du grand marché européen, le concours pourrait être un merveilleux moyen de communication transfrontalière entre maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage si certaines craintes ne ternissaient pas les rapports.

L'opinion de deux confrères Félix Thyès et Francky Valentiny, ayant participé tant comme concurrent que comme membre du jury à des concours à l'étranger nous éclaire à ce sujet.

IVD

CHICAGO TRIBUNE TOWER COMPETITION

1922

Honorable Mention

Joseph SCHARTZ, Luxembourg



33

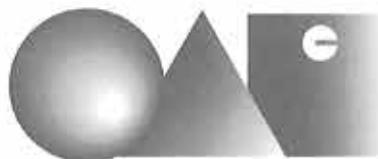
(JUILLET '96)

EDITORIAL
LA VIE DE L'ORDRE
DEONTOLOGIE
TRIBUNE LIBRE
DOSSIER
CONCOURS / PRIX
PUBLICATIONS OFFICIELLES
FONDATION
PUBLICATIONS DIVERSES
FORMATION
CONFERENCES/CONGRES
ACTUALITES
EXPOSITIONS
CONTACTS/DIVERS
EMPLOIS
TABLEAU DE L'ORDRE

PUBLICATION BIMESTRIELLE

RESPONSABLES: J. DUPONT, I. VAN DRIESSCHE, M. KNEPPER, MH. LUCAS, G. STEFANETTI
SECRETARIAT: P. HURT, 8, RUE JEAN ENGLING, L-1466 LUXEMBOURG, TEL.: 42 24 06, FAX: 42 24 07, IMP. RAPIDPRESS

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS LUXEMBOURG



Editorial

ARCHITECTURE MODERNISTE

L'exposition actuellement présentée au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, et qui a été préparée en collaboration avec la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, nous ravit à plus d'un titre. C'est tout d'abord, parmi les différentes activités auxquelles la Fondation a été appelée à participer, un premier événement majeur, par l'intérêt d'une recherche encore inédite, la hauteur de l'investissement engagé et la qualité du résultat atteint. C'est ensuite l'occasion, en parfaite collaboration avec les services du Musée et le Service de l'Urbanisme, de se pencher sur un passé récent pour lui reconnaître, au-delà des attitudes nostalgiques, une qualité et une richesse que l'on souhaiterait entretenir tout au long de l'histoire de l'architecture d'une ville. Danièle Wagner écrit, en préface du très beau - catalogue de l'exposition: "Le regard porté par l'exposition sur cette période très récente, a pour but d'isoler de l'ordinaire de nos impressions quotidiennes des témoignages architecturaux qui méritent notre intérêt et notre respect, au même titre que les créations plus lointaines que nous comptons tout naturellement parmi notre patrimoine culturel commun." Nous nous réjouissons dès lors de voir se profiler une époque où toute l'attention et les crédits publics ne soient pas réservés aux seules conservations et reconstructions des témoignages antérieurs au XXème siècle. Quel progrès depuis ce passé très récent où ceux qui s'étaient étonnés de la destruction de la façade du Stade municipal, ou des libertés accordées aux promoteurs des transformations du garage de l'Etoile et du bâtiment Sternberg n'avaient pu, et de très loin, faire valoir le moindre argument. Nous sommes donc très heureux de pouvoir compter sur une écoute nouvelle, et l'existence même du nouveau Musée d'Histoire de la Ville n'est sans doute pas étrangère au phénomène. Souhaitons que tous les regards affûtés par la fréquentation de cette exposition, relèvent encore à temps les outrages infligés à d'autres bâtiments respectables - imaginons par exemple un instant ce qu'il adviendrait à l'architecture de l'Athénée Grand-Ducal s'il avait à subir le même remplacement de châssis de fenêtres que l'ancien bâtiment de l'Ecole européenne au Boulevard de la Foire! Que l'analyse des heurs et malheurs de la Maternité Grande-Duchesse Charlotte serve au moins à sauver d'autres architectures de qualité, et l'on pourra alors dire que le bénéfice de l'exposition aura été au-delà de toutes les espérances.



Bank of China 1952
arch. Fritz Nibban, Leon Leclerc
Photo Lukas Roth

36

(MARS'97)

EDITORIAL
LA VIE DE L'ORDRE
DOSSIER
CONCOURS
FONDATION
PUBLICATIONS OFFICIELLES
PUBLICATIONS DIVERSES
FORMATION
CONFERENCES/CONGRES
ACTUALITES
EXPOSITIONS
EMPLOIS
TABLEAU DE L'ORDRE

MHL

+25

OAI

FÊTE DES FAMILLES OAI

L'OAI a organisé 3 Fêtes des Familles de l'OAI à l'auberge de jeunesse d'Echternach. L'ensemble des infrastructures était réservé pour l'OAI: les trampolines, les murs d'escalade mais aussi les animations (jeux, bricolages) ont ravi les petits et les grands. Une centaine de personnes dont 30 enfants ont participé à chacune de ces fêtes.

Voici une sélection de photos ces manifestations.

2012



2013



ARCHITECT@WORK



1^{er} ARCHITECT@WORK LES 23 ET 24 AVRIL 2014 À LUXEXPO

Les 23 et 24 avril derniers, Luxexpo accueillait la 1^{ère} édition d'ARCHITECT@WORK Luxembourg organisé par Kortrijk Xpo en collaboration avec l'OAI.

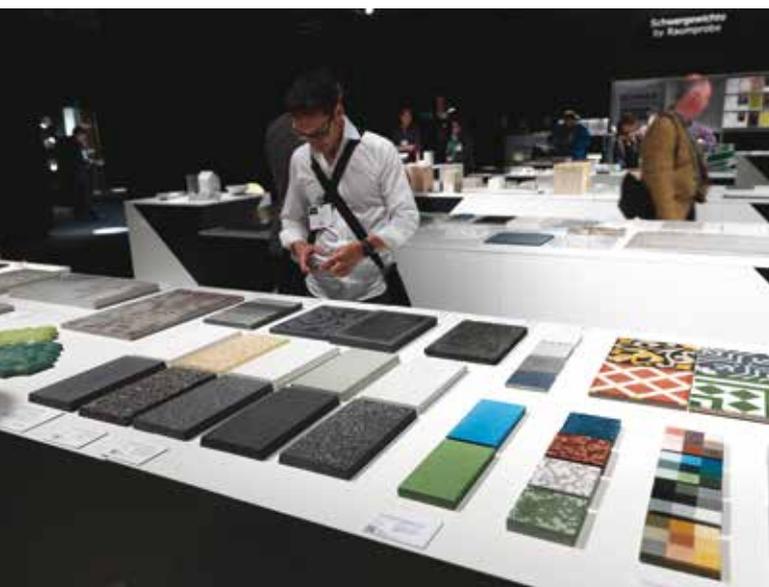
L'évènement s'adresse non seulement aux architectes et architectes d'intérieur, mais également aux ingénieurs-conseils, urbanistes-aménageurs et aux arch./ing.-paysagistes. Résultat: 1.465 visiteurs professionnels présents et des exposants des plus satisfaits.

Comme pour les autres éditions d'ARCHITECT@WORK, une agence de design a signé la scénographie, avec des lieux de rencontre à taille humaine, de forme carrée et homogènes, qui permettent aux exposants de mettre en valeur leurs nouveaux produits. Là où la mise en place de stands uniformes est normalement synonyme d'agencement basique, ARCHITECT@WORK a prouvé qu'il pouvait en être autrement: un cadre élégant, exclusif et chaleureux attendait les prescripteurs.

Nouveautés sélectionnées

Plus de 150 sociétés exposaient leurs derniers produits et matériaux. Le caractère innovant des produits présentés par les exposants a été examiné par une commission composée de l'architecte Steve WEYLAND et l'architecte d'intérieur Nathalie JACOBY, et accompagnée par Nathalie SANDRA, Charlotte LOOTEN et Sarah WELKER de Kortrijk Xpo, garantissant ainsi à chacun une visite enrichissante.

2014



Divers pôles d'attraction

A cette offre s'ajoutait un programme d'interventions de qualité réunissant des conférenciers de renom.

ARCHITECT@WORK eut notamment le plaisir d'accueillir le paperJam Business Club qui a organisé la conférence « 10 x 6 Architecture et transformation » en partenariat avec Archiduc.

Thème de l'édition 2014: Architecture et Minéralité

Outre une conférence sur le sujet, une magnifique exposition présentait des nouveaux matériaux de nature minérale. Textiles de béton translucide ou dalles phosphorescentes, tels étaient les matériaux aux propriétés uniques et surprenantes qui étaient présentés sous le nom « SCHWERGEWICHTE ».

Réactions enthousiastes des exposants et des visiteurs

Les réactions pendant ces 2 jours furent des plus positives. ARCHITECT@WORK a, sans conteste, réussi à se positionner comme l'événement de référence des prescripteurs.

Un statut qu'il doit à son niveau de qualité, et notamment à son concept novateur, son caractère exclusif, son offre de restauration gratuite en continu et au taux élevé de nouveautés présentées.

Les dates de la prochaine édition ont d'ores et déjà été arrêtées et sont fixées au 13 et 14 avril 2016 dans les halls de Luxexpo.

Plus d'informations sur www.architectatwork.eu



+25

OAI

20



FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE



FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

(aujourd'hui Luxembourg Centre for Architecture)

Création de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie

La Fondation a été mise en place en 1992 par le Conseil de l'OAI afin de créer un forum d'échange autour de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme.

L'OAI a mis à disposition de la Fondation un bureau au sein de ses locaux sis 8, rue Jean Engling à Luxembourg-Dommeldange. Le secrétariat de l'OAI a assisté l'équipe de bénévoles en charge des activités de la Fondation par la gestion administrative et financière.

Le 15 juillet 2004, la Fondation a déménagé au coin de la Grand-rue/rue Beck à Luxembourg et a professionnalisé son secrétariat.

Elle s'est finalement établie le 1^{er} juillet 2006 à son adresse actuelle 1, rue de l'Acierie à Luxembourg-Hollerich.

Photo du Républicain Lorrain du 14 juillet 1992



Article du Luxemburger Wort du 18 février 1993

«L'Ordre légal des architectes et ingénieurs-conseils fut créé en mars 1990, le 13 juillet 1992 cet ordre constitua la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, en octobre de la même année la fondation fut déclarée d'utilité publique.

Les activités des architectes et des ingénieurs-conseils ont une influence toujours croissante sur l'environnement, la vie physique, sociale et culturelle des hommes.

Les créations de l'architecte et de l'ingénieur, la qualité des ouvrages, leur insertion harmonieuse dans le milieu, le respect des paysages naturels et urbains sont d'intérêt public. Pour présenter la fondation, le conseil d'administration et le bureau de coordination de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, avaient invité jeudi dernier à une conférence de presse au Cercle Municipal à Luxembourg.

Chrëscht Klein, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue à Robert Goebbels, ministre des Travaux publics, Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre, et Anne Brasseur, échevin de la ville de Luxembourg, Fernand Pesch, conseiller de direction au Ministère des Travaux publics, J.-P. Wagener, président de l'association des ingénieurs et à un grand nombre d'architectes et d'ingénieurs.

Lucien Stell décrit les objectifs de la fondation: présenter l'architecture et l'ingénierie, faire

connaître et valoriser son caractère d'intérêt général et artistique, encourager la qualité, la créativité et l'innovation, favoriser les échanges interrégionaux et internationaux, présenter aux jeunes architectes et aux jeunes ingénieurs le patrimoine de notre architecture et de notre ingénierie. Pour atteindre ces objectifs, la fondation va oeuvrer en vue de constituer un centre de documentation, elle va organiser des expositions et des conférences, promouvoir des rencontres et publier un bulletin d'information.

Romain Hoffmann présenta le programme à court terme de la fondation: l'aménagement d'un espace adapté aux besoins des membres et servant de lieu de rencontre, de bureau, d'archives, la prise de contact et l'échange d'idées et d'expériences avec des fondations d'autres pays, Une exposition d'esquisses et d'idées d'architectes et d'ingénieurs en octobre 1993 constituera une première prise de contact avec le public. Ensuite il y aura des conférences publiques sur «Les grands constructeurs du 20^e Siècle».

Bohdan Paczowski présenta le programme pour 1995: donner aux douze pays de l'Europe l'occasion de se présenter, de se rencontrer et de faire part de leurs expériences aux intéressés, de présenter les problèmes de l'architecture et de l'ingénierie au Luxembourg Ainsi, la fondation envisage d'assurer, chaque trimestre 1995, la présence au Luxembourg de trois pays de la communauté par des expositions, des projections, des conférences, des rencontres. La fondation envisage pour 1995 une exposition permanente sur le développement historique de l'architecture et la construction au Grand-Duché.

Le ministre Robert Goebbels félicita les architectes et les ingénieurs-conseils de la constitution de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.

Le conseil d'administration se compose de Chrëscht Klein, président; Florent Schroeder, vice-président; Jean Herr, secrétaire; Mike Goblet, trésorier; Marie-Hélène Lucas, Victor Jaques et Perry Weber, membres. Les membres du bureau de coordination sont: Iconica Sabaila-Pavlovici, Emile Gillardin, Romain Hoffmann, Bohdan Paczowski, Lucien Steil et Robert Wilmes. Le travail administratif est assuré par Pierre Hurt, directeur de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI). Adresse de contact: Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, clo OAI, 8, rue Jean Engling, L-1416 Luxembourg. »



FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

(aujourd'hui Luxembourg Centre for Architecture)



Plateforme d'échange et de rencontre pour un large public, de l'amateur curieux ou citoyen engagé au décideur politique ou acteur professionnel, le LUCA organise un large programme culturel répondant à la diversité de ses publics : cycles de conférences et de débats, expositions temporaires, visites guidées, ateliers pédagogiques, Prix luxembourgeois d'architecture, Pavillon de la Biennale d'architecture de Venise...

L'équipe professionnelle du LUCA travaille de concert avec de nombreux experts et partenaires et plus particulièrement depuis le lancement de son Conseil Consultatif en février 2015. Quatre fois par an, cette entité du LUCA réunit des planificateurs, des représentants des métiers de la construction et de l'immobilier, des maîtres d'ouvrages publics et des administrations, des experts et des représentants de la société civile. Leur mission est de faire profiter le LUCA de leurs expertises et expériences dans le domaine de l'environnement bâti pour identifier ensemble des problématiques, décoder les mutations en cours et anticiper les enjeux de demain.

La bibliothèque est composée du fonds Antoine Laroche et de ses propres collections. Elle est riche de plus de 6000 ouvrages, anciens et récents, concernant l'architecture, l'urbanisme, l'histoire des villes et des techniques de la construction. Elle compte aussi quelques recueils rares luxembourgeois et étrangers. Articles de revues et journaux, nécrologies et écrits de ou sur les architectes, l'urbanisme, l'histoire des villes, l'esthétique, portraits et photographies des oeuvres sont rassemblés et classés par thème ou par architectes. Un archivage de plans, esquisses, maquettes et autres documents témoigne de la richesse du passé récent.

La Fondation est soutenue dans ses efforts par le Ministère de la Culture et par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. Par ailleurs, c'est grâce aux soutiens généreux de la Banque de Luxembourg et du Cercle de ses Partenaires, mais également grâce aux nombreux partenaires du monde de l'environnement bâti et à ses amis, qu'elle peut aujourd'hui jouer un rôle essentiel et dynamique dans le paysage culturel luxembourgeois.



LES PRÉSIDENTS DE LA FONDATION

NOM	FONCTION	ENTREE	SORTIE
Klein, Chrëscht	Président	18/07/92	28/06/93
Steil, Lucien	Président	28/06/93	02/05/95
Petit, Michel	Président	24/10/95	18/10/04
Paczowski, Bohdan	Président	18/10/04	25/11/05
Valentiny, François	Président	25/11/05	13/02/07
Linster, Alain	Vice-Président faisant fonction	13/02/07	03/12/07
Bauer, Christian	Président	03/12/07	03/06/13
Steinmetz, Nico	Président	03/06/13	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION SE COMPOSE ACTUELLEMENT DE:

Président	Nico STEINMETZ,	architecte
Vice-présidente	Tatiana FABECK,	architecte
Trésorier	Mathias FRITSCH,	architecte
Membres administrateurs	Jim CLEMES,	architecte
	Marc EWEN,	ingénieur
	Jos DELL,	architecte, représentant de l'OAI
	Bob KRIEPS,	représentant du Ministère de la Culture
	Stefano MORENO,	architecte
	John VONCKEN,	architecte auprès du Service des Sites et Monuments nationaux
Administration	Andrea RUMPF,	directrice

Luxembourg Center for Architecture

1, rue de l'Acérie
 L-1112 Luxembourg
 Tél.: +352/ 42 75 55
 Fax: +352/ 42 75 56
 Email: office@luca.lu
 Web: www.luca.lu

+25

OAI

21

La Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants asbl (FTI) a été créée le 12 juillet 1961 suite à un besoin des professions libérales de se fédérer afin de mieux pouvoir défendre leurs intérêts.

Suite à la modification des statuts du 14 avril 1997, 12 organisations professionnelles sont affiliées au sein de la FTI qui constitue une plate-forme de dialogue et un porte-parole des professions libérales.

La FTI a comme membres des organisations professionnelles dûment constituées, groupant des travailleurs intellectuels indépendants. Ainsi, elle est l'organisation faitière des associations professionnelles des avocats, des notaires, des huissiers de justice, des médecins et médecins dentistes, des vétérinaires, des kinésithérapeutes, des réviseurs d'entreprises, des experts-comptables, des producteurs professionnels d'assurances, des conseils en propriété industrielle, des architectes et des ingénieurs-conseils.

La coordination de la FTI est assurée par l'OAI en la personne de Pierre HURT, directeur.

Les 12 organisations membres de la FTI regroupent plus de 6.000 personnes exerçant à titre d'indépendant qui emploient plus de 20.000 personnes, voire 40.000 personnes en intégrant le secteur de la santé (données pour 2013).

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS INDÉPENDANTS

Dans ses propositions adressées aux partis politiques en lice pour les élections législatives, la FTI réaffirme l'importance de la valorisation de l'apport des indépendants, professions libérales, dans le cadre de leurs missions d'intérêt public. Le document proposé lors des élections législatives de 2013 est disponible sur le site www.fti.lu.

La FTI plaide de longue date pour qu'une proposition de loi portant intégration des professions libérales au processus législatif soit votée, afin que ces professions soient consultées préalablement à l'élaboration de tout projet de loi ou règlement d'exécution dans la mesure où ceux-ci ont soit une incidence directe sur l'exercice de leur profession ou leur domaine d'activités soit une incidence fiscale ou sociale générale.

La FTI participe au Conseil Economique et Social (CES).
Les délégués FTI sont Pierre HURT et Werner WEYNAND.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Association des Médecins et Médecins-Dentistes:
Dr Annick CONZEMIUS, Présidente FTI

Ordre des Avocats:
M^e Gast NEU, Secrétaire FTI

Ordre des Experts-Comptables:
M. Bob FISCHER, Trésorier FTI

Chambre des Notaires:
M^e Jean-Paul MEYERS

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils:
M. Pierre HURT, Coordinateur FTI

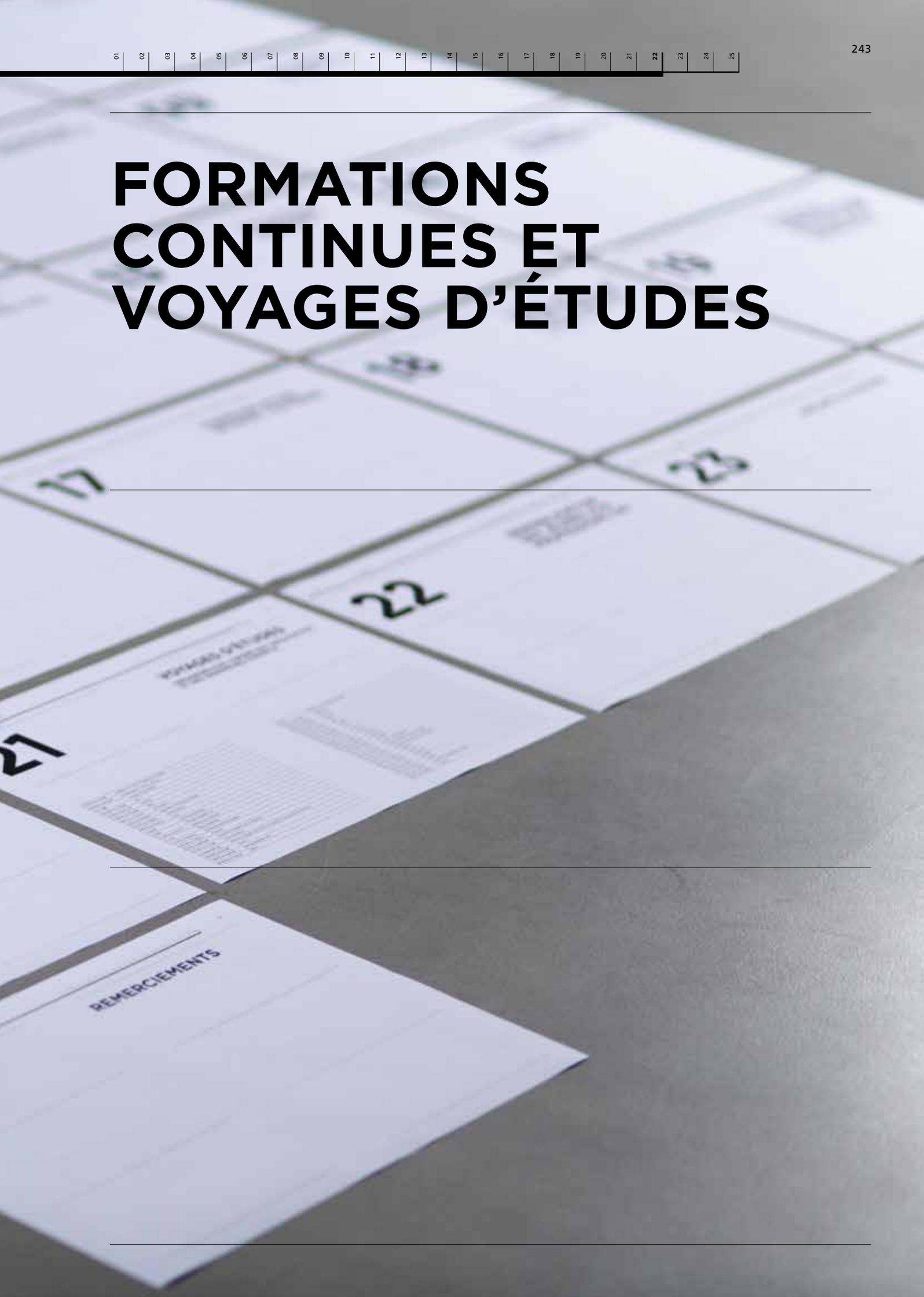
+25

OAI

22



FORMATIONS CONTINUES ET VOYAGES D'ÉTUDES



FORMATIONS CONTINUES OAI

L'Ordre propose des formations depuis sa création. Le programme de formation continue, à destination des membres de l'OAI et de toute personne intéressée des secteurs public et privé, est organisé depuis 2003 en collaboration avec le CRP Henri Tudor (aujourd'hui LIST).

Cette formation s'intègre de manière complémentaire à la formation de base des membres OAI. Les matières abordées, qui ne sont pas nécessairement traitées de manière approfondie dans le parcours académique, informent, entre autres, sur les spécificités du cadre local.

Les modules traités sont regroupés en 5 thématiques principales :

- Histoire de l'architecture
- Confort, Santé, Bien-être
- Management de bureau et gestion de projet
- Construction durable
- Matériaux de construction

Afin de pouvoir offrir des formations innovantes répondant aux défis actuels, une réflexion approfondie a été réalisée avec la participation active d'acteurs institutionnels, sectoriels et issus des professions OAI.

Le programme des cycles 2014-2015 et 2015-2016 ont été préparés suite à cette réflexion.

Le programme actuel peut être consulté sur www.oai.lu/formation.



La brochure « Naissance d'une académie » peut-être consultée sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications grand public » => « autres publications ».



+25

OAI

REMISE DES CERTIFICATS AUX PARTICIPANTS

2007



X	27/09/2007	REMISE DES DIPLOMES FORMATION « MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION »
---	------------	---



2013



X	16/09/2013	REMISE DES CERTIFICATS AUX PARTICIPANTS DES FORMATIONS OAI / CRP-HT
---	------------	---

2010



X	15/07/2010	REMISE DES DIPLÔMES
---	------------	---------------------

2011



X	09/06/2011	REMISE DES CERTIFICATS
---	------------	------------------------

2012



X	17/09/2012	REMISE DES CERTIFICATS AUX PARTICIPANTS DES FORMATIONS OAI / CRP-HT
---	------------	---

2014



X	22/09/2014	REMISE DES CERTIFICATS AUX PARTICIPANTS DES FORMATIONS OAI / CRP-HT
---	------------	---

SÉANCES D'INFORMATION POUR LES MEMBRES OAI

L'OAI organise régulièrement des séances pour informer les membres OAI sur des modifications législatives ou réglementaires importantes, ou sur des outils ou des thèmes essentiels pour leur pratique quotidienne.

Voici à titre d'exemple les séances organisées depuis 2012:

- Séance d'information du 8 mai 2012 portant sur le thème « Responsabilité / Assurances / Jurisprudences »
- Séance d'information du 10 octobre 2012 portant sur les nouveautés de la législation et de la réglementation en matière d'établissements classés (commodo-incommodo).
- Séance d'information OAI / CRP-HT du 12 octobre 2012 sur les services du CRTI-B.
- Séance d'information du 21 novembre 2012 portant sur les métiers de bureau de contrôle (BC) et d'organismes de contrôle agréés (OCA).
- Séance d'information du 15 janvier 2013 sur le thème « Fördermöglichkeiten von Bauvorhaben (für Privatpersonen und Unternehmen) ».
- Séance d'information du 19 mars 2013 sur la transmission d'entreprise.
- Séance d'information du 24 septembre 2013 sur la l'optimisation de la collaboration entre membres OAI.
- Séance d'information du 8 octobre 2013 sur la fiscalité dans l'immobilier.
- 1^{er} Bauschädenforum OAI du 26 juin 2014 en collaboration avec l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA).
- Séance d'information pour les membres OAI et pour les communes concernant le Guide Urbanisme du 9 mars 2015.
- Séance d'information pour les membres OAI en collaboration avec le Centre de Médiation Civile et Commerciale du 6 juillet 2015 sur le thème "Médiation&Construction".

2012



2013



BTS « BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURES »



SÉANCE D'INFORMATION POUR LES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU BTS « BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES » LE 3 JUILLET 2012

Un groupe de travail OAI présidé par le professeur Michel PUNDEL a indentifié qu'une formation BTS « Infrastructures et Bâtiments » au Luxembourg serait la bienvenue pour les membres de l'OAI. Une telle formation pourra s'inspirer largement des cursus en place en France. Elle sera organisée au Lycée Josy Barthel de Mamer.

Ce nouveau BTS, ouvert aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques et menant au diplôme de brevet de technicien supérieur « Conducteur de projets », comportera des cours obligatoires et des cours facultatifs pour permettre la flexibilité et l'orientation nécessaire. Il sera axé sur l'apprentissage d'une méthodologie de travail plutôt que de donner une formation pointue et spécialisée dans un domaine.

Le programme d'études est structuré en cinq chapitres :

1. Etudes d'un projet bâtiment
2. Etudes d'un projet infrastructures
3. Parties communes aux projets bâtiment et infrastructures
4. Enseignement général spécifique
5. Stage et Mémoire

Suite à l'accréditation par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de cette de cette formation, les cours ont commencé en septembre 2012.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site www.ljbm.lu

L'OAI et le Lycée Josy Barthel de Mamer ont organisé le 3 juillet 2012 une séance d'information pour les enseignants de ce BTS.



TABLE RONDE « FORMATIONS POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION » LE 5 JUIN 2014

Afin de mieux coordonner les différentes offres de formation et de mutualiser les efforts, l'OAI, représenté par Max VON ROESGEN et Pierre HURT, et le CRP Henri Tudor (aujourd'hui LIST), représenté par Fabrice ABSIL, organisent au moins une fois par an une table ronde « Formations pour le secteur de la construction ».

L'objectif de ces réunions est, d'une part que chaque acteur ait une vue globale de l'offre de formation luxembourgeoise dédiée au domaine de la construction et d'autre part de dégager des pistes afin de mieux coordonner les activités respectives, d'identifier des collaborations potentielles et de mieux communiquer vers le secteur.

Dans le cadre de cette initiative, une page dédiée aux formations du secteur de la construction a été mise en place en avril 2014 sur le portail Lifelong Learning géré par l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) à l'adresse <http://construction.lifelong-learning.lu>.

Cette page est structurée autour de 4 thématiques principales:

- Gestion d'entreprise et de projet
- Techniques de construction
- Construction durable et efficacité énergétique
- Sécurité et santé.

Basée sur un système de mots-clés, elle est automatiquement complétée par les nouvelles formations proposées qui peuvent intéresser le secteur.



Consultez cette nouvelle page à l'adresse construction.lifelong-learning.lu

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

VOYAGES D'ÉTUDES

31.07.88 au 21.08.88	Singapour - Tokyo - Hongkong -Bangkok
13.05.89 au 20.05.89	St Petersburg - Vilnius - Moscou
30.11.1989	Congrès UIA Montréal
20.04.89 au 21.04.89	Paris
27.04.90 au 01.05.90	Londres
02.08.90 au 16.08.90	Brésil
09.05.91 au 12.05.91	Amsterdam
29.05.92 au 01.06.92	Exposition Universelle de Séville
30.07.92 au 10.08.92	Afrique du Sud
30.04.93 au 03.05.93	Berlin
25.06.93	Sarrebruck (EUROKA)
07.1993	Chicago CONGRES UIA
27.12.93 au 09.01.94	Mexique et Guatemala
25.11.94	Nancy (EUROKA)
22.12.95 au 10.01.96	Malaisie/Australie/Singapour
14.06.96 au 15.06.96	Francfort
01.07.96 au 08.07.96	Barcelone CONGRES UIA et Lisbonne
26.12.97 au 11.01.98	Pérou/Equateur
Juin-septembre 98	Plusieurs voyages OAI / ALIAI à l'Exposition Universelle de Lisbonne
19.06.98 au 22.06.98	Londres
19.06.99 au 26.06.99	Péking CONGRES UIA
28.04.00 au 01.05.00	Berlin
17.06.00	Exposition Universelle de Hanovre
21.09.01 au 23.09.01	Copenhague
19.09.02 au 22.09.02	Barcelone
06.11.03 au 09.11.03	Munich
23.09.04 au 26.09.04	Lille
30.09.05 au 02.10.05	Dublin
21.09.06 au 24.09.06	Turin
27.04.07 au 01.05.07	Londres
30.04.08 au 05.05.08	Chicago
18.09.08 au 21.09.08	Vorarlberg
30.04.09 au 03.05.09	Hambourg
17.09.09 au 20.09.09	Liverpool
13.05.10 au 16.05.10	Nantes – Saint-Nazaire
03.07.10 au 04.07.10	Musées belges Louvain, Bruxelles
06.10.10 au 17.10.10	Exposition Universelle de Shanghai
11.05.11 au 15.05.11	Istanbul
20.09.12 au 23.09.12	Valence
08.11.13 au 12.11.13	Budapest
18.09.14 au 21.09.14	Marseille
28.05.14 au 01.06.14	Moscou
13.05.15 au 17.05.15	Exposition Universelle de Milan
23.09.15 au 27.09.15	Vienne

+25

OAI

VOYAGES D'ÉTUDES

1992



Exposition Universelle de Séville

1995



Australie

2008



Chicago

2009



Hambourg

2014



Marseille

2015



Milan

2002



Barcelone

2003



Munich

2010



Exposition Universelle de Shanghai

2012



Valence

+25

OAI

23



SENSIBILISATION DES JEUNES AUX PROFESSIONS OAI



SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES

L'OAI tient à disposition des lycées une liste des membres de l'OAI qui sont prêts à participer aux journées d'information dans les lycées afin de renseigner les lycéens sur les professions OAI.

L'OAI a élaboré pour les membres en question des supports, notamment la brochure « Il y a du Génie dans votre quartier », le site www.unplanpourtonavenir.lu, des présentations PowerPoint,...

Depuis 2012, une séance d'information sur les professions OAI à destination des lycéens est proposée annuellement au Lycée Josy Barthel de Mamer sur le thème « 9 x 5 minutes pour vous présenter les professions OAI sous toutes leurs facettes ».

Les présentations du 27 mars 2012 ont été filmées et peuvent être visionnées sur le site www.oai.lu à la rubrique « les membres » => « présentations filmées des professions OAI ».

2012





2013

2014



+25

OAI

FESTIVAL DES CABANES

En collaboration avec le Service National de la Jeunesse



Une nouvelle édition sera organisée en 2017.
Plus d'informations sur www.cabanes.lu.

2007



2010



2013



Montrer le potentiel de créativité des jeunes dans un domaine original, les sensibiliser en matière d'architecture, les mettre en mesure d'assurer leur rôle de futur maître d'ouvrage conscient de sa responsabilité pour un cadre de vie durable, proposer un événement qui donne à des jeunes issus de milieux très différents la possibilité de collaborer à un projet commun, tels sont les objectifs principaux du SNJ et de l'OAI dans le cadre de cette initiative lancée en 2007 et renouvelée tous les 3 ans.

Depuis l'édition 2010, il y a deux concours parallèles. Le premier s'adresse à des jeunes de 12 à 25 ans pour la construction d'une cabane temporaire. Le deuxième concours s'adresse aux jeunes étudiants en architecture ou ingénierie (degré minimum « bachelors ») et aux élèves de l'enseignement secondaire – régime de technicien – division « génie civil », ayant moins de 27 ans. Dans cette catégorie, le jury choisit une cabane qui est installée de manière fixe (2010 : Aire de jeux sur le site des Baggerweieren pendant le Festival, puis Centre de Jeunesse à Eisenborn; 2013 : arrêt de bus Ellergronn à Esch-sur-Alzette).

Le comité d'organisation était composé de Georges Metz, Eric KRIER, Kim SCHORTGEN et Jeanne ADAM (SNJ) des architectes Nico ENGEL et Thierry CRUCHTEN, et de Pierre HURT (OAI).



Cabane durable conçue par Rizo Agovic, Kalin Grozdev, Hendrik Reinhold et Lion Schreiber. Aire de jeux sur le site des Baggerweieren puis Centre de Jeunesse à Eisenborn.



Cabane durable conçue par Tamara KAHN et Thierry NEU. Arrêt de bus Ellergronn à Esch-sur-Alzette.

+25

OAI



*European Design Award
Stockholm, May 18, 2008*



*Red Dot Design Award
Essen, 3. December 2008*



*Designpreis Bundesrepublik
Deutschland 2009
Nominiert*



*Designpreis Bundesrepublik
Deutschland 2010
Nominiert*



AWARDS

La brochure sur le Festival des Cabanes SNJ / OAI 2007 a été récompensée par de nombreux prix de design européens, dont certains ont été attribués pour la première fois pour des réalisations au Luxembourg.



Remise du prix red dot design award le 3 décembre 2008 à Essen, Germany (du red dot design award).

Passer l'hiver

Comment se préparer des Cabanes, le design luxembourgeois...
Le festival de la nuit à l'été de grande...
avec de nombreux prix...
pour la première fois...
à Luxembourg.



Design luxembourgeois récompensé

Luxembourg design rewarded

C'est pour l'excellence de son design que le Festival des Cabanes...
Le festival de la nuit à l'été de grande...
avec de nombreux prix...
pour la première fois...
à Luxembourg.

It is for the excellence of its design that the...
Festival des Cabanes...
Le festival de la nuit à l'été de grande...
avec de nombreux prix...
pour la première fois...
à Luxembourg.

L'AN

Deux ans...
le Mu...
Jean - Mu...
petite ex...
Enrico...
cieux d...
termi...

+25

OAI

24



DÉFIS ACTUELS



REMERCIEMENTS

DÉFIS ACTUELS

En plus de la poursuite de ces activités habituelles, l'OAI va mettre l'accent au cours des prochaines années sur 6 thématiques: la **collaboration** entre les acteurs impliqués sur un projet de construction, l'accentuation de la **simplification administrative**, le **suivi de la transposition des directives européennes** en droit luxembourgeois, notamment en vue d'améliorer encore l'équité dans les procédures d'attribution des missions de membres OAI, la promotion de l'**assistance des membres OAI aux maîtres d'ouvrage du secteur communal** dans le cadre du développement et de la réalisation de projets de logement, l'**export des prestations** de membres OAI et l'**amendement de la loi OAI**.

1. COLLABORATION ENTRE ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

Les délais et le déroulement d'un projet de construction dépendent fortement de l'efficacité de la collaboration entre les différents acteurs impliqués.

L'OAI intensifiera ses actions de sensibilisation en la matière.

Une relation directe entre le maître d'ouvrage et ses concepteurs est essentielle pour que l'objet conçu réponde aux besoins et pour que le maître d'ouvrage puisse prendre en temps utile et en connaissance de cause les décisions nécessaires.

Afin de répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre sera accentuée. L'OAI va poursuivre la publication et la mise à jour et la diffusion d'outils de collaboration entre membres avec l'objectif d'améliorer l'efficacité dans le déroulement du projet.

Pour gagner en efficacité et en rentabilité, il faut une **meilleure communication** afin de pouvoir traiter les problèmes le plus en amont possible (Gestion des modifications, répartition des tâches, synchronisation, définition du prix au m³...), et une **meilleure connaissance mutuelle** des intervenants.

Un groupe de travail OAI ad hoc a préparé un **tableau reprenant toutes les missions à réaliser au cours d'un projet** pour vérifier les attributions des différents intervenants architectes, ingénieurs-conseils et autres professionnels, ainsi que des **misés à jour de fiches de travail existantes et de nouvelles fiches de travail** qui formalisent certaines procédures.

Ces documents peuvent être téléchargés dans l'« espace membres » du site www.oai.lu à la rubrique « collaboration entre membres OAI ».

S'agissant d'un **processus continu** qui sera nourri par les retours d'expériences des membres que nous espérons abondants, **les documents ne seront publiés qu'en ligne** afin d'assurer une parfaite réactivité aux nouvelles données.

Une première séance d'information, destinée aux administrateurs / gérants de bureaux membres de l'OAI, a été organisée le 24 septembre 2013 au Forum da Vinci. Elle avait pour objectif de leur permettre d'organiser une transmission efficace à l'intérieur de leur structure.

Le groupe de travail prépare actuellement de nouvelles fiches et une séance d'information à destination des salariés de bureaux membres de l'OAI est en cours d'organisation.

En outre, des séances de « coaching » pour les acteurs de la maîtrise d'œuvre sur des projets concrets seront proposées. Les retours d'expérience seront présentés à l'ensemble des membres de l'OAI.

En outre, des séances d'information et de formation à l'utilisation du *Building Information Modeling (BIM)*, pour lequel un intérêt croissant des maîtres d'ouvrage se fait sentir, seront organisées.

Afin de renforcer la collaboration entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et les entreprises chargées de l'exécution sur chantier, l'OAI approfondira ses contacts avec les représentants de manière directe et à travers le CRTI-B.

2. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Les travaux de l'OAI pour le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative se poursuivront afin de maintenir à jour l'outil www.guide-urbanisme.lu.

L'Ordre accueille très favorablement la priorité donnée par le Gouvernement à la Simplification Administrative, mais il serait préférable de ne plus devoir s'appliquer à un tel exercice a posteriori.

Une des solutions consiste à établir de manière coordonnée des textes en intégrant assez tôt la pratique des femmes et des hommes de terrain et à introduire des phases de test sur des projets réels avant le vote des lois et règlements ayant une répercussion forte sur notre économie, tout en respectant les principes qui rendent notre cadre de vie durable.

En outre, l'OAI continuera à plaider pour l'instauration d'un code de la construction, assurant la cohérence de tous les textes légaux et réglementaires en la matière, demande de longue date.

3. SUIVI DE LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

L'OAI participera à la transposition des nouvelles directives européennes 2014/24/UE (Régime général) et 2014/25/UE (secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux) sur les marchés publics.

En parallèle de la publication du manuel OAI sur les concours d'architecture approuvé par l'Administration des Bâtiments Publics et par le Syvicol, les travaux de la **Commission OAI « Attribution de missions de membres OAI »** seront relancés afin d'assister les maîtres d'ouvrage publics et privés quant à l'organisation de procédure d'attribution garantissant au commettant comme aux participants une réponse équitable à l'investissement qu'ils auront engagé.

4. ASSISTANCE DES MEMBRES OAI AUX MAÎTRES D'OUVRAGE DU SECTEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DU PACTE LOGEMENT

Dans le cadre du développement et de la réalisation de projets de logement dans le secteur communal, les membres de l'OAI proposent leur aide pour assister les communes dans leur rôle en tant que maître de l'ouvrage de projets de logement à coût modéré motivés par le Pacte de Logement.

Les communes disposent de nombreux atouts :

- Terrains appartenant aux communes sur lesquels des projets peuvent être développés
- Accès favorisé à de nouveaux terrains
- Possibilité de cession de terrains via un bail emphytéotique
- Possibilité de favoriser des nouveaux modèles comme les « Baugruppen »

Une circulaire détaillée à ce sujet, établie avec l'accord du Ministère du Logement, sera transmise sous peu aux administrations communales.

Les membres OAI, qui souhaitent apporter ce type de services, pourront facilement être identifiés dans l'annuaire des membres sur le site www.oai.lu.

5. EXPORT DES MEMBRES DE L'OAI

Vu le **dynamisme du secteur des architectes et des ingénieurs-conseils au Luxembourg** surtout des 25 dernières années, les membres de l'OAI vont poursuivre la diversification de leurs activités en s'exportant dans la Grande Région, en Europe et en dehors de l'Europe.

Ils disposent de nombreux atouts en la matière: multi-culturalité, maîtrise des langues (polyglotte), études à l'étranger, application / adaptation à différents cadres légaux, réglementaires, normatifs, compréhension interne des systèmes français et allemand, qualité de la phase conception, qualité de la phase exécution (détails sur chantier),... Autant de plus-values que les membres de l'OAI peuvent amener à un projet.

Plusieurs axes ont été poursuivis pour soutenir les membres en la matière. Des contacts ont été pris avec les différents Ministères (Economie, Affaires étrangères, Culture,...). L'architecture et l'ingénierie ont été identifiées dans ce cadre comme faisant partie des points forts pour présenter le Luxembourg à l'étranger, et l'OAI est impliqué dans le *Nation Branding*.

Suite à une concertation avec Luxembourg for Business, il a été décidé d'éditer une publication sur les réalisations à l'étranger de membres OAI et sur les réalisations au Luxembourg et à l'étranger disposant d'une certification environnementale.

Cette brochure présentera de manière thématique les atouts du secteur de la construction luxembourgeois et les réponses apportées par les membres OAI aux problèmes contextuels posés (savoir-faire en matière d'écoconstructions,...).

Outre la publication d'un livre, ce dossier sera intégré dans la communication en ligne de Luxembourg for Business selon son corporate design.

Une autre piste de réflexion est la constitution d'un réseau luxembourgeois « Export du secteur de la construction » regroupant les acteurs des domaines suivants : promotion, financement, conception, construction, exploitation, recyclage, ...

6. AMENDEMENT DE LA LOI OAI

Suite à la publication de la loi du 28 juillet 2011 sur l'aménagement communal et le développement urbain (ACDU) et de la loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement, un groupe de travail OAI ad hoc a préparé une proposition de mise à jour de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI, visant, entre autres, à une meilleure intégration des professions nouvellement créées, à savoir les professions d'architecte d'intérieur, d'urbaniste-aménageur, d'architecte-paysagiste et d'ingénieur-paysagiste.

Après plusieurs réunions de travail avec la Direction Générale PME et Entrepreneuriat du Ministère de l'Economie, un avant-projet de loi a été présenté le 2 avril 2014 à la Secrétaire d'Etat à l'Economie Francine CLOSENER.

Le projet de loi n°6795 a été déposé à la Chambre des Députés le 20 mars 2015.

L'OAI accueille très favorablement ce projet de loi qui constitue également l'occasion de simplifier et de clarifier certaines procédures administratives et de résoudre des incohérences qui sont apparues dans la mise en pratique de la loi du 13 décembre 1989 au cours des 25 années passées depuis son entrée en vigueur.

La mise en œuvre de cet amendement, dont notamment la création et l'organisation de la nouvelle section « Aménagement du territoire, Urbanisme, Environnement », est déjà en préparation.

L'OAI participera également à la transposition de la directive 2013/55/UE modernisant la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (QP).

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

+25

OAI

25



STATISTIQUES



STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS DES MEMBRES OAI

en date du 08/05/2015

TABLEAU DE L'ORDRE (MEMBRES OBLIGATOIRES, MEMBRES FACULTATIFS)

NOMBRE DE PERSONNES PHYSIQUES INSCRITES AU TABLEAU DE L'ORDRE

Architectes (a)	942	a+b=c+d
Architectes d'intérieur (b)	43	a+b=c+d
Ingénieurs (e)	491	e=f+g
Urbanistes/Aménageurs ¹	15	
Arch.-/Ing.-paysagistes ¹	5	
Total	1496	

SECTION DES ARCHITECTES

Membres obligatoires

Bureaux d'architectes	625	
> Siège social au Luxembourg	478	
> Exerçant occasionnellement au Lux.	147	(24%)
Bureaux d'architectes d'intérieur	37	
> Siège social au Luxembourg	37	
> Exerçant occasionnellement au Lux.	0	
Membres oblig. personnes physiques (c)	751	a+b=c+d
Membres facultatifs et honoraires (d)	234	a+b=c+d

SECTION DES INGENIEURS-CONSEILS

Membres obligatoires

Bureaux d'ingénieurs-conseils	238	
> Siège social au Luxembourg	192	
> Exerçant occasionnellement au Lux.	46	(19%)
Membres oblig. personnes physiques (f)	307	e=f+g
Membres facultatifs et honoraires (g)	184	e=f+g

Bureaux d'urbanistes-aménageurs

Bureaux d'urbanistes-aménageurs, siège social au Luxembourg	153	
> dont inscrits uniquement comme bureaux d'urbanistes-aménageurs	2	
> dont inscrits également comme bureaux d'architectes	129	
> dont inscrits également comme bureaux d'ingénieurs-conseils	23	
> dont inscrits également comme bureaux d'arch.-/ing.-paysagistes	2	

Membre obligatoire: architecte, architecte d'intérieur, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur et architecte-/ingénieur-paysagiste, personne physique ou personne morale, exerçant sa profession à titre d'indépendant au Luxembourg.

Membre facultatif: personne disposant d'un diplôme d'une profession OAI, fonctionnaire/ employé public, ou salarié d'une entreprise ayant une activité de conception et d'études dans le domaine de la construction au Luxembourg.

¹ : reprend les membres inscrits uniquement dans cette catégorie.

Bureaux d'arch.-/ing.-paysagistes	7
Bureaux d'arch.-/ing.-paysagistes, siège social au Luxembourg	5
> dont inscrits uniquement comme bureaux d'arch.-/ing.-paysagistes	1
> dont inscrits également comme bureaux d'architectes	1
> dont inscrits également comme bureaux d'ingénieurs-conseils	2
> dont inscrits également comme bureaux d'urbanistes-aménageurs	2
Bureaux d'arch.-/ing.-paysagistes, exerçant occasionnellement au Lux	2

EFFECTIF DES BUREAUX AYANT LEUR SIEGE AU LUXEMBOURG

Rem: effectif = employeur / associés + employés

Bureaux d'architecture	2103	personnes
Bureaux d'architecture d'intérieur	64	personnes
Bureaux d'ingénierie	2057	personnes
Total effectif	4224	personnes

AUTRES LISTES

LISTE DES MEMBRES N'EXERÇANT PAS

Architectes + Architectes d'intérieur	50
Ingénieurs-conseils	13

LISTE DES PERSONNES EN PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Architectes + Architectes d'intérieur	39
Ingénieurs-conseils	0
Urbanistes/Aménageurs	1

TOTAL DES PERSONNES INSCRITES A L'OAI	1599
--	-------------

Comment entrer en contact avec un membre OAI ?

Utilisez l'annuaire des membres OAI du site www.oai.lu, outil de recherche intuitif et multicritère (profession, activités, localités,...), pour accéder rapidement aux coordonnées des membres OAI établis au Luxembourg.

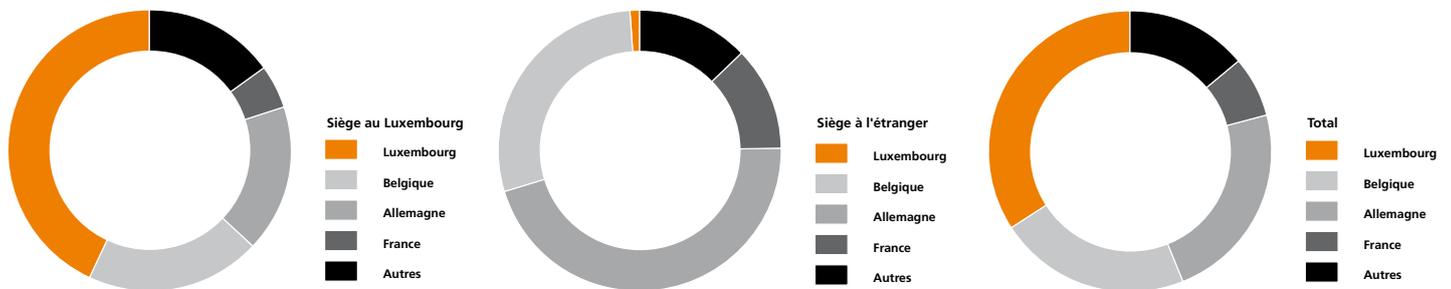


STATISTIQUES PAR NATIONALITÉS DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS, MEMBRES OBLIGATOIRES

en date du 08/05/2015

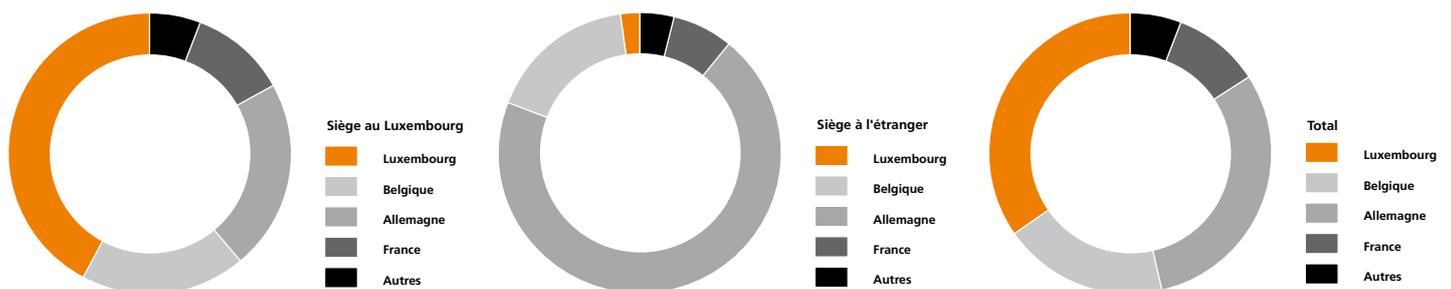
ARCHITECTES + ARCHITECTES D'INTERIEUR

Nationalités	Siège au Luxembourg		Siège à l'étranger		Total	
Luxembourg	250	(43 %)	2	(1 %)	252	(34 %)
Belgique	119	(20 %)	48	(29 %)	167	(22 %)
Allemagne	98	(17 %)	76	(46 %)	174	(23 %)
France	31	(5%)	20	(12 %)	51	(7 %)
Autres	86	(15 %)	21	(13 %)	107	(14 %)
Total	584		167		751	(100%)



INGÉNIEURS-CONSEILS

Nationalités	Siège au Luxembourg		Siège à l'étranger		Total	
Luxembourg	106	(42%)	1	(2%)	107	(35 %)
Allemagne	56	(22%)	38	(70%)	94	(31%)
Belgique	48	(19%)	9	(17%)	57	(19%)
France	28	(11%)	4	(7%)	32	(10%)
Autres	15	(6%)	2	(4%)	17	(6%)
Total	253		54		307	(100%)

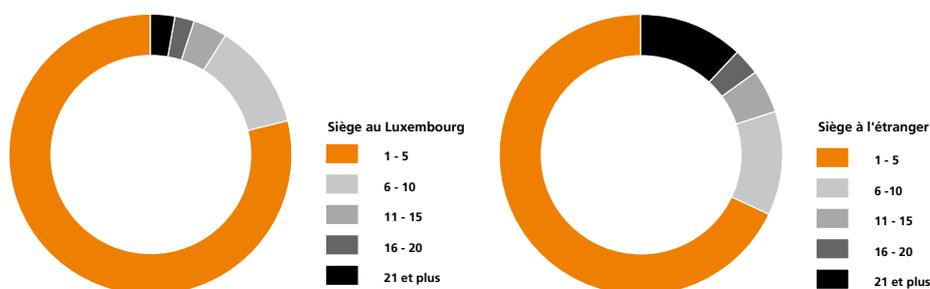


REPARTITION DES BUREAUX SUIVANT LEUR EFFECTIF

en date du 08/05/2015

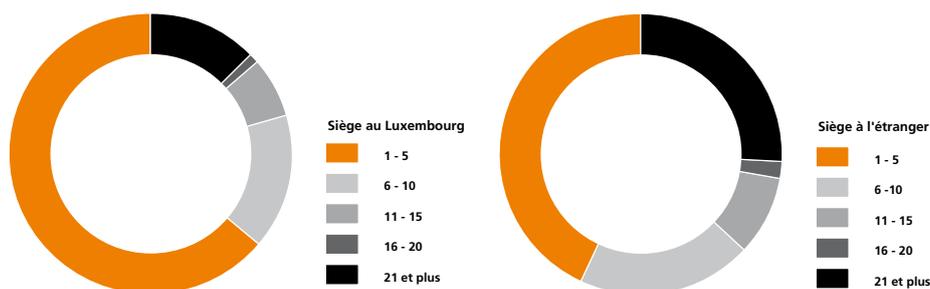
ARCHITECTES

Effectif (employeur + employés)	Siège au Lux.		Siège à l'étranger	
	Nbr.	%	Nbr.	%
1-5	373	78 %	100	68 %
6-10	59	12 %	18	12 %
11-15	21	4 %	8	5 %
16-20	10	2 %	4	3 %
21 et plus	15	3 %	17	12 %
Totaux	478	100 %	147	100 %



D'INGÉNIEURS-CONSEILS

Effectif (employeur + employés)	Siège au Lux.		Siège à l'étranger	
	Nbr.	%	Nbr.	%
1-5	124	65 %	20	43 %
6-10	28	16 %	9	20 %
11-15	13	7 %	4	9 %
16-20	2	1 %	1	2 %
21 et plus	25	13 %	12	26 %
Totaux	192	100 %	46	100 %



+25

OAI

RÉPARTITION DES PERSONNES MORALES, MEMBRES OBLIGATOIRES

siège au Luxembourg suivant leur forme juridique en date du 08/05/2015

ARCHITECTES

53% des bureaux d'architectes au Luxembourg exercent en tant que personne morale.

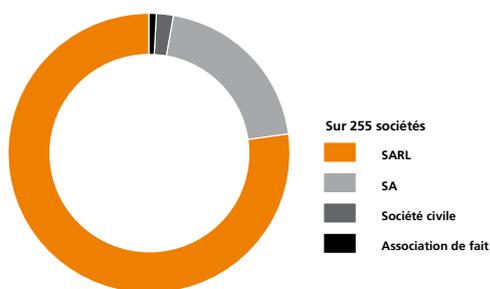
Sur 255 sociétés:

77% en tant que SARL

20% en tant que SA

2% en tant que société civile

1% en tant qu'association de fait



INGENIEURS-CONSEILS

85% des bureaux d'ingénieurs-conseils au Luxembourg exercent en tant que personne morale.

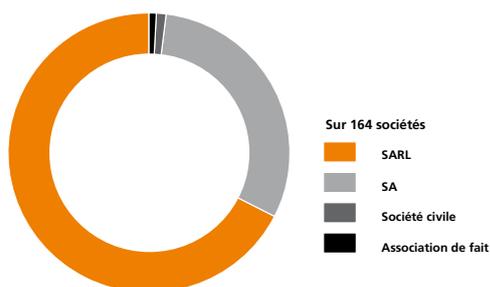
Sur 164 sociétés:

68% en tant que SARL

31% en tant que SA

0,5% en tant que société civile

0,5% en tant qu'association de fait



ÉVOLUTION 1990 - 2015

Remarque: vu que les architectes d'intérieur n'ont été inscrits au Tableau de l'Ordre qu'à partir de 2010, et les urbanistes/aménageurs et les arch./ing.-paysagiste à partir de 2011, ces statistiques ne décrivent que l'évolution des bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils.

TABEAU DE L'ORDRE	en 1990	09/1990	10/1995	11/2000	09/2005	09/2010	05/2015	en 2015
	%							%
Nombre des personnes physiques architectes		246	490	650	681	833	942	
Nombre des personnes physiques ingénieurs		63	125	215	271	395	491	
Total		309	615	865	952	1228	1433	
Bureaux d'architectes au Luxembourg		162	235	314	378	440	478	
Bureaux d'architectes exerçant occasionnellement au Luxembourg	10%	18	114	147	122	131	147	24%
Total		180	349	461	500	571	625	
Bureaux d'ingénieurs-conseils au Luxembourg		41	56	99	131	165	192	
Bureaux d'ingénieurs-conseils exerçant occasionnellement au Luxembourg	0%	0	7	18	25	44	46	19%
Total		41	63	117	156	209	238	
EFFECTIF TOTAL DES BUREAUX D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS-CONSEILS, AU LUXEMBOURG		1076	1636	2556	3412	3964	4160	



Nombre de personnes physiques Architectes et Ingénieurs: de 309 en 1990 à 1433 en 2015 (plus que quadruplé)



Nombre de bureaux d'Architectes, siège au Luxembourg: de 162 en 1990 à 478 en 2015 (presque triplé)



Nombre de bureaux d'Ingénieurs-Conseils, siège au Luxembourg: de 41 en 1990 à 192 en 2015 (plus que quadruplé)



Effectif total des bureaux d'Architectes et d'Ingénieurs-Conseils, siège au Luxembourg: de 1076 en 1990 à 4160 en 2015 (presque quadruplé)

+25

OAI

INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'OAI DES FEMMES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS

TOTAL FEMMES MEMBRES	1990	1990	1990	1995	2005	2010	2015	2015	2015
	Total membres	%						%	Total membres
ARCHITECTES MEMBRES									
obligatoires et facultatifs	246	12%	29	68	162	229	283	30%	942
dont membres obligatoires siège au Luxembourg			18	39	111	132	145	26%	548
INGÉNIEURS MEMBRES									
obligatoires et facultatifs	63	5%	3	4	16	24	35	7%	491
dont membres obligatoires siège au Luxembourg			3	4	12	15	18	6%	293
TOTAL FEMMES MEMBRES (A+IC)	309	10%	32	72	178	253	318	22%	1433
dont membres obligatoires (A+IC) siège au Luxembourg			21	43	123	147	163	19%	841
% femmes membres			12	11,8	18,1	20,6	22,2		
TOTAL MEMBRES (A+IC)			264	611	984	1228	1433		



Nombre de femmes architectes, membres de l'OAI:
De 29 en 1990 à 283 en 2015 (presque multiplié par 10)
De 11% des membres architectes de l'OAI en 1990 à 30% des membres architectes de l'OAI en 2015 (plus que doublé)



Nombre de femmes ingénieurs, membres de l'OAI:
De 3 en 1990 à 35 en 2015 (plus que multiplié par 10)
De 4% des membres ingénieurs de l'OAI en 1990 à 7% des ingénieurs de l'OAI en 2015 (presque doublé)



Nombre de femmes architectes et ingénieurs, membres de l'OAI:
De 32 en 1990 à 318 en 2015 (multiplié par 10)
De 10% des membres OAI en 1990 à 22% des membres OAI en 2015 (plus que doublé)

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25



FÊTE 25 ANS OAI
15.06
2015
à 19h00
MAISON DU SAVOIR BELVAL



XOAI

OAI	25 ANS
LUXEMBOURG 2015	

IN15
VI6
TA15
TION

Maison du Savoir

2, avenue de l'Université
Esch-sur-Alzette / Belval

LES FESTIVITÉS DU 15 JUIN 2015

A l'occasion des 25 ans de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, une séance académique en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Premier Ministre Xavier BETTEL, et à laquelle les membres de l'OAI et ses interlocuteurs ont été conviés, a eu lieu lundi 15 juin 2015 à partir de 19h dans le grand auditorium de la toute nouvelle Maison du Savoir de l'Université à Esch-sur-Alzette / Belval.

900 personnes ont assisté à cette séance et à la fête estivale, parmi lesquelles de nombreux membres du Gouvernement, des députés, des bourgmestres, ainsi que des personnalités issues des domaines économique, social, culturel, des maîtres d'ouvrage et des partenaires d'organisations professionnelles du Luxembourg et de la Grande Région.

Le programme de la soirée se présenta comme suit :

L'accueil des invités a été assuré par le Conseil de l'Ordre, secondé par une quinzaine d'étudiants du Lycée Josy Barthel de Mamer .

Après l'apéritif, la manifestation débuta à 19h30 avec la présentation du programme par l'architecte Shaaf MILANI-NIA.

D'abord le Dr. Robert L. PHILIPPART a tenu un exposé intitulé « De la quête d'identité à l'affirmation d'une profession ».

Ensuite Pierre HURT, directeur de l'OAI, et Shaaf MILANI-NIA ont présenté un film / kaléidoscope très rythmé sur 25 ans d'activités de l'OAI, basé sur les 25 chapitres thématiques du livre que vous tenez en main.

A suivi l'allocution de Jos DELL, Président de l'OAI, qui a rappelé que les prestations des membres de l'OAI façonnent notre espace de vie et notre manière de vivre ensemble. Trop de règles tuent la créativité. Il importe de laisser à ces professionnels l'espace nécessaire à l'expression de leur imagination.

Le Premier Ministre Xavier BETTEL a conclu la séance en présentant ses vœux à l'OAI et tout particulièrement à son directeur Pierre HURT, en fonction depuis la constitution de l'Ordre en mars 1990. Il a souligné la bonne collaboration de l'OAI avec le Gouvernement dans de nombreux dossiers importants.

Sous les applaudissements de l'audience, Jos DELL a remis un cadeau à Pierre HURT pour le remercier de son engagement depuis la création de l'OAI.

Ensemble avec Son Altesse Royale le Grand-Duc, les convives ont rejoint le cadre étonnant des hauts-fourneaux avec la Halle des Poches à Fonte et de ses alentours pour une soirée conviviale placée sous le thème des délices de notre terroir ainsi que pour la découpe du gâteau d'anniversaire.

L'ambiance musicale fut assurée par l'ensemble de jazz du Conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette dirigée par Marc HARLES.

En quittant les lieux, les participants ont reçu un souvenir de la fête des 25 ans OAI.

Découvrez ou revivez cet événement en images !

Le film de la séance et 2 spots plus courts sont sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications grand-public » => « vidéos / audio ».



Les photos sont publiées à la rubrique « galerie photos »

















































M

C

3003



NOUVEAU TOUR OMEGA

ROYAL-HAMILIUS. MERCREDI, LE 22 JUILLET 2015 À 10H15

1990

X	246	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	63	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	162	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	41	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	309	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	1076	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

1991

X	328	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	79	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	183	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	43	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	407	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	1220	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

1992

X	386	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	88	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	197	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	46	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	474	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	1327	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

1995

X	490	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	125	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	235	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	56	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	615	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	1636	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

1996

X	509	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	139	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	252	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	64	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	648	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	1748	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

1997

X	528	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	160	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	264	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	74	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	688	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	1940	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2000

X	588	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	210	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	316	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	99	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	798	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	2556	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2001

X	579	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	213	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	323	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	99	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	792	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	2578	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2002

X	603	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	214	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	347	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	107	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	817	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	2805	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2005

X	681	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	271	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	378	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	131	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	952	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	3412	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2006

X	715	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	289	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	390	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	136	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1004	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	3411	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2007

X	759	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	329	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	404	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	142	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1088	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	3581	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2010

X	833	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	395	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	440	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	165	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1239	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	3964	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2011

X	838	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	427	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	449	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	178	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1291	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	3972	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2012

X	885	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	455	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	459	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	183	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1372	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	4029	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX

2015

X	942	ARCHITECTES (PERSONNES PHYSIQUES)
	491	INGÉNIEURS (PERSONNES PHYSIQUES)
X	478	ARCHITECTES (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
	192	INGÉNIEURS-CONSEILS (BUREAUX, SIÈGE AU LUX)
X	1496	NOMBRE TOTAL MEMBRES
	4160	EFFECTIF DES BUREAUX A ET IC AU LUX